

ANNUAIRE

DE LA

Société de Littérature wallonne

N° 23

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie —
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8 —
Liège — 1910

1910 — N° 23 —



NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE

La *Société liégeoise de Littérature wallonne* a été fondée le 27 décembre 1856 ; depuis le 1er janvier 1910, elle s'intitule **Société de Littérature wallonne.** Elle est la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est seule, en Belgique, à pratiquer l'étude philologique de tous nos dialectes romans, depuis Malmedy jusqu'à Tournai. Pour ces deux raisons, on la considère généralement comme notre « Académie wallonne ».

Son but essentiel est de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes. Parmi les moyens qu'elle emploie à cet effet, l'un des plus efficaces est l'organisation de concours annuels, dont le programme, conçu largement, comprend l'ensemble des genres littéraires et des études de philologie wallonne.

Elle concentre dans sa bibliothèque toutes les œuvres dialectales de son domaine géographique et toutes les études littéraires ou linguistiques se

rapportant à ce domaine. Cette bibliothèque est ouverte à tous les membres, qui peuvent la consulter (au local : Université de Liège) en s'adressant au Bibliothécaire ou au Secrétaire de la Société.

Depuis sa création, et surtout depuis une dizaine d'années, la Société réunit les matériaux du **Dictionnaire général de la langue wallonne** ou **Glossaire des parlers romans de la Belgique**, qui promet d'être un monument de science et de patriotisme, élevé à la gloire des parlers si expressifs de nos pères et à l'étude de la vie populaire (¹). Cette œuvre, qui est aujourd'hui en pleine voie de réalisation et dont le premier fascicule paraîtra prochainement, aura pour compléments naturels la **Bibliographie** des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes (voir l'*Annuaire*, t. 19, pp. 133-140), l'**Atlas linguistique** des parlers de son domaine, le **Glossaire général de la toponymie wallonne** et l'**Atlas toponymique** des communes de ce même ressort (voir *Bulletin du Dictionnaire*, II, 1907, pp. 1-18).

(¹) Voir le *Projet du Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in-4° de 36 p. à deux colonnes (1903-4) : prix : 2 francs ; les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, 2ᵉ édition (1905), brochure de propagande, in-8° de 72 p. : prix : 0,50 centimes ; et le *Bulletin du Dictionnaire*.

La Société publie régulièrement :

1° un *Annuaire*, qui contient spécialement ce qui a trait à l'administration de la Société. Le tome 23 a paru en 1910.

2° un *Bulletin* littéraire et philologique, contenant les pièces et mémoires couronnés aux concours, avec les rapports des différents jurys. Le tome 53 (concours de 1908) paraîtra en 1910, ainsi que le tome 48 [1].

3° un *Bulletin du Dictionnaire wallon*, nouveau périodique fondé en 1906 et comprenant quatre fascicules par an. Le tome V paraîtra en 1910.

Soit, au total, 80 volumes qui contiennent la plupart des chefs-d'œuvre de notre littérature dialectale.

La Société a décidé d'étendre encore le cycle de ses publications en créant deux nouvelles collections qui paraîtront à date indéterminée :

Un *Bulletin bibliographique wallon*, et

une *Bibliothèque de philologie et de littérature*

---

[1] Ce tome 48 forme la 2e partie du *Liber Memorialis* publié à l'occasion du Cinquantenaire de la Société : il comprendra le *Compte rendu des Fêtes du Cinquantenaire, l'Historique de la Société* et une édition nouvelle de la comédie si réputée d'Édouard Remouchamps, *Tâtî l' Pèriquî*, avec un commentaire et une notice biographique et littéraire. — La 1re partie du *Liber Memorialis* (ou tome 47 du *Bulletin*) contient la *Table systématique des Publications* de 1856 à 1906, par M. O. Colson.

wallonne : le n° 1 (les *Noëls wallons* par M. A. Doutrepont ; prix : 5 francs) a paru en 1900. Le n° 2, les *Èwes di Tongue*, par M. O. Grojean, paraîtra incessamment.

La Société compte aujourd'hui plus de 800 membres, à savoir : des *membres titulaires*, au nombre de quarante ; — des *membres correspondants* ; — des *membres affiliés*, payant une cotisation annuelle de 5 francs (étranger : 7 francs) ; — des *membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire*, payant une cotisation minima de 20 fr.; etc.

Les pouvoirs publics s'intéressent vivement aux efforts de la Société : le gouvernement, les provinces, les villes et communes wallonnes lui allouent des subventions considérables. Néanmoins ce sont les finances qui lui manquent le plus pour mener à bonne fin les œuvres nombreuses qu'elle a entreprises. Aussi la Société fait appel à tous ceux qui voudraient l'aider dans la réalisation de son programme, qui doit lui concilier la sympathie de tous les Wallons. Elle les prie de s'inscrire sur la liste de ses membres protecteurs ou affiliés. D'autre part, elle prie aussi les personnes qui s'intéressent à nos dialectes de collaborer au futur Dictionnaire en qualité de correspondants.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat, *rue Fond-Pirette, 75, Liège*.

Revision des Statuts

Certes, elle aurait pu vivre encore, la vénérable charte de la *Société de Littérature wallonne*, vivre comme une aïeule qu'on interroge rarement et qui ne répond guère. Les sociétaires connaissent les lois et les occupations de la maison, ils savent les choses et les temps sans avoir besoin de consulter les textes. Mais les statuts d'une société sont-ils faits uniquement pour le petit noyau des membres titulaires ? Et ne sont-ils faits que pour une seule génération ?

J'ai connu un temps où j'étudiais du dehors les statuts de la *Société liégeoise* pour me faire une idée de son fonctionnement : les vieux articles trop laconiques contentaient bien mal ma légitime curiosité. En quoi consiste le travail ? que fait-on aux séances ? quel est le jeu enfin de cette institution scientifique? voilà ce que j'aurais voulu savoir. Et, depuis lors, à tort ou à raison, il m'a semblé que les statuts d'une société, par le fait même qu'ils en règlent la vie, devraient en retracer la marche. Notre vieille charte ne le faisait pas assez. Elle ressemblait à un bâtiment modeste, dont on avait d'année en année masqué les simples lignes par un empâtement de hangars, de remises, d'annexes et de vérandahs.

Au mois de mai 1908, la question de révision des statuts avait été portée à l'ordre du jour par notre dévoué secrétaire M. Haust. Il était question d'introduire deux modifications urgentes, l'une relative au titre de la Société, l'autre à une catégorie de membres nouvellement créée. M. Haust saisissait l'occasion pour opérer des retouches et des additions à certains articles. J'eus la hardiesse d'émettre l'avis qu'il fallait profiter de la nécessité de ces changements pour opérer une refonte radicale. J'annonçai que je travaillais depuis deux mois à un projet de revision, qui était à peu près terminé. Ce projet, dans lequel je fis entrer les propositions de M. Haust, fut imprimé au début de juin 1908 pour être distribué aux membres titulaires et discuté en assemblée. Il a été examiné lentement de séance en séance pendant un an et demi. La Société a donc jugé à loisir et sans précipitation. Ceci soit dit non pas pour me dégager de toute responsabilité, mais pour avertir que les présents statuts sont le produit de tous ces efforts combinés.

Le projet imprimé était précédé d'un exposé des motifs, dont certains arguments s'adressaient exclusivement aux membres titulaires appelés à voter sur les 85 articles proposés, dont les autres étaient destinés au public, à qui il est opportun

d'expliquer la nécessité et la portée des transformations opérées. Nous ne pourrions mieux faire que de reproduire ici les derniers.

De la revision et coordination des statuts. — De même que nous avons essayé de compléter et de coordonner d'une façon plus logique le programme des Concours, de même la Société a jugé qu'il y avait lieu de soumettre ses statuts à une refonte sérieuse. Élaborés il y a cinquante ans pour une société plus restreinte, ils ont subi, au cours des années, des surcharges et des modifications diverses de détail qui en ont dérangé l'harmonie logique sans les mettre suffisamment en concordance avec les aspirations actuelles de la Société. Un travail de coordination paraissait depuis longtemps nécessaire.

Jadis la Société n'avait d'autre but que d'encourager « les productions en *wallon liégeois* » (1), de réunir « les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du *wallon liégeois* » (2). Elle instituait un concours de *poésie* wallonne, de poésie seulement, et seulement « entre les poètes du pays de Liège » (3) ; et elle prévoyait l'institution possible d'un concours sur des « questions historiques ou philologiques relatives au wallon » (3). La force des choses, plus puissante que la volonté des hommes, a contraint peu à peu, d'année en année, la *Société liégeoise*

(1) *Bulletin* t. 2 p. 5, art. 1 des Statuts. — (2) Art 5 des mêmes Statuts. — (3) Article 3 des mêmes Statuts.

à étendre son aire d'action. Elle reconnut qu'il était arbitraire d'exclure des concours la culture de la prose wallonne, d'écarter les œuvres de tel poète de Namur, de Beauraing ou de Marche. Elle dut multiplier les catégories de ses concours, et, alors qu'elle leur consacrait trois lignes dans le Règlement de 1857, elle dut créer pour les concours même un article 4 qui est tout un chapitre. Chose étrange, cet article prit place dans le Règlement avant les articles relatifs à l'organisation de la Société. Cet illogisme provient de ce que les *concours* avaient d'abord été mentionnés dans le programme des *travaux* de la Société. On ne prit pas garde que la *mention* des concours et l'*organisation* des concours sont deux choses différentes. On s'en aperçut d'autant moins que les concours formaient bien alors le centre des opérations de la Société et avec raison : il s'agissait alors avant tout d'accumuler des matériaux. Aujourd'hui ce centre s'est déplacé, et cette raison de fait s'ajoute à la raison logique pour nous forcer à mettre l'organisation des concours en meilleure place que dans l'article 4. On pourrait multiplier les exemples de ce genre, mais il n'y a pas seulement des transpositions à opérer. Si le centre des opérations de la Société s'est déplacé, on ne s'en aperçoit guère à notre charte, qui continue à exprimer, avec des contours vagues et flous, les aspirations de 1857.

Or il nous semble que le moment exact est arrivé de préciser davantage. Notre but est fixé, nous savons où nous allons et jusqu'où nous allons. Si le but, en général, a toujours été d'encourager la culture du wallon, jamais

pareille mission n'a été conçue aussi largement qu'aujourd'hui. Et la Société, pensons-nous, en est arrivée à ce moment décisif où cette conception ne pourra plus s'élargir, où son domaine, ses moyens d'action, son programme de travaux peuvent être analysés avec une scrupuleuse précision.

Il s'est fait peu à peu des catégories de membres pour lesquels les statuts n'offrent pas même de définition. Celui qui voudrait se faire une idée du fonctionnement de notre Société par le chapitre IV (des membres) et le chapitre III (du bureau) n'en devinerait presque rien. Il y a donc là trois chapitres à remanier foncièrement, concernant les *membres*, le *bureau*, les *séances*. Quelles sont les diverses catégories de membres ? Quels sont leurs titres, droits et devoirs ? Comment devient-on membre et comment procède-t-on aux nominations ? Enfin, puisque l'argent est le nerf de l'action, il faut bien toucher un mot des cotisations. En ce qui concerne le *bureau*, après l'énumération des fonctionnaires dont il se compose, il faut spécifier les attributions de chacun. Les cas d'exception ne viendront qu'après. On dira, pour finir ce chapitre, comment se fait la nomination du bureau.

Les cadres étant organisés, c'est le moment de régler la tenue des *séances*. Après les indications générales de date et de nombre des séances, il faut prévoir ce qui concerne l'ordre du jour, les propositions, les discussions, les votes, les travaux. Il serait bon de donner une idée du cours ordinaire d'une séance et du cours ordinaire d'une session annuelle. Beaucoup de récriminations des

concurrents, contre les lenteurs des jurys ou des publications, s'éteindraient par là-même. Chaque auteur ne pourrait plus avoir l'illusion que nous n'avons que sa pièce à juger ou à imprimer. Enfin les cas exceptionnels, notamment la convocation de séances extraordinaires, seront rejetés à la fin du chapitre.

Cette *organisation générale* du travail étant déterminée, il y a lieu de traiter certains points d'*organisation particulière* : les concours, les commissions, les publications. Il faut donc dégager du chapitre premier et développer ce qui a rapport à l'organisation des concours ; il faut créer un chapitre sur les commissions particulières : celui des publications existe, mais, si l'on ne veut pas entraver à bref délai l'essor de la Société, il faut y prévoir le cas de publications extraordinaires que la Société ne pourrait livrer aux membres en échange de leur modique cotisation. On s'est donc attaché à énumérer les publications ordinaires, au nombre de quatre, qui doivent être servies à tous à leur apparition, pour les distinguer de celles que la Société pourrait entreprendre à condition de rentrer dans ses frais d'édition. On a d'ailleurs pourvu à ce que les membres pussent les acquérir à des conditions plus avantageuses que les non-sociétaires.

Est-il besoin d'expliquer la nécessité de cette mesure ? Jadis les sociétaires recevaient le *Bulletin*, quelquefois réduit à un fascicule. De loin en loin on éditait un *Annuaire*. Il y a eu des années maigres où les membres n'ont reçu aucune publication. Actuellement trois publications permanentes leur sont envoyées, il y en aura

bientôt quatre. C'est dix fois la matière de ce qui etait distribué il y a vingt-cinq ans ! Tout cela se fait grâce aux subsides généreux des pouvoirs publics, on le conçoit, car chaque membre nouveau que nous agréons nous cause en réalité un déficit. Ainsi, pécuniairement, la Société est punie de sa propre activité. Si donc tout ce qui pourrait être publié par surcroît devait être fourni gratis, chaque membre nous causerait un déficit sans cesse grandissant, et cette perspective serait capable — elle l'a déjà été ! — d'entraver toute édition d'ouvrages spéciaux. S'il n'est pas démocratique d'élever la cotisation des membres, d'autre part il ne faut pas que la promesse de l'ancien article 26, sans danger autrefois, paralyse l'essor scientifique de la Société.

Il reste un point important à régler. Le titre même de la Société n'est plus en rapport avec sa sphère d'action. Que de fois on nous a objecté, dans le Hainaut, le Luxembourg, à Namur, à Malmedy : « Mais vous êtes une société purement liégeoise, composée de Liégeois, étudiant le liégeois. Qu'irions-nous faire chez vous ? ». Quelque ancien volume du *Bulletin* contenant les premiers statuts contribue à ancrer cette idée dans les esprits. Quand l'objection est formulée devant nous, il nous est facile de répondre. Nous exhibons la liste des membres titulaires, correspondants et effectifs de la Société, où figurent à côté des Liégeois, des représentants de toutes les régions de la Wallonie. Nous expliquons ensuite que *Société liégeoise* signifie *Société ayant son siège à Liège*. Nous sommes forcés de hasarder cette inter-

prétation très peu conforme à l'idée des fondateurs, mais admise depuis longtemps. Seulement, combien d'autres personnes comprennent ce titre dans son sens le plus étroit, que nous n'avons pas l'occasion de détromper? Il a semblé à tous que le meilleur remède était de supprimer la cause du malentendu dont nous souffrons dans notre mouvement d'expansion. Certes, liégeoise elle est, liégeoise elle veut rester, de cœur et d'âme: à Liége, capitale de la Wallonie, sera éternellement son siège, dans les locaux de l'Université que nous devons à la bienveillance de l'administration universitaire. Mais elle n'est pas liégeoise à l'exclusion du reste de la Wallonie. Son vrai titre, sans contre-sens possible, est *Société de Littérature wallonne, ayant son siège à Liège*. Inscrivons cela dans l'article premier de nos statuts, et, en simplifiant le titre dans la pratique, nous ne ferons que consacrer un usage déjà reçu, produit de cet instinct qui essaie d'égaler les mots aux choses. Nous marquerons sans équivoque qu'elle est une société *générale*, ouverte à tous les littérateurs et philologues wallonisants, à tous ceux qui cultivent ou étudient les patois romans de la Belgique et de la Prusse wallonne.

Une autre raison encore nous force à cette modification. Il y a toujours lieu pour nous de craindre qu'une société analogue ne s'empare du nom de *Société de Littérature wallonne*, et qu'elle n'essaie, à la faveur de ce titre général, d'attirer à elle les sympathies du public non-liégeois. Nous serions ainsi relégués à l'arrière-plan avec notre étiquette de société locale. Cette crainte n'est pas

sans fondement ; il y a deux mois [1] nous subissions encore pareille alerte. Il faut supprimer cette appréhension et harmoniser le titre avec les fonctions réelles.

Notre Loi nouvelle n'a rien de révolutionnaire ; elle est la fille respectueuse de l'ancienne, mais une fille qui se donne plus de devoirs. Cette loi suit la Société dans son évolution. Si on la compare avec l'ancien texte, on verra qu'elle formule ses obligations et ses procédés d'une façon beaucoup plus analytique. Elle essaye de dire *tout* ce qu'il faut dire, de le dire *convenablement* et *en bonne place*, de combler les *lacunes*, de mettre de l'*ordre*, de faire parler aux statuts un langage clair et sévère, d'exprimer la réalité d'aujourd'hui sur l'activité de la *Société de Littérature wallonne*, et aussi ce que nous rêvons pour l'avenir. Si le domaine de la Société ne peut s'élargir indéfiniment, ses moyens d'action pourraient subir de notables accroissements, qui donneraient une physionomie nouvelle à la Société et à ses œuvres. Nous souhaitons que d'autres viennent après nous, qui jugent alors, à leur tour, notre charte insuffisante et qui la modifient en raison de projets plus vastes et plus nombreux.

Jules Feller

[1] Écrit en mai 1908.

STATUTS

I

CHAPITRE I. — Titre, but, domaine d'action

ART. 1. La *Société liégeoise de Littérature wallonne* fondée le 27 décembre 1856 et dont le siège est à Liège, adopte à partir du 1er janvier 1910, le titre de *Société de Littérature wallonne.*

ART. 2. Elle se propose de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes.

ART. 3. Son domaine s'étend à la Belgique romane et à la Wallonie prussienne.

CHAPITRE II. — Moyens d'action, programme des travaux

Elle compte réaliser son œuvre par les moyens suivants :

A. ART. 4. La Société exerce au dehors une propagande matérielle et morale, aussi active que ses ressources le lui permettent,

pour conserver au langage sa saveur et sa richesse de vocabulaire, pour en propager l'orthographe et les règles, pour empêcher que son évolution inévitable n'aboutisse à la décadence et à l'abâtardissement ;

pour maintenir et élever le niveau de la littérature wallonne ;

pour protéger les meilleurs auteurs et les meilleures œuvres ;

pour assurer la représentation des chefs-d'œuvre du théâtre wallon, la diffusion des meilleurs chants populaires et des plus belles œuvres lyriques.

Art. 5. Elle peut créer des cours et des conférences à cet effet.

Art. 6. Elle peut patronner des œuvres dont le but concorde avec le sien.

Art. 7. Elle facilite par un service d'échange de publications, par des dons gracieux ou des récompenses en livres, la diffusion des œuvres qu'elle publie.

Art. 8. Elle institue des concours annuels de littérature et de philologie portant : 1° sur les divers genres littéraires fixés par le programme de concours, 2° sur les diverses branches de philologie wallonne fixées par le même programme.

Art. 9. Des rapports critiques des œuvres envoyées au concours, ou même soumises hors concours à l'appréciation de la Société, préciseront les désirs de la Société et serviront à orienter les concurrents éventuels.

B. Art. 10. Pour assurer la conservation des œuvres et perpétuer la mémoire de leurs auteurs,

comme aussi pour rassembler les matériaux nécessaires à ses travaux, la Société réunit dans sa bibliothèque :

toutes les productions dialectales de son domaine géographique ;

toutes les études littéraires, historiques, biographiques et bibliographiques se rapportant à ce domaine ;

tous les travaux linguistiques intéressant soit directement, soit comparativement, la philologie des dialectes de ce domaine ;

toutes les œuvres manuscrites de littérature et de philologie relatives à ce domaine.

Art. 11. Les membres sont invités à produire en séance des travaux littéraires ou scientifiques.

Art. 12. La Société s'attache à fixer la grammaire usuelle, l'orthographe et la versification par des traités sur la matière.

Art. 13. Elle établit la grammaire comparative des parlers romans de son domaine.

Art. 14. Elle en publie le dictionnaire général, comprenant, pour chaque mot : 1° une partie historique traitant de la dialectologie et de l'origine du mot ; 2° une partie usuelle traitant de ses diverses significations confirmées de nombreux exemples.

Art. 15. Elle extraira de cet ouvrage un dictionnaire abrégé wallon-français, un dictionnaire français-wallon et un dictionnaire des rimes.

Art. 16. La Société complète par l'étude des documents locaux d'archives le glossaire de l'ancien wallon.

Art. 17. Elle publie les anciens textes wallons offrant une valeur littéraire ou linguistique.

Art. 18. Elle prépare une chrestomathie de l'ancien wallon et des chrestomathies des dialectes romans de son domaine.

Art. 19. Elle dresse un atlas linguistique des parlers de son domaine.

Art. 20. Elle prépare le glossaire général de la toponymie wallonne et l'atlas toponymique des communes de ce même domaine.

Art. 21. Elle dresse la bibliographie des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes.

Art. 22. Elle réunit en un musée les objets ou dessins d'objets relatifs à la vie wallonne, dans le but spécial d'assurer l'exactitude des définitions données aux mots et de faciliter l'illustration de ses publications linguistiques.

C. Art. 23. La Société décerne des récompenses aux meilleurs travaux envoyés à ses concours. Elle

en décide l'impression. Elle fournit aux auteurs imprimés un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires et leur assure, à leur gré, un tirage supplémentaire à prix réduit. Elle entreprend l'examen et décide l'impression de tous autres travaux qui lui sont présentés.

Art. 24. Elle élit au nombre de ses membres titulaires les personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux Lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Art. 25. Chaque année, elle peut réunir confraternellement 1° en une séance plénière, 2° en une séance officielle de remise des prix, 3° en un banquet, tous les éléments dispersés de l'activité wallonne.

II

ORGANISATION GÉNÉRALE

Chapitre III. — **Des membres**

Art. 26. La Société se compose de quatre classes de membres :

1re classe : *A*. Les membres d'honneur ;
B. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire ;
C. Les membres titulaires émérites ;

2e classe : Les membres titulaires;

3e classe : *A*. Les membres correspondants de la Société ;

B. Les membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire;

4e classe : Les membres affiliés.

1re classe.

Art. 27. La section des membres d'honneur se compose de personnes élues par la classe des membres titulaires en raison d'éminents services rendus à la Société.

Ils peuvent, sans renoncer à leur titre de membre d'honneur, faire partie d'une autre classe, en assumant les droits et devoirs des membres de cette classe.

Art. 28. La section des membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par une subvention spéciale ou par une cotisation extraordinaire.

La liste des membres protecteurs figurera dans chaque fascicule du Dictionnaire.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

Art. 29. La section des membres titulaires émérites se compose de membres titulaires qu'une cause indépendante de leur volonté empêche d'assister régulièrement aux séances.

Ce changement de section est une faveur accordée à l'intéressé sur sa demande par un vote de la Société. Il ne détruit pas les droits de l'ancien titulaire, qui peut à son gré assister aux séances et prendre part aux discussions avec voix consultative et délibérative.

Les membres titulaires émérites reçoivent toutes les publications de la Société.

2e classe.

Art. 30. La classe des membres titulaires se compose, ainsi qu'il est dit à l'article 24, de personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux Lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Elle se recrute parmi les membres affiliés.

Elle est limitée à quarante membres.

Les membres de cette classe s'engagent à fréquenter les réunions mensuelles et à prendre part aux divers travaux de la Société.

Ils ont le droit de présenter des propositions en tout ce qui concerne la Société. Ils ont voix consultative et délibérative.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

3e classe.

Art. 31. *A*. La section des membres correspondants de la Société se compose :

1° de membres étrangers nommés *honoris causa* par un vote de la Société ;

2° de membres affiliés ayant servi et désireux de servir par leurs œuvres la cause de la littérature et de la philologie wallonnes, mais que l'éloignement empêche d'assister régulièrement aux réunions mensuelles. Ils se tiennent en relation avec la Société en lui signalant les travaux, les auteurs, les exécutions et publications d'œuvres, et, en général, les événements de leur région qu'il importe à la Société de connaître. Ils sont invités à lui envoyer les articles de journaux et publications régionales relatives à ces événements, ainsi que leurs propres travaux ;

B. La section des membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire se compose des personnes qui répondent régulièrement aux questionnaires lexicologiques. Elles reçoivent à ce titre le *Bulletin du Dictionnaire*. Elles ne reçoivent les autres publications que si elles font également partie de la classe des membres affiliés.

4e classe.

Art. 32. La classe des membres affiliés se compose de personnes qui s'intéressent aux productions en langue wallonne ou relatives au wallon et qui désirent soutenir l'œuvre de la Société.

Ils reçoivent à ce titre les publications ordinaires.

Le nombre des membres de cette classe n'est pas limité : toute personne honorable peut y être admise sur présentation de deux membres titulaires.

Les membres affiliés sont invités à assister aux assemblées et à participer au banquet annuel de la Société.

Art. 33. La Société admet en outre, à titre d'abonnés, des Bibliothèques et des Sociétés désirant obtenir ses publications ordinaires, contre paiement de la cotisation de membre affilié.

Nominations, radiations

Art. 34. Les membres de toutes les catégories sont nommés par la classe des membres titulaires, à la majorité absolue des membres présents.

Toute proposition de candidature à un siège de membre titulaire doit être préalablement annoncée au Bureau, après que celui-ci aura déclaré la vacance du siège. L'assemblée statue sur la prise en considération.

En cas de vacance d'un siège, le Bureau doit, dans les six mois, déclarer à l'assemblée la succession ouverte.

La discussion de la candidature et le vote doivent être annoncés à l'ordre du jour des séances ultérieures.

Le vote aura lieu dans la séance ordinaire qui suivra celle de la discussion de candidature.

Art. 35. On procédera de même en cas de proposition de radiation.

Cotisations

Art. 36. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire paient une cotisation minima de vingt francs.

Les membres titulaires émérites, les membres titulaires, les membres affiliés et les collectivités abonnées paient une cotisation annuelle de cinq francs ([1]) ; de même les membres correspondants, s'ils désirent recevoir les publications.

Les cotisations sont recouvrables dans le courant du mois de janvier.

Tout membre qui néglige de payer sa cotisation est considéré comme démissionnaire.

Chapitre IV. — **Du Bureau**

I

Art. 37. — Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un bibliothécaire et d'un archiviste.

([1]) Pour l'étranger, cotisation et frais de port : sept francs.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un second vice-président, un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

Ces fonctions ne donnent droit à aucune rémunération de la part de la Société.

Le bureau se réunit quelques jours avant la séance mensuelle. Il étudie les questions qui seront soumises aux délibérations de la Société. Il fixe l'ordre du jour des séances, déclare éventuellement la vacance des sièges de membres titulaires et reçoit les propositions de candidatures.

Le président réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire.

II

Art. 38. Le président règle l'ordre du jour et dirige les séances. Il réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire. Il veille à l'exécution du règlement et des décisions de l'assemblée. Il contrôle l'état des finances.

A la réunion de janvier, il rend compte des travaux de l'année écoulée.

Art. 39. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance. Il exécute les décisions de la Société.

Art. 40. Le trésorier opère les recettes et effectue les paiements. Il rend ses comptes à la première

séance de l'année. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Art. 41. Le bibliothécaire conserve et classe la bibliothèque. Il en dresse et tient à jour le catalogue alphabétique et systématique. Il tient note des prêts faits aux membres. Il rend compte chaque mois des publications reçues et des dons offerts à la bibliothèque de la Société. Il présente en janvier un rapport sur le mouvement de la bibliothèque et le travail de classement.

Art. 42. L'archiviste conserve et classe les archives de la Société.

III

Art. 43. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

IV

Art. 44. Les membres du bureau sont nommés pour la durée de la session annuelle, qui coïncide avec l'année civile.

Le renouvellement général du bureau se fait tous les ans dans la séance de décembre.

En cas d'urgence, l'assemblée peut nommer pendant le cours de l'année à des fonctions vacantes.

Pour toute proposition de candidature nouvelle on suivra le procédé indiqué à l'art. 34.

Toute élection d'un membre du bureau a lieu au scrutin secret.

Chapitre V. — **Des Séances**

Art. 45. Les membres titulaires s'assemblent de droit au local ordinaire des séances, une fois par mois, sauf en août et en septembre, au jour et à l'heure fixés par eux.

Art. 46. Ils traitent en général toutes les questions littéraires, scientifiques et administratives qui concernent la Société. Toute discussion politique ou religieuse est bannie.

Art. 47. Les membres reçoivent, trois jours avant la séance, une convocation qui contient l'ordre du jour.

Art. 48. La présence de cinq membres titulaires est requise pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Art. 49. Tout membre titulaire a le droit d'initiative d'une proposition. Si l'assemblée la prend en considération, elle est inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

Art. 50. Tout membre peut réclamer le vote au scrutin secret.

Art. 51. Le cours ordinaire d'une séance comprend : 1° la lecture et l'approbation du procès-verbal, la correspondance ; 2° les rapports des jurys ; 3° les rapports des commissions, les rapports sur l'état des publications et sur l'accroissement de la bibliothèque ; 4° la discussion des questions particulières portées à l'ordre du jour ; 5° la lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ; 6° des questions diverses.

Art. 52. Le cours ordinaire d'une session annuelle comprend notamment :

En janvier, rapports annuels du président, du bibliothécaire et du trésorier sur l'exercice écoulé ; projet de budget; fixation du programme des concours pour l'année courante ; nomination des commissions ordinaires;

En février, fixation du programme des publications de l'année;

En février, mars, avril, rapports sur les concours clos au mois de décembre précédent ;

De février à novembre inclus, lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques;

En décembre, classement des manuscrits envoyés au concours ; nomination des jurys de

concours ; renouvellement du bureau ; assemblée plénière et banquet annuel.

Art. 53. Une fois par an, il pourra se tenir une assemblée générale à laquelle seront invités tous les membres de la Société indistinctement. Cette assemblée pourra coïncider avec la séance de la distribution des prix du concours. La Société en fixera l'ordre du jour.

Art. 54. Chaque année, au mois de décembre, a lieu le banquet traditionnel. Tous les membres sont invités par convocation spéciale à y participer.

Art. 55. Sur l'initiative du président ou à la demande de cinq membres titulaires, le secrétaire est tenu de convoquer la Société en séance extraordinaire. La convocation spécifie l'objet porté d'urgence à l'ordre du jour.

III

ORGANISATIONS PARTICULIÈRES

Chapitre VI. — **Organisation des concours**

Art. 56. La Société détermine chaque année dans la séance de janvier, le programme des concours de l'année, leurs conditions, et les récompenses allouées aux lauréats.

Le programme et le règlement particulier des concours sont imprimés et reçoivent la plus grande publicité possible.

L'époque de clôture du concours est fixée au 1er décembre suivant.

Art. 57. Dans la séance de décembre qui suit la clôture se fait le classement des œuvres ainsi que la nomination des jurys et des rapporteurs éventuels.

Art. 58. Si le premier rapporteur désigné se trouve empêché de remplir son mandat ou s'il n'est pas d'accord avec la majorité de ses collègues, le jury du concours a le droit de lui substituer un autre de ses membres pour rédiger le rapport.

Art. 59. Les jurys déposeront leurs conclusions et donneront lecture de leurs rapports dans les séances des quatre premiers mois de l'année suivante, au plus tard dans la séance d'avril.

Art. 60. L'assemblée statue sur les conclusions, et, le cas échéant, proclame les noms des auteurs d'œuvres couronnées, vote l'impression intégrale ou partielle des travaux distingués par le jury.

Art. 61. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives de la Société après les opérations du jury.

Art. 62. Les œuvres destinées au *Bulletin* en

impression totale, même avec des remaniements soit des auteurs, soit du jury, deviennent la propriété de la Société. Elles ne peuvent être réimprimées par l'auteur que d'accord avec la Société. L'auteur qui publie son œuvre primée avant l'apparition au *Bulletin* perd le bénéfice de la publication par la Société et le prix qui lui était destiné.

Art. 63. Un auteur qui fait imprimer lui-même une œuvre devenue la propriété de la Société s'expose à des poursuites, 1° s'il n'a pas obtenu l'autorisation préalable de la Société ; 2° s'il ajoute au titre des indications vagues ou mensongères de distinction obtenue [1] ; 3° s'il omet d'indiquer que son œuvre a été remaniée ou améliorée depuis l'examen du jury.

Art. 64. L'auteur d'une œuvre admise à l'insertion au *Bulletin*, sauf en ce qui concerne les fragments cités dans les rapports des jurys, a droit à un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires.

Art. 65. La distribution solennelle des récompenses a lieu au moins tous les deux ans.

---

[1] Œuvre *couronnée* ou *primée* signifie *ayant obtenu un premier prix*. La mention honorable doit être signalée comme telle. Le mieux est de spécifier la médaille ou la distinction obtenue.

Chapitre VII. — Des Commissions particulières

Art. 66. L'assemblée peut déléguer des membres ou nommer diverses commissions pour effectuer certaines démarches ou certains travaux particuliers, pour examiner de certaines questions ou des publications extraordinaires.

Il existe notamment : une commission ou un membre délégué à la surveillance de l'impression des publications ; une commission particulière pour la composition du Dictionnaire wallon ; une ou plusieurs commissions pour les publications extraordinaires ; une commission de la bibliothèque ; une commission du banquet annuel. D'autres services sont créés au fur et à mesure des besoins.

Art. 67. L'assemblée fixe la durée du mandat de ces commissions et délégués.

Art. 68. Ces commissions s'organisent à leur gré. Elles rendent compte à l'assemblée de l'état de leurs travaux.

Chapitre VIII. — Des publications

Art. 69. Les publications *ordinaires* de la Société sont les suivantes :

1° un *Annuaire* contenant des documents administratifs, des notices biographiques, des variétés ;

2° un *Bulletin* contenant : *a*) les pièces et mémoires couronnés dans les concours; *b*) les rapports des jurys de concours; *c*) des travaux personnels des membres; *d*) des pièces et mémoires adressés à la Société dont l'impression dans le *Bulletin* a été jugée avantageuse ;

3° un *Bulletin du Dictionnaire*, revue de philologie wallonne destinée essentiellement à maintenir la Commission du Dictionnaire en rapport avec ses correspondants et à faciliter les moyens d'information ;

4° le *Dictionnaire*, à publier en fascicules ;

5° la *Bibliographie wallonne*.

Art. 70. À l'aide de ressources spéciales, la Société peut éditer des publications *extraordinaires*, recueils de textes anciens, chrestomathies, atlas, ouvrages spéciaux, etc., sans être tenue d'en faire la distribution aux membres affiliés. Toutefois elle s'oblige à réserver aux membres affiliés des conditions avantageuses de souscription ou d'achat.

Une de ces publications extraordinaires porte le titre de *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne*.

Art. 71. La Société délègue un ou plusieurs membres pour veiller à l'impression et à la distribution de ses publications.

Art. 72. Tous les membres qui paient une cotisation annuelle ont droit aux publications ordinaires de la Société. Les membres titulaires et les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire ont droit à toutes les publications de la Société.

Un exemplaire de toutes les publications est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et aux Bibliothèques communales de la ville de Liège.

Chapitre IX. — **Des recettes et des dépenses**

Art. 73. Les recettes consistent en cotisations payées par les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire, par les membres honoraires et titulaires, par les membres correspondants et par les affiliés, par les abonnés; en dons volontaires; en subventions ou souscriptions des pouvoirs publics; en produit de la vente des publications livrées au commerce.

Art. 74. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget. Elles consistent en frais de local et de séances; frais de publications; frais de bureau du secrétaire, du trésorier, des délégués et commissions; frais des récompenses décernées aux concours; frais pour l'organisation de la cérémonie

de distribution des prix; frais de bibliothèque, achats de livres et manuscrits, revues, reliures, mobilier ; frais de propagande et d'encouragement à certaines œuvres relevant du domaine d'action de la Société.

Art. 75. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget.

Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 76. Le rapport sur la situation financière ainsi que le projet de budget sont présentés par le trésorier dans la séance de janvier.

IV

Chapitre X. — De la revision des Statuts et de la dissolution de la Société

Art. 77. Les statuts ne peuvent être modifiés que si la nécessité en a été reconnue par la majorité absolue de tous les membres titulaires, soit présents, soit absents.

Art. 78. La nécessité de la révision étant prise en considération, aucune modification ne peut être introduite que si la question de revision a figuré à l'ordre du jour de deux séances ordinaires successives. Le vote final a lieu dans une troisième séance ultérieure.

Art. 79. Les règlements particuliers et les modifications à ceux-ci sont votés en une seule séance à la majorité des membres présents.

Art. 80. La dissolution ne peut être mise en délibération que si, des membres titulaires convoqués spécialement à cet effet, les trois quarts sont présents.

Art. 81. Toutefois, si deux convocations successives à cet effet sont restées sans résultat, la Société délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 82. Le vote ne peut avoir lieu que dans une troisième séance et si la question a figuré à l'ordre du jour de deux séances successives antérieures.

Art. 83. La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents.

Art. 84. Un procès-verbal particulier de la dissolution sera dressé et signé de tous les membres ayant voté la dissolution. Il fera mention des noms des membres opposants.

Art. 85. La bibliothèque, les archives et le sceau de la Société seront déposés à la Bibliothèque de la Ville de Liège, où ils formeront un fonds spécial.

Le solde restant en caisse sera transmis au Bureau de bienfaisance de la Ville de Liège.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1909

Présenté à la séance du 20 février 1910

MESSIEURS,

En conformité de nos statuts, j'ai l'honneur de vous rendre compte des travaux de la Société de Littérature wallonne pendant l'année 1909.

Les concours de l'année précédente, dont le dépouillement avait donné cent soixante-sept mémoires et pièces dans la séance du 14 décembre 1908, ont été appréciés dans les premiers mois de 1909. La Société avait chargé neuf jurys de les juger. Leurs conclusions ont décerné :

Au onzième concours, sur le rapport de M. Jules FELLER, une médaille de vermeil avec une récompense exceptionnelle de cent francs à M. Jean LEJEUNE, de Jupille, pour la *Toponymie de la commune d'Ayeneux* ;

et au vingt-sixième concours, sur le rapport de M. Olympe GILBART :

1° une médaille d'or, avec une récompense

exceptionnelle de cent cinquante francs à M. Alphonse TILKIN, de Liège, pour la comédie en trois actes : *Matante Nanète* ;

2° une médaille d'argent ex æquo, avec récompense exceptionnelle de cinquante francs, à MM. Arille CARLIER, de Charleroi, pour la comédie en trois actes : *Come ès' grand-pére*, et Godefroid HALLEUX, de Liège, pour la comédie en deux actes : *Marèye-Bâre*.

Les trois récompenses pécuniaires allouées à ces trois lauréats proviennent d'une somme de deux-cent cinquante francs que la Société wallonne de Bruxelles *Art, Union, Agrément*, en liquidation, avait mise à notre disposition pour récompenser les meilleures œuvres wallonnes de littérature dramatique en plusieurs actes.

En dehors de ces quatre médailles, une d'or, une de vermeil et deux d'argent, nos jurys, malgré leur bon vouloir, n'ont pu, dans les 163 autres pièces, en trouver une autre digne d'un prix. Ils ont décerné trente-neuf mentions honorables, dont dix-huit avec impression au *Bulletin* de la Société, quatre avec impression partielle, et dix-sept sans impression. Ils ont donc estimé que cent vingt-quatre pièces ou 74 °/₀ ne méritent aucune espèce de récompense.

C'est en somme un résultat peu brillant, mais il

ne nous étonne plus. Parmi nos concurrents, toujours les mêmes, — car, malgré les recommantions du programme des concours, ils ne se donnent plus la peine de dissimuler leur personnalité dans les dehors matériels de leurs travaux, — il en est bon nombre qui semblent ne viser qu'à la quantité. Il leur faut huit ou dix pièces pour chacun des concours auxquels ils prennent part. De la qualité, peu leur chaut. L'important, c'est de prouver qu'ils ont une plume féconde, c'est d'accabler le jury d'un tas de travaux tels quels. On dirait vraiment, pour le résultat du concours, qu'ils s'inspirent du *spot* : « I gn-a qu' tchance, come li ci qu' pèhîve avou on mayèt », et qu'ils se consolent de leur peu de succès avec le dicton : « Toujours pêche qui en prend un », j'ajoute : si petit soit-il, même le maigre encouragement d'une mention honorable sans impression.

L'année qui vient de se terminer nous a donné deux cent neuf pièces au dépouillement du 13 décembre. Puissions-nous en distinguer deux douzaines dignes de la publication !

* * *

C'est surtout par ses publications qu'une Société telle que la nôtre peut affirmer sa vitalité. Sous ce rapport, l'année 1909 restera dans nos fastes

une date mémorable, car jamais encore la Société n'avait montré fécondité pareille : malgré ses modestes ressources, elle a réalisé le tour de force de publier 1550 pages d'impression !

En effet, au cours de l'exercice écoulé, nous avons distribué à nos membres :

1° la deuxième partie du tome 50, le tome 51 (complet) et la première partie du tome 52 du *Bulletin* ;

2° le tome 22 de l'*Annuaire* ;

3° les livraisons 3 et 4 de 1908 et les livraisons 1 et 2 de 1909 du *Bulletin du Dictionnaire* ;

4° les *Noëls wallons* de notre savant collègue M. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liège.

Ce splendide volume, enrichi d'une étude musicale par Ernest Closson et illustré de six dessins originaux d'Auguste Donnay, est le n° 1 d'une nouvelle collection de publications que notre Société vient d'inaugurer sous le titre de « Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne ». Elle est destinée à la publication de travaux dus aux membres de la Société à quelque titre qu'ils en fassent partie. Elle comprendra notamment des éditions ou rééditions d'anciens textes wallons ainsi que des études scientifiques de tout genre concernant le wallon. Tout mémoire présenté est soumis

à l'examen d'une commission de trois membres désignée par la Société : chacun d'eux rédige un rapport justificatif de sa décision.

En raison de son caractère spécial, cette collection, ainsi que le prévoient les nouveaux statuts de la Société, ne fait pas partie des publications ordinaires auxquelles ont droit tous nos membres affiliés. Mais chacun d'eux pourra en obtenir un exemplaire avec réduction de 50 % sur les prix marqués. Par exception et pour faire connaître la publication, le n° 1 a été envoyé à titre gracieux à tous les membres de la Société. Il en sera de même du n° 2 qui contiendra « lès Êwes di Tongue ». Cette satire ou pasquèye du chevalier Lambert de Rickmann fut composée en 1700. Je vous ai dit l'an dernier comment une copie très complète en a été retrouvée à la Bibliothèque de Leide en Hollande. M. Oscar Grojean, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles et membre titulaire de notre Société, a bien voulu en préparer une réédition précédée d'une étude critique et accompagnée de commentaires.

La nouvelle collection a le format de notre *Bulletin*, mais elle n'est astreinte à aucune périodicité régulière. Néanmoins nous espérons, si l'état de nos finances le permet, que les *Êwes di Tongue* paraitront dans le courant de 1910.

Il en sera de même de la *Bibliographie wallonne* des années 1906, 1907 et 1908, travail précieux patiemment recueilli par notre actif et vigilant bibliothécaire M. Oscar COLSON.

∴

Le Comité du *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, composé de MM. DOUTREPONT, FELLER et HAUST, continue sans désemparer l'immense travail qu'il a entrepris. À mesure qu'il avance, les proportions de l'œuvre ne cessent de grandir, grâce au zèle aussi fécond qu'intelligent de ses cent quatre-vingts correspondants. Le comité espère publier prochainement le premier fascicule de l'œuvre.

∴

À diverses reprises des écrivains dont les œuvres littéraires ont été couronnées dans nos concours se sont plaints du retard que subit la publication de ces œuvres qui ont parfois un caractère d'actualité ou dont la prompte apparition est déterminée par d'autres circonstances.

En vue de faire droit à ces réclamations dans la mesure du possible, la Société a décidé, dans sa séance d'octobre, que son *Bulletin* paraîtra désormais en deux fascicules publiés à quelques mois de distance. Le premier contiendra la partie littéraire

des concours ; le second, la partie philologique. Cette mesure a déjà reçu son application dans les tomes 52 et 53, dont le premier fascicule a été distribué à nos membres.

* * *

La Société a consacré une partie de chacune de ses séances de 1909 à la revision de ses statuts. Quand ses fondateurs les avaient arrêtés en 1856, la Société était avant tout *liégeoise*. Successivement et presque par la force des choses, elle a étendu le domaine de son action à la Wallonie tout entière. Il était donc devenu nécessaire de mettre ses statuts en harmonie avec le programme plus large de ses travaux, avec ses aspirations actuelles, avec les tendances scientifiques qui la caractérisent de plus en plus, et même avec le recrutement de ses membres tant titulaires qu'affiliés qui appartiennent aujourd'hui à toutes les contrées du pays wallon. Nous avons pris pour base des nouveaux Statuts un projet méthodiquement élaboré par M. Jules Feller, et qui donne à la Société, à partir du 1er janvier 1910, le titre officiel de « Société de Littérature wallonne ». L'ancien règlement renfermait trente-un articles ; le nouveau en comporte quatre-vingt-cinq. Il a été définitivement adopté, selon les formalités imposées par les anciens statuts,

dans la séance ordinaire du 13 décembre dernier. Il paraitra sous peu dans l'*Annuaire* de 1910.

⁂

L'année écoulée a vu disparaître deux de nos membres titulaires les plus anciens.

Le 12 avril est mort à Spa, son séjour de prédilection, M. Charles de Thier, président honoraire de la Cour d'appel de Liège et doyen de nos membres titulaires. Il était âgé de 79 ans et avait été élu membre titulaire de la Société en août 1862.

Selon sa volonté, ses funérailles ont eu lieu sans apparat et dans la stricte intimité de la famille.

L'état de santé de Charles de Thier ne lui permettait plus d'assister à nos séances ; mais, en passionné wallon qu'il était, il suivait assidûment nos travaux avec la plus encourageante sympathie. À l'occasion du cinquantenaire de la Société, il nous adressa de Spa, en vers wallons, une lettre d'excuse des plus originales pour expliquer son absence à nos fêtes.

Le 28 novembre est décédé à Liège M. Isidore-Martin-Joseph Dory, professeur honoraire de l'Athénée royal de Liège, âgé de 76 ans. Il avait été élu membre titulaire de la Société de Littérature wallonne en février 1872. Ses funérailles ont

eu lieu le 29 novembre. Un très grand nombre de nos collègues y ont assisté. Le discours que votre président a prononcé à la maison mortuaire a surtout mis en relief les services éminents qu'Isidore Dory a rendus à la langue et à la littérature wallonnes pendant les trente-sept ans où il a été des nôtres. Il l'a spécialement remercié des mesures qu'il a bien voulu prendre pour que ses manuscrits, les milliers de fiches qu'il avait accumulées et les notes copieuses disséminées dans presque tous ses livres wallons, ne fussent pas perdus pour le grand œuvre de notre Dictionnaire. Je réitère ici l'expression de la reconnaissance que j'ai vouée, au nom de la Société, à la mémoire d'Isidore Dory le jour de ses funérailles.

* * *

L'article 29 de nos nouveaux statuts institue une catégorie nouvelle de membres de la Société, celle des membres titulaires émérites. Cette création vise certains membres titulaires qui ont rendu des services à la Société, mais qu'une circonstance quelconque met dans l'impossibilité de remplir régulièrement leur mandat.

Conformément à cette disposition, la Société, dans sa séance du 13 décembre, a, de leur agrément, promu à l'éméritat M. Désiré Van de

Casteele, archiviste honoraire de l'Etat, habitant actuellement à Visé ;

M. Toussaint Quintin, industriel, à Liège, à qui l'état de sa santé impose le repos ;

M. Henri Renkin, banquier, à Marche en Famenne.

Au cours de l'année, la Société a eu à pourvoir à quatre places vacantes parmi les membres titulaires. Elle a élu 1°) en remplacement de M. Ch. de Thier, M. le docteur-médecin Sébastien Randaxhe. M. Randaxhe habite Liège. Il est originaire de Fléron ; il en connaît le wallon à fond, autant d'ailleurs que celui de Thimister, où il a vécu plusieurs années. Il a publié d'excellentes monographies dans le *Bulletin du Dictionnaire*. La Société, escomptant le zèle dont M. Randaxhe a donné de nombreuses preuves, l'a immédiatement chargé de la garde de ses archives.

2° En remplacement de M. D. Van de Casteele, M. Adolphe Wattiez, de Tournai, le créateur et président de la Ligue wallonne du Tournaisis et de sa filiale le Cabaret wallon tournaisien. M. Wattiez s'occupe de wallon depuis plus de vingt ans : il est l'auteur d'œuvres dramatiques wallonnes et il a publié nombre d'articles, prose et vers, dans les *Étrennes Tournaisiennes*.

3° En remplacement de M. T. Quintin, M.

Gaston Talaupe, de Mons. C'est lui qui a organisé à Mons, en 1888, les premières représentations d'œuvres dramatiques wallonnes. Il a écrit des pièces théâtrales et il a fondé en 1895 le journal *L'Ropieur*, qui existe encore et auquel il n'a cessé de collaborer ; enfin il est président de l'Association montoise des chansonniers et auteurs dramatiques wallons. Au surplus M. Talaupe était membre effectif de notre Société depuis 1891.

4° En remplacement de M. H. Renkin, M. Jules Sottiaux, de Charleroi. M. Sottiaux est l'auteur de divers ouvrages où il s'est appliqué à exalter le vieux parler de nos ancêtres ; je citerai notamment l'*Originalité wallonne*, l'*Illustre Bézuquet en Wallonie*, *Djan poète walon*, *Walla*, roman wallon, et divers contes qui ont paru dans le *Coq d'Awous'* de Charleroi.

Nous nous sommes attachés, par ces trois derniers choix, à ce que les trois centres de la Wallonie hennuyère, Tournai, Mons et Charleroi, soient représentés au sein de la Société de Littérature wallonne par trois écrivains que l'opinion publique désignait en quelque sorte et dont le talent et l'activité nous sont un sûr garant d'une collaboration efficace.

*
* *

Le nombre de nos membres affiliés ne cesse de grandir. L'année 1909 l'a sensiblement rapproché du chiffre de mille que nous ambitionnons.

Les Wallons de tout langage prouvent combien ils apprécient les avantages de tout genre que leur offre l'affiliation à notre œuvre. Au surplus nous comptons des membres effectifs dans le pays flamand, en Hollande, en Grande-Bretagne, en France, en Suisse, en Italie, en Allemagne, même dans l'Hindoustan. Parmi nos adhérents d'Allemagne nous nous plaisons à citer la Bibliothèque impériale de Strasbourg : c'est d'un bon exemple à imiter par nos diverses Bibliothèques publiques.

Les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire, payant la cotisation annuelle de vingt francs, sont à présent au nombre d'une trentaine. Parmi ces membres nous sommes heureux de signaler une demi-douzaine de grandes communes de la province de Liège. C'est Chênée qui a pris l'initiative de cette généreuse et intelligente participation. Son exemple a été successivement suivi par Bressoux, Herve, Jupille et Visé. Quant à Verviers, son conseil communal nous a voté un subside annuel de cent francs comme encouragement à la publication de notre Dictionnaire.

D'autres communes voudront suivre ce noble exemple et s'intéresser à nos travaux. La plupart

n'y pensent pas. S'il se rencontrait, parmi mes auditeurs, quelques personnes ayant des relations au dehors, je me plais à leur signaler, sans sortir de notre province, les noms des communes qui suivent : Amay, Angleur, Ans, Aywaille, Battice, Beyne-Heusay, Charneux, Chaudfontaine, Cheratte, Comblain-au-Pont, Couthuin, Dison, Ensival, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Fléron, Forêt, Grâce-Berleur, Hannut, Herstal, Heure-le-Romain, Hodimont, Hollogne-aux-Pierres, Horion-Hozémont, Huy, Jemeppe, Landenne-lez-Seille, Lierneux, Limbourg, Mons-Crotteux, Nandrin, Olne, Ougrée, Pepinster, Petit-Rechain, Ramet, Romsée, Saint-Georges, Saint-Nicolas, Saive, Seilles, Seraing-sur-Meuse, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Stembert, Tavier, Theux, Thimister, Tilff, Tilleur, Vaux-sous-Chèvremont, Vottem, Wandre et Waremme.

En voilà cinquante-six. Au reste, quel que soit le chiffre de sa population, chaque commune a intérêt à posséder dans son secrétariat un exemplaire du Dictionnaire wallon ; et si d'aventure elle a une bibliothèque publique, elle l'enrichira chaque année de nos diverses publications au grand profit de ses lecteurs et sans s'imposer une bien lourde dépense.

⁂

La Société libre d'Emulation, à laquelle la Ville de Liège a confié la mission de décerner chaque année le prix de mille francs fondé par M. Frédéric Rouveroy pour récompenser l'auteur d'un ouvrage scientifique ou littéraire, à décerné à notre Société le prix de 1908.

L'État, le conseil provincial de Liège, celui du Brabant et la ville de Liège nous ont continué les subsides de l'année précédente. Le ministère des Sciences et des Arts qui nous avait alloué mille francs en décembre 1907 pour nous aider à couvrir les frais de publication du premier fascicule de notre dictionnaire, a bien voulu, en décembre 1909, nous accorder une nouvelle subvention de quinze cents francs pour continuer ces travaux. Nous lui en témoignons l'expression de notre reconnaissance.

Au reste nos dépenses ont augmenté ces dernières années dans une proportion exceptionnelle. De 4690 frs qu'elles étaient en 1906, elles se sont élevées à 10.119 frs en 1908 et dépasseront encore ce total au compte de 1909. Les trois quarts de ces sommes ont passé en frais d'impression. En plus des travaux préparatoires du grand Dictionnaire, il nous a fallu faire face aux frais de publications occasionnées par le *Liber Memorialis* de notre cinquantenaire et tout récemment par l'impression à un chiffre exceptionnel d'exemplaires du volume

des *Noëls Wallons*. Pour le moment nous sommes en déficit. Il serait difficile de réduire le nombre de nos publications. Mais nous comptons autant sur la générosité des pouvoirs publics que sur l'accroisse-sement continu du nombre de nos membres affiliés pour rétablir l'équilibre de nos finances dans un avenir très prochain.

∴

À l'intervention de M. Franz Olyff, de Roclenge-sur-Geer, et de M. Oscar Colson, directeur de *Wallonia*, la Société de Littérature wallonne a pris l'initiative d'une manifestation en l'honneur de Joseph Ramoux et elle y a associé toutes les sociétés wallonnes de la Ville, représentées par un de leurs délégués au sein du Comité organisateur.

Joseph Ramoux était un enfant de Liège. Après avoir enseigné quelques années au grand Collège, il fut curé de Glons pendant près de quarante-deux ans, de 1784 à 1826, année de sa mort. Il se fit, dans la vallée du Geer, le propagateur de l'industrie de la paille tressée et s'attacha à populariser la vaccine que Jenner venait d'introduire dans la pratique médicale. Ce fut donc un bienfaiteur de l'humanité. Mais ce fut aussi un poète : il nous a laissé des vers latins, des vers français et

des vers wallons, nommément, dans ce dernier domaine, *Li complainte d'ine pauve boterèsse* ou *L' mâ mariêye*.

C'est en considération de ces derniers écrits que notre Société a consenti à prendre l'initiative d'une manifestation qui aura lieu à Glons, le dimanche 26 juin prochain, et qui consistera dans l'apposition d'une plaque commémorative sur une des faces de la tour de la vieille église de Glons, conservée comme monument public.

* * *

Je termine, Messieurs, en vous signalant un hommage bienveillant que nous a rendu, le jeudi 14 janvier 1909, M. Ferdinand Brunot, professeur en Sorbonne. L'éminent auteur de l'*Histoire de la Langue française*, invité à Liège par la Société pour la culture et l'extension de la langue française, a bien voulu faire visite à la Société de Littérature wallonne. Il s'est vivement intéressé aux travaux préparatoires de notre Dictionnaire wallon. Il a parcouru la riche et copieuse collection des matériaux que les efforts incessants du Comité ont amassés ; il a hautement approuvé la méthode qu'il suit, et il lui a spécialement donné raison d'embrasser dans ses recherches tous les dialectes romans parlés en Belgique ; enfin M. Ferdinand

Brunot a accepté le titre de membre correspondant de la Société.

Pareil encouragement moral nous est éminemment précieux, et nous ne doutons pas que, soutenus et encouragés comme nous le sommes dans tous les domaines, nous ne conduisions à bonne fin l'œuvre patriotique que nous avons entreprise.

Nicolas Lequarré

Comptes de 1909

Recettes

1.	Encaisse au 1er janvier 1909	125.96
2.	Cotisations de 772 membres	4314.05
3.	Subside de l'État (1908)	1500.00
4.	Subside de la Ville de Liège (1909)	600.00
5.	Subside de la Province de Liège (1909)	500.00
6.	» » » pour le Dictionnaire	100.00
7.	Subside de la Province de Brabant pour le Dictionnaire	100.00
8.	Prix Rouveroy	1000.00
9.	Créance recouvrée	600.00
10.	Vente de publications	27.80
		8867.81

Dépenses

1.	Locations, concierges, assurances	127.50
2.	Publications	7823.54
3.	Frais de bureau du secrétaire	75.50
4.	Frais de bureau du trésorier	78.75
5.	Mobilier, boîtes, fiches, etc.	322.00
6.	Service de la bibliothèque	371.92
7.	Divers	24.10
		8823.31

Balance

Recettes	8867.81
Dépenses	8823.31
Encaisse au 1er janvier 1910	44.50

Le Trésorier,

Oscar PECQUEUR.

Un concours de folklore

Dans la séance de janvier dernier, au moment de voter le programme des concours pour l'année courante, un membre, M. Haust, a demandé pourquoi cette liste ne contenait point de concours de folklore. En effet, le mot de folklore ne figure point dans ce programme. Cependant le folklore n'est nullement exclu de nos concours. Dès 1858, la Société publiait, sous le nom peu compromettant de *Mélanges*, du véritable folklore. Qu'est-ce que les *Spots* de Dejardin, les *Enfantines*, les *Comparaisons wallonnes*, la *Faune wallonne* de Joseph Defrecheux, les *Croyances et remèdes populaires* de Hock, les *Contes* de Kinable, le *Vocabulaire de l'Apothicaire-pharmacien* de Semertier, le recueil des *Crâmignons et chansons populaires* de Terry et Chaumont, si ce n'est du folklore ? Qu'est-ce que la *Fête sur les hougnes* et le *Djoweñ de drapeau* de Martin Lejeune ? Vingt autres exemples pourraient suivre. À prendre les mots dans la plénitude de leur sens, que peut être l'étude philologique et même la culture littéraire d'une langue populaire comme le wallon, sinon la recherche et l'explication d'une part, l'élaboration artistique d'autre

part de tous les faits de la vie populaire ? Par l'établissement du dictionnaire comme par les inspirations de la muse wallonne nous plongeons au plus profond des traditions populaires. Peut-être l'aristocratie de la pensée et de la science nous échappe ; ni l'humanitarisme de Tolstoï, ni *Zarathoustra,* ni la synthèse chimique ne sont de notre domaine ; mais certes tous les actes et paroles de la science et de la sagesse populaires de notre nation appartiennent à notre cycle d'études.

Sans nuire à l'économie du programme, une place spéciale peut y être réservée au folklore, pour peu que la Société le désire. En effet, Messieurs, la pensée qui a présidé à la refonte du programme en 1906 a été toute différente de celle qui a créé successivement les concours antérieurs. Jadis la proposition d'un concours était le résultat d'une inspiration fortuite. Suivant l'orientation de ses études, un membre songeait qu'il serait désirable de posséder des mémoires sur les anciennes corporations, ou des recueils de termes professionnels ou des vocabulaires locaux, ou d'encourager l'art de la traduction, la légende, la saynette populaires : il faisait sa proposition à l'assemblée et le programme s'enrichissait pour l'avenir d'un concours nouveau. En 1905, un membre s'avisa que c'était la culture de la philologie et de la littérature wallonnes tout

entière que les concours devaient favoriser, dans la mesure de nos ressources. Le programme devait donc présenter, autant que possible, l'analyse de toute la matière à étudier, de tous les genres littéraires à cultiver. Bref, pour résumer en deux mots une idée que je crois connaître un peu, le programme avait été jusqu'alors *restrictif*, il devait devenir *explicatif*. Arrivée au point où elle en est, la Société pourrait se passer de programme détaillé et dire aux travailleurs : envoyez-nous des études nouvelles sur toute matière relative à la philologie wallonne ; envoyez-nous des œuvres littéraires dans tous les dialectes de la Belgique romane et dans tous les genres : nous les accueillerons, nous les jugerons avec bienveillance, nous achèverons leur toilette s'il est nécessaire, nous les imprimerons, ou bien, si nous sommes forcés de les écarter, nous les critiquerons par des jugements motivés et très anonymement. C'est pour donner plus de facilité au public, qui se renouvelle sans cesse, et pour guider les nouveaux concurrents, qu'elle détaille en vingt-cinq articles, dont la plupart sont très compréhensifs, une centaine de concours où les initiatives les plus diverses peuvent trouver chaussure à leur pied. Mais, si c'est le libellé du concours qui conditionne l'œuvre chez nos plus jeunes concurrents, les vieux routiers, qui dominent la matière et

qui désirent la traiter sans trop s'emprisonner dans les linéaments du programme, n'ont guère été embarrassés, que je sache, pour faire entrer leur œuvre dans l'un ou l'autre compartiment de ce programme hospitalier. Au surplus, combien de fois la Société, respectueuse du travail d'autrui, n'a-t-elle pas décidé de juger hors concours un mémoire qui se présentait en dehors des vingt-sept classes spécifiées ?

Donc, encore une fois, répétons à tous les concurrents présents et futurs que, dans notre pensée, le programme des concours n'est pas limitatif. Logiquement, tout travail utile doit être le bienvenu ; en fait, jamais la Société n'a marchandé sa récompense à une œuvre de valeur.

Cependant, puisque la Société continue à détailler un programme, ne conviendrait-il pas d'y réserver au folklore une petite place sous pavillon particulier ? Y aurait-il à cela des inconvénients invisibles?

Autant il serait, pensons-nous, inopportun de créer, sans autre explication, un concours de folklore, autant il y aurait avantage à suggérer à des concurrents, qui peut-être n'y pensent point, la recherche de certains groupes de faits ou de documents. Il faudrait donc 1° bien spécifier ce que l'on attend du concours proposé ; 2° orienter les concurrents en leur signalant des travaux qu'ils devraient au préalable connaître.

Sur le premier point, il y aurait lieu de rechercher quels sont les sujets de folklore qui ne rentrent pas déjà ou qui rentrent mal dans les autres libellés de concours, de supputer ce que peut en général donner une question, d'écarter les questions déjà traitées chez nous ou ailleurs.

Ce qui rentre mal dans les prévisions de notre programme, ce sont des recueils de documents classés et étudiés, par exemple de ces chansons wallonnes si anciennes qu'elles sont devenues anonymes, comme les chants lyrico-épiques primitifs ; des recueils de contes, de fables, de fabliaux, au sens où l'entendent les folkloristes ; des traits inédits relatifs à la mythologie païenne de nos contrées, aux êtres merveilleux, aux esprits des éléments, aux pratiques de la divination et de la sorcellerie ; des exposés de vieilles coutumes et vieilles mœurs : soit dans le cadre de la vie familiale depuis les rites de la naissance jusqu'à ceux de la mort ; soit dans le cadre de la vie annuelle, avec ses fêtes ou païennes ou christianisées ou chrétiennes, ses jeux périodiques, ses mets traditionnels, ses chants et ses formules ; soit dans le cadre de la vie agricole dont les anciennes *Maison rustique* fournissent si pleinement le programme et les détails ; soit dans le cadre tout différent de la vie morale, trop peu concret pour qu'on en abuse.

La *Société wallonne* a surtout prévu des exposés faits au point de vue lexicographique : elle demande des vocabulaires de métiers et de régions, de faune et de flore ; elle atteint l'archéologie des idées indirectement, par celle du langage. Mais elle n'est point rivée à ce mode d'investigation et elle peut concevoir des enquêtes sur l'histoire, l'ethnographie, les us et coutumes, les traditions orales, les sciences et les arts populaires, exposées dans l'ordre logique. Il y a cependant une disposition qui semble avoir fait son temps : c'est celle qui consistait à dramatiser les documents de l'histoire ou du folklore sous la forme du roman ou de la nouvelle, comme Auguste Hock l'a fait dans la *Famille Mathot* ou Servais Demarteau dans le *Roman des proverbes en action*. Il est rare qu'une œuvre qui veut appartenir à deux domaines à la fois satisfasse pleinement dans aucun des deux. Mais l'élaboration des matériaux dans un ordre logique force à considérer la matière avec un autre esprit, et, à la fin, le travail entrepris de cette façon ne fait pas double emploi, comme on pourrait le croire, avec le travail lexicologique. Est-ce que nos vocabulaires technologiques contiennent l'équivalent du livre de Paul Sébillot sur les *Légendes et curiosités des métiers* ? Est-ce que les vocabulaires que nous avons publiés de la faune et de la flore contiennent la

mythologie des animaux et des plantes? C'est à la prière d'un folkloriste que M. Liégeois et M. Lurquin ont introduit des notes de traditionalisme dans leurs lexiques du gaumais et du dialecte de Fosse. Quel recueil de mots pourrait d'ailleurs faire revivre à nos yeux la vie amoureuse, les énigmes, les formulettes, les facéties, les anecdotes, les types populaires, les remèdes, les présages, les pèlerinages, les fêtes, les rondes, les danses, les jeux, les chants, les mille manifestations de la vie populaire? Jamais le mot *cwarmê* ne nous vaudra un livre de coutumes et de pasquilles carnavalesques. Jamais un vocabulaire du tanneur ou du vigneron ne nous amènera l'équivalent des études de M. Bormans et de M. Halkin sur ces anciens métiers. Il faut en prendre son parti : pour tirer d'un objet tous les sujets qu'il contient, on doit l'examiner à divers points de vue. Par conséquent, de même qu'il existe un concours réservé à l'histoire, — qu'il serait temps d'étendre à d'autres matières que les corporations, — de même il y a lieu de créer un ou plusieurs concours de folklore dans le sens que nous venons de déterminer.

Le danger de ce concours, c'est qu'il ne nous rende des collections de documents dix fois recueillis et imprimés; c'est que les chercheurs ne se mettent à récolter comme si tous les sujets étaient

neufs et vierges. Or, quand on compulse nos *Bulletins*, et le trésor des dix-sept volumes de *Wallonia*, et la *Revue de Folklore wallon*, et une foule d'ouvrages isolés comme le *Calendrier* de Reinsberg-Duringsfeld, on se demande s'il est possible d'étendre et de multiplier encore cette somme énorme de renseignements. *Wallonia* elle-même a si bien exploité le champ wallon qu'elle s'est annexé maintenant depuis plusieurs années la littérature et l'art wallons. Peut-être est-ce moins par épuisement de la matière que par la difficulté de mettre une plume dans la main du villageois, de l'instituteur même[1]. Quiconque a pris l'initiative d'écrire ce qui l'a frappé dans la vie populaire a passé par *Wallonia* et l'armée des observateurs ne se renouvelle pas assez vite. Peut-être un public en partie différent et l'appât d'une distinction susciteront-ils au folklore de nouvelles recrues. Toutefois, à côté de cet avantage, il y a cependant une grave cause d'insuccès pour les concurrents. Le prix, en effet, ne peut devenir la récompense de quelques pages écrites en une soirée sur un sujet

---

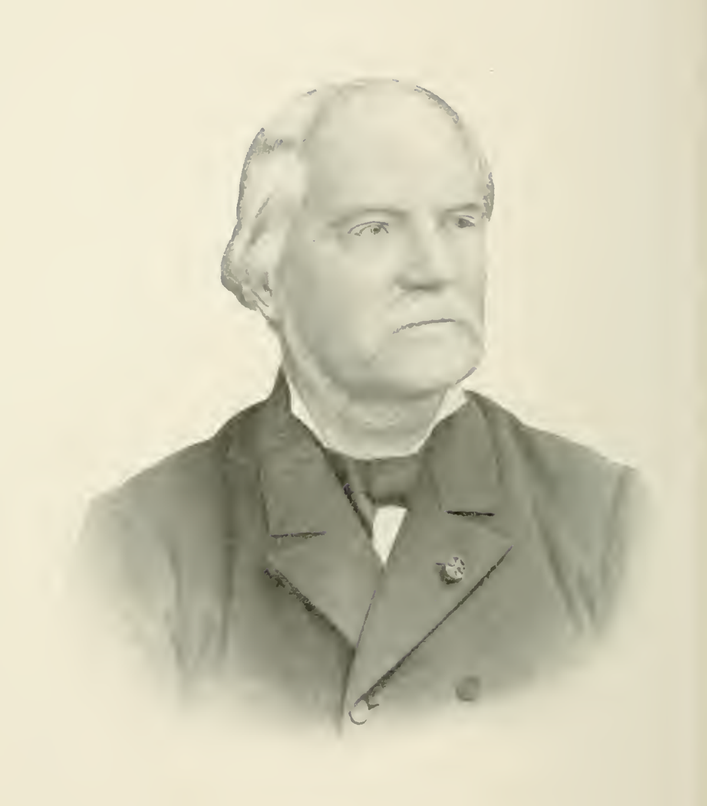
[1] M. O. Colson, directeur de *Wallonia*, présent à la séance, apporte une autre raison majeure : la veine n'est pas épuisée, mais une revue de folklore, s'occupant exclusivement de folklore, ne peut réunir en Belgique un nombre d'abonnés suffisant.

rebattu. Il est destiné à un effort réel, à des recherches et enquêtes patientes, à des résultats inédits. Si nous tentons un essai l'an prochain, comme je le propose, il sera nécessaire de spécifier quel genre de travail nous attendons, et d'avertir les concurrents qu'il existe en Belgique une assez belle littérature de folklore qui doit servir de base et de tremplin aux études ultérieures. Ils seront suffisamment avertis par ce rapport même si vous le jugez digne de l'*Annuaire*.

Ce concours viendrait après celui qui est consacré à l'histoire. On pourrait le formuler à peu près ainsi : « 2e concours. — Folklore. On demande soit un recueil assez complet des traditions originales d'une région, soit une monographie comparative d'un groupe de traditions à travers la Wallonie. Il serait notamment désirable de récolter les contes en patois et les chansons anciennes ». Chansons et contes trouveraient leur place naturelle dans un ouvrage du premier type, s'ils étaient d'une même région, en prenant le mot région dans un sens assez large, ou dans un ouvrage du second type s'ils appartenaient à des régions diverses ; ou enfin, si la collection était assez importante, ils pourraient se présenter au concours en recueil séparé. On varierait d'ailleurs d'année en année la dernière mention, pour attirer l'attention successivement sur les divers domaines importants du folklore.

On pourrait ajouter en petit texte les indications suivantes : « Le *Questionnaire de Folklore wallon* ou l'édition donnée par E. Monseur sous le titre de *Folklore wallon* (Bruxelles, Rozez), détermineront assez le domaine varié des traditions populaires. La belle préface ajoutée par M. Monseur à ce dernier ouvrage précise dans quel esprit il faut aborder les études de folklore. Les principaux recueils de folklore à consulter sont *Wallonia* et la *Revue de Folklore wallon,* qui renverront le lecteur à d'autres ouvrages le cas échéant ».

Jules Feller



Jean STECHER

1820-1909

Jean STECHER

Le patriote et le philologue

Quand la malice des circonstances vous ramène sous la plume un sujet que vous avez déjà traité, l'affaire semble assez délicate. On ne tient pas à se recopier, ni à se délayer ; on n'a pas même la ressource de se contredire, si on avait parlé avec tout son cœur : il ne reste qu'à changer de point de vue. C'est ce que nous allons faire pour évoquer une seconde fois le souvenir du très regretté Jean Stecher. Nous en avons esquissé dans *Wallonia* un portrait d'ensemble. Là, devant un public moins spécialisé, nous avons rappelé Stecher écrivain, académicien, professeur, médiéviste et wallonisant, en donnant à chaque trait dans notre ébauche une place restreinte. Ici, nous devons nous souvenir surtout que Jean Stecher fut un membre actif de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*. Il convient donc de faire passer au premier plan l'image du savant gantois romanisé, qui s'éprendra d'une vive curiosité pour nos dialectes, qui viendra s'asseoir au milieu de nous et seconder Grandgagnage dans ses travaux, qui essayera pendant soixante ans de concilier en lui et autour de lui, non seulement par les raisonnements et par les

arguments de l'histoire, mais par la culture intime des sentiments, les originalités rebelles de deux langues et de deux races.

Mais cette fois ma tâche se fait plus aride. Je n'ai plus de souvenirs personnels pour me guider, je n'ai plus à exprimer de ces accents de reconnaissance, de ces élans d'affection si facilement contagieux : il ne me reste d'autre source de démonstration que les travaux même de Stecher. C'est en les relisant, avec le respect et la piété que nous devons à nos anciens maîtres, c'est en extrayant d'eux les passages typiques que nous parviendrons à commémorer le patriote et le philologue qu'il fut parmi nous.

I

Ce désir intense d'union patriotique entre les deux races est un des principaux attributs de son caractère, et l'on peut affirmer qu'il fut chez lui un principe d'action. Il n'y est pas arrivé, comme beaucoup d'autres, par intérêt, par le fait que, flamand transplanté en Wallonie, il aurait dû se faire bien accueillir dans un milieu différent. Non, il a ce besoin de paix et d'union au plus profond de l'âme. Autour de la table de famille, il arrive que le père et la mère, discutant une question, haussent un peu la voix : alors le dernier-né, dans

sa chaise haute, se met à pleurer, s'imaginant qu'ils se disputent, et son petit cœur ne se tranquillise que quand la causerie a repris le ton normal. Aussi intimement Stecher haïssait les instincts combatifs, et la lutte des races en particulier.

On n'a pas de peine à retrouver la trace ancienne de cet état d'esprit. À Gand déjà, dès 1842, quand il enseignait les rudiments de l'histoire nationale aux élèves de l'École spéciale du Génie civil, il est aussi Belge qu'on peut l'être, et, s'il n'a pas inventé le nom d'*âme belge*, comme M. Edmond Picard, il en a cultivé le concept avec une ferme conviction. La preuve en est restée dans une note de la brochure *Flamands et Wallons* composée en 1858 : « Huit années d'enseignement d'histoire élémentaire au Génie civil de Gand, — où je rencontrais autant de Wallons que de Flamands, — et huit années de séjour à Liège, — *où ma qualité de Flamand ne m'a jamais nui*, — ont *fortifié ma conviction* que la diversité des races, qu'on appelle souvent une pierre d'achoppement pour la Belgique, pourrait bien n'être qu'une pierre d'attente » (p. 6). Pesez les termes, vous sentirez que la conviction est antérieure à l'expérience ; vous reconnaîtrez là le langage tranquille d'un croyant, non celui d'un néophyte.

Il débarque à Liège en 1850 pour exercer les

fonctions de professeur à l'Université. En 1853, alors qu'il passe encore ses vacances à Gand, dans son milieu natal, sans doute avec une joie d'exilé heureux de retourner au nid, il exprime déjà les mêmes idées qu'en 1859. Nous les retrouvons dans une lettre-préface qu'il a rédigée pour une nouvelle édition du *Théâtre liégeois*, entreprise par François Bailleux et Ulysse Capitaine [1]. Les dernières lignes montrent que cette préface fut composée après lecture des bonnes feuilles de l'ouvrage, à Gand, en septembre 1853. Eh bien, dans l'ancien milieu comme dans le nouveau, sa préoccupation visible est de chercher des affinités entre les deux races, avec une légère partialité, bien pardonnable, en faveur de ses compatriotes. « J'ai été tout surpris, écrit-il, d'y rencontrer tant de traits, tant d'allures, qui me semblaient ne pouvoir appartenir qu'à nos vieux flamands. » Quels sont ces traits, d'après lui ? Il les cite en termes curieux, avec toute sorte d'atténuatifs : « cette naïveté *si près d'être* grossière, cette franchise *un peu* brutale, cette bonhomie *un peu* pesante de nos mœurs *d'autrefois* ».

Il conclut sur ce point, dans un très beau langage : « Savez-vous que c'est grand dommage de si peu se connaître, Flamands ou Wallons que nous

(1) Liège, Carmanne, 1854.

sommes ? Associés aux destinées d'une nationalité glorieuse et féconde, nous nous tenons à distance les uns des autres, comme si nous avions peur de nous heurter par d'inconciliables dissonances. Il en résulte que nous nous exagérons les diversités et les oppositions, sans tenir aucun compte des précieux éléments de fraternité et d'harmonie depuis longtemps éclos dans notre vieille Belgique. Franchement nous avons encore des préjugés les uns à l'égard des autres, et comme toujours, on ne peut les détruire que par la connaissance. *Ignoti nulla cupido.* Si nous nous connaissions mieux, nous nous aimerions davantage » (p. XVII). Pour bien saisir toute l'insistance de ce sentiment, il faut naturellement s'apercevoir que Stecher pouvait composer une longue préface critique du *Théâtre liégeois* sans y glisser la moindre allusion ethnographique. Or, l'idée le hantait si bien qu'au contraire il y revient sans cesse. Avec quel bonheur il rappelle les « nobles et fraternelles paroles adressées au XIVe siècle par la commune de Liège à la commune de Gand » ! Et de les convertir aussitôt en ligne de conduite pour l'avenir, et de prêcher que « grandeur oblige », que « le bien doit être la promesse du mieux », et que « pour continuer dignement le progrès belge, Flamands et Wallons doivent s'entendre et se comprendre littéralement comme des frères... » (p. XVIII).

On ne se scandalisera pas s'il tire un peu les Wallons de son côté, dans ce parallèle qu'il établit mentalement au long de sa lecture : « J'ai été bien vite à me retrouver dans ces vieilles mœurs wallonnes, si *germaniquement* cordiales et simples » (p. xx). — « Toutes les fois que, dans votre petit livre, un mot, une tournure, un sentiment m'a frappé par son originalité, par sa vivacité, par sa désinvolture, *j'ai été plutôt ramené du côté de la Flandre* que du côté de la France » (p. xix). La subjectivité de cette impression, qu'aucun exemple précis ne vient confirmer dans la suite du texte, ne nous gêne aucunement : elle ne sert qu'à rendre plus éclatant ce désir intense de fusion qui lui fait voir le wallon presque flamand et le flamand presque wallon. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si, à la vérité, nous sommes si germaniquement Wallons. Ce serait certes, un beau sujet d'étude, à qui voudrait le traiter en historien et en psychologue, avec des arguments plus sérieux que des impressions ; mais nous essayons de découvrir ce qu'un homme a senti et pensé, non de mesurer si ce qu'il a senti et pensé est en tout point conforme à la réalité. On peut admettre en tout cas, comme plus proche de la vérité, la formule qu'il a lui-même donnée plus loin : « Providentiellement en quelque sorte, les extrémités des deux grands groupes occidentaux

ont depuis longtemps échangé des mœurs et des idées et préparé la fraternité des masses » (p. xx).

Que dirait donc Stecher, aujourd'hui, que les événements semblent lui donner tort ? Je n'ai pas, sur les luttes récentes, sa pensée dernière ; mais je crois qu'il aurait accueilli toute autre explication plutôt que de se résoudre à constater une recrudescence de la lutte des races, une affirmation insolente de toutes ces diversités qu'il atténuait et niait presque. Il aurait dit que cette défense subitement farouche de la langue et de la race est un pavillon couvrant des calculs et des préoccupations moins nobles ; il n'aurait abdiqué ni son sentiment ni son espoir. Mais poursuivons notre chasse à travers cette préface curieuse.

Il retrouve dans le *Vovèdje di Tchaufontaine* le cœur, la *gemüthlichkeit* des Allemands. Lorsque des vers expriment une velléité de paysage, il les appelle des vers tout flamands. Il croit d'abord entendre des Flamands lorsque le chœur chante au début de la *Fête de Hoûte-s'i-ploût* :

Qwand l' bone bîre fèt ine fève èl tièsse,
I sonle qu'ons àye pus d' si cints brès'.

Toutes ces attributions ethnographiques montrent simplement que, sauf des nuances difficiles à démêler, les sentiments et les appétits élémentaires

sont de toutes les races. Ils ne sónt pas plus flamands que wallons, mais Stecher croit bien sincèrement y reconnaître des signes de notre germanisation. Et, autant il s'en réjouit, autant il devient malheureux, lorsque, lisant la *Fête de Hoûte-s'i-ploût*, il rencontre tout à coup une irréductible dissonance. C'est malgré lui qu'il se « résigne » à en parler : « On a voulu dans cette pièce, dit-il, faire passer les Flamands pour des avares, des thiois enfumés, qui ont peur des franches joies et *font des mystères pour rien* [1]. Quoi de plus contraire à tout ce que chacun sait ! Aussi regardé-je cette *élucubration* comme une exception sans précédent. Je vois de tous autres sentiments dans les traditions liégeoises, dans ces seigneurs de Hemricourt qui envoient leurs garçons être pages dans certains châteaux pour apprendre courtoisie et langue *tiexhe* ; dans ces complaintes liégeoises de 1632, qui plaignent les pauvres *tixhons* persécutés par les soudards espagnols, etc., etc. J'aime à me remémorer tout ce qui a été fait, rien qu'au pays de Liège, pour donner aux thiois les mêmes droits qu'aux wallons... » (p. XXV). Cet émoi est charmant, mais Stecher peut avoir raison sans que Vivario ait tort. Tous

---

[1] Souligné par l'auteur comme étant la traduction d'un passage de la pièce wallonne.

les Liégeois du XIVe siècle n'avaient point exactement les idées de ces seigneurs dont parle Hemricourt. Il en est de même en 1757 quand la pièce de Vivario est représentée : il y a des Wallons germanophiles et des Wallons germanophobes, à divers degrés et pour des raisons très diverses. Il y en a encore aujourd'hui, plus bruyants parfois, mais le tapage de quelques plaisanteries ou de quelques aboyements de plus ne me feront point croire que, dans la masse, les sentiments variés de sympathie ou d'antipathie aient beaucoup changé. L'instruction seule, plus répandue, atténuera graduellement les préjugés de race, si des lois maladroites ne viennent pas, bien entendu, raviver les causes d'antagonisme.

Ce sentiment qui, dans la préface du *Théâtre liégeois*, n'apparaît qu'entremêlé aux divers aspects d'une appréciation littéraire, devient à lui tout seul le sujet de la conférence du 26 novembre 1858, faite par Stecher à la *Société d'Émulation* et reproduite peu après dans l'*Annuaire* de cette Société (1859). J'en ai cité ailleurs des passages caractéristiques, mais trop peu en comparaison de l'importance de la pièce. Je ne suis pas loin de considérer cette brochure de Stecher comme son chef-d'œuvre de pensée et de style. Il s'est montré ailleurs plus érudit : nulle part le sentiment des nécessités

vitales ne lui a suggéré un langage plus éloquent et plus élevé. Ici l'émotion intime crée la forme et ne laisse pas à l'auteur le loisir des réminiscences spirituelles et des feux roulants de citations. Il atteint à la hauteur de vues de l'historien et de l'homme d'État.

Voici comment il pose le problème. Depuis 1814, « il y a eu en Europe une réaction en faveur des nationalités de race... Quand, près du Rhin, du Danube et du Pô, on rêve de se reconstituer selon des affinités linguistiques, il est naturel que, près de l'Escaut et de la Meuse, on s'en exalte ou s'en alarme. Il est naturel aussi que nos grands progrès dans la science historique aient rendu le XIXe siècle assez enthousiaste des nationalités purement physiques et des frontières qu'on appelle inconsidérément naturelles. Mais au moins pour la Belgique qui, dans le triomphe de ces attractions absolues, perdrait sa raison d'être, il convient d'examiner si, même au sein du moyen âge, quand le fait était presque tout le droit, il n'est pas arrivé que l'on contrariât ou du moins écartât *les tendances instinctives et aveugles des races* au profit des *tendances libres et progressives des idées* » (p. 8). Opposer le groupement réfléchi, librement consenti, œuvre de la politique ou art de gouverner au vieux groupement patriarcal et presque

animal, tel était en effet le seul moyen d'aboutir à la solution désirée. Il écarte donc la question d'ethnographie, qui ne lui semble pas assez résolue, — elle était plus trouble qu'aujourd'hui —, et il se propose d'interroger notre histoire pour apprendre d'elle, si ce dualisme, quel qu'il soit, est une difficulté inextricable du présent, une brutale menace de l'avenir ».

La thèse ainsi posée, il annonce éloquemment, avant démonstration, la solution que son cœur désire : « Admettrons-nous que flamands et wallons ne se sont rencontrés dans nos plaines que pour se combattre ainsi que feraient deux avant-gardes d'élite incessamment renforcées par des troupes fraîches ? Il nous semble plus libéral, plus chrétien, plus humain, plus conforme au gouvernement temporel de la Providence, de penser que deux races séculairement en présence l'une de l'autre, ne sont pas destinées à s'entre-déchirer, à s'entre-détruire, mais à s'entr'aider. La science peut bien un jour constater la perpétuité des races, mais jamais elle ne pourra nier la fraternité humaine. La politique peut bien un jour s'aviser de remaniements européens et de frontières naturelles, mais jamais elle ne pourra nier la nationalité belge ».

Puis le ton s'élève au lyrisme : « La nationalité belge ! si son domaine est étroit, sa portée est

immense. Ce nom, pour l'étranger, devient chaque jour plus digne de son respect, et pour nous, de notre amour ! Malgré toutes les fatalités conjurées pour tenir notre individualité cachée dans les limbes de l'histoire, le droit a fini par prévaloir ; une idée méconnue ou persécutée pendant des siècles a désormais conquis sa place au soleil » (p. 12).

Nous n'avons pu résister au plaisir de citer ici cet hymne enthousiaste, qui nous révèle un Stecher juvénile et plus passionné que nous ne l'avons connu. La démonstration historique, qui suit ce beau mouvement, prend soixante pages. Elle est encore assez solide pour mériter la lecture. Sans doute quelques traits ont vieilli. Les Éburons n'étaient pas des Germains, mais des Celtes chassés sur le tard de la région transrhénane par un afflux de nouveaux arrivants dans la plaine d'Europe. Il s'exagère aussi la part faite aux Saxons dans la composition du peuple flamand. Mais la plus grande partie de ses preuves reste debout et sa thèse n'a pas été infirmée par les historiens de notre génération. D'autre part, les événements, eux, ne se sont-ils pas chargés de démontrer trop optimiste le rêve de fraternité qu'il proclamait plus libéral et plus chrétien ? Question troublante ! Tout bien considéré pourtant, et malgré le mouvement belli-

queux des dernières années, j'ai la persuasion que les mânes du patriote si obstinément, si foncièrement unioniste peuvent dormir en paix. Ce n'est pas une lutte de races qui sévit aujourd'hui avec recrudescence : c'est, comme autrefois, une lutte d'intérêts. Seulement ces intérêts n'ont plus la même grandeur, la même sainteté qu'au moyen âge ; et c'est pourquoi peut-être certains combattants ont ressenti le besoin de s'illusionner en arborant de vénérables drapeaux. On peut admettre même que l'étude du langage, des mœurs, du folklore a créé, chez un petit nombre d'esprits prenant par cette étude conscience des originalités de leur race, un attachement nouveau, très sincère et très respectable, aux formes anciennes de la vie locale; mais une étude plus approfondie viendra corriger ce premier sentiment. Puis le réseau d'acier des nécessités matérielles enserre trop étroitement nos sept millions de Belges pour ne pas avoir créé, *ex usu*, un sentiment de solidarité, de tolérance, parfois d'amitié. Si celui-ci ne triomphe pas toujours dans les journaux et les assemblées politiques, dans les boniments électoraux et les revendications tapageuses, il est bien le sentiment anonyme de la ruche en travail, inspirateur de sa conduite et de ses actes. Les actes contraires détonnent comme de brutales excep-

tions. On les dénonce, on les flétrit, on en méprise les auteurs comme des sectaires ou des hypocrites. Leur influence peut égarer quelques unités de l'opinion publique pour un temps limité et pour un petit cercle d'actions ; elle peut léser des particuliers, en avantager d'autres dans certains domaines ; elle peut changer des noms, imposer des étiquettes, créer quelques nouvelles hypocrisies. Bref, des perturbations issues des préjugés, des intérêts, des passions humaines attisées peuvent bien entraver, un temps, « les tendances libres et progressives des idées », mais elles sont impuissantes à modifier d'une façon sensible la courbe du mur que dresse une marée montante. À moins qu'on ne soit de ceux qui veulent briser la marée, il n'y a pas lieu de s'alarmer.

Cette idée de nationalisme belge a tellement hanté Stecher que beaucoup plus tard, en 1878, il en fait l'unique principe de la vie et des actes de l'humoristique président Grandgagnage. C'est le *leitmotiv* de la longue notice qu'il a consacrée à l'auteur des *Wallonades*. Certes ces questions de la neutralité, de l'unité, de la vitalité de la nouvelle Belgique étaient des questions brûlantes à l'époque où Grandgagnage atteignait la quarantaine. Que le Président, qui avait vu se succéder trois régimes, ait été partisan d'une Belgique libre, ne relevant

que d'elle-même, c'est assez naturel; mais que Jean Stecher, quarante ans après, ait songé à nous montrer surtout dans Grandgagnage le patriote belge, le politique belge et le littérateur belge, c'est un phénomène plus caractéristique de l'âme du biographe que de l'âme du modèle. De fait, on pouvait envisager Grandgagnage autrement, d'abord en littérateur, comme un vagabond farouche et un batteur de buissons enamouré d'indépendance, comme un critique narquois et aventureux des idées et des mœurs, puis au point de vue du caractère, ainsi que le dépeint un ami anonyme dont Stecher a inséré la lettre curieuse dans ses notes [1].

Sautons encore vingt ans, et nous verrons Stecher, en 1896, toujours préoccupé du rôle national de ses héros, commencer sa biographie d'Alphonse Le Roy par une peinture du milieu liégeois au point de vue politique. Il défend le pays de Liège de l'accusation d'être une « petite France » et le Wallon habitant de Liège d'être très francisé [2]. Vous devinez les arguments : ils sortent bien de la même source

---

[1] J. STECHER. *Notice sur F.-C.-J. Grandgagnage. Annuaire de l'Académie*, t. 44 = 1878. — Cf. note 37 de la notice, p. 74-76.

[2] J. STECHER. *Notice sur Alphonse Le Roy, Annuaire de l'Académie*, t. 64 = 1898.

que ceux de *Flamands et Wallons*. Quand il nous a germanisés autant que le permettent le frank Charlemagne, le nom thiois de Liège, les villes flamandes de la Principauté et quelque *spot* narquois contre les Français, il conclut ainsi : « Chimérique donc la crainte d'une absorption méridionale. En Belgique d'ailleurs l'électricité positive de l'élément latin neutralise l'électricité négative de l'élément teuton. Étant de nom contraire, elles doivent s'attirer. Il suffit de les rapprocher » (p. 6). Sur cet ingénieux exorde, il s'attache donc à montrer que Le Roy, le sémillant Le Roy, le protée que vous avez connu, « sous des aspects divers, ne cesse pas d'être, en toute cette dispersion d'énergies, *un doux patriote rêvant la réconciliation du passé et de l'avenir* » (p. 55). Vraiment, ne croyez-vous pas entendre là l'éloge de Jean Stecher lui-même ? Tant il est juste de dire qu'on saisit mieux en autrui les qualités que l'on ressent en soi-même [1].

Ces idées de sincère et fervent patriote unioniste, il est évident que Stecher les a exprimées maintes fois aussi à la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, et avec d'autant plus de convic-

---

[1] Voyez encore p. 99 de la même notice.

tion intérieure et d'autant plus de réserve dans les termes qu'il se sentait au milieu d'amis et de collègues wallons. Pour rien au monde il n'eût voulu les blesser. Là, il cherchait des affinités, des identités ; mais il essayait surtout de plaire — et il plaisait — par l'aménité, par la douceur de son caractère tout porté vers la conciliation. Mais il deviendrait monotone d'épingler les formes diverses de cette persistance de sentiment à travers toute une vie. Étudions plutôt dans son action à la Société wallonne, son rôle de critique et de philologue pendant la période de vingt-six ans où il nous consacra une partie de ses soins, de 1859 à 1886, — sans toutefois nous défendre à l'occasion l'une ou l'autre excursion au dehors.

II

Il avait donné, dès 1854, dans la préface déjà citée du *Théâtre liégeois*, un avant-goût de sa critique mesurée, à la fois si bienveillante et si fine. On entrevoit bien que le sans-gêne des vieilles mœurs wallonnes l'effarouche un peu. Il avoue que les types ne sont « ni d'une grande élévation ni d'une entière délicatesse », que c'est « inférieur » et « arriéré » ; mais cette critique, il la présente adroitement sous forme de concession, comme si

l'accusation venait d'un autre et comme si, lui, conquis par les réelles qualités de ces pièces, il en admirait avant tout « la vérité sans apprêt, l'observation fidèle et désintéressée, le spectacle de la vie, telle qu'elle va souvent, au hasard et à la dérive (p. XX)... cette verdeur de sentiment, ce non-chaloir des petits ménagements, cette absence d'arrière-pensée...» (p. XXI). Le désir de plaire, l'amour d'une atmosphère paisible, une certaine coquetterie à dire les vérités en sourdine, sans faire éclater les vitres, déterminent le tour de ses observations.

Cependant, quand la vérité historique contrarie son sentiment intime, il sait admettre la vérité. En 1860, dans son rapport sur la *Carte du Pays wallon*, — c'était, sous une dénomination trop large, l'étude de la frontière linguistique, — il acte en pleine liberté d'esprit le recul du flamand dans la région d'Aubel, le recul (plus problématique) du wallon dans la région allemande de Malmedy et du Luxembourg. Et on ne saurait pas qu'il a été sensible à ce recul du flamand, si la réflexion qu'il ajoute ne trahissait une contrariété surmontée : « *On ne doit pas craindre* de mettre en relief toutes ces différences, qui intéressent l'archéologie *sans alarmer le politique*. Puisque, dans tout notre passé belge, si plein d'horribles guerres, on n'en peut

pas citer une qui ait armé Flamands contre Wallons au nom d'une différence de langage, il est permis de croire qu'aujourd'hui, en pleine philosophie chrétienne, on peut constater l'augmentation ou la diminution de terrain de ces idiomes wallon ou flamand sans exciter des susceptibilités sérieuses » ([1]).

Son premier rapport étymologique à la *Société wallonne*, il lui a choisi, dans le même esprit toujours, le nom à la fois gantois et liégeois de *kipkap* ([2]). Il place sous ce titre trois petites études, une sur *baligand*, une sur *pacolet*, une sur *hamelete*. Les mots sont adroitement choisis dans ce sens que, sans offrir de difficulté étymologique sérieuse à un Œdipe au courant à la fois du flamand, du wallon, de la littérature des chansons et chroniques romanes, ils permettaient des développements d'un autre ordre. Ne lui demandez pas, en ceci non plus, une démonstration rectiligne, mathématique, une suite sévère, une cohésion compacte. Sa démonstration est une promenade. Puisque j'ai déjà parlé ailleurs de *baligand* et de *hamelète*, prenons son *pâcolet* comme exemple.

([1]) *Bulletin*, t. III, 2e partie, p. 77.

([2]) *Bulletin* t. III, 2e partie, p. 51-61

Après quelques phrases générales sur les préjugés du moyen âge, nous entrons classiquement dans le sujet. Je résume. Il existe une expression proverbiale en France, « c'est le cheval de Pacolet », pour désigner un homme qui court la poste. C'est un souvenir du cheval de bois enchanté de *Valentin et Orson*. Là-dessus l'auteur se pose la question étymologique. Il répond aussitôt par deux conjectures : 1° *Pacolet* est un diminutif de *Pégase* (?) ; 2° c'est un dérivé de *Paque, Paquot.* Vous croyez que l'auteur va reprendre chacune de ces conjectures et les discuter à grand renfort d'arguments historiques et phonétiques? Pas du tout, tel n'est pas son sujet ; il n'est point passionné de précision à propos de voyelles et de consonnes. Sur ce point donc il se tire d'affaire en souriant : « Il faudrait bien être sorcier pour en dire le dernier mot », dit-il, et c'est toute l'enquête étymologique. Mais alors quel est le sujet ? Hé, l'auteur a bien mieux qu'un pauvre vieux mot tout nu à nous exhiber : il a tout un musée, dont nous allons passer la visite. Voici le cheval de *fust* de Croppart, roi de Hongrie, évoqué du *roman de Cléomadès*, puis *chevillard* de Sancho Pança, puis le cheval de bois sur lequel Pierre de Provence enleva la belle Maguelonne, et le Bayard des quatre fils Aymon. Ces analogies effleurées, vous allez voir que Stecher se pose une

autre question que celle de l'origine du mot ; il se demande si ce n'est pas là un emprunt aux contes orientaux ou un souvenir de la Germanie païenne. Il ne résout pas la question, sagette oubliée aussitôt que lancée ; néanmoins, ce qui prouve l'importance des questions en l'air, c'est que M. Chauvin y répondra savamment en 1896 dans le tome VI de *Wallonia*. La suite de cette wallonade étymologique nous ramène à Liège. *Pàcolet*, à Liège, ne signifie plus que talisman, petite bète-fée qui fait découvrir les trésors et les sources. Les sources ? Belle occasion pour remémorer la baguette divinatoire, le caducée de Mercure, la verge magique de Médée et de Circé, et le bâton de saint Colomban. Et cet instrument de magie ancienne fait passer son esprit, dans un éclair, de Zoroastre, le père de la lignée, jusqu'à la magie moderne de l'électricité. Ne croyez pas que ce soit fini, pas encore ! il reste des notes, que l'aimable causeur ajoute nonchalamment à la suite de son texte. Grâce aux deux premières, nous ne savons plus ce que nous croyions le mieux savoir, si Pacolet est le cheval ou le cavalier ! puisque M. de Reiffenberg croit que c'est le cheval, tandis qu'une citation de Clément Marot montre que Pacolet est le cavalier et qu'une note de Walter Scott nous donne Pacolet comme un enchanteur. La promenade sera finie quand Stecher nous aura

cité la traduction du *Pantchatantra* de Benfey, les *Mille et une nuits*, les *Gesamtabenteuer* de Von der Haegen et enfin, le *Don Quichotte*, afin de nous démontrer que ces apparitions du cheval magique à travers les airs sont un artifice commun des légendes et des contes. Certains contes même font voler des éléphants, des trônes, des armoires. Réflexion finale de l'homme de goût, qui juge ces inventions aussi monotones que stériles. Ainsi, effleurer la question étymologique, signaler des analogies de mots ou de pensées, indiquer les éléments d'une comparaison, lever un lapereau pour le plaisir de le regarder courir, jeter par-ci par-là les étincelles de quelque observation esthétique et morale, telle est la marche de sa pensée, qui voltige et papillonne sans vouloir se poser.

En général il ne s'aventure sur le terrain de l'étymologie pure qu'avec une sage défiance, comme sur un sol gluant et mouvant. Après avoir approché la forme *hamelète*, et signalé comme possibles une provenance sémitique, qu'il ne daigne pas préciser en citant le mot *amulette*, et une provenance germanique (*helm*), il quitte prudemment cette croulière « jusqu'à plus ample informé » et reprend : « revenons à *halmète* signifiant casque ». Oui, l'aimable conteur revient à *halmète*, mais pour nous parler du chapeau de Fortunatus et des supersti-

tions variées que la coiffe ou membrane magique a suscitées. C'est du folklore très agréablement présenté. Vous en conclurez, Messieurs, que ces articles étymologiques étaient bien plus amusants que ceux dont nous émaillons notre *Bulletin du Dictionnaire*. Chaque lecteur y trouvait un souvenir qui lui donnait plaisir et rêverie, une réflexion qui répondait à sa pensée, un trait de malice, un geste gracieux. On divague aujourd'hui avec plus de logique. Je le regrette sincèrement... au moins pour le public.

Critique des productions d'autrui, soit à l'Académie, soit à la Société wallonne, il nous apparaît beaucoup plus dégagé. Il se croit moins obligé de tourner et de tresser, il devient plus précis, il va plus droit au fait, qu'il s'agisse de louer l'œuvre soumise à son jugement, comme par exemple l'étude lexicologique de Scheler sur les poésies de Gilles li Muisis [1], ou qu'il s'agisse de doser l'éloge et la critique. Même dans ses sévérités, il demeure toujours bienveillant, mais il sait découvrir ce qui manque à un mémoire et l'indiquer très positivement. Dans son rapport sur le *Glossaire roman liégeois* [2], il parle d'abord des difficultés d'un sem-

[1] *Mémoires couronnés et autres mém.*, p. p. l'Académie royale de Belgique, collection in-8 ; t. 37, 1886.

[2] *Bulletin*, t. XII, p. 63 *sqq*.

blable travail, qui nécessite de « vastes recherches » et de « patientes compulsations », il en attribue les défaillances au manque de temps, à cette fatigue émoussant la sagacité du chercheur ; mais cette indulgence ne l'empêche pas de dire que huit cents mots manquent d'interprétation suffisante ; de citer une centaine d'articles qui « réclament une refonte complète » en indiquant d'un mot dans quelle direction l'auteur doit s'orienter ; de critiquer le groupement étymologique, le vague des articles concernant les poids, mesures, monnaies ; de recommander l'usage des dictionnaires flamands et allemands. Même netteté de critique dans le rapport relatif au mémoire sur les *noms de famille* [1]. Il demande à l'auteur anonyme de localiser les noms dans le temps, d'étudier spécialement les suffixes nationaux ou régionaux, de mieux faire ressortir l'élément *tixhon* et de montrer l'influence des diminutifs flamands, de se préoccuper davantage des variations orthographiques qui sont une grande cause de la multiplicité des noms, d'être enfin moins laconique dans l'interprétation des mots recueillis. Le rapport donne bien la sensation d'un homme qui sait ce qu'il veut, c'est-à-dire ce que veut la science elle-même. Sans doute le rap-

(1) *Bulletin*, t. XVII, p. 2.

porteur serait triste de désespérer un concurrent, mais il n'hésite pas à lui donner, très nettes, les indications capables d'améliorer son œuvre.

Un second rapport du même volume ([1]) mérite encore d'être cité pour l'ensemble des qualités qu'il dévoile. Il commence par un éloge ému de Charles Grandgagnage, que la mort venait d'enlever au jury de philologie, puis le savant modeste ajoute : « Privés de ses conseils aussi pleins de cordialité que de science, nous nous sommes toutefois inspirés de ses traditions, de ses exemples. En suivant le criterium auquel il nous avait accoutumés, en faisant comme lui la part de la sévérité et de l'indulgence, en tenant compte, comme notre maître à tous, de la situation réelle de la philologie liégeoise, nous avons l'espoir de n'être pas demeurés trop infidèles à ses enseignements ». Voilà des sentiments exquis, et rares. Mais, pour les avouer, il faut valoir par soi-même et ne pas avoir besoin de se hausser en dosant parcimonieusement l'éloge ou en créant l'équivoque sur la valeur d'autrui. Grandgagnage et Stecher brillaient certes par des qualités différentes, mais ils nous apparaissent dignes l'un de l'autre, et j'estime au même prix celui qui a inspiré

([1]) *Bulletin*, t. XVII, p. 229.

ces belles paroles et celui qui en a trouvé la formule dans son cœur. Voici maintenant, tout à côté, de saine critique. Il vante chez un des concurrents ses qualités philologiques : « l'analyse qu'il *poursuit* ; les exemples qu'il accumule *en bon ordre* sur chacun des points qu'il rencontre, aboutissant à une *véritable expérimentation philologique*. Or, en ces matières, l'opération, quand elle est sagement conduite, constitue par elle-même déjà un bon résultat. Si l'on ne résout pas toujours le problème, les calculs qu'il occasionne sont souvent très instructifs... ». On conviendra que c'était penser avec précision, très finement indiquer la méthode, et, en même temps, louer avec justesse le premier travail de notre collègue actuel, Alphonse Maréchal, alors encore étudiant à l'Université de Liège.

Semblables à ces peintres qui rendent leurs portraits trop durs ou trop flous, à force d'y revenir, d'y ajouter, à force d'y préciser ou d'y atténuer, suivant leur tempérament, le coloris, les méplats, les limites, Stecher produisait un travail plus précis et mieux ordonné quand il se hâtait, quand le caractère du sujet le dispensait d'une longue étude et de multiples retouches. Remettait-il son œuvre sur le chevalet, alors son érudition encyclopédique, le sollicitant de toutes parts, lui soufflait mille développements, qui, excellents en eux-mêmes, pou-

vaient empâter le trait principal. A cette seconde manière appartient, par exemple, l'*Étude sur les spots*, composée d'abord comme rapport, mise en tête du recueil des *spots* en 1861, sous forme d'étude parémiologique, remaniée trente ans plus tard pour la deuxième édition du *Dictionnaire des spots* en 1891. On pourrait s'attarder à faire l'analyse de cette étude, à noter les variantes et les différences des deux éditions, à suivre les méandres de la pensée s'encombrant en route de nombreux accessoires; mais à quoi bon? Il ne s'agit pas ici de rechercher quelles idées ont vieilli, ni d'admirer des rapprochements habiles et d'ingénieuses comparaisons : nous ne voulons que caractériser son talent et nous pouvons y arriver sans cette longue dissection. Disons donc, en résumé, s'il nous semble que parfois la construction ne se fait pas assez sentir dans ses travaux, que c'était une de ses coquetteries de ne pas annoncer trop catégoriquement où il allait et où il menait son lecteur. Il se réservait par là le plaisir des détours : *ire per ambages*, aurait-il ajouté, suivant sa coutume de rehausser le texte français de perles latines. Il efface donc les transitions, arrondit les angles, lime les raccords. Il ne veut pas que, sa tapisserie ingénieuse achevée, le vulgaire en aperçoive la trame, mais bien les chimères du dessin vaguement esquissées. Chacune de ses études doit

donc être étudiée par le lecteur. Si on se contente de la lire, on n'y percevra que des effleurements d'idées, et, si on attend que l'idée revienne effleurer une seconde fois, on sera déçu : elle reviendra peut-être, mais transformée pendant son détour et chargée de quelque nouvel attribut qui la rendra méconnaissable. C'est une des multiples façons de composer, et j'avoue sans peine qu'elle n'est pas du tout latine.

En philologie, je dirais qu'il appartint à une période de transition, si toutes les époques n'étaient pas des périodes de transition. Il fut de cette génération à laquelle se rattachent en Belgique le baron de Reiffenberg, Scheler, Bailleux, Capitaine, Grandgagnage, Wagener, Delbœuf. Il fit bonne figure à côté des meilleurs d'entre eux, dont il fut souvent le conseiller, le critique ou le biographe. S'il n'a pas édité ou commenté autant d'anciens textes que son collègue de l'Académie Auguste Scheler, ni composé des lexiques, c'est que son esprit se sentait trop en prison dans les notes philologiques, les courts articles sans phrases où l'on gagne de la place par des abréviations conventionnelles. Néanmoins, beaucoup plus philologue que le patient Reiffenberg, il a laissé comme contribution à cette publication monumentale des grands écrivains du pays, les quatre volumes de son *Jean*

Le Maire de Belges. De plus, c'est lui qui fait d'ordinaire rapport à l'Académie sur les travaux lexicologiques de son ami Auguste Scheler. Il présenta le *Glossaire de Jean d'Outremeuse*, celui des poésies de *Gilles li Muisis*, les extraits du *Catholicon de Lille*. Et, quand ses contemporains eurent disparu, il fit rapport avec la même compétence et une affection redoublée sur les travaux de ses élèves et des élèves de ceux-ci.

La philologie est d'ailleurs un vaste domaine où l'on peut choisir son champ d'exploitation. Stecher se déploie surtout à l'aise dans l'histoire littéraire, la biographie, le folklore. Quand il trouve un sujet situé à l'intersection de ces trois genres (si je puis ainsi abuser du mot *genre*), il réalise une œuvre comme la *Légende de Virgile en Belgique au moyen âge* [1]. C'est un discours destiné à être lu en séance publique de la Classe des Lettres à l'Académie royale. J'aurais voulu entendre cette lecture — car sa lecture était un charme — avec la coquetterie qu'il a dû y mettre en cette circonstance. À cause de l'assemblée qui l'écoute, son érudition, toujours abondante, se fait ici plus aimable et plus claire. Il n'a d'ailleurs qu'à suivre

---

[1] *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e série, t. XIX. 1890.

l'ordre chronologique des fantaisies inventées par le moyen âge sur Virgile. La gradation même n'y manquera point. Il est donc vraiment porté par son sujet. Il peut à la fois raconter les inventions les plus saugrenues du moyen âge et en faire la satire ou la critique avec cette grâce, cet esprit, ces qualités de raison, de juste milieu, ce respect de la poésie et du génie, ce goût aristocratique, cet effroi de la vulgarité qui sont sa propre nature. Ici son érudition est une vraie richesse. Il a émaillé son exposé de traits spirituels. Pour ne point vous fatiguer d'une longue analyse, qui, même minutieuse, ne garderait pas dans ses mailles la vie et le sourire, rappelons quelques-uns seulement de ces traits. Voici à quelle hauteur il situe son sujet : « Pour faire la psychologie du moyen âge, pour ausculter son état d'âme, la légende de Virgile est un instrument de premier ordre et d'une singulière précision » (p. 16). — Peu enclin à beaucoup attribuer de puissance créatrice aux instincts de la foule, il résume son opinion dans cette phrase : « Si l'on y regardait bien, sans trop s'engouer du folklorisme à la mode, on reconnaîtrait que le peuple, dans son inconscience dont les ultra-wolfiens ont fait du génie, n'agit guère qu'en sous-ordre, et, du moins en Europe, ne fait que broder sur ce qui est écrit, au

hasard de son ignorance imaginative » (p. 23). — Voulez-vous une de ces comparaisons jetées comme en passant, où l'esprit rapproche malicieusement les choses du passé et celles du présent, dans un raccourci de quelques mots ? : « Dès les bas temps de la société latine, on aimait à user à tout propos du mot *magie*, comme nous abusons aujourd'hui du mot *évolution* » (p. 24). — Une autre : « Le peuple aime à tout accumuler sur un seul nom ; c'est sa façon d'appliquer le principe du moindre effort » (p. 28). Et, au sortir des extravagances du naïf Jean d'Outremeuse accumulées sur Virgile et de toutes ces « monotones niaiseries qui amusaient le moyen âge », avec quel bonheur visible il magnifie dans sa péroraison la Renaissance de l'art et la résurrection du vrai Virgile par un *crescendo* où il évoque le mot profond du *second Faust*, qui condense tout l'esprit mystique du moyen âge :

Natur und Geist ! so spricht man nicht an Christen...

pour terminer par la formule magique des temps modernes : Raison, Nature et Liberté !

Voilà comment Stecher entendait la philologie. S'il l'avait entreprise du côté purement verbal, certes il aurait laissé des articles de grammairien et de lexicographe, tels qu'on les faisait alors en Belgique,

mais il n'aurait pas élargi les horizons de ses publics divers en leur révélant tour à tour ou le sens d'une époque de l'histoire, ou le charme naïf des poésies populaires, ou la profondeur des chefs-d'œuvre, ou la succession des pas, des chutes, des reculs et des relèvements qui jalonnent cette croisade continue de l'homme à la conquête de la vérité et de la beauté.

Jules Feller

Lès carèsses dè p'tit pavion

À M. le Professeur A. DOUTREPONT,
pour sa nomination de
Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Qwand il amousse foû di s' prèh'nîre,
Ons èst, ma frique, tot èwarê :
I fåt quéqu'fèye tant rawårder,
Må qui l' pindård ni s' laîsse adîre !

Dè djoû qu'i nos vint can'dôzer,
C'èst lu qu'èst tot dilé l' bot'nîre.
Lès botons n'ont pus rin a dîre,
La qui l' ruban d' sôye vint s' mostrer.

C'èst vrêy qu'i r'faît todi bin s' plèce
Sol platène d'on savant walon ;
Ossu, vèyez-ve, dji so-st-al fièsse

Dè sèpi qui l' nozê pavion
Chaque djoû donrê 'ne pitite carèsse
A maîsse profèsseûr Doutrepont !

Joseph VRINDTS

Mars 1910.

Mi p'tit payis walon

Air : *La marche de la paix.*

Dji k'noh å monde on tot p'tit bokèt d' tère
Wice qui tot crèh èt florih a sohait.
Lès djins di d'la sont fleûr di caracteres
Èt djoûr-èt-mây djoyeûs come lès oûhès.
Divins m' pinsêye, i m'avise ine volîre
Qui n'èst rimplèye qui d' tos vigreûs pisons ; (*bis*)
Ossu, crèyez-me, po l' pus bê dès ampîres } *bis.*
Dji n' donreû nin mi p'tit payis walon ! }

C'èst-on payis wice qu'on tchante èt qu'on rèy,
On musiquêye dèl sîse come å matin.
Dji wadje so mi-âme qu'ènn'a nin deûs parèys
Di lådje èt d' long po vèy tot l' monde contint.
S'ons a quèqu'fèye ine rabrouhe, on må d' tièsse,
On l' roûvêye vite tot gruzinant 'ne tchanson ; (*bis*)
Ossu, crèyez-me, pol pus grande dès ritchèsses } *bis.*
Dji n' donreû nin mi p'tit payis walon ! }

Dji plain d' tot m' coûr lès ampèreûrs, lès roys,
Ou tos cès-la qui n' tûsèt qu'al grandeûr.
Qu'i v'nèsse ine fèye amon lès tièsses di hoye,
I s' digost'ront dèl gloriole, dès oneûrs.
Chal on n' faît mây dès ådiås, dès mistères,
Mins come on l' pinse, on l' tape la tot còp bon ; (*bis*)
Ossu, crèyez-me, po l' paradis sol tère } *bis.*
Dji n' donreû nin mi p'tit payis walon ! }

S'i n'èst nin râre dè vèyî po l' djoû d'oûy
Dès cis qu' qwitèt leû patrèye sins nou r'grèt,
Dj'inme mi payis, dji l'inme come mès deûs oûys,
Po rin â monde jamây dji n' l'abann'rè !
Dj'ènnè so fîr, dè savu qu' pwète invèye
Par si r'noumêye a bin pus d'ine nâcion : (*bis*)
Ossu, crèyez-me, qwand dji d'vreû piède li vèye, } *bis.*
Dji n' donreû nin mi p'tit payis walon ! }

Dècembre 1909. Louis Lagauche

Rin n'èst mèyeû !

Air : *Mon carnaval,* de Béranger.

A tot côp bon lès djins fèt dès rîrèyes,
La qu' dji n' so nin moussî come on marquis :
Mins trote-minote dji porsû m' vicårèye,
Sins prinde astème ås cis qui s' moquèt d' mi.
Dj'inme brammint mîs dè mète ine vèye marone
Qu'a stu payèye, qui d' fé l' feû d'imbaras.
Viker påhûle, sins rin d'veûr a pèrsone,
Såreût-on måy trover mè.eû qu' çoula ?

Rin n'èst si bon qui dè magnî sès crosses,
Qwand èles ont stu trimpèyes èl lîbèrté.
Jamåy nolu ni m' fa riv'ni sol crosse :
Lîbe come l'oûhê, dji m' pou rinde tot costé.
Dji tchante, dji rèy, èt, si dj' n'a nin dès rintes,
Dè mons dj'a l' djôye, qui våt bin ç' grand mot la.
Adon dji m' moque dès cis qu'ont må leû vinte :
Såreût-on måy trover mèyeû qu' çoula ?

Si m' bone vîle frake èst tote rimplèye di tèches,
Ça stu l' bourdaus qu'èls a faît tot gotant.
Qwant' ènn'a-t-i qu'ont vwètûres, atèlèdjes,
Èt qui n' sårît måy ènnè dîre ot'tant ?
Dj'inme mîs l' såro qu'on hopê d' bèlès pleumes,
Qui s' ditètchèt s'on faît trop' d'antrichats.
Fièstî l' bon vin, li bone tchår èt lès feumes,
Såreût-on måy trover mèyeû qu' çoula ?

On veût dès omes ni tûsant qu'al gloriole,
Qui trompèt l' peûpe avou leûs bês discoûrs.
Çou qu'èls èguide qwand i prindèt l' parole,
C'èst l'intèrèt la qu' ci d'vreût èsse li coûr.
Ciète, a m' sonlance, li pus bèle politique,
C'èst dè tchanter po roûvî lès tracas !
Mi, mès discoûrs sont tofér è musique :
Såreût-on måy trover mèyeû qu' çoula ?

Viker, mori sins måy qwiter l' patrève,
Li p'tite patrève dès tåyes, dès ratayons,
Oyî l' sov'nance qui nos tchante a l'orève
Tote leûs istwére disqu'å dièrain hayon,
Avu so s' fosse dès bèlès magriyètes,
Quèl rafûlet tos l's ans come d'on blanc drap,
Èt po priyîre li doûs tchant dèl favète,
Såreût-on måy trover mèyeû qu' coula ?

Janvier 1910. Louis Lagauche

CONCOURS DE 1909

La Société a reçu 209 pièces :

4e Concours. *Etude bio-bibliographique.* — 1. L'œuvre de Jean-Baptiste Descamps. [*Archives* n° 578.]

Jury : MM. Feller, Roger et Chauvin, *rapporteur.*

10e Concours. *Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle.* — 1. Vocabulaire du règne végétal à Mons. [*Archives* n° 579.]

Jury : MM. Feller, Semertier et Randaxhe, *rapporteur.*

11e Concours. *Vocabulaire technologique.* — 1. La meunerie au pays de Namur. — 2. Supplément au Vocabulaire du briquetier. [*Archives* nos 580-581.]

Jury : MM. Lequarré, Semertier, Simon et Feller, *rapporteur.*

12e Concours. *Toponymie.* — 1. Glossaire toponymique de Vonèche. — 2. Toponymie de Magnée. — 3. Toponymie de Grivegnée. [*Archives* nos 582-584.]

Jury : MM. Feller, Lequarré et Doutrepont, *rapporteur.*

13e Concours. *Recueil de mots nouveaux.* — 1. Devise : Oleum perdidisti. — 2. Po fé glèter lès treûs mousquètaires. — 3. Mâgré tot y-ènn' a co. — 4. Recueil de mots gaumais. [*Archives* nos 585-588.]

Jury : MM. Doutrepont, Feller, Randaxhe et Haust, *rapporteur*.

17e Concours. *Étude descriptive.* — 1. Pòrtrait di m' fi (hors concours). — 2. Prumî hiyon. — 3. Castrâ-Pèlote. — 4. So flote ! — 5. Cognes di bièsses. — 6. Tâvlurons. — 7. Dès cis qui n' fèt nou biu. — 8. Tâvlurês. — 9. Guére ! — 10. Dès bribeûs dèl bèle sôr. — 11. Lu lèver do solo. — 12. Pitite nahe. — 13. Plein brò. — 14. Lès payîsans. — 15. Lîdje. — 16. Pâdje di vèye d'ovrî. — 17. Dèl sîse â câbarèt. — 18. Èl cocher d' fiake. — 19. Li viyèdje â pont dè djoû. — 20. Pauve vîle âme. — 21. Èl camelot. — 22. Bal populaire. — 23. Pèherote. — 24. Les spots. [*Archives* nos 589-612.]

Jury : MM. Jos. Defrecheux, F. Mélotte et L. Parmentier, *rapporteur*.

18e Concours. *Récit assez étendu.* — 1. One porminâde. — 2. Ine pitite wandèle. — 3. Lès cinsîs Sokète. — 4. Lès macrês èt lès macrales duvins l' payis du Stâv'leû. — 5. Lès sotês d'vins lès Ardènes. — 6. Rin qu' po nos-

autes. — 7. Côps d' ramon. — 8. Boule-di-Gôme. — 9. Li Rèsconte. — 10. Crèsses èt hututus. — 11. Lôye-minôye. — 12. On p'tit lîve. [*Archives* nos 613-624.]

Jury : MM. Gilbart, Pecqueur et Semertier, *rapporteur*.

19e Concours. *Fable, petit conte, etc.* — 1. Li bon Diu dès houyeûs. — 2. Lète droviète. — 3. Deûs miséres. — 4. Dj'aîme mi feume. — 5. Èl blanc froumage. — 6. Èl couloneûs. — 7. L'èwe èt l' pîre. — 8. Pol fièsse dè pére. — 9. À d'fait' dè Congo. — 10. Bin r'clawé. — 11. Pitite poyète. — 12. Pèneûse priyîre. — 13. Li rûsé tchèron. — 14. Lète a St-Nicolèt. — 15. Li djôye èt l'anôyemint. — 16. Li gade èt l' vatche. — 17. Li prumî long. — 18. Sépe tâvlè. — 19. Lès mau-contints. — 20. Divise di charlatan. — 21. Bètri. — 22. Treûs lètes. — 23. Tére keûre. — 24. So lès vèyes. — 25. Trop bê. — 26. Pitite istwére. — 27. On ganeleû. — 28. Contes di l'an quarante. — 29. Pinsèyes moussèyes a rîmês. — 30. Vrêyès fâves. — 31. Nanète. — 32. On sondje. — 33. Li viér èl cawe. — 34. Ine divise di feume. — 35. Colére. — 36. Al djônèsse. — 37. On mâleûr. [*Archives* nos 625-661.]

Jury : MM. Tilkin, Vrindts et Em. Bernard, *rapporteur*.

20 **Concours.** *Pièce lyrique en général.* — 1. L'òrfulin. — 2. Çou qu' dj'inme li mîs. — 3. Vinez-ve avou ? — 4. Qwand ons èst mwért. — 5. Tåv'lê dèl vèye. — 6. Ine eûrèye di pauves. — 7. Ås p'tits oûhès. — 8. Fez tot doûs. — 9. Blékès tchansons. — 10. A nosse tére. — 11. Måvas coûrs. — 12. Rèsponse a 'ne plainte. — 13. Dizos l' vî sawou. — 14. Li tchanson. — 15. Èl comissionaîre. — 16. Èl tchique dé toûbac'. — 17. Èl barotier. — 18. Li prétimps. — 19. Tchanson d' papa. — 20. Li p'tit roy di pây. — 21. Dijoz... a qwè pinsez ? — 22. Lès amoûrs. — 23. I broûle, i djale. — 24. Al binamêye. — 25. Jweûs d' cârtes. — 26. Li vèye Djôdjèt. — 27. Ine bone ustèye. — 28. Consèys po turtos. — 29. È m' manèdje. — 30. Li romance dès violètes. — 31. Sol coûse dèl vèye. — 32. Fèle vèye. — 33. Hos'lêyès tchansons. — 34. Di l'air dè timps. — 35. I n'a pus qui l' sot qui tchante. — 36 Å prétimps. — 37. D'sseûlé. — 38. Låmiances. — 39. Håsse. — 40. Tchanson dèl Moûse. — 41. Boutåhe. 42. Va ! — 43. Å solo. — 44. Tchanson dèl grand-mére. — 45. Pauve cèrvê ! — 46. Rond d'òr pièrdou. — 47. Li roy dèl ris'lîre. — 48. Li pèheû d'èritèdje. [*Archives* n°s 662-709.]

Jury : MM. Gilbart, Vrindts et Pecqueur, *rapporteur.*

21e Concours. *Crâmignon.* — 1. On drole d'ome. — 2. Sote istwére. — 3. Viker. — 4. Bâre èt Dj'han. — 5. Dicâce. — 6. Noyé walon. — 7. Viker. — 8. Ovrer. — 9. Po l' djoû dèl fièsse. — 10. Li pòrtrait d'a Marion. [*Archives* nos 710-719.]

Jury : Les mèmes.

22e Concours. *Pasquèye.* — 1. Li soterèye dès grandeûrs. — 2. Âs Incuråbes. — 3. Lès clapants r'médes. — 4. Nos mèskènes. — 5. L' bèle-mére. — 6. L'ussier d' police. — 7. L' Végétarien. — 8. Lès tchoûlås. — 9. Come èl France. — 10. Pasquêye... qui sèrè hovetêye. — 11. Pasquêye conte di mi. — 12. Lès grands voleûrs. — 13. Li dreûte vôye. — 14. On pinchoné. — 15. Quéques monumints. — 16. Lès tronlås. [*Archives* nos 720-735.]

Jury : Les mêmes.

23e Concours. *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité.* — 1 Avri. — 2. Al brake. — 3. Bal'tèdjes. — 4. Strègnès vrêyes. — 5. Six croquis montois. — 6. Li tchanson dèl Walonerèye. — 7. Hèrvès. — 8. Boneûr ? — 9. Copènans. — 10. Borainnès cognes. — 11. Inte di nos deûs (hors concours). — 12.

Vèsprèyes. — 13. L'ome a bièsse. — 14. On moudreû. [*Archives* n°s 730-740.

Jury : MM. Michel, Roger et Parmentier, *rapporteur*.

24e Concours. *Traduction, imitation, etc.* — 1. Èl violoneûs. — 2. Hymne au soleil. — 3. Magali. — 4. A lu minme. — 5. La mère. — 6. Vauvenargues.— 7. Chant des Félibres. — 8. Potales d'andje. — 9. Le vase brisé. — 10. Le corbeau et le renard. — 11. Deux chansons de G. Dumestre. — 12. Divises di bèveûs. — 13. Le pot de terre et le pot de fer. — 14. Chansons du Béarn. — 15. Poésies de Burns. — 16. Vieux Noëls. — 17 Pantagruel. — 18. Printemps. — 19. Lès tchèrons. — 20. Campoamor. — 21. Li tchambe d'a Rivète [*Archives* n°s 750-770.]

Jury : MM. Doutrepont, Parmentier et Maréchal, *rapporteur*.

25e Concours. *Scène populaire.* — 1. Sol gazète (hors concours). — 2. Djoweûs d' cwâtes. — 3. Deûs auteûrs. — 4. Li dièrinne pèce. — 5. Contes di vîs. — 6. Ine bone tasse. — 7. Divises â solo. — 8. Noyé. — 9. Divises d'on rogneûs. [*Archives* n°s 771-779.]

Jury : MM. Chauvin, Doutrepont, Roger, Simon et Gilbart, *rapporteur*.

26e Concours. *Pièce en un acte.* — 1. Moncheû l'avant-gâre. — 2. On piou inte deûs ongues. — 3. Hanterèyes. [*Archives* nos 780-782.]

Jury : Les mêmes.

27e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — 1. Lès tchins amon les tchèts. — 2. Trine. [*Archives* : nos 783-783 bis.]

Jury : Les mêmes.

Hors concours. — 1. Pâhûles mèssèdjes. — 2. Quelques cris des rues de Liège. [*Archives* nos 784-785.]

Jury : MM. Randaxhe, Simon et Jos. Defrecheux, *rapporteur.*

CONCOURS DE 1910

PROGRAMME

Histoire et Philologie

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques [1].

---

[1] La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson; — du théâtre; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle; etc.

3e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

4e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e et 4e Concours, suivre dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

5e Concours. — Chrestomathie des œuvres lié-

geoises des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, jusqu'à Nicolas Defrecheux.

6e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

7e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1], dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

8e Concours. — Étude de syntaxe [2].

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie. — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

9e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

10e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle [3].

---

[1] A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

[2] A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

[3] A l'exclusion du règne animal, dont le vocabulaire a paru au *Bulletin*.

11e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine (1).

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (1906-1910).

12e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée (2).

13e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit).

14e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites

(1) La Société a déjà publié une cinquantaine de ces vocabulaires technologiques : on en trouve le détail dans la *Table générale systématique des publications de la Société*, 1856-1906, qui forme le tome 17 du *Bulletin*. (Liège, Vaillant-Carmanne, 1907 : prix, 3 francs). — La Société désirerait notamment recevoir les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des fondeurs de cuivre et le vocabulaire wallon de la numismatique.

(2) La Société a déjà publié le *Glossaire toponymique de Francorchamps* (*Bulletin*, t. 46), celui de *Jupille* (t. 49) et celui de *Forges-lez-Chimay* (t. 51). Les concurrents sont invités à consulter ces œuvres et à suivre les conseils qui leur sont donnés dans le *Bulletin du Dictionnaire*, IIe année (1907), p. 1-18.

ou orales : faire, autant que possible, l'histoire du mot. Les concurrents sont tenus de travailler *sur fiches de papier ordinaire.*

15e Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

16e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

Littérature

17e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

18e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

19e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

20e Concours. — Pièce lyrique en général : ode, romance, chanson, etc.

21e Concours. — *Crâmignon.*

22e Concours. — *Pasquêye* (poésie satirique).

23e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

24e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre originale en langue étrangère.

La traduction doit être faite directement *sur l'œuvre originale*. Si l'original est de courte étendue, les auteurs sont tenus de le joindre à leur traduction : en tout cas, sous peine d'exclusion, ils doivent donner des indications exactes pour que le jury puisse trouver sans peine l'œuvre qui a servi de modèle.

25e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

26e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

27e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers). — Voir l'**Avis** de la page 120.

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 23e et pour le 27e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

REMARQUES. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément*. — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 60 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles

des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 62, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions (1).

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent) : — 2° des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. À défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinc-

---

(1) Voici les conditions avantageuses que la Société a obtenues de l'imprimeur pour les tirages à part *supplémentaires, identiques à ceux de la Société et tirés en même temps que les siens* : la page à 100 ex., 0,35 c. ; 200 ex., 0,60 ; 300 ex., 0,85 ; 400 ex., 0,90 ; 500 ex., 0,95 (brochage métallique compris). Couverture imprimée identique à celle de la Société : 2 fr. le cent. Titre spécial ou modifié (avec l'approbation du secrétaire) : 1 franc.

tement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités, en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 138-140).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne**, par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié sur tous les sujets jusqu'en 1906.

Les pièces devront être adressées, franches de port, au Secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, 75, à Liège, **avant le 1er décembre 1910. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant. **à l'intérieur et à l'extérieur**, une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction, seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 10 janvier 1910.

Le Secrétaire, JEAN HAUST

Le Président, N. LEQUARRÉ

AVIS

CONCERNANT LE CONCOURS DRAMATIQUE

Le concours dramatique (26e et 27e concours), annoncé dans le programme des concours (voy. ci-dessus, p. 117), stipule que les pièces doivent être remises le 1er décembre.

Dans sa séance du 14 mars 1910, la Société a décidé que ces pièces peuvent être remises dans tout le courant de l'année. Elles seront jugées immédiatement et le jury dramatique fera connaître sa décision au plus tard deux mois après la réception de chaque envoi.

Le jury est composé de MM. H. Simon, V. Chauvin, A. Doutrepont, J. Roger et O. Gilbart, rapporteur.

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

SUR LES

Accroissements de la Bibliothèque en 1909

Présenté à la séance ordinaire du 20 février 1910

La Bibliothèque de la Société s'est accrue en 1909 d'un total de 544 n^{os}. C'est environ soixante unités de plus que l'an dernier.

Les différentes collections spéciales, journaux, placards, ouvrages musicaux, ont reçu régulièrement ce qui était publié dans les diverses régions wallonnes. Les publications en wallon ou relatives à notre littérature dialectale entrent dans le total indiqué ci-dessus pour 275 volumes ou brochures et 233 plaquettes et placards.

MM. Louis Cornet et Fernand Verquin ont fait don de ce qui nous manquait de leurs œuvres. M. Henri Mug, trésorier de la Fédération wallonne de la Province de Liège, a offert une partie importante de ce qui manquait à notre collection du *Bulletin wallon*, organe de cette Fédération. M. Eugène Deforeit, imprimeur à Charleroi et éditeur du journal *L' Tonnia d' Charlerwet*, a fait don de

nombreuses brochures qu'il a éditées. M. Maurice WILMOTTE a offert sa *Bibliographie académique*, M. LAMBOTTE, éditeur du *P'tit Ligeoès*, a complété notre collection de cet organe. M. Édouard PARMENTIER, rédacteur en chef du *Courrier de Nivelles*, où il publie régulièrement de jolies chroniques en wallon, a fait don de la collection de ce journal depuis 1908 et a assuré à la Bibliothèque le service régulier de la suite. Enfin M. Victor CHAUVIN a continué sa collaboration régulière à nos collections par ses dépôts mensuels de brochures, plaquettes, journaux et découpures.

Le livre des entrées dans la Bibliothèque a enregistré les envois gracieux de diverses personnes à qui la Société, lors de nos rapports mensuels, a voté de chaleureux remerciements. Nous avons l'agréable devoir de les citer nominativement :

MM. Joseph André,
abbé Jos. Bastin,
Léon Béthune,
Arille Carlier,
Victor Carpentier,
Victor Chauvin,
Cercle d'études wallonnes de l'Univ. de Louvain,
MM. Laurent Colinet,
MM. Oscar Colson,
Louis Cornet,
Sylvain Danse,
Eug. Deforeit,
Jules Delhaize,
Isidore Dory,
Louis Dufrane,
Quirin Esser,
Léopold Godenne,

MM. Gust. Glesner,
Oscar Grojean,
Jos. Halleux,
Jean Haust,
Ern. Jopken,
Jean Lamoureux,
Adelin Lebrun,
Art. Lambotte,
Alb. Mockel,
Henri Mug,
Ed. Parmentier,
Arthur Potier,
Adolphe Prayez,
Charles Rémion,
J.-M. Remouchamps,
Talaupe et Vanolande,
Alph. Tilkin,
Vaillant-Carmanne,
Fern. Verquin,
Adolphe Wattiez,
Emile Wiket,
Georges Willame,
Maurice Wilmotte,
Victor Ypersiel.

Cette longue liste de nos donateurs montre que les sympathies dont jouit notre Bibliothèque dans le public wallon en général ne font que s'accroître. La Société s'en réjouira avec nous. C'est avec la plus vive satisfaction que nous nous faisons son interprète pour remercier ces généreux donateurs.

Le Bibliothécaire,
Oscar Colson.

A la mémoire d'Isidore DORY

Le 28 novembre 1909, nous avons eu la douleur de perdre un de nos confrères les plus anciens et les plus dévoués à la cause wallonne, M. Isidore Dory, professeur honoraire de l'Athénée royal de Liège.

On trouvera ci-après les discours d'adieu qui furent prononcés aux funérailles du regretté défunt, au nom de la Société de Littérature wallonne et de l'Athénée royal de Liège. Nous rappellerons ici que, de son côté, la Commission du Dictionnaire a rendu hommage à son actif collaborateur dans le *Bulletin du Dictionnaire*, 1909, p. 134.

En attendant la notice biographique que la Société consacrera au vénérable disparu dans un de ses prochains Annuaires, il est de notre devoir de mettre en relief le service suprême qu'Isidore Dory a voulu rendre aux études wallonnes. Il avait réuni, pour ses travaux philologiques, une bibliothèque considérable : textes d'ancien français, glossaires dialectaux de France et d'Allemagne, recueils de provincialismes, mémoires de toponymie et d'onomastique, etc., qu'il feuilletait depuis un demi-siècle et criblait de notes marginales. Craignant de voir se disperser tous ces

trésors, il a légué à un de ses amis la partie la plus précieuse de cette collection et les milliers de fiches qu'il ne cessait d'accumuler. Par lettre en date du 3 décembre 1900, cet ami a fait don à la Société des fiches et des volumes dont il venait de prendre possession. Les fiches, après dépouillement, seront versées dans les boîtes du Dictionnaire ; quant aux imprimés, ils ont été munis du cachet « Donation Dory » et déposés dans notre Bibliothèque, dont ils enrichissent singulièrement la partie philologique. On en jugera par la liste suivante que la Société a décidé de publier *in memoriam*, liste incomplète d'ailleurs où l'on ne signale que les ouvrages d'une certaine valeur.

J. Haust

Discours de M. Lequarré, Président

Messieurs,

Quelque élogieux que je puisse m'efforcer de rendre le témoignage de gratitude que j'apporte à Isidore Dory, au nom de la Société de Littérature Wallonne, je resterai certainement en dessous de ma tâche, tant ont été longs, constants, éminents et variés les services que notre regretté confrère a rendus, pendant près de quarante ans, à l'œuvre que nous poursuivons.

Isidore Dory naquit à Liège, le 19 novembre 1833, à quelques jours de distance de celui qui a mission de lui

adresser en ce moment le dernier adieu. Ensemble nous nous sommes assis sur les bancs de l'Université et de l'École normale des Humanités ; ensemble nous avons enseigné à Tournai et à Liège ; ensemble nous nous sommes retrouvés à la Société de Littérature wallonne.

Dory était un vrai wallon, un wallon d'Outre-Meuse, c'est-à-dire de ce quartier de Liège qui a subi moins et plus tard que la ville l'influence de la langue française, éminemment bienfaisante sous beaucoup de rapports, mais incontestablement délétère au point de vue de la pureté de notre vieux langage.

Dory fut élu membre titulaire de notre Société le 15 février 1872, et, presque aussitôt, il lui incomba la mission trop souvent ingrate de faire rapport sur le concours dramatique, le plus long, le plus fourni et parfois aussi le plus fastidieux de tous. Dans son premier rapport sur le concours de 1873, il fit preuve d'un tact et d'une compétence auxquels la Société rendit hommage, puisqu'elle lui confia la même mission pour les concours de cinq années suivantes et qu'elle le maintint dans le jury dramatique jusque dans ces derniers temps.

Au reste Dory ne dissimulait pas son goût pour ce travail. Il examinait les pièces avec lenteur, mais avec une attention scrupuleuse au point de vue dramatique et scénique ; en outre, il en faisait une véritable étude au point de vue linguistique, annotant avec patience toutes les expressions ou locutions, les unes locales, les autres propres au vieux wallon, qu'il rencontrait sous la plume des concurrents anonymes. Il était plus que rare, après

avoir accompli sa longue besogne, qu'il n'eut pas quelque découverte linguistique à nous signaler.

Compétent en littérature, Dory l'était également dans la science du langage. Ainsi en 1874, quand la Société eut ouvert un concours pour le *Recueil des Wallonismes du pays de Liège*, ce fut au mémoire de Dory qu'elle décerna le prix exceptionnel d'une médaille d'or de deux cents francs. Le jury chargé de juger ce mémoire déclara que son auteur avait une connaissance aussi approfondie de la langue française que de la langue wallonne et il qualifia son œuvre de « travail très consciencieux et très savant ». Les *Wallonismes* de Dory font autorité en la matière et constituent un trésor inépuisable non seulement pour ceux qui veulent parler correctement le français, mais aussi pour ceux qui, prenant l'œuvre à rebours, s'efforcent d'éviter l'introduction des tournures et locutions françaises dans notre langage wallon.

Dans le même domaine de la linguistique, la Société doit encore à Dory de nombreux travaux parmi lesquels je signalerai ses rapports sur les locutions vicieuses du wallon, sur les mots wallons omis dans les dictionnaires, sur les gentilés wallons, sur les prénoms liégeois dérivés du latin, sur les enfantines liégeoises, etc., etc., comme aussi un *Vocabulaire du dialecte de Perwez* (en Brabant) qu'il a fait paraître en 1904 en collaboration avec M. Jean Haust.

Tous ces travaux de Dory décèlent, à côté d'une solide érudition, une constante activité, une inlassable ardeur, un zèle passionné pour ses études de prédilection.

Ajoutons que ce philologue, ce chercheur aussi avisé

que sérieux, aussi prudent que sagace, savait se faire poète à ses moments perdus. Dory tournait avec aisance et finesse le vers français aussi bien que le vers wallon, et notre Annuaire conserve deux chansons de circonstance qu'il dédia à Édouard Remouchamps sous les titres : *Li Creùs d'oneûr* et *Tâti l' pèriquí è paradis.*

Dory laisse inachevée une œuvre considérable sur les particules et les locutions du wallon liégeois. Mais, par une sage prévoyance, il a pris des dispositions pour que la Commission du Dictionnaire wallon puisse utiliser ses recherches à ce sujet, comme aussi les milliers de notes éparpillées dans ses livres et dans ses écrits et qu'il eût été désastreux de perdre.

Voilà, Messieurs, ce que fut Isidore Dory à la Société de Littérature wallonne, un esprit fin, un lettré délicat, un linguiste expérimenté, mais surtout un grand et patient travailleur.

Son souvenir vivra parmi nous et il y vivra impérissable.

Adieu, cher et vieil ami !

Au nom de tes confrères de la Société de Littérature wallonne, au nom de la Wallonie elle-même, adieu ! Repose en paix.

Discours de M. Eugène Duchesne

Messieurs,

Au nom de l'Athénée royal de Liège, j'accomplis le douloureux devoir de dire l'adieu suprême à celui qui fut, à notre établissement, un maître vénéré pendant un quart

de siècle, après y avoir compté lui-même au nombre des élèves les plus anciens et les plus distingués.

Le nom du collègue dont nous déplorons aujourd'hui la perte se retrouve dans les fastes de l'Athénée dès l'année même de sa fondation, en 1852.

Né à Liège, le 19 novembre 1833, Isidore Dory commença au Collège communal de cette ville des études moyennes qu'il y poursuivit brillamment quand ce collège eut été érigé en athénée.

Entré en 1854 à l'École Normale des Humanités, il en sortit en 1858 avec le grade de professeur agrégé. La même année, il fut nommé surveillant au Collège d'Ath, puis à l'Athénée de Tournai, où, le 4 avril 1860, il fut appelé à la chaire de professeur de septième qu'il occupa pendant quatre ans. C'est en septembre 1866 qu'il demanda et obtint d'être transféré à Liège dans les mêmes fonctions. En 1869, il devint professeur de sixième latine.

Lorsque survint en 1881 la création de nouveaux athénées, Dory fut envoyé à Huy comme professeur de poésie. Il en revint deux ans plus tard, nommé à la chaire de quatrième latine, qu'il conserva jusqu'en septembre 1892, date à laquelle, sur sa demande, un arrêté royal l'admit à faire valoir ses droits à la pension de retraite.

Dans les différents postes auxquels l'appela successivement la confiance du Gouvernement, Isidore Dory montra toutes les qualités d'un maître distingué. Doué d'une vaste érudition, il mit au service de son enseignement toutes les ressources, toutes les richesses d'un

savoir inépuisable. Consciencieux, méthodique, ponctuel, il apporta dans l'accomplissement de sa tâche journalière un dévouement, un zèle, une ardeur qui ne se démentit jamais.

L'âge avait déjà marqué son front de rides et poudré de neige sa tête si énergique que nous admirions encore la belle verdeur, l'entrain tout juvénile qu'il mettait à faire de ses cours des leçons vivantes et, par là même, fructueuses.

C'est que Dory chérissait son métier ; il se plaisait dans sa classe, au milieu de ses élèves ; il avait fait de sa carrière une sorte d'apostolat.

Il avait ainsi pénétré le secret d'être un bon professeur, qui est, avant tout, d'aimer l'enseignement. L'enseignement ! en dehors du cercle de ses intimes, ce fut là, avec ses chères études wallonnes, toute l'affection de sa vie, l'unique objet de ses constantes préoccupations.

Que de fois nous l'avons entendu, de cette voix mâle autant que pénétrée que nous lui connaissions, formuler sur les méthodes employées, sur les réformes qu'il préconisait, sur les études qu'il poursuivait, des aperçus nouveaux, des jugements révélateurs, fruit de recherches savantes et d'un persévérant labeur de la pensée.

Une voix plus autorisée que la mienne — et c'est pourquoi je m'interdirai d'y revenir — a fait tantôt revivre devant vous l'écrivain averti, le lettré délicat, tour à tour lexicographe, grammairien et poète, passionné à la fois de littérature et de linguistique, d'érudition française et wallonne.

S'il m'était permis, au bord de cette tombe, de me reporter aux jours heureux de nos traditionnelles agapes, je rappellerais que Dory fut, jusqu'au terme de sa retraite, la Muse de nos réunions annuelles. Et peut-être, chez ceux qui m'écoutent, dans la tristesse de l'heure présente, en un coin de souvenir endormi, s'éveillerait l'écho aujourd'hui douloureux de ces strophes empreintes de bonne confraternité, de vive cordialité, que savait si bien rimer le chantre de nos banquets.

Adieu, Dory ! Ta vie fut toute de dignité et de devoir accompli. Tu emportes l'estime et les regrets de ceux qui t'ont connu. Ton souvenir vivra dans le cœur de tes élèves et dans le cœur de tes collègues. Nous garderons ta mémoire parce qu'elle est celle d'un homme de bien.

Une dernière fois, adieu !

Donation Isidore DORY

I. Anonymes

Almanach Mathieu Laensbergh, 56 br. de 1800 à 1903.

Armonaque de Mons, années 1846-65, 67, 76. 79, 82.

Bibliothèque patoise de M. Burguaud des Marets : livres rares et précieux. Paris, 1873. In-8° relié.

Bulletin de la Société des Parlers de France, 12 premiers nos (1893-97). In-8°.

Description des vitres et bonniers tant de la Cité que villages circonvoisins. Liége, 1651 ; in-12.

Dictionnaire de Trévoux. 6 vol. in-fol. rel.

Dictionnaire de l'Académie française. 6e éd. 1835. In-4° rel.

Dictionarium teutonico-latinum novum. Antverpiæ 1667. In-12 rel.

Glossaire genevois. 2e éd. Genève, 1827. In-8° rel.

Le lorrain peint par lui-même. Almanach pour 1854, suivi d'un vocabulaire patois-français. Metz. In-12.

Liste chronologique des édits et ordonnances de l'ancien duché de Bouillon de 1240 à 1795. Bruxelles, 1865. Grand in-8° br.

Manifeste et démonstration... de l'usurpation du Thonlieu entreprinse par les seigneurs Gagiers d'Eisden ou Asple sur la Rivière de Mœuse. 1675. In-12 rel.

Martyrologium romanum. Anvers, 1771. In-8° rel.

Martyrologe romain, trad. par J. Carnaudet et J. Fèvre. Lyon et Paris, 1866. In-4° br.

Recueil de noëls, 2e éd. Liége, Grandmont, 1859. In-12.

Recueil généalogique de familles originaires des Pays-Bas ou y établies. Rotterdam, 1775. In-8° br.

Registre aux cens et rentes... appartenants au sieur Nicolas Bastin, 1747. Manuscrit in-fol. rel.

Revue des patois gallo-romans. Paris et Neuchatel, 1887-92. Tomes I-V.

Tribune des Linguistes, 1858-59 et 1859-60. In-8° br., 2 vol.

II

Agnel, Ém. Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris. Paris, 1855. In-12 rel.

— De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française. Paris, 1870. In-8° rel.

Barozai, G. Noei borguignon, 14[e] éd. Chatillon, 1825. In-12.

Barrère, A. Argot and Slang, nouv. éd. London, 1889. In-12, rel.

Bartsch, Chrestomathie provençale, 4[e] éd. Elberfeld, 1880. In-8° br.

Bastin, J. Étude philologique de la langue française. S[t] Pétersbourg, 1878-79. 2 vol.

Baum. Neues und vollständiges Fremdwörterbuch. Müllheim, in-16, cart.

Becdelièvre. Biographie liègeoise. Liége, 1836-37 ; 2 vol. in-8° rel.

Beleze, G. Dictionnaire des noms de baptême. Paris, Hachette, 1863. In-8° rel.

Bende Bendsen. Die nordfriesische Sprache. Leiden, 1860. In-8° rel.

Benoit, J. Complément des grammaires et des dictionnaires français, 2[e] éd. Paris, 1860 : in-12 rel.

Blondin. Petit manuel de la pureté du langage. (Encyclopédie Roret). In-16, br.

Boiste. Dictionnaire universel de la langue française, Bruxelles, 1828 ; 2 vol. in-4° rel.

Bonhote, J. H. Glossaire neuchatelois. Neuchatel, 1867 ; in-12 rel.

Borgnet, J. Cartulaire de la commune de Fosses. Namur, Wesmael, 1867 : in-8° br.

— Chronique de Jean de Stavelot. In-4° cart.

— Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon, t. III : *Glossaire* par GACHET. Bruxelles 1859 ; in-4° br.

BORMANS, St. Les seigneuries allodiales du pays de Liège. Liège, Gothier, 1867 ; in-8° rel.

— Notice des Cartulaires de la Collégiale St-Denis à Liège. Bruxelles, 1872 ; in-8° br.

— Cartulaire de la commune de Dinant, t. I, 2e livr. (1060-1449). Namur 1880, in-8° br.

BOURDÉ. Manuel des marins ou Dictionnaire des termes de marine. Paris, an VII : 2 t. en 1 vol. in-8° rel.

BOUTARD. Dictionnaire des arts du dessin. Paris, 1838 ; in-12 rel.

BOUTMY, Eug. Dictionnaire de la langue verte typographique. Paris, 1878 ; in-12 br.

BRACHET. Dictionnaire étymologique de la langue française, 3e éd. Paris, Hetzel ; in-12 rel.

BRIDEL. Glossaire du patois de la Suisse romande. Lausanne, 1866 ; in-8° br.

BRIXHE. Essai d'un répertoire raisonné de législation en matière de mines. Liège, 1833 ; 2 vol. in-8° rel.

BRUNET, G., Anciens proverbes basques et gascons, recueillis par Voltaire ; nouv. éd. Bayonne, 1873 ; in-12.

CAHIER, Ch. Quelque six mille proverbes. Paris. 1856 ; in-12 rel.

CAMBRESIER. Dictionnaire wallon. Liège, 1787 ; in-8°.

CANEL, A. Blason populaire de la Normandie. Rouen, 1859 ; 2 vol. in-8° rel.

C. D. G. Manuel du Provençal. Aix, 1836 ; in-12 br.

Cénac-Moncaut. Dictionnaire gascon-français. Paris, 1863 ; in-8° rel.

Chavée. Essai d'étymologie philosophique. Bruxelles, 1844, in-8° br.

— Français et wallon, parallèle linguistique. Paris, 1857 ; in-12 rel.

Chotin. Études étymologiques sur les noms de lieu de la Flandre occidentale. Ypres, 1877 ; in-8° rel.

— Études étymologiques sur les noms de lieu de la province du Brabant. Paris s. d. ; in-8° rel.

— Études étymologiques et archéologiques du Hainaut. Paris s. d. ; in-8° rel.

Clugnet, L. Glossaire du patois de Gilhoc (Ardèche). Paris, 1883 ; in-12.

Constans, L. Chrestomathie de l'ancien français. Paris, Vieweg, 1884 ; in-8° rel.

Constantin, A. et Désormaux, J. Dictionnaire savoyard. Paris, Bouillon, 1902 ; in-8° rel.

Corblet, Jules. Glossaire étymologique et comparatif du patois picard. Paris, 1851 ; in-8° rel.

Cordier, M. Vocabulaire des mots patois en usage dans le département de la Meuse. Paris, 1833 ; in-8° br.

Courtois, R. Recherches sur la statistique de la province de Liége. Verviers, 1828 ; 2 t. en un vol. in-12 rel.

Danneil, J. F. Wörterbuch der altmärkisch-plattdeutschen Mundart. Salzwedel, 1859 ; in-8° br.

Dasnoy, J.-B. Dictionnaire wallon-français. Neufchâteau, 1856 ; in-16 rel.

Daymard, J. Vieux chants populaires recueillis en Quercy. Cahors, 1889 ; in-8° br.

[de Caillères]. Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer. Paris, 1693 ; in-16 rel.

De Corswarem. Mémoire historique sur les anciennes limites et circonscriptions de la province de Limbourg. Bruxelles, 1857 ; in-4° rel.

de Coston. Étymologie des noms de lieu du département de la Drôme. Paris, 1872 ; in-8° br.

de Fresnay, A. G. Memento ou recueil... de mots... tirés du patois normand en usage dans le pays de Caux. Rouen, 1881 ; in-8° br.

de Hemricourt. Miroir des Nobles de Hesbaye : nouv. éd. par Jalheau. Liége, 1791 ; in-fol. br.

de la Mésangère. Dictionnaire des Proverbes français, 3e éd. Paris, 1823 ; in-12 br.

de la Roque, G. A. Traité de l'origine des noms et des surnoms. Paris, 1681 ; in-16 rel.

Delboulle, A. Glossaire de la vallée d'Yères. Havre, 1876 ; in-8° br.

Delepierre. Macaroneana. Paris, 1852 ; in-8° rel.

Delvau. Dictionnaire de la langue verte ; avec supplément de Fustier ; nouv. éd. Paris s. d. ; in-12 rel.

Del Vaux, H. Dictionnaire géographique... de la province de Liége. Liége, Jeunehomme, 1835 ; in-8° br.

— Même ouvrage, 2e éd. Liége, 1841 ; 2 vol. in-16 br.

De Marne, J. B. Histoire du comté de Namur. Liége 1754 ; gr. in-8° rel.

Demarteau, Jos. Le flamand dans l'ancienne principauté de Liége. Le wallon, son histoire et sa littérature. Liége, 1889 ; in-12 br.

De Meeff, G. La mutinerie des Rivageois, publiée par M. L. Polain. Liége, 1835 : in-8° rel.

de M[ontesson], C. R. Vocabulaire du Haut-Maine. Le Mans, 1859 : in-12 rel.

de Noter, R. Dictionnaire français-argot et des locutions comiques : in-16 br.

de Noue, A. Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot et de Malmedy. Liège, 1848 ; in 8° rel.

Dépaux, V. Dictionnaire général des communes de France. Paris, 1846 : in-4° br.

De Ram. Johannis de Los Chronicon rerum gestarum. Bruxelles, 1844 : in-4° rel.

de Robaulx de Soumoy. Mémoires de Fery de Guyon. Bruxelles, 1858 ; in-8° br.

Desciseaux, M. Recueil de proverbes français. Paris, Delarue, s. d. : in-16 br.

de Smet, J. J. Recueil de mémoires et de notices historiques. Gand, 1864 : 2 vol. in-8° br.

de Souza. Grammaire portugaise. Paris, in-12 rel.

Despa, L. J. Nomenclature... des villes, bourgs, etc. de la province de Liége. Liége, 1835 ; in-8° br.

des Périers, Bonaventure. Contes, avec notes de Ch. Nodier, Paris, 1841 ; in-12 rel.

Desrousseaux. Chansons et Pasquilles lilloises, t. I (1851), t. II (1855), t. IV (1865). Lille, 3 vol. in-12 br.

de Theux, X. Bibliographie liégeoise. Liége, 1867 ; 2 vol. in-8°.

d'Hombres et Charvet. Dictionnaire languedocien-français. Alais, 1884 ; in-4° br.

Dicks. De Koséng, texte a muséck. Letzeburéch, 1856; in-8° br.

Diefenbach. Celtica. Stuttgart, 1839-40; 3 vol. in-12.

Diez. Anciens glossaires romans, trad. par A. Bauer. Paris, 1870; in-4° rel.

Dinaux, A. Les trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois. Paris, 1863; in-8° br.

Doutrepont, Aug. Noëls wallons. Neuchatel, 1888; gr. in-8° rel.

Du Bois, L. Glossaire du patois normand. Caen, 1856; in-8° rel.

Du Cange. Glossarium mediæ et infimæ latinitatis cum supplementis Carpenterii. Paris, Didot, 1840; 7 vol. in-4° rel.

Duméril, Ed. et A. Dictionnaire du patois normand. Caen, 1849; in-8° rel.

Dumortier. Notice sur l'époque de l'introduction de la langue française dans les actes publics du moyen âge. Bruxelles, 1843; in-8° br.

Dupin et Laboulaye. Glossaire de l'ancien droit français. Paris, 1846; in-12 br.

Eudel, P. Les locutions nantaises. Nantes, 1884: in-16.

Éveillé. Glossaire saintongeois. Paris, 1887; in-8° br.

Faider, Ch. Coutumes du pays et comté de Hainaut. Bruxelles, 1871-74; 2 vol. in-4°.

Favre, L. Parabole de l'enfant prodigue en 88 patois divers de la France. Niort et Paris; in-12 br.

— Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. Niort, 1867; in-8° rel.

FESTUS. De la signification des mots, texte et trad. de A. Savagner. Paris, Panckoucke, 1846; in-8° rel.

FIRMIN-DIDOT, Ambr. Observations sur l'orthographe française. Paris, 1867; in-8° rel.

FÖRSTEMANN. Altdeutsches Namenbuch. Nordhausen, t. I (1856); t. II, 2e éd. (1872); 2 vol. in-4° rel.

FORT, H. Petite grammaire suédoise. Heidelberg, 1900; in-8° rel.

FOUCAUD, J. Quelques fables choisies de La Fontaine mises en vers patois limousin. Limoges. 1809; 2 t. en un vol. in-12 rel.

FOURTIER, A. Les dictons de Seine-et-Marne. Paris, 1873; in-8° br.

FURETIÈRE. Dictionnaire; 3 vol. in-fol. rel.

GALLI, C. Grammaire de la langue espagnole. Bordeaux. 1846; in-12 cart.

GANGLER, J. F. Lexicon der Luxemburger Umgangssprache. Luxembourg, 1847; in-8° br.

GARCIN, E. Nouveau dictionnaire provençal-français. Draguignan, 1841; 2 t. en un vol. in-8° rel.

GAUTIER, Léon. La chanson de Roland. Tours, 1876; in-12 cart.

GILON. E. Guide de Verviers. Verv., 1874; in-12 cart.

GRAMAYE, J. B. Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiæ. Lovanii Bruxellis, 1708; in-fol. rel.

GRANDGAGNAGE, Ch. Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale. Liége, 1859; in-8° rel.

— Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale (avec supplément de 12 p.). Bruxelles, 1854; in-4° rel.

— Dictionnaire étymologique de la langue wallonne; 1845-80; 2 vol. in-8°.

Grangier, L. Glossaire fribourgeois. Fribourg, 1864; in-8°.

Gras. Fèlis. Li Carbounié, epoupèio en xii cant, avec trad. française. Avignon, 1876; in-8° rel.

Hamilton et Legros. Dictionnaire français-anglais et anglais-français. Paris, 1875-76; 2 vol. in-4° rel.

Hécart. Dictionnaire rouchi-français, 3e éd. Valenciennes, 1834; in-8° rel.

Henaux, F. J. Guide du voyageur à Liége. Liége, 1837; in-16 br.

Hennig. Preussisches Wörterbuch. Königsberg, 1785; n-12 rel.

Hochstein, L. Annuaire des communes et hameaux de Belgique. Bruxelles, 1884; in-12 br.

Hoffmann. Horæ belgicæ, 3e et 4e parties reliées en un vol. Leipzig, 1836.

Houzé, A. Étude sur la signification des noms de lieux en France. Paris 1864; in-8° rel.

Huguet, Edm. Petit glossaire des classiques français du 17e siècle. Paris, 1907; in-12 br.

Humblet, Léon. Traité des noms... dans le droit civil, commercial, etc. Paris-Liége, 1892; in-8° br.

Havard. Dictionnaire des communes de Belgique. Bruxelles. 1844; in-8° rel.

Jaclot. Vocabulaire patois du pays messin. Paris, 1854; in-12 br.

Jal. Glossaire nautique. Paris, F. Didot, 1848; in-4°.

JAUBERT. Glossaire du centre de la France, 2e edit. Paris. 1864. — Supplément, 1869 ; 2 vol. in-4°.

J. B. L. Gasconismes corrigés. Bordeaux, 1823 ; in-12.

JEANTIN. Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres, t. II. Paris, 1852 ; in-8° br.

— Histoire du comté de Chiny et des Pays Haut-Wallons. Paris, 1858 ; 2 vol. in-8° br.

JOUVE, L. Noëls patois anciens et nouveaux chantés dans la Meurthe et dans les Vosges. Paris, Didot ; 1864 ; in-12 rel.

KILIAN. Etymologicum teutonicæ linguæ. Anvers, Plantin, 1594 ; in-8° rel.

KURTH. Glossaire toponymique de St-Léger. Namur, 1887 ; gr. in-8° br.

LACOMBE. Dictionnaire du vieux langage françois. Paris, 1756.— Supplément. Paris, 1767. 2 vol. in-8° rel.

LANDAIS, Napoléon. Dictionnaire des Dictionnaires français, 3e éd. Paris, 1836 ; 2 t. en un vol. gr. in-4° rel. — Complément. Paris, 1855 ; gr. in-4° rel.

LARCHEY. Lorédan. Dictionnaire des noms. Paris, 1880 ; in-12 rel.

— Dictionnaire de l'argot parisien. Paris, 1872 ; in-4° rel.

— Les excentricités du langage, 4e éd. Paris, 1862 ; in-12 rel.

— Nouveau supplément du dictionnaire d'argot. Paris, 1889 ; in-12.

LEBROCQUY. Analogies linguistiques. Bruxelles, 1845 ; in-8° rel.

Le Roux de Lincy. Le livre des proverbes français. Paris, 1859 ; t. I et t. II ; in-12 rel.

Lévi Alvarès, D. Les Omnibus du langage. Paris, s. d. ; in-12 cart.

Littré, Littérature et histoire. Paris, 1875 ; in-8° br.

— Histoire de la langue française, 6e éd. Paris, 1873 ; 2 vol. in-12 rel.

Lobet. Dictionnaire wallon. Verviers, 1854 ; in-8° rel.

Louppen, H. Dictionnaire d'architecture ; texte et album. Liège, 1891 ; 2 vol.

Louvrex. Recueil des édits et règlements. Liège, 1752 ; 4 vol. in-fol. rel.

Mantelius. Historiæ Lossensis libri decem. Liège, 1717 ; in-8° rel.

Martel. Petit recueil de proverbes français. Paris, 1883 ; in-12 rel.

Marty-Laveaux. Essai sur la langue de La Fontaine. Paris, 1853 ; in-8° br.

Mattei. Proverbes, locutions et maximes de la Corse. Paris, 1867 ; in-16 br.

Meidinger. Vergleichendes etymologisches Wörterbuch der gotisch-teutonischen Mundarten. Francfort-a.-M. 1833 ; in-8° rel.

Ménage. Les origines de la langue française. Paris, 1650 ; gr. in-8° rel.

Merlet, M. L. Dictionnaire des noms vulgaires des habitants de diverses localités de la France ; 2e éd. Chartres, 1884 ; in-12 br.

Meyer, A. Luxemburgische Gedichte und Fabeln,

nebst einer... Wörtererklärung von Gloden. Brussel, s. d.; in-16 rel.

Meyer. Ortsnamen des Kantons Zurich ; in-4° rel.

Michel, J. F. Dictionnaire des expressions vicieuses usitées... notamment dans la ci-devant province de Lorraine. Nancy, 1807 ; in-8° br.

Miræus. Diplomatum belgicorum libri duo. Bruxelles, 1627 ; in-12 rel.

Moisy, H. Noms de famille normands. Paris, Vieweg, 1875 ; in-12 rel.

Mowat. R. Études d'onomatologie comparée. Paris, 1868 ; in-8° rel.

Mozin. Dictionnaire français-allemand (1826) et allemand-français (1844). Stuttgart, 4 vol. in-4° rel.

Muller, Jos. Ueber niederrheinische Provinzialismen. Aachen, 1838 ; in-4° br.

— Prosa und Gedichte in Aachener Mundart ; 2e éd. Aachen, 1869 ; 2 t. in-12 rel. en un vol.

— et Weitz. Die Aachener Mundart. Aachen, 1836 ; in-12 rel.

Muller, Max. Nouvelles leçons sur la science du langage. Paris, 1867-68 ; 2 t. in-8° rel. en un vol.

Nisard. Ch. De quelques parisianismes populaires et autres locutions des 17e, 18e et 19e siècles. Paris, 1876 ; in-12 br.

Nodier. Examen critique des dictionnaires de la langue française. Bruxelles, 1824 ; in-8° rel.

Nunez de Taboada. Dictionnaire français-espagnol et espagnol-français. Paris, 1812 ; 2 vol. in-12 rel.

Obermuller, W. Deutsch-keltisches, geschichtliches-geographisches Wörterbuch. Leipzig, 1868-72; 2 vol. in-8° rel.

Onofrio, J. B. Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Lyon, 1864; in-8° rel.

Parmentier. Quelques observations sur l'orthographe des noms géographiques. Paris. 1878; in-8° br.

Pierquin de Gembloux. Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois; nouv. éd. Paris, 1858; in-8° rel.

Pietkin, N. Système d'orthographe pour le wallon malmédien. Malmedy, 1899; in-8° br.

Ploetz. Nouvelle grammaire française. Berlin 1866; in-12 br.

Pluquet, Fr. Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux de l'arrondissement de Bayeux; 2e éd. Rouen. 1834; in-4° rel.

Poitevin. Dictionnaire de la langue française. Bruxelles, 1852; in-4° rel.

Pomai. Le grand dictionnaire royal françois-latin-allemand; 5e éd. Cologne, 1715; in-4° rel.

[Poyart]. Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans la langue française, par un ancien professeur. Bruxelles, 1811; in-12 br.

P. P. P. Remarques sur le Dictionnaire de l'Académie françoise. Paris, 1807; in-8° rel.

[Pratt]. Dictionnaire critique et raisonné du langage vicieux, par un ancien professeur. Paris, 1835; in-8° br.

Pujol, A. Dictionnaire des rimes. Bruxelles-Paris, 1858; in-12 br.

Quicherat. De la formation française des anciens noms de lieu. Paris, 1867 : in-12 rel.

Quitard. Études sur les proverbes français et le langage proverbial. Paris, 1860; in 12 br.

Rahl, Ch. Histoire de la ville et du comté de Dalhem. Bruxelles, 1852; in-8° rel.

Remacle, L. Dictionnaire wallon et français. Liège, 1823; in-8° br.

— Dictionnaire wallon-français, 2e éd. Liège, 1839; 2 vol. in-8° rel.

Renauld de Beaujeu. Le bel inconnu, poème de la Table ronde. Paris, 1860; in-12 rel.

Restaut. Principes de la grammaire française. Paris, 1789; in-16 rel.

Richelet, P. Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne. Paris, 1728; 3 vol. in-fol. rel.

Richey. Idioticon Hamburgense. Hamburg, 1755; in-12 rel.

Ritter, E. Les noms de famille. Paris, 1875; in-8° rel.

Robin, Le Prévost, etc. Dictionnaire du patois normand. Evreux, 1879-82; 2 fascicules in-4° br.

Rodenbach, C. L'abbaye de Villers en Brabant. Bruxelles, 1850; gr. in-8° br.

Roquefort. Glossaire de la langue romane, avec le supplément. Paris, 1808-20; 3 vol. in-8° rel.

Rossignol. Dictionnaire d'argot. Paris, 1901; in-12 br.

Roussey, Ch. Glossaire du parler de Bournois. Paris, 1894; in-8° br.

Salverte. Essai... sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux. Paris, 1824; 2 vol. in-8° rel.

Scheler, Aug. Le Catholicon de Lille. Bruxelles, 1885 : in 8° br.

— Dictionnaire d'étymologie française : nouv. éd. Paris, 1873 ; in-8° rel.

— La Geste de Liége, par Jehan des Preis, dit d'Outremeuse. Bruxelles, 1881 ; in-4° br.

— Li Bastars de Bouillon. Bruxelles, 1877 ; in-8° br.

— Dits de Watriquet de Couvin. Bruxelles, 1868 ; in-8° br.

— Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé. Bruxelles, 1866 ; 2 vol. in-8° br.

— Bueves de Commarchis, par Adenés li Rois. Bruxelles, 1874 ; in-8° rel.

— Les Enfances Ogier, par Adenés li Rois. Bruxelles, 1874 ; in-8° br.

— Li Roumans de Berte aus grans piés, par Adenés li Rois. Bruxelles, 1874 ; in-8° rel.

Schmeller, J. A. Heliand oder die altsächsische Evangelien-Harmonie, 2e livr. contenant le Glossarium saxonicum. Monachii, 1840 ; in-4° rel.

Schnakenburg. Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France. Berlin, 1840 ; in-8° rel.

Schottus. Παροιμίαι ἑλληνικαί. Antverpiæ, 1612 ; in-4°.

Schuermans. Algemeen vlaamsch Idioticon. Leuven, 1865-70 ; in-8° rel.

— Byvoegsel aan het algemeen vlaamsch Idioticon. Loven, 1883 ; in-8° br.

Schulthess. Svensk-fransk Ordbok. Stockholm ; in-8°r.

Schuster et Regnier. Nouveau dictionnaire français-allemand et allemand-français ; 2 vol. in-8° rel.

Schütze. Holsteinisches Idiotikon. Hamburg, 1880 ; 4 parties en 2 vol. in-12 rel.

Scott. E. L. Les noms de baptême et les prénoms. Paris, 1858 ; in-16.

Sick. Fransk-dansk-norsk Haandordbog. Paris, 1883 ; in-12 rel.

Sigart. Glossaire étymologique montois. Bruxelles, 1866 ; in-8° rel.

Simonon. Poésies en patois de Liége. Liége, 1855 ; in-8°.

Sprenger van Eyk. Vaderlandsche Spreekwoorden en Spreekwoordzegswyzen. Rotterdam, 1838 ; in-8° br.

Stalder. Versuch eines schweizerischen Idiotikon. Aarau, 1812 ; 2 t. en un vol. in-8° rel.

Stark. Die Kosenamen der Germanen. Wien, 1868 ; in-8° br.

Strodtmann. Idioticon Osnabrugense. Leipzig, 1755 ; in-12 rel.

Sundby et Baruël. Dansk-norsk-fransk Haandordbog. Paris, 1883 ; 2 vol. in-12 rel.

Talbert. Du dialecte blaisois. Paris, 1874 ; in-8° br.

Tarbé. Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne. Reims, 1851 ; 2 vol. in-8° rel.

Tarlier, H. Dictionnaire des communes belges, etc. Bruxelles. 1872 ; in-8° rel.

Terquem. Étymologies du nom de toutes les villes... du département de la Moselle. Metz, 1864 ; in-8° br.

Thibaut. Glossaire du pays blaisois. Blois et Orléans ; in-8° br.

[Thimister]. Cartulaire de l'église collégiale de St Paul. Liége, 1878 : in-8° rel.

Valdez. Nouveau dictionnaire français-portugais et portugais-français, 3e éd. ; 2 vol. in-4° rel.

Van der Maelen. Dictionnaire géographique de la province de Liége. Bruxelles, 1831 ; in-8° rel.

— Dictionnaire géographique du Limbourg. Bruxelles, 1835 ; in-8° br.

— Dictionnaire géographique du Luxembourg. Bruxelles, 1838 ; in-8° br.

— Dictionnaire géographique de la province de Namur. Bruxelles, 1832 ; in-8° br.

— Dictionnaire géographique de la province de Hainaut. Bruxelles 1833 ; in 8° br.

— Dictionnaire géographique de la Flandre occidentale. Bruxelles, 1836 ; in-8° rel.

Van de Velde et Sleeckx. Dictionnaire français-flamand, 3e éd. Bruxelles, 1864 ; in-4° rel.

— Volledig nederduitsch-fransch Woordenboek, 3e éd. Bruxelles, 1864 ; in-4° rel.

— Supplément. Bruxelles, 1865 ; in-4° br.

Van Hasselt et Jehotte. Charlemagne et le pays de Liége, 2e éd. Bruxelles, 1880 ; in-8° br.

Van Hoorebeke. Études sur les noms patronymiques flamands. Bruxelles, 1876 : in-8° rel.

Veneroni. Dictionnaire italien et françois. Amsterdam, 1729 ; 2 t. en un vol. in-4° rel.

Vercoullie. Etymologisch Woordenboek der nederlansche taal. Gent, 1898 : in-8° rel.

Vergani. Grammaire italienne, 16e éd. Bruxelles s. d. ; in-16 br.

Vermesse. Dictionnaire du patois de la Flandre française. Douai, 1867 ; in-8° rel.

Virmaître. Dictionnaire d'argot fin-de-siècle. Paris, 1894 ; in-12 br.

von Schmid. Schwäbisches Wörterbuch. Stuttgart, 1831 ; in-8° rel.

Wastelain. Description de la Gaule-Belgique ; nouv. éd. 1re partie. Bruxelles. 1788 ; in-12 rel.

Willems. Elnonensia. Monuments de la langue romane et de la langue tudesque du ixe siècle. Gand, 1845 ; in-8° br.

Wilmotte. Le wallon. Bruxelles, s. d. ; in-12 br.

CONCOURS DE 1909

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

4e Concours. *Étude bio-bibliographique.* — Conclusions négatives.

10e Concours. *Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle.* — Conclusions négatives.

11e Concours. *Vocabulaire technologique.* — Médaille d'or à MM. Paul et Lucien Maréchal, de

Namur, pour *La Meunerie au pays de Namur.*

Mention honorable à M. Godefroid Halleux, pour le *Supplément au Vocabulaire du briquetier.*

12e Concours. Médaille d'or à M. Jean Lejeune, de Jupille, pour sa *Toponymie de Magnée.*

Mention honorable à M. Lucien Roger, de Prouvy-Jamoigne, pour son *Glossaire toponymique de Vonêche.*

13e Concours. *Recueil de mots nouveaux.* — Médaille d'argent à M. Édouard Liégeois, de Tintigny, pour son *Nouveau recueil de mots gaumais.*

Mention honorable à M. Laurent Colinet, de Liège, pour chacun de ses deux recueils de mots nouveaux.

Idem, à M. Jean Franck, de Dison, pour son recueil de mots nouveaux.

17e Concours. *Étude descriptive.* — Mention honorable avec impression à M. Joseph Fournal, de Dison, pour *Pauve vîle âme.*

Idem, à M. Fernand Verquin, de Mons, pour *Bal populaire.*

Idem, avec impression partielle, à M. Olivier Verdin, de Marche, pour *Lès Spots.*

18e Concours. *Récit assez étendu.* — Mention honorable avec impression à M. Jean Schuind,

de Stavelot, pour chacun de ses récits : *Lès macrès èt lès macrales duvins l' payis du Stâv'leû* et *Lès sotês d'vins lès Ardènes.*

Idem, à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *Boule di Gôme.*

Idem, sans impression, au même, pour *Ine pitite handèle.*

19e Concours. *Fable, petit conte, etc.* — Mention honorable avec impression à M. Victor Vincent, de Liège, pour *Li rûsé tchèron.*

Idem, à M. Joseph Fournal, de Dison, pour *Sépe tàvlé.*

Idem, à M. Raoul Cleffert, de Liège, pour *Deûs misères.*

Idem, sans impression, au même, pour *L'êwe èt l' pire.*

20e Concours. *Pièce lyrique en général.* — Mention honorable avec impression à M. Joseph Braun, du Val-St-Lambert, pour *Consèys po turtos.*

Idem, à M. Fernand Verquin, de Mons, pour *Èl tchique dé toûbac'.*

Mention honorable, sans impression, à M. Joseph Fournal, de Dison, pour *L'ôrfu'in.*

Idem, à M. Victor Vincent, de Liège, pour *Qwand ons èst mwért.*

Idem, à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *A nosse tére.*

Idem, au même, pour *Di l'air dè timps.*

Idem, à M. Henri Hurard, de Verviers, pour *Tchanson d' papa.*

Idem, à M. Joseph Laubain, de Gembloux, pour *Dijoz... a qwè pinsez?*

Idem, à MM. Joseph Schoenmaeckers et Dehin, pour *Li pèheû d'èritèdje.*

21e Concours. *Crâmignon.* — Mention honorable sans impression à M. Joseph Fournal, de Dison, pour *Noyé walon.*

22e Concours. *Pasquêye.* — Mention honorable sans impression à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *Äs Incurâbes.*

Idem, au même, pour *Lès tronlâs.*

Idem, au même, pour *Lès clapants r'médes.*

Idem, à M. Fernand Verquin, de Mons, pour *L' Végétarien.*

23e Concours. *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité.* — Mention honorable avec impression à M. Fernand Verquin, pour *Six croquis montois.*

24e Concours. *Traduction, imitation, etc.* — Mention honorable avec impression à M. Fernand Verquin, pour *Le Pot de terre et le Pot de fer.*

Mention honorable sans impression au même, pour *Èl violoneûs.*

Idem, à M. Antoine Bouhon, de Liège, pour *Li tchambe d'a Riyète.*

Idem, à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *Lès tchèrons.*

25e Concours. *Scène populaire.* — Mention honorable avec impression à M. Arthur Xhignesse, pour *Sol gazète.*

Idem, sans impression, à M. Victor Vincent, de Liège, pour *Deùs auteùrs.*

26e Concours. *Pièce en un acte.* — Mention honorable sans impression à MM. Edmond Jacquemotte et Jean Lejeune, de Jupille, pour *Moncheû l'avant-gâre.*

Idem, à M. Alphonse Gillard, de Seraing, pour *Hantcrèyes.*

27e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — Mention honorable sans impression à M. Henri Hurard, de Verviers, pour *Lès tchins amon lès tchèts.*

Hors Concours. Mention honorable sans impression à M. Laurent Colinet, de Liège, pour *Quelques cris des rues de Liège.*

Concours dramatique permanent. La pièce *Li race des Dodos* n'obtient aucune distinction.

Nécrologe de la Société

Du 2 juillet 1909 au 25 mai 1910, la mort a enlevé à la *Société de Littérature wallonne* dix-huit de ses membres, dont voici les noms, *in memoriam* :

Brouhon, marchand de bois, à Seraing.

Charlier, Jules, industriel, à Liège.

Demarteau, Jules, commissaire d'arrondissement, à Liège.

Demarteau, Lucien, président honoraire de la Cour d'appel de Liège.

Dobbelstein, abbé, curé de St-Denis, Liège.

Dory, Isidore, professeur honoraire de l'Athénée royal de Liège (voir ci-dessus p. 124).

Dumoulin, Auguste, fabricant d'armes, à Liège.

Duvivier, Henri, industriel, à Verviers.

Fraipont, Julien, recteur de l'Université de Liège.

Haulet, contrôleur au chemin de fer, à Liège.

Hauzeur, Adolphe, industriel, au Val-Benoît.

Henet, Fernand, commissaire de police, à Liège.

Rolland, Émile, professeur à l'Athénée royal de Chimay (voir *Bulletin du Dictionnaire*, 1909, p. 133).

Rolland, Eugène, homme de lettres, à Paris.

Smeets, Edmond, docteur en médecine, à Liège.

Stecher, Jean, professeur émérite de l'Université de Liège (voir ci-dessus p. 69).

Van Roggen, Mathys, maître de carrières, Sprimont.

Wauters, Édouard, à Liège.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 25 MAI 1910 (1)

I

A. Membres d'honneur

S. M. ALBERT Ier, ROI DES BELGES.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.

B. Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire (2)

M. LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

LE CONSEIL PROVINCIAL DU BRABANT.

---

(1) Prière instante de communiquer au Secrétaire tout changement d'adresse.

(2) La section des « Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire » comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par des subventions spéciales ou par une cotisation extraordinaire (minimum : 20 francs).

La Ville de Liège.

La Ville de Verviers.

La Ville de Huy.

La Ville de Herve.

La Ville de Visé

La Commune de Chênée.

La Commune de Dison.

La Commune de Jupille.

La Bibliothèque populaire de Bressoux. (M. X. Offermans, bibliothécaire, rue Foidart, Bressoux).

Bastin, Joseph, abbé, professeur à l'Institut St-Joseph, membre correspondant de la *Société de Littérature wallonne*, Dolhain.

Béthune, François (baron), professeur à l'Université, rue de Bériot, 36, Louvain.

Chauvin, Victor, professeur à l'Université de Liège, vice-président de la *Société de Littérature wallonne*.

Dethier, Alphonse, abbé, curé de Troisponts.

Digneffe, Émile, avocat et conseiller communal, rue Paul Devaux, 3.

Discailles, Ernest, professeur émérite de l'Université de Gand, avenue Louise, 492, Bruxelles.

M[me] Dolphens-David, rue Thier-Mère-Dieu, Verviers.

Dufrane-Friart, Jules, sénateur, Frameries.

Dupont, Émile, ministre d'État et sénateur, rue Rouveroy, 8.

Fraigneux, Louis, avocat et échevin, membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne*, quai des Pêcheurs, 34.

Francotte, Gust., avocat et membre de la Chambre des Représentants, place du Luxembourg, 13, Bruxelles.

Hubert, Herman, professeur à l'Université, membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne*, rue Fabry, 68.

Kleyer, Gustave, avocat et bourgmestre de la Ville de Liège, rue Fabry, 21.

Lequarré, Nicolas, professeur émérite de l'Université, président de la *Société de Littérature wallonne*, rue André Dumont, 37.

Lurquin, Auguste, percepteur des postes, membre correspondant de la *Société de Littérature wallonne*, à Verviers.

Peltzer, Paul, industriel et conseiller communal, rue de la Station, Verviers.

Pietkin, Nicolas, abbé, membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne*, curé de Sourbrodt (Prusse rhénane).

Pollet, abbé, curé de Noiseux.

Reuleaux, Fernand, avocat, rue Basse-Wez, 28.

Rutten, Louis, industriel et conseiller communal, rue Dartois, 24.

Schmidt, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.

Mme Stiels-Vaillant, rue St-Adalbert, 5.

C. **Membres titulaires émérites**

Body, Albin, archiviste, à Spa.

Polain, Léon, président honoraire de la Cour d'appel, quai de l'Industrie, 24.

Perot, J., président honoraire de la Cour d'appel, rue de Sclessin, 8.

Quintin, Toussaint, industriel, rue de la Loi, 27.

Renkin, Henri, banquier, à Marche.

Van de Casteele, Désiré, archiviste honoraire de l'Etat, Devant-le-Pont, Visé.

II

Membres titulaires (¹)

* Lequarré, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André Dumont, 37. (janvier 1871)

Demarteau, Jos.-Ern., professeur émérite de l'Université, à Neupont (Wellin). (décembre 1878)

* Chauvin, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52. (janvier 1879)

Duchesne, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1. (février 1885)

* Hubert, Herman, professeur à l'Université, rue de Sélys, 7. (février 1885)

Defrecheux, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 88. (février 1887).

Simon, Henri, artiste peintre, rue Mont-St-Martin, 55. (novembre 1887)

d'Andrimont, Paul, directeur du Charbonnage du Hasard, bourgmestre à Micheroux. (février 1888)

Rassenfosse, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles, 366. (mars 1889)

(¹) Les noms des membres titulaires qui figurent dans la liste précédente (membres protecteurs) sont précédés de l'astérisque

Michel, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42. (avril 1894)

Semertier, Charles, pharmacien, rue Sainte-Marguerite, 90. (mai 1894)

Gothier, Charles, imprimeur, rue Saint-Léonard, 205. (février 1895)

Feller, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3, Verviers. (1895)

Doutrepont, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)

Haust, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

Tilkin, Alphonse, fabricant d'armes, rue Lambert-le-Bègue, 5. (avril 1897)

Parmentier, Léon, professeur à l'Université, à Hamoir-sur-Ourthe. (mars 1898)

Pecqueur, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Anglais, 16. (janvier 1901)

Colson, Oscar, instituteur communal, directeur de *Wallonia*, rue Léon Mignon, 12. (février 1902)

Gilbart, Olympe, docteur en philologie romane, publiciste, rue Fond-Pirette, 77. (janvier 1904)

Mélotte, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45. (id.)

Roger, Jean, industriel, rue de Fragnée, 149. (id.)

Bernard, Émile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58. (février 1906)

Hanon de Louvet, Alphonse, échevin, à Nivelles. (id.)

Hens, Joseph, auteur wallon, à Vielsalm. (id.)

Robert, Albert, chimiste, avenue Stéphanie, 8, Bruxelles. (id.)

WILLAME, Georges, auteur wallon, rue Franklin, 157, Bruxelles. (id.)

CAREZ, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, Bruxelles. (id.)

VIERSET, Auguste, auteur wallon, rue Leys, 48, Bruxelles. (id.)

* PIETKIN, Nicolas, abbé, curé de Sourbrodt-lez-Malmedy, (*Prusse rhénane*). (id.)

GROJEAN, Oscar, attaché à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 270, Uccle. (id.)

MARÉCHAL, Alphonse, professeur à l'Athénée, rue de Dave, 54, Jambes-Namur. (id.)

* FRAIGNEUX, Louis, avocat et échevin, quai des Pêcheurs, 34. (novembre 1906)

REMOUCHAMPS, Joseph, avocat, rue du Palais, 42. (id.)

VRINDTS, Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)

RANDAXHE, Sébastien, docteur en médecine, rue César Franck, 67. (octobre 1909)

SOTTIAUX, Jules, professeur et homme de lettres, à Montigny-le-Tilleul. (décembre 1910)

TALAUPE, Gaston, chef de division à l'Administration communale, rue des Arbalestriers, 20, Mons. (id.)

WATTIEZ, Adolphe, industriel, rue de Courtrai, 25, Tournai. (id.)

DEFRECHEUX, Charles, bibliothécaire de la Ville de Liège, rue des Chiroux. (mai 1910)

III

A. Membres correspondants de la Société

([1]) Bastin, Joseph, abbé, professeur à l'Institut St-Joseph, Dolhain.

Bayot, Alphonse, professeur à l'Université, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain.

Dr D. Behrens, professeur à l'Université, Wilhelmstrasse, 21, Giessen (*Allemagne*).

Bruneau, Charles, professeur de lycée, Hôtel St-Michel, rue Cujas, 19, Paris Ve (*France*).

Brunot, Ferdinand, professeur à la Sorbonne, rue Leneveux, 8, Paris (*France*).

Cunibert, Henri, secrétaire de la Bibliothèque Impériale, Hönheimerstrasse, 3, Strasbourg (*Allemagne*).

Dony, Émile, professeur à l'Athénée, secrétaire du Cercle archéologique de Mons, rue de la Réunion, 1, Mons.

Dufrane, Louis, industriel, Frameries.

Dr Q. Esser, Schulrath, rue Neuve, Malmedy (*Prusse rhénane*).

Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.

Lejeune, Jean, auteur wallon, aux Bruyères, Jupille.

([1]) Lurquin, Auguste, percepteur des postes, Verviers.

Marichal, Joseph, professeur, Meckenheimerstrasse, 59, Bonn (*Allemagne*).

([1]) Figure déjà dans la liste des Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire.

Renard, Jules, bourgmestre de Wiers.

Schoenmaekers, Jos., abbé, curé de Neuville-sous-Huy.

Thomas, Antoine, membre de l'Institut, professeur à l'Université; avenue Victor Hugo, Bourg-la-Reine (Seine, *France*).

Waslet, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).

B. Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire [1]

Angenot, H., bibliothécaire communal, Verviers.

* Balau, Sylvain, abbé, curé de Pepinster.

Balthazar, Edg., abbé, étudiant au Séminaire, Liège.

* Bastin, Joseph, abbé, professeur à Dolhain.

Bastin, instituteur, et Beco, bourgmestre de Stoumont.

* Bayot, Alphonse, professeur à l'Université, Louvain.

Beaujean, A., instituteur, Darion (Hollogne-s-Geer).

* Behen, J., docteur en philologie romane, Pellaines.

* Bernard, Émile, professeur à l'Athénée royal de Liège.

Biot, Auguste, étudiant, Le Roux.

* Bissot, Noël, abbé, professeur à Stavelot.

Bodeux, Henri, instituteur, à Troisponts.

* Body, Albin, archiviste de Spa.

---

(1) L'astérisque indique que le correspondant de l'Œuvre du Dictionnaire appartient de plus à la Société en qualité de membre titulaire ou affilié ou protecteur de l'Œuvre du Dictionnaire. Rappelons à ce propos qu'il est toujours possible aux autres correspondants de devenir sociétaires et de recevoir ainsi toutes nos publications.

* Borckmans, Gerard, auteur wallon, à Spa.
Boulienne, Eug., directeur honoraire d'écoles, Visé.
Brabant, A., professeur à l'École moyenne, St-Ghislain.
* Bragard, Louis, professeur à l'Athénée royal, Bruges.
Brill, A., pharmacien-chimiste, Leuze.
* Brouet, J.-B., professeur à l'Athénée royal, Chimay.
* Bruneau, Charles, professeur de lycée, Paris.
* Calozet, Joseph, surveillant à l'Athénée de Namur.
* Carez, Maurice, docteur en médecine, Bruxelles.
* Carlier, Arille, étudiant, Monceau-sur-Sambre.
Chauveheid, Gilbert, typographe, Stavelot.
* Close, Joseph, étudiant en phil. romane, Bonn.
Closson, E., avenue Ducpétiaux, 47, St-Gilles-Bruxelles.
Colinet, Laurent, rue Sur-la-Fontaine, 102, Liège.
Collard, H., commis-greffier, rue du Potier, Haccourt.
Collard, Victor, cultivateur, Oster-Érezée.
* Collette, François, notaire, à Érezée.
* Colson, Arthur, à Herstal.
* Colson, Lucien, instituteur communal, Herstal.
* Colson, Oscar, instituteur communal, Liège.
* Conrotte, abbé, curé des Éneilles (Durbuy).
* Courtois, L.-J., abbé, curé de St-Géry (Gentinnes).
* Crahay, Adrien, employé, Trooz.
Crate, A., receveur communal, Cras-Avernas.
* Cunibert, H., secr. de la Bibl. Impériale, Strasbourg.
* Dacosse, A., abbé, curé de Gentinnes.
* Dauby, étudiant, Liège.
Debatty, J., huissier, Héron.
* Decrucq, François, empl. de charbonnage, Dour.

* Defresne, Jules, instituteur, Coo.
De Froidmont, instituteur, Eben-Emael.
* Degive, Adolphe, à Ivoz-Ramet.
* Delcourt, Henri, capitaine-comm. retraite, Uccle.
Delghust, docteur en médecine, Renaix.
* Delongueville, A., prof. à l'Athénée royal, Namur.
* Deltour, Paul, professeur à l'Athénée royal, Liège.
* Demeuldre, A., président du Cercle archéol., Soignies.
* Déom, Clément, auteur wallon, Liège.
Despret, E., photographe, rue St-Anne, 9, Nivelles.
* Dethier, Alphonse, abbé, curé de Troisponts.
Dewert, Jules, professeur à l'Athénée royal d'Ath.
* Dewez, Alphonse, cultivateur, Moulin-du-Ruy.
Dohogne, Jean, instituteur, Sier-Francorchamps.
* Dony, Émile, professeur à l'Athénée royal, Mons.
* Dufrane, Louis, industriel, Frameries.
* Esser, Quirin, Schulrath, Malmedy (Prusse rhénane).
* Ferage, Émile, pharmacien, Dinant.
* Ferrière, Fernand, étudiant, Louvain.
* Fraîchefond, professeur à l'École moyenne, Huy.
* Fréson, Mathieu, commis greffier, Glons.
* Gaillard, Henri, auteur wallon, Neuville-sous-Huy.
Gavache, Jules, comptable, Ambresin (Wasseiges).
Gillain, Alexandre, instituteur, Lavoir (Héron).
* Gillard, Alphonse, auteur wallon, Seraing.
Goffin, Auguste, étudiant au Séminaire, St-Trond.
* Goffinet, G., receveur des contributions, Liège.
Gorrissen, W., rue Vieille-Voie, 30, Kinkempois.

* Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.
* Grégoire, Antoine, professeur à l'Athénée de Huy.
Gribeaumont, instituteur, Bellefontaine.
Grognard, L., boulanger, auteur wallon, Glons.
Halkin, Joseph, professeur à l'Université de Liège.
Hallet, E., instituteur communal, Crehen.
* Halleux, Godefroid, auteur wallon, Liège.
* Hanon de Louvet, A., échevin, Nivelles.
* Hanquet, Flavien, comptable, Mazy.
Hansoul, Alfred, à Chapon-Seraing.
Hardy, Paul, employé, Olne.
* Hens, Joseph, auteur wallon, Vielsalm.
Herman, A., abbé, étudiant au Séminaire, Liège.
* Heuse, Théo, architecte, Nessonvaux.
Heynen, Eugène, auteur wallon, Wavre.
Hubaut, Ém., avocat, rue de Fragnée, 144, Liège.
Hugé, Maurice, étudiant, Harmignies.
Hurez-Colson, F., rue du Commerce, 49, La Louvière.
Jacob, Joseph, facteur des postes, Mellier.
* Jacquemotte, Edmond, pharmacien, Jupille.
Jacquet, abbé, curé de Gouy-lez-Piéton.
* Jadin, Arm., professeur à l'Athénée royal d'Ostende.
Jeuniaux, G., instituteur, rue de Cologne, Tournai.
Joiris, Guillaume, aux Piètresses, 122, Jupille.
* Lallemand, Alexis, professeur honoraire d'Athénée.
Lamy, Ch., littérateur, place au bas, 8, Cambrai (*France*).
Landercy, E., docteur en phil. et lettres, Ministère de l'Intérieur (Bibliothèque de Statistique), Bruxelles.
Laurent, M., prof. d'Univ., r. Le Titien, 19, Bruxelles.

* Lebrun, Adelin, auteur wallon, Dinant.

* Lebrun, Albert, professeur agrégé, Anvers.

Leclère, C., professeur à l'Athénée royal, Liège.

Lecocq, Auguste, instituteur, rue Longue, Dison.

* Lejeune, Jean, auteur wallon, Jupille.

Lejeune, Jean, auteur wallon, Herstal.

* Lequarré, Nicolas, prof. émérite de l'Univ., Liège.

* Leruth, Jules, auteur wallon, Liège.

* Liégeois, Éd., instituteur hon., Hollogne-aux-Pierres.

* Loiseau, Louis, auteur wallon, Bruxelles.

Lombard, Arnold, pharmacien-chimiste, Grâce-Berleur.

* Lomry, docteur en médecine, Bovigny.

* Lorent, Léandre, professeur à l'École moyenne, Liège.

* Lurquin, Auguste, percepteur des postes, Verviers.

Maquet, Auguste, à Petit-Thier (lez-Vielsalm).

Maquet, Joseph, instituteur, Rachamps (Bourcy).

* Maréchal, Alph., professeur à l'Athénée, Namur.

Maréchal, Jules, instituteur, Méry-Tilff.

* Marichal, Jos., prof. à Godesberg (Prusse rhénane).

Martin, L., abbé, étudiant au Séminaire, Liège.

Martiny, L., receveur communal, Olne.

* Massart, Jean, négociant, Mettet.

* Masson, Antoine, professeur à l'Athénée royal, Liège.

Mathieu, L., secrétaire communal, Basse-Bodeux.

Mattart, L., instituteur à Wanhériff (Couthuin).

Maury, A., instituteur, rue de Liège, 59, Verviers.

* Mélotte, Félix, ingénieur, Liège.

* Mercx, Pierre, rentier, Visé.

Michel, Léopold, abbé, étudiant au Séminaire, Liège.

* Minders, Alexis, pharmacien, Schaerbeek.
* Molitor, Lucien, professeur à l'Athénée royal, Liège.
* Monseur, Édouard, auteur wallon, Beaufays.
Mortehan, Émile, instituteur, Ferrières (Hamoir).
* Mortier, Adolphe, à Schaerbeek.
Névraumont, R., instituteur, boulevard Jacques Bertrand, 84, Charleroi.
Nicaise, A., commis des contributions, Beauraing.
Nickers, instituteur, Ucimont.
Nicolas-Scheuren, Jos., cultiv., Thibessart (Mellier).
Noël-Debra, bourgmestre de Thorembais-St-Trond.
* Nollet, J., prof. au Collège communal de Dinant.
Olyff, Fr., publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.
* Outer, Nestor, artiste peintre, Virton.
* Ouverleaux, Em., conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.
Paquay, Edmond, instituteur, Stavelot.
Paquay, Léopold, instituteur, Villettes-Bra.
* Parmentier, Edouard, agent de change, Nivelles.
* Parmentier, Léon, prof. à l'Université de Liège.
Paulus, G., auteur wallon, rue St-Gilles, 65, Liège.
* Pecqueur, Oscar, prof. à l'Athénée royal, Liège.
Petit, Jules, employé de laiterie, Bourlers-lez-Chimay.
Picard, instituteur, Offagne.
* Pietkin, Nic., abbé, curé de Sourbrodt (Malmedy).
* Piron, Henri, instituteur, Masta (Stavelot).
Pommier, Yvon, étudiant, Tilly.
* Preudhomme, Léon, professeur à l'Athénée, Gand.
Quintin, G., quai des Princes, 38, Seraing.

* Randaxhe, S., docteur en médecine, Liège.
* Regnier, Émile, surveillant à l'Athénée royal, Liège.
* Renard, François, négociant, Fontin-Esneux.
* Renard, Jules, bourgmestre de Wiers.
Rinck, instituteur, Neuville-Vielsalm.
* Robert, Albert, chimiste, Bruxelles.
* Roger, Lucien, employé, Hayingen (Lorraine allem.).
Roland, chanoine, rue de l'Indépendance, 84, Namur.
* Mlle Rolland, Julia, institutrice comm., Ellezelles.
Sacré, Edgar, avocat, rue Marché-au-Bois, 8, Bruxelles.
Sandront, L., étudiant, ch. de Namur, 160, Héverlé.
* Schoenmaekers, Jos., curé de Neuville-sous-Huy.
* Schuind, Jean, auteur wallon, Liège.
* Schuind, Henri, auteur wallon, Liège.
Simon, Constant, cultivateur, Ste-Marie sur-Semois.
* Simon, Henri, auteur wallon, Liège.
* Simon, Léon, industriel, Ciney.
Mlle Simon, Lucie, institutrice, Ben-Écoles (Ben-Ahin).
* Soille, Fernand, abbé, Jauche.
Somville, G., dir. de la *Dépêche*, rue des Guillemins.
* Sosson, Joseph, instituteur, Thibessart (Mellier).
* Talaupe, Gaston, auteur wallon, Mons.
* Tilkin, Alphonse, auteur wallon, Liège.
* Tournay, Henri, auteur wallon, Bouvignes.
* Toussaint, Fr., abbé, professeur, Dolhain.
Trillet, Jacques, auteur wallon, Bouny-Romsée.
* Vandereuse, Jules, auteur wallon, Berzée.
* Van de Rydt, M., prof. à l'Athénée royal, Liège.
* Van Hassel, V., docteur en médecine, Pâturages.

* Van Hay, E., instituteur, Trooz.
Van Langenhove, juge de paix, Mouscron.
* Verdin, Olivier, comptable, Arlon.
* Vierset, Auguste, publiciste, Bruxelles.
Waslet, Jules, prof. au lycée de Laon (France).
* Wattiez, Adolphe, auteur wallon, Tournai.
* Willame, Georges, auteur wallon, Bruxelles.
* Willem, Joseph, président du *Caveau liégeois*, Chênee.
* Xhignesse, Arthur, ingénieur, Liège.

IV

Membres affiliés

BELGIQUE

Abras, Charles, ingénieur-constructeur, à Sclessin.
Abrassart, Charles, négociant, boul. de la Prison, 21, Mons.
Adolphy, Adolphe, auteur wallon, chaussée de Heusy, 156, Verviers.
Aerts-Leurs, Auguste, rentier, aux Grosses-Pierres (par Chaudfontaine).
Alberti, Guillaume, administrateur du journal *La Meuse*.
Anciaux, Charles, étudiant à l'École Normale, Nivelles.
Ancion, Jules, quai de l'Ourthe, 32.
Ancion, père, distillateur, rue d'Amercœur, 16-18.
Andrien, François, entrepreneur, quai d'Amercœur, 21.
Ansay, Arthur, ingénieur, place Ste Véronique, 6.

ARNOLD, Léon, capitaine d'artillerie, rue Albert de Cuyck, 59.

AUVRAY, Michel, receveur à l'Université, r. du Paradis.

BADA, Maurice, ingénieur, rue des Carmes, 17 bis.

BAIVY DE LEXHY, Gustave, directeur d'usine à Jemeppe-sur-Meuse.

BALAU, S., abbé, curé de Pepinster.

BANNEUX, Philippe, directeur du Horloz, à Tilleur.

BARAS, Émile, abbé, curé à Cerexhe-Heuseux (Micheroux).

BARAS, Florent, abbé, curé à Fraiture (Nandrin).

BARAS, Joseph, professeur d'Athénée, à Mont (par Jemeppe-sur Meuse).

BARBETTE, directeur de l'Institut Francken, rue d'Archis, 18.

BARÉ-DECLAIE, J., négociant, place Delcour, 20

BARJASSE, A., représentant de commerce, rue Fond-Pirette, 65.

BARLET, Henri, ingénieur au charbonnage Gosson-Lagasse, Montegnée.

BARTHOLOMEZ, Ch., auteur wallon, quai des Pêcheurs, 1.

BAUCHE, Joseph, architecte, rue de Fétinne, 104.

BEAUJEAN, Émile, ingénieur, rue Basse-Wez, 339.

BEHEN, Jean, docteur en philologie romane, Pellaines (Lincent).

BELOT, Jules, horticulteur, rue des Vennes, 138.

BERNARD, Lambert, industriel, quai de Coronmeuse, 31.

BERTRAND, Omer, notaire, à Saive.

BEURET, Auguste, rentier, avenue Rogier, 22.

BIAR, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.

BIHOT, Laurent, commis-rédacteur à la Bibliothèque de l'Université, place Lecomte, Herve.

BINDELLE, Léon, fils, industriel, quai de la Boverie, 65.

BIQUET, Jacques, rue de l'Aumônier, 19.

BISCHOFF, Henri, professeur à l'Université de Liège, quai de l'Abattoir, 97.

BISSOT, Noël, abbé, professeur à Stavelot.

BLANDOT, docteur en médecine, rue Vinâve, Tilff.

BODSON, A., rue d'Amercœur, 4.

BODSON, Hôtel d'Angleterre, rue des Dominicains, 2.

BODSON, Victor, quai de l'Ourthe, 47.

BOHET, Victor, surveillant à l'Athénée de Liège.

BOINEM, Jean, professeur au Collège communal de Tirlemont, rue des Tawes, 27.

BOINEM, Jules, professeur à l'Athénée, chaussée de Willemeau, 34, Tournai.

BORBOUX, Thomas, huissier, rue des Écoles, Verviers.

BORGUET, Armand, auteur wallon, rue du Haut-Pré, 24.

BORKMANS, Gérard, auteur wallon, pl. des Écoles, Spa.

BOSCHERON, Léon, brasseur, boulevard d'Avroy, 302.

BOSSON, Victor, architecte, avenue de l'Exposition, 52.

BOUHON, Antoine, peintre-décorateur, r. des Bayards, 14.

BOUHON, Théophile, prof. à l'Athénée, rue En-Bois.

BOUILLENNE, Léopold, instituteur, rue Lairesse, 104.

BOULBOULLE, L., professeur à l'Athénée, r. Conscience, 32, Malines.

BOUTON, J., Hôtel Continental, place Verte.

BOVIER, Maurice, industriel, rue César Franck

Bovy, Theo, auteur wallon, rue de Hesbaye, 207.

Boxus, Robert, élève à l'École régimentaire du 12e de ligne, Bouillon.

Boyens, Joseph, professeur à l'Athénée, Tournai.

Bozet, Lucien, notaire, Seraing.

Braconier, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.

Braconier, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 16.

Braconier, Maurice, rue Louvrex, 75,

Braconier, Raymond, rue Hazinelle, 4.

Bragard, Louis, professeur à l'Athénée, rue Neuve, 19, St André-lez-Bruges.

Braham, Alfred, conseiller provincial, rue Large-Voie, Herstal.

Brasseur, Walthère, artiste dramatique wallon, rue Ste Julienne, 89.

Brassinne, Joseph, sous-bibliothécaire de l'Université, rue Nysten, 30.

Brébant, Pierre, employé à l'administration provinciale, rue de Campine, 474.

Breuer, G., receveur communal, r. des Éburons, 73.

Breuer, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 14.

Brochard, Alfred, négociant, r. Neuve, 24, Hodimont.

Bronkart, Arnold, directeur honoraire d'institut, rue Wazon, 71.

Bronne, Gustave, fabricant d'armes, Mont St-Martin, 52.

Brossel, Charles, juge de paix, avenue Reine Marie-Henriette, 150, Spa.

Brouet, J., professeur à l'Athénée, Chimay.

Brouwers, archiviste de l'État, rue Lelièvre, 46, Namur.

Bure, Paul, chargé de cours à l'Université, rue des Fossés, 31.

Bya, rue de Fragnée, 17.

Cadot, Albert, rentier, rue de l'État-Tiers, 10.

Calozet, Jos., surv. à l'Athénée, rue Brabant, 11, Namur.

Cambier, Édouard, professeur à l'École Normale, rue Ledeganck, 8, Gand.

Capelle, N., docteur en droit, rue des Urbanistes, 2.

Carlier, Ar., étud., r. Traversière, Monceau-s-Sambre.

Caron, Alphonse, artiste peintre, rue Naimette, 14.

Carpentier, Victor, auteur dramatique, rue Vivî-Houet, 19, Bressoux.

Cartuyvels, Philippe, étudiant, Braives.

Cassalette, Guillaume, rue des Chalets, 28, Verviers.

Cession, Guillaume, mécanicien, rue Basse-Wez, 8.

Cession, Pierre, chapelier, rue Léopold, 26.

Chantraine, Joseph, pharmacien, Herstal.

Charlier, Gustave, architecte, rue St-Jacques, 7.

Chaumont, Léopold, avocat, rue Hayeneux, 86, Herstal.

Chot, Edmond, professeur à l'Athénée, rue Damhouder, 5, Bruges.

Claskin, Jules, rue Gravioule, 3.

Clavier, fabricant d'étoffes, rue Surlet, 67.

Cleffert, Raoul, rue de la Régence, 22.

Clerdent, Pierre, prof. de musique, rue du Pont, Visé.

Cleyckens, Auguste, professeur honoraire d'Athénée, rue Royale, 227, Ste-Marie-Nord, Bruxelles.

Cloots, H., prof. à l'Athénée royal, rue de Dave, 42, Jambes-lez-Namur.

Close, Adolphe, industriel, Dave.

Close, François, architecte, rue César Franck, 66.

Close, Henri, receveur des contributions, Fléron.

Closset, Joseph, rue des Écoles, 5.

Collard, Raymond, Hôtel de l'Ourthe Occidentale, à Lavacherie-sur-Ourthe.

Collette, François, notaire, Érezée.

Collette, Barthélemy, docteur en médecine, rue du Bosquet, 20.

Colson, Arthur, rue Charles Martel, 108, Herstal.

Colson, Lucien, instituteur communal, rue des Trois-Pierres, 60, Herstal.

Conrotte, E., abbé, curé des Eneilles (Durbuy).

Construm, Armand, directeur-gérant des charbonnages du Corbeau, rue Wazon, 112.

Corin, G., professeur à l'Université, boul. Piercot, 54.

Cornet, Louis, auteur wallon, rue Jacob Mackoy, 5.

Coste, Charles, agent de change, rue de la Casquette, 24.

Coste, J., industriel, à Tilleur.

Counet, Philippe, docteur en médecine, Cheratte.

Counson, Albert, professeur à l'Université, Rempart de la Biloque, 308, Gand.

Courtois, L.-J., abbé, curé à Saint-Géry (par Gentinnes).

Cozier, J., professeur à l'École moyenne, rue de Liège, Verviers.

Crahay, Ad., charbonnages du Hasard, Trooz.

Crespin, Léon, ingénieur des mines, Stavelot.

Crismer, L., professeur, rue Hobbéma, 39, Bruxelles.

Croisier, Mathieu, comptable, rue Jacob Makoy, 77.

CROTTEUX, Léon, rue du Coq, 64.

CRUTZEN, G.-J., professeur à l'Athénée, rue Verte, 82, Anvers.

CUVELLIEZ, Nestor, prof. à l'École moyenne, Quiévrain.

DABIN, Henri, rue de l'Université, 45.

DACOSSE, Antoine, abbé, curé de Gentinnes.

DAMRY, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.

D'ANDRIMONT, Gustave, avocat, rue Mont-St-Martin, 53.

D'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, place du Théâtre, 17.

DANHAIVE, Fernand, étudiant, rue Beau-Vallon, St Servais, Namur.

DARDENNE, Joseph, avenue Montjoie, 4, Bruxelles.

DAUBY, étudiant, rue Charles Morren, 2.

DAUSIAS, Charles, auteur wallon, rue Verte, 17, Mons.

DAVENNE, Célestin, prof. à l'École Industr., r. du Fer, 11.

DAVID, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.

DAVID, commissaire-voyer, à Herve.

DAXHELET, Auguste, ingénieur à la Société Cockerill, à Seraing

DAXHELET, Arthur, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles, rue des Échevins, 105, Bruxelles.

DE BAETS, J., rue de la Station, 12, Ans.

DEBATTY, Léon, rue Entre-les-Ponts, 9, Spa.

DEBEFVE, Jules, professeur au Conservatoire de musique, rue Charles Morren, 30.

DE BOECK, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.

DE BRUYN, fabricant, boulevard de la Sauvenière, 54.

DECHARNEUX, Émile, négociant, avenue de la Couronne, 32, Bruxelles.

DECHESNE, Prosper, juge au tribunal de 1re instance, rue de Bruxelles, 89, Verviers.

DECRUCQ, Adhemar, etudiant, rue Pasteur, 20.

DEFISE, Jos., ingénieur, avenue Palmerston, Bruxelles.

DEFRECHEUX, Albert, inspecteur des eaux et forêts, boulevard Militaire, 159, Ixelles.

DEFRECHEUX, Léon, étudiant, r. Bonne-Nouvelle, 72.

DEFRECHEUX, Marie, directrice d'école, rue Lairesse, 73.

DEFRECHEUX, Émile, comptable, rue Lairesse, 73.

DEFRECHEUX, Paul, agent commercial, à Statte-Huy.

DEFRESNE, Fernand, rentier, quai de l'Ourthe, 19.

DEFRESNE, Jules, instituteur, à Coo-Trois-Ponts.

DEGAND, E., notaire honoraire, à Mons.

DEGEY, Jean, rue de l'Intendant, 19, Bruxelles.

DEGIVE, ingénieur, Grâce-Berleur (Ans).

DEGIVE, Léon, conseiller provincial, à Ramet.

DEGIVE, Adolphe, à Ivoz-Ramet (Val St-Lambert).

DEGLIN, Charles, Taverne britannique, Verviers.

DE HASSE, Lucien, boulevard de la Sauvenière, 126 (ou à Warsage-lez-Visé).

DEHIN, François, fabricant d'orfèvrerie, rue Éracle, 53.

DEHOTTAY, Jean, prêtre de la Mission, Theux.

DEHOUSSE, G., constructeur mécanicien, r. Sous-l'Eau, 2.

Mlle Jeanne DEHOUSSE, rue du Progrès, 28, Bressoux.

DEITZ, Alexis, étudiant, place Maghin, 7.

DE JAIFFE, bourgmestre de Mazy.

DELAITE, Jules, négociant, rue Wazon, 62.

DEJARDIN-DEBATTY, Félix, ingenieur, rue de l'Ouest, 56.

DEJONG, Émile, étudiant, avenue du Marteau, Spa.

De Koninck, L., prof. à l'Univ., quai de l'Université, 2.
Delaite, Jules, négociant, rue Wazon.
Delbœuf, Charles, docteur en médecine, r. Darchis, 48.
Delchevalerie, Charles, publiciste, place Verte, 9.
Delcourt, Henri, capitaine commandant retraité, avenue Brugmann, 562, Uccle.
Deleixhe, Lambert, avenue des Thermes, 50.
de Lexhy, Désiré, ingénieur civil, à Grâce-Berleur.
Delforge, R., public., aven. Hanlet, Heusy (Verviers).
Mme Delgouffre, rentière, rue de la Vallée, 23, Ixelles.
Delhaise, Jules, avenue Louise, 155, Bruxelles.
Delhaye, Henri, négociant, rue André-Dumont, 30.
Delhaxhe, William, architecte, rue Monulphe, 67.
Delheid, Jules, avocat, rue Etienne Soubre, 29.
Delongueville, A., prof. à l'Ath., r. Brabant, 11, Namur.
Delrue, Gustave, candidat notaire, boul. d'Avroy, 286.
Delruelle, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.
Deltour, Paul, prof. à l'Athénée, rue César Franck, 64.
de Macar, baron Fernand, rue Belliard, 8, Bruxelles (ou à Presseux).
Demarteau, G., avocat général, rue Louvrex, 90.
Demazy, fabricant de limes, rue Basse-Wez, 335.
Mme Ve Demblon, rue Frédéric Nyst, 4.
Demeuldre, Amé, président du Cercle archéologique, rue Neuve, 38, Soignies.
Demeuse, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.
Demoulin, Félix, rue de Stembert, 153, Verviers.
Denoël, Lucien, prof. à l'Univ., rue Bois-l'Évêque, 93.
Déom, Clément, rue de Hesbaye, 137.

de Péralta, marquis, ministre plénipotentiaire, Angleur.
Deprez, J. A., professeur à l'Athénée royal de Liège.
de Rasquinet, Pierre, avocat, rue Louvrex, 117.
de Rechain, Jean, fils, rue Raymond, 49, Verviers.
Desait, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115.
de Sélys-Longchamps, sénateur, Halloy (par Ciney)
Desoer, Flor., avocat, aven. du Hêtre, Cointe, Sclessin.
Dessart, Abel, fabricant, r. d'Amercœur.
Destrée, conducteur prov. des ponts et chaussées, Thier de Cornillon, 51, Bressoux.
de Thier, Maurice, boulevard de la Sauvenière, 10.
Dethier, José, dir. de musique, quai de Fragnée, 64.
Dethier, Adolphe, fils, représentant de commerce, rue des Carrières, 38, Verviers.
Dethioux, Prosper, clerc de notaire, r. de Campine, 185.
Dethioux, Alph., empl. d'assurances, Mont-St-Martin, 26.
Mme la baronne de Waha, à Tilff.
Dewandre, Jules, industriel, rue Lairesse, 64.
Dewez, Alphonse, Moulin-du-Ruy (Roanne-Coo).
D'Heur-Favette, H., négociant, rue de la Régence, 19.
d'Hoffschmidt, L., conseiller à la Cour de Cassation, square Marie-Louise, 57, Bruxelles.
Dinraths, Joseph, relieur, rue André Dumont, 11.
Dommartin, Léon, homme de lettres, rue d'Orléans, 47, Bruxelles.
Donckier de Donceel, abbé, curé de Geer.
Donnay, Auguste, professeur à l'Académie, Méry-Tilff.
Dormal, J., docteur en médecine, Hollogne-aux-Pierres.
Doutrepont, Georges, professeur à l'Université, rue des Joyeuses-Entrées, 24, Louvain.

DOYEN-HELLA, rue de Robermont, 118.

DRESSE, Armand, industriel, boul. de la Sauvenière, 136.

DREYE, Alexis, quai Mativa, 35.

DROSSART, Théodore, directeur de l'enregistrement, rue Ste Véronique, 201.

DRUMAUX, Arthur, préfet honoraire de l'Athénée de Liège, avenue de la Couronne, 191, Ixelles.

DUBOIS, René, secrétaire de la ville de Huy.

DUBOIS, Jean, avocat, rue Beckman, 46.

DUCHESNE, Alfred, docteur en philosophie et lettres, rue Vanderkindere, 218, Uccle.

DUCHESNE, Théo, électricien, rue des Vennes, 345.

DUCULOT, Maurice, avocat, boul. de la Sauvenière, 26.

DUFONTENY, Joseph, pharmacien, avenue des Viaducs, 7. Charleroi.

DUMONT, Henri, fabricant de tabacs, r. St-Thomas, 28.

DUMONT, Fern., rentier, Thier de Cornillon, 2, Bressoux.

DUMOULIN, prof. de musique, rue aux Chevaux, 11.

DUMOULIN, Victor, négociant, rue Vinâve-d'Ile, 17.

DUPONT, Armand, avocat, rue Darchis, 56.

DUPONT, Désiré, inspecteur des sépultures, r. Eracle, 58.

DUQUENNE, H., rue Surlet, 16.

DURBUY, Joseph, auteur wallon, Antheit.

DUSART, Gustave, étudiant, Virginal.

DU SOLEIL, Georges, professeur à l'Athénée royal.

ELOY, Louis, ingénieur, directeur du charbonnage de Marihaye, Flémalle-Haute.

ENGEL, Raoul, Montagne aux Herbes potagères, 41, Bruxelles.

ERNST, N., chez M. Lhôte, chaussée de Rechain, Dison.

Étienne, Antoine, fils, rue Hors-Château, 46.
Eulers. Jos., caissier-compt., Rivage-en-Pot, Angleur.
Évrard, Joseph, place Delcour, 3.
Fairon, archiviste de l'État, à Pepinster.
Mme Falla-Lousberg, à Soumagne.
Falloise, M., avocat et éch., boul. de la Sauvenière, 92.
Fassin, Jules, fabricant d'armes, boulevard d'Avroy, 55.
Fellens, Léon, gérant de la Cie des papiers peints, rue de l'Université.
Ferage, Émile, pharmacien, rue Grande, 7, Dinant.
Ferrière, F., étudiant, Séminaire Léon XIII. Louvain.
Firket, Ch., prof. à l'Université, place Ste-Véronique.
Flechet, Arm., sénateur, r. de l'Harmonie, 7, Verviers.
Flechet, Fernand, représentant, à Warsage.
Fléron, Émile, pharmacien, à Queue-du-Bois.
Flesch, Oscar, ingénieur, directeur des Charbonnages d'Ans et de Rocour, à Ans.
Foccroule, Georges, avocat, boul. Frère-Orban, 21.
Foidart, J., professeur à l'Athénée, rue Publémont, 25.
Forgeron, Alph., fabr. d'armes, rue Adolphe Borgnet, 1.
Forgeur, François, prof. de musique, Mont St-Martin, 11.
Fortin, Eugène, chef de division à la Cour des comptes, rue St-Bernard, 107, St Gilles (Bruxelles).
Fourgon, abbé, curé de Lincé (Sprimont).
Fournal, Jos., auteur wallon, r. Pisseroule, 212, Dison.
Fraîchefond, Ch., professeur à l'École moyenne, rue du Marché, Huy.
Fraigneux, Eugène, rue d'Amercœur, 28.
Fraigneux, Jean, ingénieur, quai d'Amercœur, 36.

Fraikin, Alphonse, surveillant des Ponts et Chaussées, rue Andre Dumont, 37.

Fraipont, F., docteur en médecine, rue Beckman, 24.

Franck, Jean, imprimeur, rue Léopold, 43, Dison.

Francotte, X., docteur en médecine et prof. à l'Université, quai de l'Industrie, 15.

Francotte, Charles, Mont-St-Martin, 73.

Frédéricq, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, Gand.

Frenay, directeur d'école, rue Publémont, 8.

Fréson, Armand, avocat, rue des Augustins, 32.

Fréson, Mathieu, commis-greffier, à Glons.

Froidart, Gaspard, rentier, rue Sous-l'Eau, 96.

Gahide, Paul, rue Quesnoy, Tournai.

Gaillard, Henri, auteur wallon, à Neuville-sous-Huy.

Gauthier, abbé, curé d'Auby-sur-Semois.

George, Hyacinthe, prof. d'Athénée, r. St-Léonard, 181.

Gérard, F., r. Théodore Verhaegen, 168, Bruxelles.

Gérard, Gustave, préfet de l'Athénée royal de Liège.

Gérard, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.

Gérardy, Hubert, abbé, professeur à Stavelot.

Germay, H., marchand de bois, r. des Guillemins, 20.

Gheur, Ernest, ingénieur aux charbonnages des Kessales, Flémalle-Grande.

Gillard, Alphonse, président de la *Société des auteurs wallons sérésiens*, rue Fanny, 17, Seraing.

Gillard, Robert, boulevard Frère-Orban, 45.

Gillet, Eug., prof. à l'Athénée, r. du Brou, 34, Verviers.

Glesner, F., avocat, rue du Progrès, Heusy (Verviers).

Glesner, Gustave, candidat notaire, échevin, Heusy (Verviers).

Gnusé, Charles, avocat, rue de l'Académie, 26.

Gnusé, libraire, rue du Pont-d'Ile.

Gob, professeur à l'Athénee royal de Liège.

Goffinet, Ar., prof. à l'Athénée, rue de Bruxelles, 91, Verviers.

Goffinet, G., reveveur des contrib., r. St-Séverin, 102.

Gofflot, Louis, juge au tribunal de 1re instance, Arlon.

Gomez, Léon, notaire, rue du Pot-d'Or, 58.

Gordinne, Charles, papetier, rue de l'Harmonie, 17.

Gorrissen, Em. prof. à l'Athénée, r. du Palais, Verviers.

Gottschalk, Max, étudiant, quai des Pêcheurs, 33.

Goudman, Jean, rue d'Amercœur, 38.

Gouverneur, Sylv., direct.-gérant des charbonn. d'Ans.

Graffart, Julien, peintre décorateur, pl. Cathédrale, 22.

Grégoire, Achille, ingénieur agricole, chef du service chimique à l'Institut de l'État, Gembloux.

Grégoire, Antoine, prof. à l'Athénée, r. des Crépalles, 49, Huy.

Grégoire, G., député permanent, quai des Pêcheurs, 54.

Grégoire, Karl, ingénieur, rue Fond-Pirette, 174.

Grégoire, Marcel, avocat, Mont-St-Martin, 3.

Grignard, Antoine, rue de l'Harmonie, 40, Verviers.

Grignard, Pascal, chaussée de Heusy, 233, Verviers.

Grignet, Jos., appariteur à l'Univ., r. de la Justice, 8.

Grisard, J., professeur à l'Athénée royal de Liège.

Groulard, docteur en droit, rue des Wallons, 104.

Guillick, Pierre, empl. à la Banque liégeoise, Ampsin.

HACHERELLE, abbé, curé de Somme-Leuze.

HALLEUX, Fern., artiste dram. wallon, r. Coqraimont, 4.

HALLEUX, Godefroid, rentier, place des Franchises, 12 *bis*.

HALLEUX, Joseph, rue Sur-la-Fontaine, 85.

HALLEUX, Victor, abbé, curé de Tavier.

HALLEUX, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.

HALLEUX, L., fabricant d'armes, rue St-Hubert, 22.

HAMELIUS, P., professeur à l'Université, rue du Village, 68, Hermalle-sous-Argenteau.

HANNAY, Jos., agent comptable, rue de l'Éducation, 37, Bruxelles.

HANSEZ, H., instituteur, rue Chaussée-des-Prés, 42.

HANQUET, Flavien, comptable, Mazy.

HANSON, G., avocat, rue Beckman, 35.

HARDY, Fernand, joaillier, rue St-Paul, 6.

HAUBOURDIN, Louis, négoc., r. de l'École, Stambruges.

HAVAUX, Georges, docteur en médecine, rue Neuve, Chapelle-lez-Herlaimont.

HAVERSIN, Arm., ingénieur, r. de Séroule, 11, Verviers.

HAVET, Ch., auteur wallon, r. Haute-Wez, 105, Grivegnée.

HAYOT, Évariste, prof. au Collège de Bellevue, Dinant.

HEINTZ, Joseph, pharmacien, Bastogne.

HENEN, Mathieu, professeur à l'Athénée royal, Courte rue de l'Autel, 24, Anvers.

HENNEN, Guill., archiviste, rue Grandjean, 42, Verviers.

HENNEMONT, Auguste, rue Frère-Orban, 35, Bruxelles.

HÉNOUL, L., procureur général à la Cour d'appel, rue Dartois, 36.

HENRARD, Hôtel de l'Europe, rue Hamal.

HENRION, François, rue Jonruelle, 65.
HENVAUX, Vincent, agent comptable des charbonnages du Hasard, à Micheroux.
HERMANS, Joseph, prof. hon. de l'Athénée, r. Fabry, 32.
HERVE, Émile, industriel, à Trooz.
HERZÉ, Ant., commis à l'Adm. comm., rue Florimont, 5.
HEUSE, Théo, architecte, Nessonvaux.
HEUSE, Henri, étudiant, place St-Jean.
HEYNE, Jean, chef de bureau à l'Administration comm., Montagne-de-Bueren, 16.
HOCK, Auguste, fils, chez M. Bussy, directeur de l'École sucrière, à Glons.
HOCK, Charles, ingénieur, à Fléron.
HODEIGE, Victor, rentier, r. Vinâve, 27, Grivegnée.
HONIN, Alfred, négociant, rue des Franchimontois, 47.
HONLET, Robert, chaussée de Liège, Huy.
HOVEGNÉE, Ar., prof. à l'Athénée, r. de la Régence, 34.
HUMBLET, Jean, fils, employé à l'Adm. comm., rue du Méry, 23.
HURARD, Henri, auteur wallon, rue des Vieillards, 57, Verviers.
ISERENTANT, P., professeur à l'Athénée royal de Malines.
ISTA, Alfred, papetier, rue Mathieu-Laensbergh, 14.
ISTA, Georges, rue du Pâquier, 25.
JACOB, C., docteur en méd., r. des Raines, 19, Verviers.
JACOB, H., commissionn.-expéditeur, r. de la Syrène, 13.
JACOBS, Charles, S. J., recteur du Collège St-Servais.
JACQUEMIN, Achille, rue de la Syrène, 17.
JACQUEMOTTE, Edm., pharm., rue Chafnay, 35, Jupille.

Jacquemotte, Jean, professeur à l'Athénée royal, Mons.
Jacques, Gustave, agronome à Goronne (Vielsalm).
Jacques, Victor, professeur à l'Athénee, rue Bassenge, 52.
Jadin, Arm., prof. à l'Athénée, r. Muscar, 16, Ostende.
Jamar, Armand, ingénieur, place de Bronckart, 16.
Jamme, Jules, avocat, rue Jonfosse, 12.
Jamotte, Jules, notaire, à Dalhem.
Jans, P.-J., directeur d'école, rue Champ-des-Manœuvres, 52, Bressoux.
Janssens, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
Jaspar, Paul, architecte, boulevard de la Sauvenière, 149.
Jeunehomme, Léon, instituteur, à Flémalle-Haute.
Jomouton, Adolphe, peintre décorateur, rue de l'Arsenal, Namur.
Jopken, Ernest, préfet hon. d'Athénée, r. Rioul, 5, Huy.
Jorissen, A., prof. à l'Univ., rue Sur-la-Fontaine, 112.
Jorissenne, Gust., docteur en méd., r. Saint-Jacques, 2.
Keerens, Jean, boulanger, rue Basse-Wez, 7.
Kemna, Georges, professeur à l'Athénée royal de Liège.
Keppenne, Jules, notaire, place St-Jean, 29.
Keybets, J., prés. du *Sillon*, r. de la Paix, 26, Verviers.
Kimps, Charles, rue de Lombardie, 11, Bruxelles.
Kistenberg, Pierre, auteur wallon, rue Villette, 41.
Küntziger, Ign., prof. à l'Athénée, r. Charles Morren, 2.
Labeye, P., huissier, rue Louvrex, 103.
Labroux, L., secrétaire-trésorier de l'Athénée royal, rue du Vertbois, 86.
Lacomble, Jos., docteur en médecine, quai Mativa, 53.
Lagauche, Louis, président des *Djonnes auteûrs walons*, rue Vivegnis, 176.

LAHAYE, conserv. des archives de l'État, r. du Palais, 15.

LALLEMAND, Alexis, prof. honoraire de l'Athénée, rue De Locht, 76, Bruxelles.

LALOUX, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 12.

Mme Ve Alexandre LAMBERT, rue Ste-Croix, 4.

LAMBERT, Henri, bourgmestre de Trooz.

LAMBERTY, Joseph, imprimeur et industriel, à Stavelot.

LAMBRICHTS, Antoine, docteur en médecine, conseiller communal, rue Hullos, 3.

LAOUREUX, Henri, rue Vandermesch, 25, Bruxelles.

LAOUREUX, Léon, boulevard d'Avroy, 41.

LARGEFEUILLE, Pierre, sous-chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville, rue Colompré, 92, Bressoux.

LAROCHETTE, surveillant à l'Athénée royal de Mons.

LAUBAIN, Joseph, à Gembloux.

LAURENT, Maurice, avocat, rue de Campine, 71.

LEBRUN, major, chaussée St-Pierre, 120, Etterbeek.

LEBRUN, Adelin, Fonds de Leffe, 81, Dinant.

LEBRUN, Albert, prof. agrégé, r. des Saules, 64, Anvers.

LECLOUX, J., préfet du Collège communal, Dinant.

LECRENIER, Joseph, avocat, Huy.

LEDENT, Joseph, ingénieur, rue Chevaufosse, 11.

LEDOUX, Armand, quai Orban, 71.

LEFILS, J.-A., docteur en médecine, rue Trappé.

LEGRAND-GHYSE, J., attaché à la Banque liégeoise, rue Fusch, 44.

LEJAER, Jean, docteur en méd., rue Laoureux, Verviers.

LEJEUNE, Jean, rue Large-Voie, 97, Herstal.

LEMPEREUR, Jules, quai de Fragnée, 7.

LEQUARRÉ, Alph., prof. hon. d'Athénée, à Retinne.

LERUTH, Jules, rue Grétry, 94.

LESEUIL, Alex., peintre, rue Ste-Julienne, 102.

L'HEUREUX, Fern., ingén., avenue de l'Observatoire, 99.

LHOEST-BURNAY, ingénieur, directeur du charbonnage de Gosson-Lagasse, Montegnée.

L'HOEST-REMY, Paul, avocat et conseiller provincial, rue des Clarisses, 34.

LHONEUX, Jos., prof. à l'Athénée, Coupure, 63, Gand.

LIBBRECHT, avocat et conseiller communal, boulevard de la Sauvenière, 77.

LIBOTTE, négociant, rue Simonon, 8.

LIÉGEOIS, Camille, professeur à l'Athénée royal, chaussée d'Alsemberg, 90, Forêt-Uccle.

LIÉGEOIS, Édouard, instituteur pensionné, Hollogne-aux-Pierres.

LIEUTENANT, Edm., indust., r. de la Concorde, Verviers.

LIXON, C., appariteur à l'Univ., bourgmestre, Cheratte.

LOHEST, Max, prof. à l'Univ., Mont Saint-Martin, 46.

LOISEAU, Louis, rue de Namur, 57, Bruxelles.

LOMRY, docteur en médecine, Bovigny.

LORENT, L., prof. à l'École moyenne, rue Lamarche, Bressoux.

LOSSEAU, Léon, avocat, rue de Nimy, 37, Mons.

LOUSBERG, J., architecte de la Ville, quai de Fragnée, 48.

LOUSBERG, François, instituteur, Dolhain.

LOVENS, Paul, rue St-Thomas, 9-11.

LUFIN, S., percepteur des télégraphes, Verviers.

MABILLE, employé à l'adm. prov., Embourg.

Magnette, C., sénateur, rue Sœurs-de-Hasque, 24.
Maillart, Georges, rue Fond-Pirette, 87.
Mairlot, J., professeur à l'Athénée royal de Namur.
Malaise, directeur de charbonnage, à Wandre.
Malerm, S., prof. à l'Athénée de Namur, Jambes.
Mallieux, Fernand, avocat, rue Beckman, 20.
Mansion, Albert, ingénieur, avenue Godin, Huy.
Maquinay, abbé, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.
Marcette, Henri, distillateur, avenue du Marteau, Spa.
Marchand, lieutenant, adjoint d'État-Major, avenue de l'Hippodrome, 46, Ixelles.
Maréchal, Ed., abbé, curé de Hodeige (Remicourt).
Maréchal, François, chef-comptable de la Banque Nagelmackers, rue des Dominicains, 28.
Maréchal, R., ingénieur des mines, r. du Vertbois, 19.
Marneffe, A., prof. à l'Athénée, r. Léanne, 21, Namur.
Martens, Charles, docteur en philosophie et lettres, rue Marie-Thérèse, 27, Louvain.
Massange, Jean, conseiller provincial, Stavelot.
Massart, Émile, industriel, rue Sœurs-de-Hasque, 17.
Massart-Attout, Jean, négociant, Mettet.
Massaux, abbé, curé de Dion-le-Val (Wavre).
Massillon, P., empl. à l'adm. prov., rue des Bonnes-Villes, 16.
Masson, Antoine, prof. à l'Athénée, rue Pasteur, 16.
Mathien, docteur en méd., avenue de l'Observatoire.
Mathieu, Alexandre, chef de section aux chemins de fer, Grand'Place, Tirlemont.
Maubeuge, Lucien, rue de Tavier, 2, Seraing.

MAWET, Fernand, prof. de musique, rue Monulphe, 19.
MERCENIER, Isidore, avocat, rue André-Dumont, 29.
MERX, Pierre, rentier, Visé.
MICHA, Alfred, avocat, rue des Anges, 19.
MIDROLET, Maurice, rue Van Artevelde, 87, Bruxelles.
MIEST, Alphonse, étudiant, rue Juste-Lipse, 66, Louvain.
MIGNON, J., commissaire en chef de la ville, rue Méan, 26.
MINDERS, Alexis, pharmacien, rue Verte, 89, Schaerbeek.
MINSIER, Camille, ingénieur des mines, Charleroi.
MODAVE, Léon, directeur honoraire d'École, r. du Coq, 52.
MOERS, Guillaume, place Saucy, 132, Verviers.
MOLITOR. Lucien, professeur à l'Athénée, quai Mativa, 9.
MONSEUR, Édouard, à Beaufays (par Chaudfontaine).
MONSEUR, Eugène, professeur à l'Université, avenue Milcamps, 67. Bruxelles N. E.
MOREAU, François, percepteur des postes, Dison.
MORISSEAUX, Ch., fils, fabricant d'armes, rue Nysten, 46.
MORTIER, Adolphe, vice-président de la « Fédération wallonne brabançonne », rue Fraikin, 8, Schaerbeek.
MOTTARD, Julien, quai de Maestricht, 9.
MOUTON, Alfred, étudiant en droit, avenue Rogier, 14.
MOUTON, Alphonse, brasseur, rue St-Paul, 31.
MOUTON-TIMMERHANS, brasseur, rue Charles Morren, 5.
MUG, Henri, quai de la Dérivation, 5.
NAGELMACKERS, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 55.
NANDRIN, François, négociant, boul. Frère-Orban, 24-25.
NEEF, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.
NEUJEAN, Joseph, publiciste, rue des Wallons, 9.
NICAISE, M., prof. à l'Ath., r. de la Culture, 24, Ixelles.

Nicolet, Lamb., marchand de vins, r. du Midi, Verviers.

Nissenne, Jules, rue Renkin, 17, Verviers.

Noaillon, A., vice-président de la Chambre de Commerce française, rue Large, Chênée.

Noirfalise, Cam., prof. à l'Athénée, r. de Campine, 205.

Nollet, J., prof. au collège comm. de Dinant, Bouvignes.

Orval, commissaire de police, quai de l'Ourthe, 1.

Outer, Nestor, artiste peintre, Virton.

Parfonruy, commis à l'admin. prov. r. Féronstrée, 91 *bis*.

Parmentier, Éd., agent de change, rue de Soignies, 19, Nivelles.

Peclers, Maurice, pharmacien, rue de la Liberté, 2.

Pernin, Louis, prof. à l'École générale allemande, rue Van Brée, 9, Anvers.

Petit, Léon, ingénieur, à Soignies.

Petit, Jules, avocat, rue Thier-Mère-Dieu 8, Verviers.

Pety de Thozée, en son château, à Othée.

Philippin, prof. à l'Athénée, boul. Conscience, 5, Bruges.

Pholien, C., avocat général à la Cour d'appel, boulevard de Waterloo, 95, Bruxelles.

Picard, Edgar, directeur à Valentin-Coq, à Hollogne-aux-Pierres.

Mlle Maria Picray, rue du Midi, 2, Verviers.

Pierre, Guillaume, industriel, Rouillon-Annevoie.

Pierry, Joseph, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.

Piette-Mesters, Ch., négociant, rue St-Léonard, 141.

Pilet, Gérard, ingénieur au charb. du Horloz, Tilleur.

Pinckaers, Alexandre, rue du Marché, 34.

Pirard, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.

PIRENNE, Henri, professeur à l'Université, rue Neuve-St-Pierre, 132, Gand.

PIRON, Henri, instituteur communal, Masta-Stavelot.

PIROTTE, A., chef de bur. à l'Adm. comm. r. Naimette, 18.

PIROTTE, Alfred, rue d'Amercœur, 111.

PIRSOUL, Léon, rue d'Hooghvorst, 3, Bruxelles.

POETGENS, Guill., commissionnaire-expéditeur, Verviers.

POETGENS, Henri, rentier, Repos du Roi, Verviers.

POLLEUR, Eugène, instituteur, r. d'Ensival, 16, Verviers.

POLAIN, Eug., sous-bibliothécaire de l'Univ., r. St Paul.

POMMERENKE, Henri, pharmacien, rue St-Pierre, 10.

PONCEAU, Ernest, président du Cabaret wallon tournaisien, Grand'Place, Tournai.

PONCELET, Édouard, conservateur des archives de l'État, place du Parc, 23, Mons.

PONCELET, Félix, dessinateur, Esneux.

PONCIN, Olivier, industriel, rue Ste-Marguerite, 31.

PONTHIER, N., fils, rue Pansy, 29, Montegnée.

POPULAIRE, Louis, surveillant à l'Athenée de Liège.

PREUD'HOMME, Léon, prof. à l'Athénée et à l'Université, rue Nassau, 4, Gand.

Mme ve PROTIN, rue Féronstrée, 24.

PUTZEYS, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.

RADOUX, Simon, auteur wallon, rue de la Chaussée, Glain.

RAMET, Louis, négociant, rue de Namur, 7, Verviers.

RASQUIN, Georges, directeur de la Soc. anonyme Maison Noirfalise et Cie, rue Laruelle, 6.

RAVEZ, W., secrétaire de la *Ligue wallonne du Tournaisis*, rue Beyaert, 50, Tournai.

Raze de Groulard, Alphonse, industriel, Esneux.
Regnier, Émile, surveillant à l'Athénée de Liège.
Remacle, François, président de la *Fédération dramatique verviétoise*, rue du Palais, 13, Verviers.
Rémion, Charles, à Verviers.
Rémont, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 19.
Remouchamps, Ém., architecte prov., rue Simonon, 10.
Remouchamps, Joseph, meunier, rue du Palais, 44.
Remy, Alfred, rue Pasteur, 5.
Renard, Alb., instituteur, rue Maraîchère, 38, Ixelles.
Renard, Edgar, étudiant, Fontin-Esneux.
Renaux de Boubers, Paul, industriel, rue Forgeur, 7.
Renson, Théo, fabricant de pianos, boulev. d'Avroy, 76.
Reuleaux, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (rue Hemricourt, 35).
Rigali, Ant., auteur wallon, rue Jean d'Outremeuse, 14.
Rigo, Jos., secrétaire de la ville de Liège, rue Nysten, 16.
Rigo, Pierre, chef de bureau à l'Adm. comm., Montagne Ste-Walburge, 10.
Robert, Georges, avoué à la Cour, rue Ste-Marie, 38.
Robert, Victor, avocat, rue Louvrex, 64.
Mme Roberti-Lintermans, avenue de l'Hippodrome, 36, Bruxelles.
Roland, Léon, doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.
Mlle Julia Rolland, institutrice communale, Ellezelles.
Romiée, H., docteur en médecine, rue Raikem, 16.
Ronchesne, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 492.
Rose, John, fils, industriel, Seraing.
Rosoux, Pierre, contrôleur des Chemins de fer, au Repos du Roi, Verviers.

ROUMA, O., directeur d'Institut, boul. de la Sauvenière, 89.

ROUP, Léon, surveillant à l'Athénée d'Ath.

ROUSSAR, Joseph, rue Lacroix, 21.

RUELLE, J., avocat, rue de Nivelles, à Wavre.

RULOT, Joseph, prof. à l'Académie, rue des Remparts.

RUWET, Joseph, fabricant de cidre, Thimister.

SAVINIEN, O., inspecteur d'assur., rue Puits-en-Sock, 54.

SCHARFF, Paul, prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 41.

SCHÉRÈS, H., rue des Meuniers, 10.

SCHIFFERS, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.

SCHIPPERGES, Henri, boulevard Anspach, 20, Bruxelles.

SCHOENMAEKERS, Louis, architecte, rue du Marché, 51 (Marché aux Bêtes), Huy.

SCHOMUS, Armand, curé de Winandplanche (Spa).

SCHROEDER, Jacques, directeur du Théâtre communal wallon, rue de l'Ouest, 73.

SCHUIND, Henri, receveur-chef honoraire aux chemins de fer de l'État, rue des Éburons, 40.

SCHUIND, Nicolas, percepteur des postes, Ans.

SCHUIND, docteur en médecine, r. Lambert-le-Bègue, 5 *bis*.

SCULIER, Jean, place Jehan-le-Bel, 5.

SECRETIN, J., fils, r. Vinâve, 9, Grâce-Berleur (Montegnée).

SEELIGER, Jules, échevin, rue du Jardin Botanique, 16.

SERVAIS, J., photographe, rue des Vennes, 247.

SIMON, Jules, notaire, rue de Castillon, 24, Arlon.

SIMON, J., empl. à l'adm. prov., rue du Conseil, 72, Tilff.

SIMON-HENIN, Léon, industriel, Ciney.

SIMONIS, Léon, auteur wallon, Esneux.

SOILLE, Fernand, étudiant, Jauche.

Sosson, Joseph, instituteur, Thibessart (Mellier).
Souffret, F., prof. à l'Athénée, rue Gaillot, 12, Namur.
Sougnez, Ernest, avocat, rue Darchis, 17.
Soumagne, Arthur, industriel, quai d'Amercœur, 31.
Spring, W., professeur à l'Université, r. Beckman, 38.
Staìnier, Louis, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale, Grand'Place, 29, Mont-St-Guibert.
Steenebruggen, Ch., comptable, Liége.
Stiels, Arn., subst. auditeur militaire, r. St-Adalbert, 5.
Stiels, Eugène, juge de paix, à Maeseyck.
Stiernet, H., directeur de l'École moyenne, Schaerbeek.
Straetmans, G., professeur à l'Athénée royal, rue de Rotterdam, 78, Anvers.
Swaen, A., professeur à l'Université, rue de Pitteurs, 18.
Thiriar, Philippe, imprimeur, quai de la Batte.
Thiriar, Léon, négociant, place Verte, 9.
Thomas, Paul, prof. à l'Univ., rue Platteau, 41, Gand.
Thonet, Charles, ingénieur, boul. de la Sauvenière, 66.
Thonnard, Lambert, avocat, rue des Vingt-Deux, 15.
Thonnart, Armand, plombier, rue Méan, 13.
Thuillier, architecte, rue Billy, 24, Grivegnée.
Tihon, docteur en médecine, Theux.
Tilman, Gustave, rentier, rue Hennet, 19.
Tilmans, L., géomètre des charb. du Hasard, Micheroux.
Tonglet, Émile, avocat, rue L. Namèche, Namur.
Tournay, Henri, auteur wallon, Bouvignes.
Tourneur, Victor, attaché à la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, St-Gilles (Bruxelles).
Toussaint, Louis, auteur wallon, Rivage, Dinant.

Toussaint, François, abbé, professeur à Dolhain.

Trasenster, Paul, ingénieur, boulevard d'Avroy, 57.

Troisfontaines, Franz, juge au tribunal de 1re instance, rue des Augustins, 48.

Ulrix, Eugène, professeur à l'Athénée, boulevard de la Toison d'Or, 85, Bruges.

Vanast, Gilles, rue Paul Janson, 61, Herstal.

Van Aubel, Ch., docteur en médecine, avenue de Cortenberg, 29, Bruxelles.

Vandereuse, Jules, auteur wallon, Berzée.

Van de Rydt, M., prof. à l'Athénée, r. des Rivageois, 21.

Vandeveld, Ernest, directeur de la *Bibliographie de Belgique*, avenue de la Brabançonne, 12, Bruxelles.

Van Hassel, Valentin, docteur en médecine, Paturages.

Vanhay, E., instituteur comm., Fond-de-Forêt-Trooz.

Van Hoegaerden, avocat, boulevard d'Avroy, 9.

Van Marcke, Ch., avocat et représentant, boulevard Piercot, 13.

Van Ormelingen, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.

Van Roggen, Mathys, fils, maître de carrières, Sprimont.

Van Strydonck-Larmoyeux, rue St-Jean, 20.

Van Wert, architecte, rue Louvrex, 6.

Van Zuylen, Ernest, place St-Barthélemy, 6.

Van Zuylen, Joseph, négociant, r. Féronstrée, 89.

Van Zuylen, Léon, ingénieur, boul. Frère-Orban, 47.

Verdin, Olivier, comptable, r. de Neufchâteau, Arlon.

Verquin, Fernand, rue de Wamont, 12, Landen.

Vincent, Victor, auteur wallon, rue des Cloutiers, 4.

Viroux, instituteur, rue César Franck, 50.

VIVIER, P., ingénieur, chef des laminoirs de la Vieille Montagne, rue des Grands-Prés, Chênée.

VOUÉ, Joseph, quai de Longdoz, 28.

WALEFFE, Pierre, inspecteur honoraire des écoles primaires, rue de Sluse, 17.

WANKENNE, P., doct. en méd., r. Ortmans, 16, Verviers.

WARNANT, Julien, avocat, avenue Rogier, 14.

WASSEIGE, Jos., industriel, avenue de l'Exposition, 51.

WATHELET, Émile, négociant, quai Orban, 11.

WAUCOMONT, Th., prof. à l'Athénée de Mons, Nimy.

WAUTERS, J., prof. à l'Athénée, r. Souveraine, 37, Ixelles.

WEBER, Arm., opticien, place du Martyr, 49, Verviers.

WÉVE, Louis, ingénieur, directeur de l'École des Textiles, rue du Centre, Verviers.

WIKET, Émile, auteur wallon, quai Saint-Léonard, 12.

WILLEM, Jos., président du *Caveau liégeois*, à Chênée.

WILMART, Gustave, négociant, Ampsin.

WILMET, rentier, à Oupeye.

WILMOTTE, Charles, ingénieur, rue Côte d'Or, Sclessin.

WILMOTTE, Maurice, professeur à l'Université de Liège, rue de la Ferme, 118, Bruxelles.

WITMEUR, receveur communal, Jupille.

WITTMANN, Victor, professeur à l'Athénée, rue de l'Abondance, 13, Bruxelles.

WYCKMANS, Jos., employé, rue de Fetinne, 116^{d}.

XHIGNESSE, Arthur, ingén., rue des Houblonnières, 36.

XHIGNESSE, Gaspard, rue du Plan-Incliné, 109.

ÉTRANGER (1)

CLOSE, Joseph, étudiant en philosophie, Faymonville-Weismes (*Prusse rhénane*).

COHEN, Gustave, rue Severo, 3, Paris (*France*).

DONNAY, André, professeur au lycée, rue d'Étigny, 12, Pau (*France*).

GRIGNARD, Adelin, S. J., St-Mary's, Kurseong, Bengal Precidency, East India.

JEANJAQUET, J., secrétaire du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Parcs, 17, Neuchâtel (*Suisse*).

JAMME, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, Bensberg, près Cologne (*Prusse rhénane*).

KRAFT DE LA SAULX, Frédéric, ingénieur en chef à la Société Alsacienne de constructions mécaniques, Mulhouse (*Alsace, Allemagne*).

LEJOLY, Léonard, abbé, curé de Kalmuth, Schleiden (*Prusse rhénane*).

MORF, professeur, Kurfürstendamme, 100, Berlin-Halensee (*Allemagne*).

MOSEMILLER, C.-A., professeur associé de langues romanes à l'Université, Bloomington, Indiana (*États-Unis d'Amérique*).

MULLER, Clément, littérateur, Malmedy (*Prusse rhénane*).

---

(1) La cotisation des membres qui habitent l'étranger est de **7 francs**. Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, au début de l'année, un mandat-poste au Trésorier, M. Oscar PECQUEUR, rue des Anglais, 16, Liège. Le talon du mandat leur servira de reçu.

Ouverleaux, Émile, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortambert, 13, Paris (*France*).

Pinart, Alph.-L., abbé, rue St-Denis, 3, Boulogne-sur-Seine (*France*).

Pirson, J., professeur à l'Université, Sieglitzhoferstrasse, 28, Erlangen (*Allemagne*).

Polain, M.-Louis, rue Madame, 60, Paris (*France*).

Roger, L., Kirschgasse, 9, Hayingen (*Lorraine allemande*).

Ruffer, Philippe, artiste musicien, Königin Augusta Strasse, 24, Berlin, W. 10 (*Allemagne*).

Scheffen, Jules, abbé, curé primaire de Malmedy (*Prusse rhénane*).

Simon, Jules, professeur à la Kriegsacademie, Lothstrasse, 12II, Munich (*Allemagne*).

Thunus, abbé, curé de Hollerath, Hellenthal-bei-Aachen (*Allemagne*).

Wuidart, Jules, vice-consul de Belgique, St-Hubert, Eaton Avenue, Hampstead, Londres (*Angleterre*).

Zeliqzon, L., professeur au lycée, quai Félix-Maréchal, 21, Metz (*Lorraine allemande*).

V

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

BELGIQUE

1. *Cercle d'études wallonnes* institué à l'Université de Louvain (p. adr. M. Bayot, président, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain).

2. *Association des diplômés de l'École Industrielle*, Seraing.
3. *Cercle littéraire et scientifique d'Ougrée*, rue de l'Église, Ougrée.
4. *Le Wallon Club*, cercle dramatique de Dinant (p. adr. M. Em. Ferage, vice-président, rue Grande, 40, Dinant).
5. Cercle *Lès Bonnes auteûrs walons* (p. adr. M. Jean Sculier, secrétaire, rue Jehan-le-Bel, 5, Liège.
6. *Société d'Harmonie*, à Verviers.
7. *Union des auteurs wallons sérésiens* (p. adr. M. Alph. Gillard, président, rue Fanny, 17, Seraing).
8. *La Walone d'Arlon*, société d'agrément (p. adr. M. Van Dooren, président, avenue des Voyageurs, 9, Arlon).
9. *Cercle wallon de Charleroi* (p. adr. M. Léon Garcia, trésorier, rue de l'Ange, 20, Marcinelle).
10. Bibliothèque communale de Stavelot. (M. Jean Quiriny, bibliothécaire communal, Stavelot).
11. Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liège. (M. Alphonse Tilkin, président, rue Lambert-le-Bègue, 5).
12. *Les Mélomanes*. (M. Jean Charlier, président, Herve).
13. Bibliothèque communale de Seraing. (M. Picalausa, secrétaire-trésorier, rue de l'Industrie, 99, Seraing).
14. *Nameur po tot*, Cercle dramatique et littéraire wallon ; local : Maison de l'Etoile, Grand'Place, 9, Bruxelles.
15. *Ligue wallonne du Tournaisis*. (M. Adolphe Wattiez, président, rue de Courtrai, 25, Tournai).

16. Bibliothèque communale de Ben-Ahin. (M. Tassin, secrétaire communal, à Ben-Écoles).

17. Société *l'Émulation* de Hannut. (M. Oger Charlier, président, instituteur, à Villers-le-Peuplier).

18. Bibliothèque communale de Hermalle-sous-Argenteau. (M. Froidmont, bourgmestre.)

19. *Association littéraire wallonne de Charleroi,* local : au Cheval arabe, rue de la Montagne, Charleroi.

20. Bibliothèque communale d'Ougrée. (M. Corbusier, instituteur en chef).

21. Bibliothèque communale de Sclessin-Ougrée. (M. Sauvenier, instituteur en chef).

ÉTRANGER

22. Kaiserliche Universitäts und Landesbibliothek, Strassburg (*Allemagne*).

23. Landes und Stadt-Bibliothek, Dusseldorf 82, Friedrichplatz, 7 (*Allemagne*).

24. Groszherzogliche Bibliothek Weimar (*Allemagne*).

25. Königliche und Universitäts-Bibliothek Breslau (*Allemagne*).

26. Königliche und Universitäts-Bibliothek Königsberg i. Pr. (*Allemagne*).

27. Universitäts-Bibliothek Leipzig (*Allemagne*).

28. Stadtbibliothek Hamburg (*Allemagne*).

29. Freiherrlich Carl von Rothschild'sche öffentliche Bibliothek Frankfurt a. M. (*Allemagne*).

VI

Échange des publications

BELGIQUE

1. Commission royale d'Histoire.
   Académie royale de Belgique, Bruxelles.
2. Institut archéologique liégeois.
   Mme Dasoul, concierge du Musée, rue du Palais.
3. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. le bibliothécaire, rue Bonne Fortune, 2, Liège.
4. *Wallonia*, archives wallonnes mensuelles.
   M. Oscar Colson, direct., r. Léon Mignon, 12, Liège.
5. Académie royale flamande.
   M. Gailliard, secrétaire perpétuel, à Gand.
6. Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.
   M. Ém. Vierset, docteur en droit, rue Rioul, Huy.
7. Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
   M. Lejear, bibliothécaire, rue Laoureux, Verviers.
8. Cercle verviétois de Bruxelles.
   Au Cygne, Grand'Place, Bruxelles.
9. Société archéologique de Namur.
   M. Oger, conservateur du Musée arch., Namur.
10. Société archéologique de Nivelles.
    M. A. Hanon de Louvet, président, Nivelles.
11. *L' Coq d'awous'*, gazette hebdomadaire.
    M. Cambier, éditeur, r. de Montigny, 65, Charleroi.
12. Cercle archéologique de Mons.
    M. E. Dony, secrétaire, rue de la Réunion, 1, Mons.

13. *L' Ropîeur*, gazette hebdomadaire.
Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.
14. Société historique et archéologique de Tournai.
M. Soil de Moriamé, rue Royale, 45, Tournai.
15. *La Revue tournaisienne*, mensuelle.
M. Hocquet, direct., ch. de Willemeau, 55, Tournai.
16. Le Caveau liégeois, place Cockerill, 2, Liège.
17. Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons. — M. J. Roger, r. de Fragnée, 149.

ÉTRANGER

18. Société nationale des Antiquaires de France.
M Klincksieck, éditeur, rue de Lille, Paris (*France*).
19. *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mensuelle.
M. Laroche, éditeur, Sedan (*France*).
20. Section historique de l'Institut grand-ducal du Luxembourg. — M. Buck, éditeur, Luxembourg.
21. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande.*
Hallestrasse, 39, Berne (*Suisse*).
22. *Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde.* M. K. Wehrhan, Günthersburg-Allée 76 I, Frankfurt a M.-Bornheim (*Allemagne*).
23. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*
M. le Dr D. Behrens, Giessen (*Allemagne*).
24. *Les Marches de l'Est.*
Rue du Regard, 10, Paris (*France*).
25. Königliche Bayerische Akademie der Wissenschaften.
Neuhauserstrasse, 51, München (*Bavière*).
26. *Revue du Nord.* Bibl. universitaire de Lille (*France*).

Tableau de la Société

I.	A.	Membres d'honneur.	4
	B.	Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire	34
	C.	Membres titulaires émérites	6
II.		Membres titulaires	40
III.	A.	Membres correspondants de la Société.	17
	B.	Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire.	192
IV.		Membres affiliés (Belgique 663 ; Étranger 22)	685
V.		Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés (Belgique 21 ; Étranger 8) . .	29
VI.		Échange des publications (Belgique 17 ; Étranger 9).	26
			1033
		Membres qui figurent dans plus d'une catégorie	119
		Total au 25 mai 1910. . . .	914

Bureau de la Société pour 1910

LEQUARRÉ, Nicolas, *Président.*

CHAUVIN, Victor, *Vice-Président.*

DEFRECHEUX, Jos., *2e Vice-Président* (à titre personnel).

HAUST, Jean, *Secrétaire.*

PECQUEUR, Oscar, *Trésorier.*

COLSON, Oscar, *Bibliothécaire.*

RANDAXHE, Sébastien, *Archiviste.*

TABLE DES MATIERES

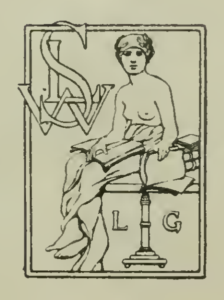
ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie —
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8 —
Liège — 1911

1911 — N° 24

ANNUAIRE

DE LA

Société de Littérature wallonne

N° 24

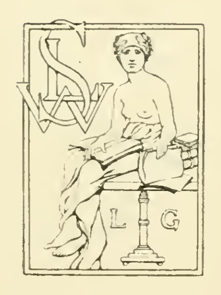
ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie —
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8 —
Liège — 1911

1911 — N° 24

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE

La *Société liégeoise de Littérature wallonne* a été fondée le 27 décembre 1856, ; depuis le 1er janvier 1910, elle s'intitule **Société de Littérature wallonne**. Elle est la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est seule, en Belgique, à pratiquer l'étude philologique de tous nos dialectes romans, depuis Malmedy jusqu'à Tournai. Pour ces deux raisons, on la considère généralement comme notre « Académie wallonne ».

Son but essentiel est de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes. Parmi les moyens qu'elle emploie à cet effet, l'un des plus efficaces est l'organisation de concours annuels, dont le programme, conçu largement, comprend l'ensemble des genres littéraires et des études de philologie wallonne.

Elle concentre dans sa bibliothèque toutes les œuvres dialectales de son domaine géographique et

toutes les études littéraires ou linguistiques se rapportant à ce domaine. Cette bibliothèque est ouverte à tous les membres, qui peuvent la consulter (au local : Université de Liège) en s'adressant au Bibliothécaire ou au Secrétaire de la Société.

Depuis sa création, et surtout depuis une dizaine d'années, la Société réunit les matériaux du **Dictionnaire général de la langue wallonne** ou **Glossaire des parlers romans de la Belgique**, qui promet d'être un monument de science et de patriotisme, élevé à la gloire des parlers si expressifs de nos pères et à l'étude de la vie populaire [1]. Cette œuvre, qui est aujourd'hui en pleine voie de réalisation et dont le premier fascicule paraitra prochainement, aura pour compléments naturels la **Bibliographie** des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes (voir l'*Annuaire*, t. 19, pp. 133-140), l'**Atlas linguistique** des parlers de son domaine, le **Glossaire général de la toponymie wallonne** et l'**Atlas toponymique** des communes de ce même ressort (voir *Bulletin du Dictionnaire*, 1907, pp. 1-18).

[1] Voir le *Projet du Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in 4° de 36 p. à deux colonnes (1903-4) : prix : 2 francs ; les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, 2e édition (1905), brochure de propagande, in-8° de 72 p. : prix : 0,50 centimes ; et le *Bulletin du Dictionnaire*.

La Société publie régulièrement.

1° un *Annuaire*, qui contient spécialement ce qui a trait à l'administration de la Société. Le tome 24 a paru en 1911.

2° un *Bulletin* littéraire et philologique, contenant les pièces et mémoires couronnés aux concours, avec les rapports des différents jurys. La 2e partie du tome 53 (concours de 1908) paraîtra en 1911, ainsi que le tome 48 [1].

3° un *Bulletin du Dictionnaire wallon*, nouveau périodique fondé en 1906 et comprenant quatre fascicules par an. Le tome VI paraitra en 1911.

Soit, au total, 83 volumes qui contiennent la plupart des chefs-d'œuvre de notre littérature dialectale.

La Société a décidé d'étendre encore le cycle de ses publications en créant deux nouvelles collections qui paraîtront à date indéterminée :

Un *Bulletin bibliographique wallon*, et

une *Bibliothèque de philologie et de littérature*

[1] Ce tome 48 forme la 2e partie du *Liber Memorialis* publié à l'occasion du Cinquantenaire de la Société ; il comprendra le *Compte rendu des Fêtes du Cinquantenaire*, *l'Historique de la Société* et une édition nouvelle de la comédie si réputée d'Édouard Remouchamps, *Tâtî l' Pèriquî*, avec un commentaire et une notice biographique et littéraire. — La 1re partie du *Liber Memorialis* (ou tome 47 du *Bulletin*) contient la *Table systématique des Publications* de 1856 à 1906, par M. O. Colson.

wallonne : le n° 1 (les *Noëls wallons* par M. A. DOUTREPONT ; prix 5 francs) a paru en 1900. Le n° 2, les *Èwes di Tongue*, par M. O. GROJEAN, est en préparation.

La Société compte aujourd'hui plus de 900 membres, à savoir : des *membres titulaires*, au nombre de quarante ; — des *membres correspondants* ; — des *membres affiliés*, payant une cotisation annuelle de 5 francs (étranger : 7 francs) ; — des *membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire*, payant une cotisation minima de 20 fr.; etc.

Les pouvoirs publics s'intéressent vivement aux efforts de la Société : le gouvernement, les provinces, les villes et communes wallonnes lui allouent des subventions considérables. Néanmoins ce sont les finances qui lui manquent le plus pour mener à bonne fin les œuvres nombreuses qu'elle a entreprises. Aussi la Société fait appel à tous ceux qui voudraient l'aider dans la réalisation de son programme, qui doit lui concilier la sympathie de tous les Wallons. Elle les prie de s'inscrire sur la liste de ses membres protecteurs ou affiliés. D'autre part, elle prie aussi les personnes qui s'intéressent à nos dialectes de collaborer au futur Dictionnaire en qualité de correspondants.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat, *rue Fond-Pirette*, 75, *Liège*.

STATUTS

I

CHAPITRE I. — **Titre, but, domaine d'action**

ART. 1. La *Société liégeoise de Littérature wallonne* fondée le 27 décembre 1856 et dont le siège est à Liège, adopte à partir du 1er janvier 1910, le titre de *Société de Littérature wallonne*.

ART. 2. Elle se propose de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes.

ART. 3. Son domaine s'étend à la Belgique romane et à la Wallonie prussienne.

CHAPITRE II. — **Moyens d'action, programme des travaux**

Elle compte réaliser son œuvre par les moyens suivants :

A. ART. 4. La Société exerce au dehors une propagande matérielle et morale, aussi active que ses ressources le lui permettent,

pour conserver au langage sa saveur et sa richesse de vocabulaire, pour en propager l'orthographe et les règles, pour empêcher que son évolution inévitable n'aboutisse à la décadence et à l'abâtardissement ;

pour maintenir et élever le niveau de la littérature wallonne ;

pour protéger les meilleurs auteurs et les meilleures œuvres ;

pour assurer la représentation des chefs-d'œuvre du théâtre wallon, la diffusion des meilleurs chants populaires et des plus belles œuvres lyriques.

Art. 5. Elle peut créer des cours et des conférences à cet effet.

Art. 6. Elle peut patronner des œuvres dont le but concorde avec le sien.

Art. 7. Elle facilite par un service d'échange de publications, par des dons gracieux ou des récompenses en livres, la diffusion des œuvres qu'elle publie.

Art. 8. Elle institue des concours annuels de littérature et de philologie portant : 1° sur les divers genres littéraires fixés par le programme des concours, 2° sur les diverses branches de philologie wallonne fixées par le même programme.

Art. 9. Des rapports critiques des œuvres envoyées au concours, ou même soumises hors concours à l'appréciation de la Société, préciseront les désirs de la Société et serviront à orienter les concurrents éventuels.

B. Art. 10. Pour assurer la conservation des œuvres et perpétuer la mémoire de leurs auteurs,

comme aussi pour rassembler les matériaux nécessaires à ses travaux, la Société réunit dans sa bibliothèque :

toutes les productions dialectales de son domaine géographique ;

toutes les études littéraires, historiques, biographiques et bibliographiques se rapportant à ce domaine ;

tous les travaux linguistiques intéressant soit directement, soit comparativement, la philologie des dialectes de ce domaine ;

toutes les œuvres manuscrites de littérature et de philologie relatives à ce domaine.

Art. 11. Les membres sont invités à produire en séance des travaux littéraires ou scientifiques.

Art. 12. La Société s'attache à fixer la grammaire usuelle, l'orthographe et la versification par des traités sur la matière.

Art. 13. Elle établit la grammaire comparative des parlers romans de son domaine.

Art. 14. Elle en publie le dictionnaire général, comprenant, pour chaque mot : 1° une partie historique traitant de la dialectologie et de l'origine du mot ; 2° une partie usuelle traitant de ses diverses significations confirmées de nombreux exemples.

Art. 15. Elle extraira de cet ouvrage un dictionnaire abrégé wallon-français, un dictionnaire français-wallon et un dictionnaire des rimes.

Art. 16. La Société complète par l'étude des documents locaux d'archives le glossaire de l'ancien wallon.

Art. 17. Elle publie les anciens textes wallons offrant une valeur littéraire ou linguistique.

Art. 18. Elle prépare une chrestomathie de l'ancien wallon et des chrestomathies des dialectes romans de son domaine.

Art. 19. Elle dresse un atlas linguistique des parlers de son domaine.

Art. 20. Elle prépare le glossaire général de la toponymie wallonne et l'atlas toponymique des communes de ce même domaine.

Art. 21. Elle dresse la bibliographie des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes.

Art. 22. Elle réunit en un musée les objets ou dessins d'objets relatifs à la vie wallonne, dans le but spécial d'assurer l'exactitude des définitions données aux mots et de faciliter l'illustration de ses publications linguistiques.

C. Art. 23. La Société décerne des récompenses aux meilleurs travaux envoyés à ses concours. Elle en décide l'impression. Elle fournit aux auteurs

imprimés un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires et leur assure, à leur gré, un tirage supplémentaire à prix réduit. Elle entreprend l'examen et décide l'impression de tous autres travaux qui lui sont présentés.

ART. 24. Elle élit au nombre de ses membres titulaires les personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux Lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

ART 25. Chaque année, elle peut réunir confraternellement 1° en une séance plénière, 2° en une séance officielle de remise des prix, 3° en un banquet, tous les éléments dispersés de l'activité wallonne.

II

ORGANISATION GÉNÉRALE

CHAPITRE III. — Des membres

ART. 26 La Société se compose de quatre classes de membres :

1re classe : *A.* Les membres d'honneur ;

B. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire ;

C. Les membres titulaires émérites ;

2e classe : Les membres titulaires ;

3e classe : *A*. Les membres correspondants de la Société ;

B. Les membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire ;

4e classe : Les membres affiliés.

1re classe.

Art. 27. La section des membres d'honneur se compose de personnes élues par la classe des membres titulaires en raison d'éminents services rendus à la Société.

Ils peuvent, sans renoncer à leur titre de membre d'honneur, faire partie d'une autre classe, en assumant les droits et devoirs des membres de cette classe.

Art. 28. La section des membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par une subvention spéciale ou par une cotisation extraordinaire.

La liste des membres protecteurs figurera dans chaque fascicule du Dictionnaire.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

Art. 29. La section des membres titulaires émerites se compose de membres titulaires qu'une cause indépendante de leur volonté empêche d'assister régulièrement aux séances.

Ce changement de section est une faveur accordée

à l'intéresse sur sa demande par un vote de la Société. Il ne detruit pas les droits de l'ancien titulaire, qui peut à son gré assister aux séances et prendre part aux discussions avec voix consultative et délibérative.

Les membres titulaires émérites reçoivent toutes les publications de la Société.

2e classe.

Art. 30. La classe des membres titulaires se compose, ainsi qu'il est dit à l'article 24, de personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux Lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Elle se recrute parmi les membres affiliés.

Elle est limitée à quarante membres.

Les membres de cette classe s'engagent à fréquenter les réunions mensuelles et à prendre part aux divers travaux de la Société.

Ils ont le droit de présenter des propositions en tout ce qui concerne la Société. Ils ont voix consultative et délibérative.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

3e classe.

Art. 31. *A*. La section des membres correspondants de la Société se compose :

1° de membres étrangers nommés *honoris causa* par un vote de la Société ;

2° de membres affiliés ayant servi et désireux de servir par leurs œuvres la cause de la littérature et de la philologie wallonnes, mais que l'éloignement empêche d'assister régulièrement aux réunions mensuelles. Ils se tiennent en relation avec la Société en lui signalant les travaux, les auteurs, les exécutions et publications d'œuvres, et, en général, les événements de leur région qu'il importe à la Société de connaître. Ils sont invités à lui envoyer les articles de journaux et publications régionales relatives à ces événements, ainsi que leurs propres travaux ;

B. La section des membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire se compose des personnes qui répondent régulièrement aux questionnaires lexicologiques. Elles reçoivent à ce titre le *Bulletin du Dictionnaire*. Elles ne reçoivent les autres publications que si elles font également partie de la classe des membres affiliés.

4e classe.

Art. 32. La classe des membres affiliés se compose de personnes qui s'intéressent aux productions en langue wallonne ou relatives au wallon et qui désirent soutenir l'œuvre de la Société.

Ils reçoivent à ce titre les publications ordinaires.

Le nombre des membres de cette classe n'est pas limité : toute personne honorable peut y être admise sur présentation de deux membres titulaires.

Les membres affiliés sont invités à assister aux assemblées et à participer au banquet annuel de la Société.

Art. 33. La Société admet en outre, à titre d'abonnés, des Bibliothèques et des Sociétés désirant obtenir ses publications ordinaires, contre paiement de la cotisation de membre affilié.

Nominations, radiations

Art. 34. Les membres de toutes les catégories sont nommés par la classe des membres titulaires, à la majorité absolue des membres présents.

Toute proposition de candidature à un siège de membre titulaire doit être préalablement annoncée au Bureau, après que celui-ci aura déclaré la vacance du siège. L'assemblée statue sur la prise en considération.

En cas de vacance d'un siège, le Bureau doit, dans les six mois, déclarer à l'assemblée la succession ouverte.

La discussion de la candidature et le vote doivent être annoncés à l'ordre du jour des séances ultérieures.

Le vote aura lieu dans la séance ordinaire qui suivra celle de la discussion de candidature.

Art. 35. On procédera de même en cas de proposition de radiation.

Cotisations

Art. 36. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire paient une cotisation minima de vingt francs.

Les membres titulaires émérites, les membres titulaires, les membres affiliés et les collectivités abonnées paient une cotisation annuelle de cinq francs [1]; de même les membres correspondants, s'ils désirent recevoir les publications.

Les cotisations sont recouvrables dans le courant du mois de janvier.

Tout membre qui néglige de payer sa cotisation est considéré comme démissionnaire.

Chapitre IV. — **Du Bureau**

I

Art. 37. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un bibliothécaire et d'un archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un second vice-président, un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

---

[1] Pour l'étranger, cotisation et frais de port : sept francs.

Ces fonctions ne donnent droit à aucune rémunération de la part de la Société.

Le bureau se réunit quelques jours avant la séance mensuelle. Il étudie les questions qui seront soumises aux délibérations de la Société. Il fixe l'ordre du jour des séances, déclare éventuellement a vacance des sièges de membres titulaires et reçoit les propositions de candidatures.

Le président réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire.

II

Art. 38. Le président règle l'ordre du jour et dirige les séances. Il réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire. Il veille à l'exécution du règlement et des décisions de l'assemblée. Il contrôle l'état des finances.

A la réunion de janvier, il rend compte des travaux de l'année écoulée.

Art. 39. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance. Il exécute les décisions de la Société.

Art. 40. Le trésorier opère les recettes et effectue les paiements. Il rend ses comptes à la première séance de l'année. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Art. 41. Le bibliothécaire conserve et classe

la bibliothèque. Il en dresse et tient à jour le catalogue alphabétique et systématique. Il tient note des prêts faits aux membres. Il rend compte chaque mois des publications reçues et des dons offerts à la bibliothèque de la Société. Il présente en janvier un rapport sur le mouvement de la bibliothèque et le travail de classement.

Art. 42. L'archiviste conserve et classe les archives de la Société.

III

Art. 43. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

IV

Art. 44. Les membres du bureau sont nommés pour la durée de la session annuelle, qui coïncide avec l'année civile.

Le renouvellement général du bureau se fait tous les ans dans la séance de décembre.

En cas d'urgence, l'assemblée peut nommer pendant le cours de l'année à des fonctions vacantes.

Pour toute proposition de candidature nouvelle on suivra le procédé indiqué à l'art. 34.

Toute élection d'un membre du bureau a lieu au scrutin secret.

Chapitre V. — Des Séances

Art. 45. Les membres titulaires s'assemblent de droit au local ordinaire des séances, une fois par mois, sauf en août et en septembre, au jour et à l'heure fixés par eux.

Art. 46. Ils traitent en général toutes les questions littéraires, scientifiques et administratives qui concernent la Société. Toute discussion politique ou religieuse est bannie.

Art. 47. Les membres reçoivent, trois jours avant la séance, une convocation qui contient l'ordre du jour.

Art. 48. La présence de cinq membres titulaires est requise pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Art. 49. Tout membre titulaire a le droit d'initiative d'une proposition. Si l'assemblée la prend en considération, elle est inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

Art. 50. Tout membre peut réclamer le vote au scrutin secret.

Art. 51. Le cours ordinaire d'une séance comprend : 1° la lecture et l'approbation du procès-verbal, la correspondance; 2° les rapports des jurys;

3° les rapports des commissions, les rapports sur l'état des publications et sur l'accroissement de la bibliothèque; 4° la discussion des questions particulières portées à l'ordre du jour ; 5° la lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ; 6° des questions diverses.

ART. 52. Le cours ordinaire d'une session annuelle comprend notamment :

En janvier, rapports annuels du président, du bibliothécaire et du trésorier sur l'exercice écoulé ; projet de budget ; fixation du programme des concours pour l'année courante ; nomination des commissions ordinaires ;

En février, fixation du programme des publications de l'année ;

En février, mars, avril, rapports sur les concours clos au mois de décembre précédent ;

De février à novembre inclus, lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ;

En décembre, classement des manuscrits envoyés au concours ; nomination des jurys de concours ; renouvellement du bureau ; assemblée plénière et banquet annuel.

ART. 53. Une fois par an, il pourra se tenir une assemblée générale à laquelle seront invités tous les membres de la Société indistinctement. Cette assemblée pourra coïncider avec la séance de la dis-

tribution des prix du concours. La Société en fixera l'ordre du jour.

Art. 54. Chaque année, au mois de décembre, a lieu le banquet traditionnel. Tous les membres sont invités par convocation spéciale à y participer.

Art. 55. Sur l'initiative du président ou à la demande de cinq membres titulaires, le secrétaire est tenu de convoquer la Société en séance extraordinaire. La convocation spécifie l'objet porté d'urgence à l'ordre du jour.

III

ORGANISATIONS PARTICULIÈRES

Chapitre IV. — **Organisation des concours**

Art. 56. La Société détermine chaque année dans la séance de janvier, le programme des concours de l'année, leurs conditions, et les récompenses allouées aux lauréats.

Le programme et le règlement particulier des concours sont imprimés et reçoivent la plus grande publicité possible.

L'époque de clôture du concours est fixée au 1er décembre suivant.

Art. 57. Dans la séance de décembre qui suit la clôture se fait le classement des œuvres ainsi que la nomination des jurys et des rapporteurs éventuels.

Art. 58. Si le premier rapporteur désigné se trouve empêché de remplir son mandat ou s'il n'est pas d'accord avec la majorité de ses collègues, le jury du concours a le droit de lui substituer un autre de ses membres pour rédiger le rapport.

Art. 59. Les jurys déposeront leurs conclusions et donneront lecture de leurs rapports dans les séances des quatre premiers mois de l'année suivante, au plus tard dans la séance d'avril.

Art. 60. L'assemblée statue sur les conclusions, et, le cas échéant, proclame les noms des auteurs d'œuvres couronnées, vote l'impression intégrale ou partielle des travaux distingués par le jury.

Art. 61. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives de la Société après les opérations du jury.

Art. 62. Les œuvres destinées au *Bulletin* en impression totale, même avec des remaniements soit des auteurs, soit du jury, deviennent la propriété de la Société. Elles ne peuvent être réimprimées par l'auteur que d'accord avec la Société. L'auteur qui publie son œuvre primée avant l'apparition au *Bulletin* perd le bénéfice de la publication par la Société et le prix qui lui était destiné.

Art. 63. Un auteur qui fait imprimer lui-même une œuvre devenue la propriété de la Société s'ex-

pose à des poursuites, 1° s'il n'a pas obtenu l'autorisation préalable de la Société ; 2° s'il ajoute au titre des indications vagues ou mensongères de distinction obtenue (1) ; 3° s'il omet d'indiquer que son œuvre a été remaniée ou améliorée depuis l'examen du jury.

Art. 64. L'auteur d'une œuvre admise à l'insertion au *Bulletin*, sauf en ce qui concerne les fragments cités dans les rapports des jurys, a droit à un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires.

Art. 65. La distribution solennelle des récompenses a lieu au moins tous les deux ans.

Chapitre VII. — Des Commissions particulières

Art. 66. L'assemblée peut déléguer des membres ou nommer diverses commissions pour effectuer certaines démarches ou certains travaux particuliers, pour examiner de certaines questions ou des publications extraordinaires.

Il existe notamment : une commission ou un membre délégué à la surveillance de l'impression des publications ; une commission particulière pour la composition du Dictionnaire wallon ; une ou

---

(1) Œuvre *couronnée* ou *primée* signifie *ayant obtenu un premier prix* La mention honorable doit être signalée comme telle. Le mieux est de spécifier la médaille ou la distinction obtenue

plusieurs commissions pour les publications extraordinaires ; une commission de la bibliothèque ; une commission du banquet annuel. D'autres services sont créés au fur et à mesure des besoins.

Art. 67. L'assemblée fixe la durée du mandat de ces commissions et délégués.

Art. 68. Ces commissions s'organisent à leur gré. Elles rendent compte à l'assemblée de l'état de leurs travaux.

Chapitre VIII. — **Des publications**

Art. 69. Les publications *ordinaires* de la Société sont les suivantes :

1° un *Annuaire* contenant des documents administratifs, des notices biographiques, des variétés ;

2° un *Bulletin* contenant : *a*) les pièces et mémoires couronnés dans les concours ; *b*) les rapports des jurys de concours ; *c*) des travaux personnels des membres ; *d*) des pièces et mémoires adressés à la Société dont l'impression dans le *Bulletin* a été jugée avantageuse ;

3° un *Bulletin du Dictionnaire*, revue de philologie wallonne destinée essentiellement à maintenir la Commission du Dictionnaire en rapport avec ses correspondants et à faciliter les moyens d'information ;

4° le *Dictionnaire*, à publier en fascicules ;

5° la *Bibliographie wallonne*.

Art. 70. A l'aide de ressources spéciales, la Société peut éditer des publications *extraordinaires*, recueils de textes anciens, chrestomathies, atlas, ouvrages spéciaux, etc., sans être tenue d'en faire la distribution aux membres affiliés. Toutefois elle s'oblige à réserver aux membres affiliés des conditions avantageuses de souscription ou d'achat.

Une de ces publications extraordinaires porte le titre de *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne*.

Art. 71. La Société délègue un ou plusieurs membres pour veiller à l'impression et à la distribution de ses publications.

Art. 72. Tous les membres qui paient une cotisation annuelle ont droit aux publications ordinaires de la Société. Les membres titulaires et les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire ont droit à toutes les publications de la Société.

Un exemplaire de toutes les publications est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et aux Bibliothèques communales de la ville de Liège.

Chapitre IX. — **Des recettes et des dépenses**

Art. 73. Les recettes consistent en cotisations

payées par les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire, par les membres honoraires et titulaires, par les membres correspondants et par les affiliés, par les abonnés ; en dons volontaires ; en subventions ou souscriptions des pouvoirs publics ; en produit de la vente des publications livrées au commerce.

Art. 74. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget. Elles consistent en frais de local et de séances ; frais de publications ; frais de bureau du secrétaire, du trésorier, des délégués et commissions ; frais des récompenses décernées aux concours ; frais pour l'organisation de la cérémonie de distribution des prix ; frais de bibliothèque, achats de livres et manuscrits, revues, reliures, mobilier ; frais de propagande et d'encouragement à certaines œuvres relevant du domaine d'action de la Société.

Art. 75. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget.

Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 76. Le rapport sur la situation financière ainsi que le projet de budget sont présentés par le trésorier dans la séance de janvier.

IV

Chapitre X. — De la revision des Statuts et de la dissolution de la Société

Art. 77. Les statuts ne peuvent être modifiés que si la nécessité en a été reconnue par la majorité absolue de tous les membres titulaires, soit présents, soit absents.

Art. 78. La nécessité de la revision étant prise en considération, aucune modification ne peut être introduite que si la question de revision a figuré à l'ordre du jour de deux séances ordinaires successives. Le vote final a lieu dans une troisième séance ultérieure.

Art. 79. Les règlements particuliers et les modifications à ceux-ci sont votés en une seule séance à la majorité des membres présents.

Art. 80. La dissolution ne peut être mise en délibération que si, des membres titulaires convoqués spécialement à cet effet, les trois quarts sont présents.

Art. 81. Toutefois, si deux convocations successives à cet effet sont restées sans résultat, la Société délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 82. Le vote ne peut avoir lieu que dans une troisième séance et si la question a figuré à l'ordre du jour de deux séances successives antérieures.

Art. 83. La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents.

Art. 84. Un procès-verbal particulier de la dissolution sera dressé et signé de tous les membres ayant voté la dissolution. Il fera mention des noms des membres opposants.

Art. 85. La bibliothèque, les archives et le sceau de la Société seront déposés à la Bibliothèque de la Ville de Liège, où ils formeront un fonds spécial.

Le solde restant en caisse sera transmis au Bureau de bienfaisance de la Ville de Liège.

Société de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1911

PROGRAMME

Histoire et Philologie

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques [1].

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e Concours. — Étude de folklore.

On demande soit un recueil assez complet des traditions originales d'une région, soit une monographie comparative d'un groupe de traditions à

(¹) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

travers la Wallonie. Il serait notamment désirable de récolter les contes en patois et les chansons anciennes. Voy. *Ann.* **23**, pp. 58-67.

3e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

4e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

5e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e et 4e Concours, suivre dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

6e Concours. — Chrestomathie des œuvres liégeoises des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, jusqu'à Nicolas Defrecheux.

7e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

8e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison ([1]), dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

9e Concours. — Étude de syntaxe ([2]).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

10e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

11e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle ([3]).

12e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine ([4]).

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (1906-1910).

([1]) A l'exclusion de la région de Liège, suffisamment connue.

([2]) A l'exclusion de la région de Liège, suffisamment connue.

([3]) A l'exclusion du règne animal, dont le vocabulaire a paru.

([4]) La Société a déjà publié une cinquantaine de ces vocabulaires technologiques ; on en trouve le détail dans la *Table générale systématique des publications de la Société*, 1856-1906, qui forme le tome 47 du *Bulletin*. (Liège, Vaillant-Carmanne, 1907 : prix, 3 francs). — La Société désirerait notamment recevoir les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain et des fondeurs de cuivre.

13e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée (1).

14e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit).

15e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites ou orales; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Les concurrents sont tenus de travailler *sur fiches de papier ordinaire.*

16e Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

17e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

Littérature

18e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

---

(1) La Société a déjà publié les glossaires toponymiques de *Francorchamps* (*Bulletin*, t. 46), de *Jupille* (t. 49), de *Forges-lez-Chimay* (t. 51) et de *Beaufays* (t. 52). Les concurrents sont invités à consulter ces œuvres et à suivre les conseils qui leur sont donnés dans le *Bulletin du Dictionnaire*, IIe année (1907), p. 1-18.

19e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

20e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

21e Concours. — Pièce lyrique en général : ode, romance, chanson, etc.

22e Concours. — *Crâmignon.*

23e Concours. — *Pasquêye* (poésie satirique).

24e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

25e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre originale en langue étrangère.

La traduction doit être faite directement *sur l'œuvre originale.* Si l'original est de courte étendue, les auteurs sont tenus de le joindre à leur traduction : en tout cas, sous peine d'exclusion, ils doivent donner des indications exactes pour que le jury trouve sans peine l'œuvre qui a servi de modèle.

26e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

27e Concours. —Pièce en un acte (prose ou vers).

28e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

Pour les 27e et 28e concours (Pièces dramatiques), les envois sont reçus dans tout le courant de l'année, *sauf en août et en septembre.* Ces pièces sont immé-

diatement jugées ; le jury fait connaître sa décision et dépose son rapport au plus tard deux mois après la réception de chaque envoi.

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 24e et pour le 28e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

REMARQUES. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 60 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 62, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions (1).

---

(1) Voici les conditions avantageuses que la Société a obtenues de l'imprimeur pour les tirages à part *supplémentaires, identiques à ceux de la Société et tirés en même temps que les siens* : la page à 100 ex., 0,35 c. ; 200 ex., 0,60 ; 300 ex., 0,85 ; 400 ex., 0,90 ; 500 ex., 0,95 (brochage métallique compris). Couverture imprimée identique à celle de la Société : 2 fr. le cent. Titre spécial ou modifié (avec l'approbation du secrétaire) : 1 franc.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent); — 2° des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. À défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités, en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 138-140).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société. Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne**, par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié sur tous les sujets jusqu'en 1906.

Les pièces devront être adressées, franches de port, au Secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, 75, à Liège, **avant le 1er décembre 1911. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur**, une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction. seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 9 janvier 1911.

Le Secrétaire,
JEAN HAUST

Le Président,
N. LEQUARRÉ

CONCOURS DE 1910

La Société a reçu 211 pièces :

6e Concours. *Étude de phonétique.* — 1. Phonétique de la Wallonie allemande. [*Archives* n° 995.]

Jury : MM. Feller, Maréchal, Haust et Doutrepont, *rapporteur.*

9e Concours. *Glossaire d'un village.* — 1. Glossaire de Sirault et de Papignies. — 2. Glossaire de Marche-lez-Ecaussine. [*Archives* nos 807-808.]

Jury : MM. Doutrepont, Feller et Haust, *rapporteur.*

10e Concours. *Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle.* — 1. Vocabulaire du règne végétal à Tintigny. [*Archives* n° 809.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Randaxhe et Feller, *rapporteur.*

11e Concours. *Vocabulaire technologique.* — 1. Vocabulaire du faucheur à Érezée. — 2. Voc. du batelier. — 3. Voc. de la numismatique. [*Archives* nos 810-812.]

Jury : MM. Doutrepont, Feller et Haust, *rapporteur.*

12e Concours. — *Toponymie.* — 1. Toponymie de Monceau-sur-Sambre. [*Archives* n° 813.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust et Feller, *rapporteur.*

17e Concours. *Étude descriptive* — 1. Lu lèver dè solo. — 2. Li route. — 3 Cognes d'iviér. — 4. Li grosse madame. — 5. Houte. — 6. L'îdêye. — 7. Pititès kèsses. — 8. Les bwès. — 9. Neûr èt blanc. — 10. Treûs alûtchas al pène. — 11. Bèle a fé. — 12. Hommage à Pierreuse. — 13. L'aite. — 14. Lu fonografe. — 15. L'âme dè vî Dj'han. — 16. Li pwarteûse di lacia. — 17. Mi p'tite fiyoûle. — 18. Al gazèrne. — 19. On drole di mèstî. — 20. Basse-coûr. — 21. Li bal'teû. — 22 Li p'tét sîzû. — 23. Matante Nonore. — 24. Lès èhales. — 25. Saqwantès rôyes al hape. — 26. Tâvlê dèl vèye. — 27. Sol plèce dè pilori. — 28. One vindicion. [*Archives* nos 814-840bis.]

Jury : MM. Jos. Defrecheux, Mélotte et Parmentier, *rapporteur.*

18e Concours. *Récit assez étendu.* 1. Âs treûs vîs omes. — 2. Bêtri. — 3. Piyote. — 4. Li toûr dè diâle. — 5. On-auteûr incompris. — 6. Sîzes d'osté a Stâvleu. — 7. Bâbe-di-Gade. — 8. Essai d'épîtres. — 9. Ratchaftèdjes. — 10. L'îdêye

d'on camèråde. — 11. On pò d'Årdène. [*Archives* nos 841-851.]

Jury : MM. Semertier, Simon et Ch. Defrecheux, *rapporteur.*

19e Concours. *Fable, petit conte,* etc. — 1. Li mårlî d'Avårla. — 2. Vôye. — 3. En route! — 4. Sot vint. — 5. Nos n'èstans... — 6. Deûs. — 7. Si... — 8. Li Condroz èt l'Årdène. — 9. Pitite fèfèye. — 10. Li bin èt l' må. — 11. Li santé d'vant tot. — 12. Trop djalot. — 13. Lès deûs câbar'tîs. — 14. Qwate pinsèyes. — 15. Lu èt lèye. — 16. Côps dèl mwért. — 17. Sins ovrèdje. — 18. Li pê di stoûve. — 19. Bagou d' sôlèye. — 20. Li pus malin. — 21. P'tites istwâres. — 22. Afaire di coupons. — 23. Fleûr d'ome. — 24. Su l' train. — 25. Tûseû. — 26. Li pèheû. — 27. Li timps måque. — 28. Lés Sports. — 29. Rimostrances. — 30. Légende inédite. — 31. Ine sipite. — 32. Ine pitite tchèr'têye di cawyês. — 33. Foyous d'âgneûs. — 34. On d'mèy qwåtron di qwåtrussons. [*Archives* nos 852-885.]

Jury : MM. Tilkin, Vrindts et E. Bernard, *rapporteur.*

20e Concours. *Pièce lyrique.* — 1. On filosofe. — 2. Li viyèdje di Voroux. — 3. Come on d'vint. — 4. Tchansons d' pây. — 5. Rigrèts. — 6. I

n'a nou djoû. — 7. A nos vìs feûs d' rîmês. 8. Tot-z ovrant. 9. Nos stapes. — 10. Tchansons qui n'ont d' keûre. — 11. Asteûre dji sù binauche. — 12. Pol Walon'rèye. — 13. Li tchanson dèl bîhe. — 14. Ode à Letellier. — 15. Po lès èfants. – 16. Li dreût dè djeû.— 17. Pititès transes. — 18. Dji n' so pus di ç' timps la. — 19. On boton sol narènes — 20. Li soudârd walon. 21. Èspwér. — 22. Grand-pére su rapinse. — 23. Sote glo-riole. — 24. Dji bague. — 25. No vieû. patwas. — 26. Adègnas. – 27. Fleûr d'on djoû. — 28. Rascrâwé. — 29. Dès tchansons. — 30. Vèyès noûvès tchansons. — 31. Li payis qu' dj'inme. — 32. Èl facteur. — 33. Manîre dè viker. — 34. Nosse gargotè. – 35. Lès bièsses. [*Archives* nos 886-920.]

Jury : MM. Gilbart, Vrindts et Pecqueur, *rapporteur*.

21e Concours. *Crâmignon.* — 1. Li bèle vatche-rèsse. — 2. Marlatcha. — 3. Onk di pièrdou.— 4. Çou qui nos mâque. — 5. Li bèle Mayon. — 6. Li bwès dèl Kîkèpwès. — 7. Èn osté. — 8. Lès bokèts dè coûr. — 9. Li pèheû. — 10. C'èst dîmin l' fièsse. — 11. Crâmignon. [*Archives* nos 921-931.]

Jury : Les mêmes.

22e Concours. *Pasquêye* (poésie satirique). — 1. C'èst-ètindou. — 2. Li rîmê walon. — 3. Pasquêye dès pasquêyes. — 4. Li Tèyâte walon. — 5. Ti n' pous comprinde. — 6. Li Progrès. — 7. Po dîre : C'èst mi. — 8. Pasquêye. — 9. C'èst mâlureûs. — 10. Sol vôye. — 11. A dès moudris. — 12. Li Sôciété walone. [*Archives* n°s 932-943.]

Jury : Les mêmes.

23e Concours. *Recueil de poésies.* — 1. Tot bèvant. — 2. Al cinse èt âtoû. — 3. Çou qui s' passe. — 4. Saqwantès mèsses. — 5. Haute Årdène. — 6. Vigreûs tåvlês. — 7. Pinséyes d'on walon. — 8. Roûvîs saqwès. — 9. Li tchanson dès båhes. — 10. Plate kisake. — 11. Cinq sonnets-croquis. — 12. Li bone novèle. — 13. Diloûhe. [*Archives* 944-956.]

Jury : MM. Ch. Defrecheux, Michel et Parmentier, *rapporteur*.

24e Concours. *Traduction, imitation, etc.* — 1. Trois lettres de Montaigne. — 2. On sondje d'ine nut' dèl Saint Dj'han. — 3. Deux chapitres de X. de Maistre. — 4. Extraits de Lamennais. — 5. Extraits de G. de Nerval. — 6. Extraits des Châtiments. — 7. Lettres de P.-L. Courier. — 8. Première gelée (Richepin). — 9. Extraits de Charles-André. — 10.

Les bons fumeurs (Verhaeren). — 11. Candide. — 12. La cigale et la fourmi. — 13. Le chêne et le roseau. — 14. Extraits de Parny. — 15. Extraits de Schiller. — 16. Ronsard. — 17. Voix intérieures. — 18. Le baudet vêtu de la peau d'un lion. — 19. Èl muchète. — 20. Èl deût-on dîre ? — 21. Le chaland. — 22. Le berger malade. — 23. Pas d' bon Dieu ! — 24. Le corbeau et le renard. — 25. La cigale et la fourmi. — 26. Lès deûs plankèts. [*Archives* n°s 957-982.]

Jury : MM. Feller, Randaxhe et Parmentier, *rapporteur*.

25e Concours. *Scène populaire.* — 1. Èl flouhe. — 2. Noyé d' hanteûs. — 3. Deûs vèyès djins. — 4. I vint dè passer. — 5. Atot foumant 'ne pîpe. [*Archives* n°s 983-987.]

Jury : MM. Simon, Tilkin et Mélotte, *rapporteur*.

26e Concours. *Pièce en un acte.* — 1. Li cagnèsse. — 2. Madame qui frote. — 3. Makèts d'amour. — 4. A cint èt in-ans. — 5. Li djwè dès compagnons. — 6. Li fèye d'a Tchantchèt. — 7. On drale du r'méde. — 8. Lu train d' plaisir. — 9. Lu bon Diu a 'ne longue vèdje. — 10. L'èfant. — 11. Pitite rivintche.

27e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* —

1. Li race dès Dôdôs. — 2. Li keûre dè påråsse. — 3. Ine nut' d'orèdje. — 4. Djônèsses. — 5. A tot pètchî pardon. — 6. La servante. — 7. Lisbèt'. — 8. Li cinsî do gros tiyou. — 9. Li pope d'a Riyète. — 10. Come amon les ritches. — 11. Li dame di k'pagnèye. — 12. Riyète. — 13. Rose [*Archives* nos 786-806; 906-8.].

Hors Concours. — 1. A m' no. — 2. Infér. — 3. Li dreût d'èsse bièsse. — 4. So tchamps so vôyes. — 5. Lawètes. — 6. Al hapåde. — 7. Çou qu'in-auteur dramatique deût savu. [*Archives* nos 988-994].

Jury : MM. Simon, Vrindts et Haust, *rapporteur*.

CONCOURS DE 1910

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

6e Concours. *Étude de phonétique.* — Le mémoire présenté a été retiré par son auteur.

9e Concours. *Glossaire d'un village.* — Médaille d'argent à M. Arille Carlier, pour son *Glossaire de Marche-lez-Écaussine.*

10e Concours. *Vocabulaire d'histoire naturelle.* — Médaille d'argent à M. Édouard Liégeois, pour son *Vocabulaire du règne végétal à Tintigny.*

11e Concours. *Vocabulaire technologique.* — Médaille d'argent à M. Camille Fouarge, pour *La Batellerie au pays wallon.*

Mention honorable à M. Victor Collard, pour son *Vocabulaire du faucheur, à Erezée.*

12e Concours. *Toponymie.* — Médaille d'or à MM. Arille Carlier et Émile Dony pour leur *Toponymie de Monceau-sur-Sambre.*

17e Concours. *Étude descriptive.* — Médaille d'argent à M. Henri Schuind, pour *Lu lèver do solo.*

Mention honorable (avec impression) à M Fernand Verquin, pour *Al gazèrne.*

Id. (sans impression) à M. Victor Vincent, pour *L'âme dè vî Dj'han.*

18e Concours. *Récit assez étendu.* — Mention honorable (avec impression partielle) à M. Arthur Xhignesse, pour son *Essai d'épîtres*; id. au même, pour *Bâbe-di-gade.*

Id. (sans impression) à M. Jean Schuind, pour *Sizes d'osté a Stâv'leû.*

19e Concours. *Fable, petit conte, etc.* — Mention honorable (avec impression) à M. Raoul Cleffert, pour *Lu èt lèye.*

Id. (sans impression) à M. Joseph Fournal, pour *Li santé d'vant tot*; et à M. Adelin Lebrun, pour *Pitite fèfèye.*

20e Concours. *Pièce lyrique.* — Mention honorable (avec impression) à M. Joseph Claskin, pour *Dji n' so pus di ç' timps la* ; à M. François Dehin, pour *Dji bague*; à M. Joseph Fournal, pour *Grand-père su rapinse*; à M. Fernand Verquin, pour *No vieûs patwas.*

Id. (avec impression partielle) à M. Arthur Xhignesse, pour *Adègnas.*

Id. (sans impression) à M. Joseph Braun, pour *Li payis qu' dj'inme* ; à M. Jules Claskin, pour *Pititès transes* ; à M. Fernand Verquin, pour *Èl facteûr*; à M. Arthur Xhignesse, pour son *Ode au curé Letellier.*

21e Concours. *Crâmignon.* — Mention honorable (sans impression) à M. Mathieu Ronvaux, pour *C èst dîmin l' fièsse.*

22e Concours. *Pasquèye* (poésie satirique). — Mention honorable (avec impression) à M. Jules Claskin, pour *Ti n' pous comprinde.*

Id. (sans impression), à M. Mathieu Ronvaux, pour *C'èst mâlureûs.*

23e Concours. *Recueil de poésies.* — Mention honorable (avec impression) à M. Émile Wiket pour sa *Tchanson dès bâhes* ; à M. Fernand Verquin pour ses *Cinq sonnets-croquis* ; id. (avec impression partielle) à M. Joseph Fournal, pour ses *Vigreûs tâv'lês.*

24e Concours. *Traduction, imitation, etc.* — Mention honorable (avec impression) à M. Fernand Verquin, pour *Èl muchète.*

25e Concours. *Scène populaire.* — Mention honorable (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, pour *Èl flouhe*; id. au même, pour *I vint dè passer.*

26e Concours. *Pièce en un acte.* — Mention honorable (avec impression) à M. Clément Déom, pour *A cint-èt-in-ans.*

Id. (sans impression) à M. Antoine Bouhon, pour *Li cagnèsse*; et à M. Guillaume Moers, pour *Makèts d'amoûr.*

27e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — Médaille d'argent à M. Adrien Crahay, pour *Djônèsses* (3 actes).

Mention honorable (avec impression) à M. Jules Legrand, pour *Li pope d'a Rivète* (2 actes).

Id. (sans impression) à M. Henri Tournay, pour *Li cinsî do gros tiyou* (3 actes).

Hors Concours. — Conclusions négatives.

Concours dramatique permanent (1911). — Troisième prix, médaille de bronze, à M. Jean Lejeune, de Jupille, pour *Matile Dètombay* (3 actes).

Mention honorable (sans impression) à M. Louis Cornet, pour *Saint-Nicolèy* (un acte).

Liége ou Liège ?

Comment faut-il écrire et prononcer le nom de notre chère cité ? Avec un *é* fermé, avec un *è* ouvert ?

Grammatici certant ! Or nous sommes tous un peu grammairiens ou du moins prétendons-nous l'être. Volontiers nous traitons les questions de langue avec la même désinvolture que l'archéologie, la politique, l'étymologie, le folklore et autres sciences où chacun s'improvise docteur et dogmatise imperturbablement. Le mal est d'ailleurs ancien : déjà chez les Grecs il se trouvait des savetiers qui s'avisaient de juger plus haut que la sandale les chefs-d'œuvre de leurs grands artistes.

Et c'est ainsi que, sur Liége ou Liège, on ergote et l'on se divise ; l'anarchie sévit dans l'orthographe comme dans la prononciation du précieux vocable ; il ne sait plus comment, pour plaire à chacun, tourner son accent ; si un novateur s'aventure à le tirer à droite, un conservateur accourt qui le ramène à gauche, et c'est un perpétuel mouvement de balancier. Voilà comment il se fait que la *Gazette de Liége* est en désaccord avec le *Vieux-Liège.*

Certains pourtant, voyant la contradiction entre ces deux vénérables organismes, soutiendront avec vraisemblance qu'il est abusif de mettre en cause leurs tendances conservatrices ou leurs préoccupations d'archaïsme.

Cherchons donc ailleurs.

*
* *

En général, le peuple wallon d'aujourd'hui prononce *Liége* ou plutôt *Liéche,* en vertu de la tendance du patois à durcir toutes les consonnes douces finales : qui n'a entendu Tâtî l'pèriquî promettant à Djètrou l'âd'nẹûse « peu d'ouvrache » et « vingt-cinq francs pour *son* gache » ?

Ceux qui ne sont pas des « halcotiers », comme dit encore Tâtî, les classes cultivées disent et souvent écrivent *Liège.* Ainsi prononcent aussi d'instinct les Français, conformément à *siège, piège* et même (*bouchon de*) *liège.* On nous assure pourtant que leurs typographes, par une condescendance un peu dédaigneuse pour nos habitudes ou nos prétentions provinciales, commencent à imprimer *Liége* !

Le geste est significatif et plein de menace : pour un point mal placé, Martin perdit son âne ; notre cité d'âme si française va-t-elle, pour un accent mal tourné, renoncer, dans l'esprit de nos

amis de France, à son prestige de poste avancé de la culture française, à son titre glorieux de Paris du Nord ?

Certains le feraient peut-être d'un cœur léger. Il se rencontre ici, à Liège ou à Liége, des patoisants ou plutôt des régionalistes, d'ailleurs instruits, qui contestent aux Français et même à leur Académie le droit de nous imposer leur façon de prononcer le nom de *notre* ville : *Ne sutor ultra crepidam*, s'écrient-ils...en wallon ; *c'èst-ine saqwè qui n' lès compète nin !* »

« La tradition, déclarent-ils, est de dire et d'écrire *Liége* ; notre conseil municipal [1], dans sa séance du 9 juillet 1880 (voir *Bulletin communal* de la dite année, p. 619), à la requête du Gouvernement et d'un échevin d'alors, a rendu cette « dénomination » officielle, et nul désormais n'y peut rien changer. Libre aux fransquillons et à l'Académie française de mettre partout des accents graves ; peu nous chaut : nous n'avons pas, chez nous à Liége, à les imiter ; pauvre homme en sa maison est roi, et nous défendons notre bien ».

C'est donc un schisme, une révolte ouverte

---

(1) Remarquez cette manie belge d'adopter, sinon des prononciations, du moins des dénominations françaises : tous nos « représentants » se sont mués en « députés »!

contre l'autorité des Quarante, qu'on ne trouve pas encore (ô dérision !) assez conservateurs.

*
* *

Mais, n'en déplaise à des concitoyens évidemment égarés par un particularisme étroit, c'est bien *Liège* qu'il faut, de nos jours du moins, écrire et prononcer.

La forme *Liége* appartient au français-belge au même titre que *piége, marmète, pòt, tuwer, thèyâtre, houit* et autres belgicismes de prononciation qu'on s'évertue pourtant à bannir de chez nous.

La notation actuelle repose d'ailleurs sur une adaptation erronée d'une forme et d'une transcription locales aux habitudes de l'orthographe et de la prononciation françaises. Les anciens textes ne connaissent que *Liege,* sans accent aucun, pour la raison que *ie* était la notation de l'*î* long qui nous est resté dans le wallon *Lîdje* ou *Lîtche,* ainsi que nous écrivons aujourd'hui, et nos voisins de France n'ont rien à y voir.

Mais, du jour où nous faisons ou laissons passer notre mot dans leur langue, il leur appartient, et c'est aux Français qu'il incombe désormais d'en fixer, pour les Wallons francisés, l'écriture et la

prononciation : celles-ci devront se plier aux lois qui régissent le français d'aujourd'hui. (1)

Or quelles sont, en l'espèce, ces lois ?

* * *

Dans les mots latins dont la voyelle radicale était un *ĕ* bref suivi d'une seule consonne, cette voyelle s'est, en roman, diphtonguée en *ie*. Cette diphtongue paraît avoir été d'abord descendante, c'est-à-dire avoir porté l'accent sur son premier élément. Du moins, c'est lui qui a persisté régulièrement en wallon, prenant la valeur de *î* long : *pî, pîre, fîve,* parfois noté *ie* : *Liege, tiege.* (2)

En français, la diphtongue est devenue ascendante et a pris, dès le moyen âge (3), le son *ié* : *pied, sied, piége, siége, Liége.* Mais à la longue, et à partir du XVIe siècle, une distinction s'introduisit

(1) On pourrait objecter que les Français prononcent *Anvêr*, mais ils obéissent à l'analogie de leurs *Nevers, Arvers.* Et, quand ils disent *Brucselles*, je les soupçonne fort de parler belge, car ils ont chez eux *Auxerre* et *Aix-les-Bains*, où l'on prononce *-ss-*.

(2) Notons que ce dernier mot, dont l'étymologie (t e r r e u m) a été récemment établie par notre collègue M. Haust (*Revue de Dialectologie romane*, t. II, 1910, p. 376), a de même été francisé en *tiége, tiège.*

(3) G. Paris et L. Pannier, *La vie de saint Alexis, poème du XIe siècle*, etc., Paris, 1872, p 79.

dans cette catégorie de mots et autres analogues : la voyelle (*é*, *ó*, etc.) resta fermée dans les syllabes terminées par une voyelle accentuée (*aimé*, *eau*, *feu*, *vœu*), par une voyelle muette (*aimée*, *bleue*) ou par une consonne non-prononcée (*aimer*, *chaud*, *nœud*, *dos*), et devint ouverte dans les syllabes terminées par une consonne prononcée (*aimèrent*, *légère*, *fleur*, *dot'*, *centaure*).

Ce changement de prononciation s'achève au XVIIe siècle, sauf pour les mots en *-iere* et en *-iege*, qui résistèrent ou hésitèrent beaucoup plus longtemps. Ainsi Corneille écrit toujours *don Diégue* ; encore en 1740 l'Académie écrira *collége* et *manège*, etc. ; en 1762, elle revient partout à la graphie *-ége*, sauf pour *protège*, qu'elle sacrifie à son tour en 1835, et ce n'est qu'en 1878 qu'elle adopte enfin l'orthographe uniforme *-ège*, conforme à la prononciation générale ([1]). Seul, le nom de notre cité, par un décret de nos édiles, garda sa toilette d'autrefois.

Mais, si l'on peut conserver une orthographe, et les graphies vieillottes du français en sont la triste preuve, on ne peut guère arrêter la prononciation

---

([1]) Voir Charles Thurot, *Histoire de la prononciation française*, t. I, pp. 81 et 475, où sont relevés les témoignages contradictoires des grammairiens.

dans l'application de ses lois instinctives, fussent-elles même contradictoires.

Voyez, par exemple, avec quelle régularité quasi mécanique l'alternance, indiquée ci-dessus, des voyelles fermées et des voyelles ouvertes nous donne en français actuel les couples *peu, peur* ; *pot, potable* ; *éclore, éclosion* ; *abbé, abbesse* ; *bec, béjaune* ; *bête, bétail* ; *Gênes, Génois* ; *pièce, rapiécer* ; et donc *siège, siéger* ; *liège, liéger* (garnir de liège) ; *Liège, Liégeois*.

Je sais bien que l'analogie des formes simples peut agir sur les dérivés et celle des masculins sur les féminins : *tête* et *fête* feront dire *têtu, fêter* (mais *crèpe* ne change pas *crépu*) et *pieux, heureux, gros* entraînent *pieuse, heureuse, grosse,* etc. ; mais cette influence ne s'étend pas nécessairement jusqu'aux termes isolés, et c'est pourquoi les Français disent *Liège sur Meüse* ; et ils riraient de nous, ou plutôt ils souriraient, si l'on continuait à leur dire que la Société de Littérature wallonne a son siège à Liége, outre que les fervents de la devinette nous en voudraient s'ils ne pouvaient plus dire, sans malice aucune d'ailleurs, que *Liège* est la ville la plus légère.

Disons comme eux ; nous ferons bien puisque, sans pousser le purisme à l'extrême, nous avons le souci de la correction et l'amour de cette belle lan-

gue française qu'outragent nos articulations provinciales et archaïques. Qui voudrait imposer à la femme qu'il aime la mortification publique d'une mode surannée ?

Et que nos conseillers communaux, qui n'ont certes pas été dire à Paris qu'il étaient de *Liége*, reviennent au moins une fois sur une de leurs décisions, qu'ils ne nous disent pas qu'ils ont leur *siége* fait et qu'ils refusent de conformer à une prononciation devenue générale l'orthographe du nom de la ville qu'ils administrent avec une si parfaite entente et un si constant souci de la hausser au niveau de tous les progrès ; espérons que, sur ce point, ils seront une fois de plus d'accord. Quel électeur obtus pourrait leur en vouloir pour un renversement d'accent ? Le geste n'aurait rien de bien révolutionnaire ; et quand même, n'est-ce pas une gracieuseté et un hommage qu'ils doivent à la France, qui leur fut naguère si accueillante ?

Aug. Doutrepont

Nosse 41me Djama

BANQUET ET SÉANCE ACADÉMIQUE DU 26 DÉCEMBRE 1910

On s'est réuni cette fois, pour la *cràsse eûrêye* traditionnelle, au Grand Hôtel Verlhac, devant une table luxueusement garnie, où fut servi un menu savoureux, depuis les *platès mosses* jusqu'au dessert.

Soixante convives avaient répondu à l'appel de la Commission du banquet. Notre vénérable président N. Lequarré, toujours vert et toujours aimable, avait à ses côtés MM. Kleyer, bourgmestre, Magnette, sénateur, Falloise et Fraigneux, échevins. Parmi les convives on remarquait MM. A. Degive, Paul et Gustave d'Andrimont, Eug. Duchesne, A. Doutrepont, J. Feller, Em. Remouchamps, O. Pecqueur, J. Haust, Rigo, Mercenier, N. Capelle, Frenay, J. Roger, Joseph, Ch. et Léon Defrecheux, G. Alberti, A. Fraikin, A. Stiels, A. Tilkin, H. Bischoff, F. Mélotte, G. Rasquin, S. Randaxhe, M. Grégoire, O. Gilbart, L. Bindelle, Fr. Dehin, J. Schroëder, Cornet, L. Thiriar, J. Brassinne, J. Vrindts, L. Bouillenne, L. Lagauche, V. Vincent, J. Roussar, F. Dumont, H. Désamoré, J. Barré, E. Monseur, Jos. Maréchal, Vanhay, A.

Crahay, J. Legrand, J. Eulers, L. Lorent, etc., ainsi que les représentants de la presse liégeoise.

La tablée était considérable, comme on voit, et l'animation fut telle qu'on pouvait la désirer.

Au moment des toasts, le président leva son verre au Roi :

Nos alans beûre pol prumî fèye
Al santé d' Albêrt, nosse Riwè.
Quél oneûr no nosse Walon'rèye
Dèl compter l' prumî d' nos planquèts !

Qwand c'èst qu'on l'a r'çû, tote Brussèle
Èsteût foû po lî braire : Vivât !
Si discoûrs plin d' bonès novèles
Nos a mostré qu' c'èst l' ci qu' nos fât.

Nos l'inmîs dèdja bin come prince ;
Nos l' vèyans pus vol'tî come Rwè :
Vos v' sov'nez tos dèl haute loquince
Di sès paroles et d' leûs èfèts.

Sûr qu'i s'a d'mostré 'n-ome di tièsse
Tot promètant dè travayî
Èt tote si vèye èt d' totes sès fwèces
Å progrès d' totes lès oûves d'èsprit.

« C'èst zèles, a-t-i dit, pol Bèlgique,
Qui d'vèt fé l' grandeûr di si r'nom ;
Èt po çou qu' c'èst dès neûrs d'Afrique,
Nos l'zî d'vans l' boneûr : i l'åront ! »

Po l' ci qu' n'a nin volou comprinde,
Li discoûrs a co dit fîr'mint :
« Dèl Bèlgique i n'a nouk a s' plinde :
Èle tint djour-mây sès ègadjemints ».

Vola bin dès raisons dè beûre
Nosse vêre al santé d'on s'-fait Rwè ;
Mins 'ne aute atincion, pår asteûre,
Nos k'mande ine santé qu' lî tint d' près.

C'èst l' cisse dèl binamêye Royène
Qu'a stu strindowe lès djoûs passés ;
Oûy, i n'a pus rin qu' nos chagrène,
C'èst l' moumint d' lî pwèrter 'ne santé

Al santé d' nosse bon Roy Albêrt !
Al santé d' Babèt', nosse Royène !
Al santé dès Princes, noste èspwêr :
Vûdians tos nosse vêre d'ine alène !

Ce toast est longuement applaudi, ainsi que le télégramme suivant qui, séance tenante, est adressé au Roi :

« La Société de Littérature wallonne acclame le plus éminent de ses membres d'honneur en la personne de S. M. le Roi ; elle lui présente ses hommages et ses félicitations pour l'heureux rétablissement de S. M. la Reine. »

La parole est ensuite donnée aux chansonniers

wallons, qui obtiennent leur succès coutumier. M. Roussar chante avec son flegme plaisant des chansons pittoresques de Duysenx ; M. Désamoré, en des couplets de circonstance, célèbre le Banquet wallon, nos revendications wallonnes et le sympathique président Nicolas Lequarré ; Joseph Vrindts, l'exquis poète, détaille quelques-unes de ses œuvres les plus délicates, *li Tchant dèl Moûse, li Passeû d'êwe, li Carilyon d' Saint-Nicolèy,* etc. ; Joseph Maréchal — *alias* Djôsèf Totcourt, de Prayon-Trooz — nous dit une touchante adaptation liégeoise de la *Paimpolaise* de Botrel ; Victor Vincent critique avec humour *Quéquès sôrs di djins* ; Louis Lagauche redit les strophes émouvantes du *P'tit payîs walon* et du *Bê payîs d' Lîdje,* et nous parle d'une question d'actualité — depuis si longtemps ! — le « Théâtre wallon » ; Alphonse Tilkin, de son ton de pince-sans-rire, nous raconte, sur l'air du *Pandore* de Nadaud, une séance fantaisiste du Conseil Communal jugeant la question du théâtre wallon ; etc.

Et ç'a été, jusque bien tard, un feu roulant de couplets satiriques, de chansons sentimentales, de vigoureux *rèspleûs* repris en chœur par tous les convives, et l'on a, de la sorte, dans la gaieté la plus franche, dans la ferveur la plus communicative, passé quelques heures tout à fait charmantes.

*
* *

Le Banquet avait été précédé d'une assemblée générale de la Société à la Salle Académique de l'Université.

M. Oscar Pecqueur, professeur de rhétorique française à l'Athénée royal de Liège, a donné lecture de l'étude remarquable qu'il a consacrée à l'œuvre d'Édouard Remouchamps ; cette étude paraîtra prochainement dans le tome 48 de notre *Bulletin* avec l'édition nouvelle de *Tàtî l' pèriquî*.

Après la distribution des récompenses aux lauréats des Concours de 1908 et 1909, M. Auguste Doutrepond, professeur à l'Université de Liège, a fait une très intéressante causerie sur les Noëls wallons, au sujet desquels il a, comme on sait, publié l'an dernier une étude magistrale.

Un orchestre de mandolinistes, dirigé par M. Léonidas Nadégine, a joué à la perfection plusieurs *noëls*, qu'a chantés avec une très artistique compréhension M. Nicolas Planchard.

Comme on le voit, la journée du 26 décembre 1910 comptera dans les annales de la Société de Littérature wallonne.

J. H.

INVITÅCION Å 41me DJAMA

Djans ! abèye !...

Abèye, acorez, mès amis :
Vo-r'-ci l' såhon dèl cråsse eûrêye !
Acorez, nos n's alans d'vèrti :
Nosse Sôciyètè v' rihil'têye !

Li mwért d'a Dory et d'å Rwè
Ont fait låker l'annêye passêye
Li djoyeûs djama d' nosse Banquèt :
Nos nos ratrap'rans ciste annêye.

Nawêre nosse binamêye Royène,
Qu'èst-adôrêye di tot l' payis,
Nos aveût mètou so dès spènes ;
Oûy, Èlle èst hap : on s' pout r'sayî.

Dè timps passé, c'èsteût l' nîvaye
Qui rassonléve chal lès Walons.
Oûy, sol Condroz come sol Hèsbaye,
I n' tome pus wêre dès blancs flocons.

C'est d' l'êwe, di l'êwe èt todi d' l'êwe !
Nos n' nn' avans qu' trop', vos l' savez bin.
Louke don, valèt ! louke, come i sêwe :
Dè mons, si c'èsteût co dè vin !

Di totes lès cwènes dèl Walonerèye
Abizez al vole å Banquèt :
Vos î magn'rez dès glotin'rèyes,
Vos î hoût'rez quéques bês bokèts !

N. Lequarré

Li p'tite Lîdjwèse

Imitation de *La Paimpolaise*, de Botrel

Qwitant l' grand air èt l' tchaude loumîre,
Qwand l' djône Walon si fait houyeû,
Tot d'hindant å fond dèl minîre,
Hoûtez, vola qué doûs rèspleû
Lès lèpes dè valèt
Tot bas gruzinèt :
« Dj'inme bin Lîdje èt sès bèlès plèces,
Sès ouhènes, quèl fèt k'nohe å lon ;
Mins d'vant tot, dj'inme li p'tite Lidjwèse
Qui m' rawåde so l' soû di s' manhon ! »

Qwand, po d'hinde è beûre, on brait : « Gåre ! »,
L' maîste-ovrî dit : « Fans l' sègne dèl creûs,
Priyans saint Lînå come sainte Båre,
Qui nos loukèt dè bê cîr bleû ! »
Lès lèpes dè valèt
Adon gruzinèt :
« Èscusez-m', saint Lînå, s' dji v' blèsse,
Mins vosse cîr, si bleû, l'èst bin mons
Qu' lès bleûs oûys di li p'tite Lîdjwèse
Qui m' rawåde so l' soû di s' manhon ! »

È beûre, qwand l' hoye anfin s' distètche,
Li maîste-ovrî, tot badinant,
Dit qui l' neûr tchèrbon a dès tètches
Qui r'glatihèt come on diamant.

Lès lèpes dè valèt
Adon gruzinèt :
« Vos gayètes, camaråde Djan'nèsse,
Sont mons neûres èt r'glatihèt mons
Qui lès croles di li p'tite Lîdjwèse
Qui m' rawåde so l' soû di s' manhon ! »

Hatchant al vône avou si-ustèye,
I fait si-ovrèdje sins barboter :
Mins bin sovint lès streûtès tèyes
Èl fèt fameûsemint toûrmèter.
Lès lèpes dè valèt
Adon sospirèt :
« Dji sèreû bin mîs, djèl kifèsse,
Èl coulêye dè vî pére Simon,
A costé di li p'tite Lîdjwèse
Qui m' rawåde so l' soû di s' manhon ! »

Sovint lès dandjîs, qu'i domp'têye,
Si dispièrtèt, div'nèt mètchants,
Èt, qwand c'èst qu'on s' compte al nutêye,
On troûve co quéquefèye dès måquants.
Lès lèpes dè valèt
Adon gruzinèt :
« Come i r'fårè dès novês brès'
Po fé l' posse dès cis qu'ènnè vont,
Dj'è djås'rè a li p'tite Lîdjwèse
Qui m' rawåde so l' soû di s' manhon ! »

Èt, quand s' dièrinne eûre èst sonêye,
Djamåy vos nèl vèyez tronler

Il èst prèt' dispôy dès annèyes,
Èt, si c'èst l' beûre si dièrain lét,
V'la qui l' pauve valèt
Sintant l' mwért tot près,
Print s' mèdaye, adon-pwis l' rabrèsse,
Å bon Diu dimandant pardon,
Tot sondjant a li p'tite Lîdjwèse
Quèl rawåde so l' soû di s' manhon. [1]

Joseph Maréchal-Léonard

---

(1) Cette pièce a paru dans un petit recueil intitulé « *Tchansons d' nosse Payîs*, adaptation wallonne, autorisée par l'auteur, des *Chansons de chez nous* de Théodore Botrel, par Djôseph Totcourt » [pseudonyme de Jos. Maréchal, boulanger à Prayon-Trooz]. Liège, 1908, chez Joseph Wollseifen-Boon, rue des Buissons, 9. — *Manhon* (maison) est du dialecte verviétois ; en liégeois *mohone*.

Mès p'tìtès tchansons

Air : *Les quatre leçons.*

On-z-a chaskeun' sol coûse di s' vicârèye,
Grand come pitit, ritchâ come pauvriteûs,
On d'vwèr a rinde a sès frés, a s' patrèye,
Ca nos èstans lès mohes d'on minme tchèteû.
Ossu, po m' pårt, dj'a gosté bin dès djôyes
Qwand on s' plaihîve ås doûs airs di mi-êrson :
S'on d'vint mèyeû tot gruzinant mès rôyes,
Rid'hez sovint totes mès p'tìtès tchansons !

Si dj'a vanté lès glwères dèl Walonerèye,
C'èst po qn'on l's inme èt po qu'on 'nnè seûye fîr ;
Si dj'a tchanté nos årts, noste industrèye,
C'èst po qui m' vwès s'ètinse a l'ètrindjîr ;
Et s' dj'a l' boneûr dè n' nin k'nohe li misére,
Dji sè comprinde lès ponnes dès cis qu'ènn' ont.
Â ! si mès vèrs polèt-st-aîdî l' pauve hére,
Rid'hez sovint totes mès p'tìtès tchansons !

Si d' timps-in timps dj'a tapé hår ou hot'
On p'tit côp d' lawe a Dj'han, Piére ou l'jètrou,
Dji d'héve quéquefèye tot scriyant mès atotes :
« Sovint l' crama lome li tchaudron neûr cou ».
Ni d'bitez måy ine seûle di mès pasquèyes
Divant l' grigneûs qui n' comprint nin l' raison ;
Mins s'èle divèt règuèder 'ne assimblêye,
Rid'hez sovint totes mès p'tìtès tchansons !

Li tchant d'ine mère fait rîre li p'tit cint-mèyes.
Qui tot asteûre plorève a gros hikèts ;
C'èst l' coûr tchantant qui l'amoureûs va r'vèy
Si douce crapaude qu'a-st-apris l' minme couplèt.
Li tchant dè coq fait dispièrter l'êreûre,
Li ci d' l'oûhê ramonne li bone såhon :
Èt si lès meun's vis rindèt 'ne gote d'aweûr,
Rid'hez sovint totes mès p'titès tchansons !

Ni pinsez nin qui dji r'qwîr li gloriole,
Tot v' dimandant dè tchanter çou qu' dj'a scrît ;
Mins si mès vêrs, divins vos ariyoles,
Aminèt l' djôye, i n' lès fåt måy roûvî.
A m' dièrinne eûre, s'onk ou l'aute mi vint dire
Qui dj'a bin fait tot scriyant mès råvions,
C'èst l' coûr a l'åhe qui dj' sèr'rè mès påpîres,
Tot v' fant présint di mès p'titès tchansons !

Louis Lagauche

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1910

Présenté à la séance de Février 1911

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel réglementaire du Président sur les travaux de la Société pendant l'année 1910.

Le dépouillement au 13 décembre 1909 des pièces envoyées à nos divers concours, avait donné un résultat qu'à première vue on serait tenté de qualifier de brillant. Hélas! il faut en rabattre. Sur le total encombrant de deux cent neuf pièces que nos divers jurys ont examinées, trois seulement ont été couronnées : deux, d'un premier prix, et la troisième, d'un deuxième prix.

Les premiers prix (médailles d'or) ont été assignés à M. Jean LEJEUNE, de Jupille, pour sa *Toponymie de Magnée,* et à MM. Paul et Lucien MARÉCHAL, de Namur, pour leur mémoire sur la *Meunerie au pays de Namur*; le deuxième prix

(médaille d'argent) a été décerné à M. Edouard Liégeois, de Tintigny, pour son *Nouveau recueil de mots gaumais*.

Outre ces trois prix, vos jurys ont octroyé dix-sept mentions honorables avec la publication au *Bulletin* des pièces ainsi distinguées, et vingt-et-une mentions honorables sans cette publication.

Le dépouillement des concours de 1910, auquel il a été procédé dans la séance du 12 décembre 1910, rivalise, pour la quantité, avec celui de 1909 (1). Formons le vœu que l'ivraie n'étouffe pas de nouveau le bon grain.

A la demande d'un certain nombre d'auteurs dramatiques wallons et sur la proposition de M. Jean Roger, une modification de quelque importance a été introduite dans le programme de nos concours. Le 25e et le 26e concours ont pour objet, le premier, une pièce de théâtre en un acte, l'autre une pièce en plusieurs actes, prose ou vers dans les deux cas.

Dans sa séance du 14 mars 1910, la Société a décidé que les pièces envoyées en réponse à ces deux concours, au lieu d'être remises le 1er décembre, peuvent l'être dans tout le cours de l'an-

(1) Nous avons reçu 213 pièces, et non 211 comme il est dit par erreur p. 39.

née. Le concours dramatique devient ainsi permanent. Ces pièces seront jugées aussitôt après leur réception, et le jury fera connaître sa décision au plus tard deux mois après la date de chaque envoi. Ce jury est ainsi composé : MM. Henri Simon, Victor Chauvin, Auguste Doutrepont, Jean Roger et Olympe Gilbart [1].

* * *

Au cours de l'exercice 1910, nous avons distribué à nos membres quatre volumes formant un ensemble de 930 pages :

1° le tome 23 de l'*Annuaire*, où l'on trouve notamment les nouveaux Statuts, et une brillante étude de J. Feller sur *Jean Stecher* (avec portrait) ;

2° la deuxième partie (Philologie) du tome 52 du *Bulletin*, qui comprend, outre de nombreux rapports et vocabulaires, le beau *Glossaire de Fosses-lez-Namur* par Aug. Lurquin, édité par J. Feller, et la *Toponymie de Beaufays* (avec carte), par Jean Lejeune, Edmond Jacquemotte et Édouard Monseur, éditée par J. Haust ;

3° la première partie (Littérature) du tome 53

[1] A la séance du 12 juin 1911, MM. Joseph Defrecheux et Charles Michel ont été nommés membres de ce jury.

du *Bulletin*, où nous avons lu avec plaisir les pièces dramatiques couronnées en 1909 : *Matante Nanète* d'Alphonse Tilkin, *Marèye-Bàre*, de God. Halleux, et *Come ès' grand-pére*, d'Arille Carlier ;

4° Les livraisons 3-4 de 1909 et les quatre livraisons de 1910 du *Bulletin du Dictionnaire*.

*
* *

Le Comité du *Dictionnaire général de la Langue wallonne* a continué ses travaux préparatoires avec une activité qu'il ne cesse de maintenir à la hauteur de la mission aussi vaste que compliquée qu'il a acceptée. Mais, en ce moment, notre Société se trouve pour ainsi dire acculée à une impasse en ce qui concerne l'impression de son œuvre gigantesque. C'est le manque absolu de ressources indispensables.

En effet, avant d'aborder l'impression du premier fascicule, dont les éléments sont réunis, il nous faudrait un contrat avec une maison d'imprimerie qui, sur les indications du Comité de rédaction, ferait l'acquisition d'un matériel de caractères exclusivement réservés à l'impression de notre œuvre.

Trouver pareille maison implique qu'il lui sera donné de solides garanties financières qui ne sont pas en notre pouvoir. D'ailleurs notre Société,

faute de personnification civile, n'a pas même qualité pour contracter. L'État seul peut donner la garantie voulue.

C'est pourquoi nous avons adressé, le 16 janvier dernier, à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts, une requête à l'effet d'obtenir un subside extraordinaire de dix mille francs, exclusivement affectés à la publication de notre *Dictionnaire*. Notre requête, qui paraîtra d'ailleurs dans le présent *Annuaire* [1], insiste sur le caractère scientifique de notre entreprise, sur les services qu'elle est appelée à rendre à la philologie romane, comme aussi à la toponymie, au folklore et à l'histoire de notre pays, enfin sur l'opportunité de recueillir les parlers populaires au moment où ils disparaissent, supplantés par les langues savantes.

A ceux qui estimeraient trop élevée cette somme de dix mille francs, nous nous permettons de faire remarquer qu'elle ne dépasse guère le cinquième de ce qui est alloué au Budget annuel de l'État à l'*Académie flamande*, et que la Suisse, incontestablement moins riche que la Belgique, puisque le Budget de ses recettes annuelles ne s'élève qu'à 150 millions, ou à peine au quart du

[1] On verra plus loin, combien notre espoir a été déçu !

budget de la Belgique, trouve moyen d'allouer chaque année 15,000 francs à l'œuvre du vocabulaire de ses patois.

Le 1er février dernier, par lettre adressée à tous les Sénateurs et Représentants du pays indistinctement, nous avons communiqué le texte de notre requête pour qu'ils veuillent bien la recommander à la générosité éclairée de M. le Ministre.

Nous avons trop de confiance en la haute intelligence, la largeur de vue et le patriotisme de M. Schollaert pour douter un seul instant du succès de nos démarches.

*
* *

Voici en quels termes le rapporteur du *Concours décennal de Philologie* (3e période 1900-1909) M. Henri Grégoire, professeur à l'Université de Bruxelles, apprécie l'œuvre de notre *Dictionnaire* :

« Nous ne pouvons nous empêcher de mentionner une de ces entreprises dont ces dernières années ont vu la patiente élaboration ; aussi bien la Société de Littérature wallonne, qui en a pris l'initiative, a donné au public savant plus et mieux que des promesses. Depuis que trois hommes éminents, Messieurs Doutrepont, Haust et Feller sont à sa tête, elle a concentré toute son activité vers un but unique : la prépa-

» ration du *Dictionnaire général de la Langue*
» *wallonne*. Déjà la besogne fournie est immense
» Un système uniforme de transcription des patois
» a été créé ; puis on s'est mis à inventorier par
» toute la Belgique romane les patois régionaux.
» Un *Bulletin du Dictionnaire* recueille les maté-
» riaux. Déjà près de quatre cent mille fiches lexico-
» graphiques sont réunies, et ce trésor s'accroît
» sans cesse. En 1903-1904 a paru un *projet* ou
» spécimen du Dictionnaire qui fait bien augurer
» de l'œuvre elle-même, une des plus vastes qu'on
» ait conçues; attendue avec impatience, mais aussi
» avec confiance, elle fera honneur aux trois infati-
» gables rédacteurs, et à la science belge tout
» entière. » [1].

Nous nous associons avec joie à cet éloge magnifique décerné à la Commission du Dictionnaire wallon par les représentants les plus autorisés de la philologie en Belgique. Nons n'ajouterons qu'un mot : si l'on considère que les trois membres de cet Commission n'ont disposé pour accomplir cet immense labeur, que de loisirs restreints et de ressources modestes, on peut être assuré que, s'ils avaient le temps et les fonds nécessaires, ils édifie-

---

(1) Extrait du *Moniteur belge* du 11 janvier 1911, n° 11.

raient sans retard le monument que notre Société veut élever à la gloire de la Wallonie.

* * *

En 1909, à la demande de M. Franz Olyff, de Roclenge-sur-Geer, et de notre honorable bibliothécaire M. Oscar Colson, la Société de Littérature wallonne prit l'initiative d'une manifestation de reconnaissance en l'honneur de Joseph Ramoux, curé de Glons de 1784 à 1826 et poète wallon. Un comité fut constitué dans ce but, et par déférence pour l'âge et l'importance de votre Société, la présidence en fut donnée à votre président, qui alla préparer le terrain par deux conférences publiques, l'une en français, à Roclenge, au mois de novembre 1909, l'autre en wallon, à Glons, au printemps de 1910.

La manifestation a eu lieu le 28 août 1910 avec un éclat qu'on ne s'attendait guère à rencontrer dans une commune rurale, et dont il convient de louer sans réserve M. Depaifve-Spée, bourgmestre, le conseil communal, le clergé, les instituteurs et institutrices, et toute la population de Glons et des environs, sans distinction de rang ou d'opinion.

En plein air, par un beau soleil, et devant un public de trois à quatre mille personnes, votre président s'efforça de retracer la carrière si admirable-

ment remplie de celui que la population de la vallée du Geer ne connaît plus que sous le nom du *Bon Curé*.

Au nom de la famille M. l'ingénieur Jean Beco, qui a épousé Mme Gasparine Ramoux, petite nièce du *Bon Curé*, et qu'accompagnait son frère M. Beco, gouverneur du Brabant, remercia le Comité et tous ceux qui avaient été à la peine. Puis M. François Salden, baryton solo de la *Légia*, chanta quelques-unes des principales chansons de Ramoux ; les enfants des écoles scandèrent un alerte crâmignon relatant sa vie et ses bienfaits, et ainsi se termina cette fête charmante à la mémoire du vieux poète wallon.

*
* *

Les pouvoirs publics, État, Province et Ville, nous ont continué les subsides des années précédentes. Il en est de même des communes qui encouragent par leur souscription la publication de notre Dictionnaire (1). Le nombre de ces communes s'est augmenté de trois : celles de Huy, de Dison et de Visé.

Merci à tous et à toutes.

---

(1) Sauf la ville de Verviers, dont le subside de cent francs ne nous était accordé que pour une année.

Quand la ville de Liège nous a alloué un subside de 600 francs, nos publications comprenaient tout au plus un volume du *Bulletin* et, de temps en temps, l'*Annuaire*. Aujourd'hui elles sont doublées, sinon triplées. Il serait donc juste que le subside communal suivît une ascension analogue. Nous allons entreprendre des démarches dans ce but. Nous avons le ferme espoir que Liège la Wallonne les couronnera de succès.

*
* *

Pour attester combien l'activité scientifique et littéraire de la Société est appréciée, non seulement en Belgique, mais encore à l'étranger, je me permettrai de vous rappeler que, l'an dernier, nous avons obtenu l'échange de nos modestes Bulletins avec *Romania* et la *Revue de Philologie française*, dont les directeurs, MM. Paul Meyer et Léon Clédat, ont bien voulu devenir nos membres correspondants. De plus, une quinzaine de Bibliothèques universitaires ou royales d'Allemagne se sont abonnées à nos publications. Au reste, on se rendra facilement compte du développement continu de notre Société en comparant, d'une année à l'autre, le tableau qui suit la liste de nos membres dans l'*Annuaire*.

Je termine, Messieurs, en remerciant de tout

cœur MM. O. Pecqueur et A. Doutrepont qui ont assuré le plein succès de notre séance générale de Décembre 1910, le premier en nous donnant lecture de sa brillante étude sur les œuvres dramatiques d'Édouard Remouchamps, le second en nous faisant une causerie charmante, agrémentée d'exécutions musicales, sur les *Noëls wallons*, qu'il connaît le mieux du monde [1].

Nicolas Lequarré

---

[1] Voir ci-dessus, p. 61.

Comptes de 1910

Recettes

1.	Encaisse au 1er janvier 1910	44.50
2.	Cotisations de 802 membres	4494.50
3.	Subside de l'Etat (1909)	1500.00
4.	» » (1910)	1500.00
5.	» de la ville de Verviers	100.00
6.	» » Huy	40.00
7.	Vente de publications	816.80
8.	Créance recouvrée	200.00
9.	Subside de la Province pour le Dictionnaire.	100.00
10.	Divers	20.00
		8815.80

Dépenses

1.	Local : concierges, assurances	127.50
2.	Publications	6020.80
3.	Service de la bibliothèque	682.08
4.	Mobilier, boîtes, fiches, copies	558.88
5.	Frais de bureau et corresp. du secrétaire.	77.05
6.	Recouvrement des quittances et corresp. du trésorier	80.00
7.	Distribution des prix	1137.29
8.	Divers	128.50
		8812.10

Balance

Recettes	8815.80
Dépenses	8812.10
Encaisse au 1er janvier 1911	3.70

Le Trésorier,

Oscar PECQUEUR

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

SUR LES

Accroissements de la Bibliothèque en 1910

Présenté à la séance du 12 juin 1911

La Bibliothèque de la Société s'est accrue en 1910 d'un total de 329 nos. Dans le même temps, les différentes collections spéciales, journaux, placards, ouvrages musicaux, ont reçu régulièrement ce qui était publié dans les diverses régions wallonnes.

MM. Joseph-M. Remouchamps, Albert Robert et le regretté Henri Delcourt ont fait don de divers manuscrits, traductions de *Tâti l' pèriquî* en divers dialectes wallons. M. Franz Olyff a déposé dans nos archives, au nom du Comité de l'œuvre du Monument Ramoux, les dossiers complets de cette entreprise, y compris les découpures de nombreux journaux qui, dans le temps des Fêtes Ramoux à Glons, ont parlé du célèbre curé et de la commémoration dont notre collègue hasseltois a été l'heureux et dévoué promoteur. M. Victor Chauvin a continué ses apports mensuels de brochures,

plaquettes, journaux et découpures, contributions précieuses à nos collections et à nos dossiers.

Enfin, une mention spéciale de reconnaissance est due à notre dévoué collègue M. Jean HAUST, qui a transmis à la Société la nombreuse et précieuse collection d'ouvrages philologiques à lui légués par l'éminent et regretté collègue Isidore DORY. Le caractère et l'importance du Fonds Dory ont été mis en évidence par le donateur dans notre dernier *Annuaire* (1910, p. 124-125). La Société accordera un souvenir ému à Isidore DORY, dont les chers livres sont venus enrichir si brillamment nos collections scientifiques.

Le livre des entrées dans la Bibliothèque a enregistré cette année les envois gracieux et les dons de diverses personnes à qui la Société, lors de nos communications mensuelles, a adressé de chaleureux remerciements. Il nous est agréable de les citer nominativement :

Association des Auteurs et chansonniers wallons,
M. Ch. Bellefontaine,
Cercle Verviétois de Bruxelles,
MM. Victor Chauvin,
Oscar Colson,
MM. Eugène Deforeit,
Ch. Defrecheux,
Jules Delhaize,
Emile Dony,
Aug. Doutrepont,
Louis Dufrane,
Quirin Esser,
Jules Feller,

MM. Joseph Halleux,
Jean Haust,
Imprimerie Bénard,
Ville de Liège,
Ligue wallonne du Tournaisis,
MM. Ch. Morisseaux,
Franz Olyff,
MM. Ch. Remion,
H. Schipperges,
Gaston Talaupe,
Alph. Tilkin,
Vaillant-Carmanne,
Julien Wasseige,
Adolphe Wattiez,
Arth. Xhignesse,

Cette longue liste de donateurs montre que notre Bibliothèque continue à jouir des sympathies du public wallon. La Société s'en réjouira avec nous.

Les excellentes dispositions d'un grand nombre d'auteurs et du public en général nous engagent à attirer l'attention sur une collection assez peu connue et qui ne manque pas d'intérêt. Je veux parler de notre galerie de portraits de personnalités attachées au mouvement wallon. Elle compte actuellement une cinquantaine de pièces bien encadrées qui ornent les murs de notre salle de séances et qui ont figuré avec honneur au Pavillon de la Littérature de la récente Exposition de Bruxelles.

Il serait désirable qu'on tînt cette collection à jour et qu'elle augmentât pour la partie rétrospective. Divers membres y ont songé. M. Charles Semertier a remis un portrait du curé Duvivier. La Commission du Dictionnaire nous a offert un agrandissement du portrait photographique de

notre premier président, Charles Grandgagnage, et nous avons acquis le portrait du chansonnier montois Pierre Moutrieux, gravé à l'eau-forte par A. Duriau. M. Oscar COLSON a fait don d'un portrait de Joseph Dufrane, le regretté humoriste borain, M. Victor CHAUVIN, d'un portrait de Hassertz, M. Jean HAUST, d'un portrait d'Isidore Dory, et tout récemment, M. Emile DIGNEFFE nous a offert un portrait de Simonon, d'après l'original qui lui appartient.

Au nom de la Société, je me fais l'interprète de notre excellent archiviste, M. le Dr Randaxhe, pour émettre le vœu de voir enrichir cette collection dont il a la garde. Nos collègues tiendront note qu'une section de la Bibliothèque est réservée aux souvenirs personnels, dont ils sont priés de favoriser la Société comme ont bien voulu le faire leurs devanciers.

Le Bibliothécaire,
Oscar COLSON

Le wallon et le recensement des langues parlées en Belgique

Dans sa séance du 13 février 1911, sur l'initiative de M. Auguste Doutrepont, la Société s'est occupée de cette question et a décidé de protester contre la formule du bulletin de recensement qui, parmi les langues parlées en Belgique, ne tient aucun compte du wallon. La requête suivante a été adressée à M. Paul Berryer, Ministre de l'Intérieur. On trouvera ci-après la réponse de M. le Ministre.

Liège, le 8 mars 1911.

Monsieur le Ministre.

Nous croyons qu'il est de notre devoir, comme Belges et comme Wallons, de protester auprès de vous contre la façon dont se fait, en ce moment, le recensement des langues parlées en notre pays.

Tout Wallon est forcé de déclarer qu'il parle le français. Or c'est là souvent une équivoque ou une inexactitude. Il faut n'avoir jamais pénétré dans certains milieux industriels ou dans certains coins isolés de nos campagnes pour ignorer que beaucoup de Wallons ne parlent pas et même ne comprennent pas encore le français. Nos enquêtes dialectologiques nous ont permis de le constater mainte fois, et nous pourrions invoquer le témoignage de nombreux

directeurs d'usines, avocats, médecins de campagne, ministres du culte, juges de paix et autres fonctionnaires qui sont en contact journalier avec la population ouvrière ou agricole.

Or, s'il n'y a ni inconvénient ni équivoque à faire déclarer par un Flamand qui ignore la langue néerlandaise, qu'il parle le flamand, c'est-à-dire un dialecte flamand, on ne peut exiger d'un Wallon qui ne connaît que son patois local, de proclamer qu'il parle le français.

Sans doute, on aurait pu répondre autrefois que les patois ne sont que des jargons ou déformations populaires de la langue écrite ; mais nul esprit sérieux ne voudrait encore faire état d'une erreur aussi grossière.

La statistique sera donc viciée en partie par l'obligation imposée à tous les Wallons indistinctement de déclarer qu'ils ont le français pour langue habituelle.

Nous constatons aussi que les ouvriers flamands si nombreux dans nos régions industrielles, où ils jargonnent tant bien que mal un de nos patois (il y en a près de 30.000 dans la seule ville de Liège), auront le droit et même le devoir d'attester ou de laisser croire qu'ils sont initiés aux harmonies et aux élégances de la langue francaise.

Sous un autre rapport, nous devons encore déplorer l'ostracisme administratif dont on a frappé le wallon. Les patois perdent de leur vitalité, lentement mais sûrement, et partout. Quelle est encore la force de résistance des nôtres contre l'assimilation ou l'absorption française ? dans quelles régions, dans quels milieux conservent-ils encore

une intégrité relative ? quel est leur recul dans la famille ? combien de Belges, en un mot, parlent encore un de nos patois ? Voilà des questions qui sont pleines d'intérêt pour ceux que préoccupent la vie extérieure du langage et même la vie économique, et auxquelles le Gouvernement aurait pu, sans peine, apporter des solutions précieuses s'il avait permis aux Wallons de déclarer qu'ils parlent encore ou qu'ils n'ont pas encore oublié complètement les parlers expressifs et pittoresques où s'est moulée pendant tant de siècles la pensée de leurs ancêtres. Enfin est-il besoin d'insister sur les enseignements si éloquents qui ressortiraient, quant au progrès des langues littéraires en Wallonie, de la comparaison d'une statistique wallonne actuelle avec celle qui se renouvellera dans dix ans ?

Nous vous prions donc, Monsieur le Ministre, de voir s'il n'y aurait pas un moyen de corriger cette insuffisance ou cette inexactitude du procédé de recensement des langues en Belgique ou s'il ne vous conviendrait pas de mettre à la disposition de la « Société de Littérature wallonne » les ressources pécuniaires et les moyens administratifs nécessaires pour organiser cette enquête supplémentaire, que requiert l'intérêt de la vérité et des études linguistiques.

Le Secrétaire.
Jean HAUST.

Le Président,
N. LEQUARRÉ.

Bruxelles, le 27 mars 1911.

Monsieur le Président

de la « Société de Littérature wallonne », à Liège.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 mars.

Le recensement de la population ayant eu lieu le 31 décembre dernier, et la reprise des bulletins étant opérée depuis plusieurs semaines déjà par les administrations communales, on ne peut songer à modifier le questionnaire qui a servi au recensement et que vous critiquez au point de vue du recensement des langues.

Quoi que l'on en pense à ce sujet, il est trop tard pour que l'on puisse, pour cette fois-ci, tenir compte des vœux que vous exprimez. Il faudrait refaire le recensement.

Je transmettrai votre requête à la Commission centrale de Statistique, spécialement chargée de faire des propositions au Gouvernement en vue de l'organisation du recensement de la population, et je signalerai spécialement à son attention vos desiderata pour qu'il en soit tenu compte dans les études qui seront faites en vue des futurs recensements.

En ce qui concerne le fond même de la question qui vous préoccupe, je crois devoir vous faire remarquer simplement deux choses : d'abord que le recensement des langues nationales parlées n'a qu'un but pratique et administratif ; l'administration cherche par ce moyen à connaître dans quelle langue elle doit s'adresser dans chaque région aux administrés pour être comprise. Elle

ne poursuit pas un but d'intérêt linguistique ou ethnographique. Ensuite, il n'est pas interdit aux Wallons de répondre au questionnaire du recensement qu'ils parlent le wallon. Mais ceux qui auraient répondu de cette manière, seraient assimilés à ceux qui auraient déclaré connaître le français. Au point de vue pratique auquel se place l'administration, cela semble s'imposer.

Faut-il aller plus loin et, entrant dans la voie que vous indiquez, rechercher quelle est la place qu'occupe le wallon dans la vie sociale belge ? C'est une question que l'on pourra examiner pour le prochain recensement, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire.

Je regrette, pour le surplus, de ne pouvoir disposer d'aucun fonds me permettant de mettre à la disposition de votre Société le moyen d'organiser les études linguistiques qu'elle voudrait entreprendre. L'encouragement de ce genre d'études, comme tout ce qui se rattache à la culture des lettres et des sciences, rentre dans les attributions de mon collègue, M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre,
Paul BERRYER.

Nous espérons que, lors du prochain recensement, on voudra bien tenir compte de notre protestation et demander quels sont les Belges

1° qui ne parlent que le wallon ;

2° qui, outre le wallon, parlent le français, le flamand ou l'allemand.

Une simple question de ce genre ne compliquerait guère les opérations du recensement et donnerait, croyons-nous, des résultats précieux, — ne fût-ce qu'au point de vue des études linguistiques.

Le Gouvernement belge
et l'Œuvre du Dictionnaire wallon

Au début de l'année 1911, la Société de Littérature wallonne a sollicité du gouvernement une subvention extraordinaire de dix mille francs qui lui permît de commencer la publication de son *Dictionnaire général.* Cette démarche n'ayant pas eu le résultat que nous étions en droit d'espérer, nous croyons devoir mettre sous les yeux du public les pièces principales de la correspondance échangée à cet effet.

I. *Requête adressée à M. Franz Schollaert, Ministre des Sciences et des Arts, à Bruxelles.*

Liège, le 16 janvier 1911.

Monsieur le Ministre,

Depuis 1856, année de sa fondation, la Société de Littérature wallonne assemble les matériaux d'un *Glossaire général des parlers romans de la Belgique*, qui portera le titre de *Dictionnaire général de la Langue wallonne*. Elle en a confié la préparation et la rédaction à trois de ses

membres qui ont donné les meilleures preuves de leur savoir philologique : MM. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liège, Jules Feller, professeur de rhétorique latine à l'Athénée Royal de Verviers, et Jean Haust, professeur de poésie latine à l'Athénée Royal de Liège.

Ils ont créé un *Bulletin du Dictionnaire* destiné à publier des travaux préparatoires, des recherches d'étymologie et de sémantique, des questionnaires variés. Outre les enquêtes personnelles auxquelles ils se sont livrés, ils ont organisé, dans toute l'étendue de la Belgique romane, depuis Tournai jusqu'à Malmedy, un service d'information comprenant deux cents correspondants-collaborateurs. Ils ont ainsi, continuant et complétant nos premières collections, porté à 500.000 le nombre de nos fiches : les dialectes wallons se révèlent, dans le domaine du concret et du pittoresque, d'une richesse et d'une variété insoupçonnées ; ces multiples vocables, outre les lumières qu'ils apportent souvent à la lexicologie française, nous révèlent le passé, la vie intellectuelle et morale de la race wallonne avec une intensité et une exactitude qu'on cherche souvent en vain dans les documents d'histoire.

En 1903, la Société a publié un *Projet* de son Dictionnaire général, qui fut apprécié de la façon la plus flatteuse par les romanistes les plus autorisés de notre pays et de l'étranger. Ses rédacteurs se préoccupent aussi de dresser un *Atlas linguistique* de tous les parlers wallons et d'en composer la *Grammaire comparative*.

Dès aujourd'hui, la Société doit rechercher les moyens

de publier son œuvre colossale, qui comportera plusieurs volumes et nécessitera bien des années d'un travail assidu. Or elle prévoit que ses maigres ressources ordinaires, requises par la publication de son *Bulletin* et de son *Annuaire*, n'y pourront suffire d'aucune façon; elle s'est même créé de lourdes charges par tout ce qu'elle a fait pour préparer son grand œuvre.

Elle vous prie de considérer, Monsieur le Ministre,

que le *Dictionnaire général de la Langue wallonne* sera une œuvre de noble patriotisme et de science solide, appelée à rendre de sérieux services à la philologie romane, à la toponymie, au folklore, à l'histoire de notre pays;

que rien de vraiment efficace n'a encore été fait en Belgique pour la Philologie wallonne, alors que la Littérature reçoit, entre autres largesses, 12 à 14.000 francs sous forme d'encouragements à l'art dramatique;

que l'*Académie Royale flamande* et la *Commission Royale d'Histoire*, dont les travaux et l'activité coïncident souvent avec les nôtres, reçoivent à juste titre de larges subventions gouvernementales;

que la Suisse, où l'on a créé des organismes officiels pour dresser le vocabulaire des patois a lemands, français, rétho-romans et italiens, attribue annuellement à chacun d'eux une somme moyenne de 15.000 francs;

que les linguistes les plus éminents proclament l'intérêt et la nécessité de l'étude des patois; que ceux-ci s'altèrent et disparaissent avec une telle rapidité qu'il est chaque jour plus urgent, comme aussi plus difficile, de les recueillir pour la postérité; que le Pays se doit à lui-

même, à son passé comme à son avenir, de ne pas laisser périr à jamais ces témoins précieux de son histoire et de sa vie ;

que la Société de Littérature wallonne a, de plus, entrepris la composition d'un *Glossaire toponymique général de la Belgique romane* ; qu'elle a commencé, avec le recueil de *Noëls wallons* de M. Aug. Doutrepont, une *Bibliothèque de Littérature et de Philologie wallonne* qui est pleine de promesses ; qu'elle voudrait aussi inaugurer une *Revue de Philologie wallonne* qui serait le complément local des grandes revues romanes ; qu'elle voudrait perpétuer la parole vivante des derniers Wallons authentiques en fournissant un choix de rouleaux phonographiques au *Musée de la parole* qui vient de se créer à Paris ; enfin, qu'elle rêve, pour servir à l'illustration de son *Dictionnaire* et à la reconstitution du passé de notre race, la création d'un *Musée de la vie wallonne,* analogue au musée de folklore flamand d'Anvers et à celui que vous venez d'instaurer au Palais du Cinquantenaire,

et vous trouverez légitime, et même nécessaire, que nous venions vous demander d'assurer à notre *Dictionnaire général de la Langue wallonne* les ressources indispensables pour qu'il puisse paraître, ressources qu'il ne peut espérer, en quantité suffisante, que de la générosité gouvernementale. Aucun imprimeur ne veut s'engager pour cette publication de longue haleine, et surtout acquérir le matériel spécial requis en l'espèce, sans qu'on lui assure des garanties qui ne sont pas en notre pouvoir. Nous estimons qu'une subvention de *dix mille francs* nous

serait nécessaire pour assurer, dans un avenir prochain, la publication de notre premier fascicule avec la disposition typographique et dans le format dont nous avons l'honneur de vous soumettre un spécimen nécessairement approximatif.

Confiants dans l'intérêt que vous témoignez à toute œuvre qui peut se réclamer auprès de vous de la Science et du Patriotisme, sachant que les Wallons peuvent attendre, de votre impartialité éclairée, toute satisfaction légitime, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'hommage de nos sentiments les plus distingués.

II. Étant donné le caractère national de l'entreprise, la Société décida de faire appel aux membres des Chambres législatives et de les inviter à lui prêter en cette occasion leur appui bienveillant auprès du gouvernement. Le texte de la requête fut adressé à chacun des membres de la Législature avec la lettre suivante :

Liège, le 1er février 1911.

Monsieur le Sénateur,
Monsieur le Réprésentant,

La « Société de Littérature wallonne » a l'honneur de vous soumettre le texte d'une requête qu'elle vient d'adresser à M. le Ministre des Sciences et des Arts, qui, seul, peut lui fournir le moyen de publier son *Glossaire général des Parlers wallons de la Belgique*. Elle serait très

honorée si vous vouliez bien manifester votre sympathie pour cette œuvre de science solide et de patriotisme supérieur, qui mérite, à ce double titre, d'unir tous les représentants de la nation, Flamands aussi bien que Wallons, dans un même geste d'encouragement et de protection.

La science, en effet, n'a pas d'étiquette locale ou régionale. Au surplus, nos recherches linguistiques établissent mieux chaque jour que les parlers populaires du Nord et du Sud de la Belgique n'ont jamais cessé de fraterniser par une pénétration réciproque et un échange abondant de vocables.

L'urgente nécessité de recueillir au plus tôt les patois qui se meurent, l'intérêt varié que présente leur étude pour les historiens de la langue, des lettres, de la vie économique, de tout le passé d'une race, l'aptitude de la Société wallonne à dresser le vaste inventaire de nos parlers romans, n'ont pas besoin d'être démontrés (voy. le *Moniteur belge* du 11 janvier dernier, p. 249 : Rapport sur le Concours décennal de Philologie).

Cette entreprise scientifique a vraiment un caractère national, car elle embrasse toutes les variétés dialectales, même picardes et gaumaises, qui se parlent dans nos limites politiques. La Société de Littérature wallonne, bien qu'ayant son bureau à Liège, étend en réalité sur toute la Wallonie son aire d'action ; elle est une vraie société nationale, tant par l'éclectisme et la variété de ses travaux que par la constitution de sa Commission administrative, composée de quarante membres appartenant à nos diverses provinces wallonnes (six membres repré-

sentent le Hainaut, quatre la province de Namur, trois le Luxembourg, deux le Brabant wallon et un la Wallonie allemande).

Nous sommes persuadés que, considérant l'intérêt patriotique et scientifique de notre œuvre, vous voudrez bien la recommander à la générosité éclairée de M. le Ministre des Sciences et des Arts, en nous renvoyant, muni de votre signature, le billet ci-annexé.

Veuillez agréer, etc.

Une centaine de Sénateurs et de Représentants [1] voulurent bien répondre à notre appel, plusieurs même en termes très encourageants pour nous. Le 3 mars, le dossier ainsi réuni fut transmis à M. le Ministre, à qui nous nous permîmes de faire remarquer que les Sénateurs et Représentants Flamands n'étaient pas les moins empressés à souhaiter le succès de notre œuvre patriotique.

Nous donnons ci-après la liste des membres des Chambres législatives qui nous ont honorés d'une réponse favorable; nous profitons de l'occasion pour leur adresser nos sincères remerciements.

Membres du Sénat : MM. Ancion (Huy), Bastien (Hainaut), Bergmann (Anvers), Braconier (Liège), Brûlé (Nivelles), Cools, (Anvers), De Bast (Gand), Delan

---

[1] Exactement 43 Sénateurs, 58 Représentants

noy (Brabant), della Faille d'Huysse (Flandre or.), de Mérode (Charleroi), Derbaix (Charleroi), de Renesse (Hasselt), de Séjournet (Tournai), de Sélys-Longchamps (Namur), de Smedt de Naeyer (Flandre or.), de Vinck (Courtrai), Devos (Hainaut), Dufrane (Mons), Dupont vice-président du Sénat (Liège), Elbers (Brabant), Francq (Liège), Hanrez (Bruxelles), Henderickx (Bruxelles), Hiard (Hainaut), Huet (Tournai), La Fontaine (Liège), Lambiotte (Bruxelles), Léger (Gand), Magis (Liège), Magnette (Liège), Meyers (Limbourg), Mulle de ter Schueren (Gand), Mincé du Fontbaré (Namur), Naveau (Huy), Orban de Xivry (Arlon), Peltzer de Clermont (Verviers), Piret (Hainaut), Simonis, présidnet du Sénat (Verviers), Steurs (Charleroi), Vanderborght (Hainaut), Van Ockerhout (Bruges), Van Reynegom de Buzet (Anvers), Van Zuylen (Liège).

Membres de la Chambre des Représentants : MM. Allard (Nivelles), Anseele (Gand), Asou (Tournai), Beernaert (Roulers), Bertrand (Bruxelles), Bologne (Namur), Braun (Gand), Brenez (Mons), Buisset (Charleroi), Cavrot (Charleroi), Claes (Louvain), Cocq (Bruxelles), Colaert (Ypres), Dauvister (Verviers), Dejardin (Liège), Denis (Liège), Destrée (Charleroi), du Bus de Warnaffe (Arlon), Féron (Bruxelles), Flechet (Liège), Franck (Anvers), Francotte (Liège), Giroul (Huy), Hambursin (Namur), Harmignies (Mons), Heynen (Neufchâteau), Horlait (Dinant), Cam. Huysmans (Bruxelles), Hymans (Bruxelles), Janson (Bruxelles), Jourez (Nivelles), Lampens (Gand), Lemonnier (Bruxelles), Levie (Char-

leroi), Lorand (Virton), Mabille (Soignies), Maroille (Mons), May (Nivelles), Mullendorff (Verviers), Neujean (Liège), Ouverleaux (Tournai), Pépin (Mons), Pirard (Verviers), Polet (Liège), Rens (Alost), Royer (Tournai), Royers (Anvers), Schinler (Liège), Segers (Anvers), Terwagne (Anvers), Théodor (Bruxelles), Troclet (Liège), Van Damme (Termonde). Vandervelde (Bruxelles). Van der Linden (Bruxelles). Van Limbourg-Styrum (Arlon), Versteylen (Turnhout), Wauters (Huy).

III. *Dépêche ministérielle du 2 février 1911.*

Messieurs,

Comme suite à votre requête du 16 janvier 1911, tendant à obtenir une subvention de dix mille francs pour assurer dans un avenir prochain la publication du premier fascicule du *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, j'ai l'honneur de vous rappeler que j'ai décidé d'accorder un subside de mille francs pour la publication de chacun des quarante fascicules dont doit se composer cet ouvrage. C'est ainsi que le subside destiné au 1er fascicule a été liquidé anticipativement par arrêté ministériel du 6 décembre 1907.

Le Gouvernement a voulu par là témoigner à votre œuvre l'intérêt qu'il porte à son but scientifique et national.

Pour lui permettre de prendre une décision sur votre nouvelle requête, il est indispensable que votre Société

établisse, d'une façon plus détaillée que dans la requête du 16 janvier 1911, la nécessité spéciale et l'emploi précis du subside demandé.

Agréez, etc.

La réponse suivante fut adressée à M. le Ministre:

...Bien qu'il soit impossible en l'espèce de fixer des chiffres avec une exactitude absolue, nous soumettons à votre bienveillant examen le devis estimatif et les considérations qui suivent :

Notre Société a clôturé son dernier exercice par un déficit de 8.000 francs, déterminé par les travaux préparatoires du *Dictionnaire* et par la publication du si précieux *Bulletin du Dictionnaire*. Nous devrons donc, sous peine de nous créer une situation inextricable, réserver désormais toutes nos ressources ordinaires pour nos publications ordinaires (*Bulletin* et *Annuaire* de notre Société) et demander aux pouvoirs publics l'aide indispensable pour la réalisation de nos entreprises nouvelles : Dictionnaire de la Langue et de la Toponymie wallonnes, Atlas phonétique et toponymique, glossaires régionaux, monographies grammaticales, édition ou réédition d'anciens textes, études d'histoire littéraire ancienne et moderne, chrestomathies dialectales ou littéraires, en un mot et en général pour tous ces travaux de forme plus austère qu'on qualifie à l'ordinaire d'académiques et qui ne s'adressent qu'à des lecteurs de choix.

Que de savants travaux n'auraient jamais vu le jour, que d'activités scientifiques auraient été paralysées si

notre Académie Royale de Belgique, si l'Académie Royale flamande, si la Commission Royale d'Histoire n'étaient libéralement dotées par l'Etat ! Que deviendraient ces puissants organismes s'ils étaient privés de l'aide officielle et réduits comme nous, pour pouvoir éditer leurs travaux, à tendre la main aux cotisations d'abonnés de complaisance ?

Comment, à notre tour, pourrons-nous jamais réaliser notre programme général d'études si nous ne disposons que des maigres ressources de notre milieu provincial ? Qui, et par quels moyens, mettra nos rédacteurs du *Dictionnaire* en mesure d'aller faire sur place d'indispensables enquêtes de phonétique et de lexicologie ? Or nous prisons trop haut notre œuvre, nous poussons trop loin le scrupule scientifique pour consentir jamais à livrer, aux amateurs comme aux érudits, un travail que nous saurions inexact ou imparfait.

Nous voyons qu'en juillet 1909 et en avril 1910 un membre de l'Académie flamande, professeur de l'enseignement moyen, a été chargé, en vue de l'élaboration d'une étude de toponymie flamande, de deux missions scientifiques dans le nord de la France et le Pas-de-Calais (cf. *Archives belges*, 1910, p. 356). La toponymie wallonne ne peut-elle pas, sans outrecuidance aucune, aspirer aux mêmes nécessaires encouragements ? Nul ne voudra le contester, que cet appui lui vienne directement de l'État ou par le canal d'une Académie officielle. Nul ne voudra soutenir non plus que la Philologie wallonne (et nous entendons par là les études de toute nature

qu'appellent avec urgence nos parlers populaires et leur littérature de jadis et d'aujourd'hui) ne mérite pas les mêmes sympathies et, en observant les proportions légitimes, les mêmes subventions que la Philologie flamande et les études d'histoire nationale.

Lorsque donc, Monsieur le Ministre, nous sollicitons votre intérêt pour l'œuvre nationale du *Dictionnaire général* de nos parlers romans, c'est tout un vaste programme d'études philologiques et littéraires, consacrées aux dialectes wallons, que nous recommandons à votre bienveillance éclairée, à votre appréciation impartiale et à vos précieux encouragements.

Si vous vouliez nous envoyer un mandataire officiel, la Commission du Dictionnaire serait heureuse de lui soumettre les richesses lexicographiques que nous avons réunies et classées au cours de nos longues et laborieuses recherches.

Au surplus, voici comment nous comptons employer la subvention extraordinaire de dix mille francs qui nous paraît nécessaire pour que le premier fascicule de notre *Dictionnaire* puisse paraître à bref délai. Bien volontiers nous en justifierons après coup l'emploi détaillé, et nous réserverions pour la publication des fascicules suivants la partie de l'allocation qui, contre toute prévision, pourrait n'être pas utilisée.

(Suivait un *Devis estimatif* pour la publication du premier fascicule — 4 feuilles de 16 pages — du *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, tiré à 3.000 exemplaires).

IV. Au mois de mars, une seconde dépêche ministérielle nous pria de déléguer deux membres de la Société auprès de l'Administration des Sciences et des Lettres, afin de préciser davantage encore la portée de notre requête. Dans l'entrevue qui eut lieu le 15 mars, il fut notamment spécifié que la subvention demandée n'était nullement destinée à servir de garantie à notre imprimeur ; qu'elle devait couvrir une série de dépenses *extraordinaires*, une fois à faire, au profit de la préparation générale de notre travail, ainsi que la dépense *ordinaire* déterminée par l'impression du premier fascicule ; etc.

Enfin — Ve acte — après de mûres réflexions, le gouvernement nous fit la réponse suivante :

Bruxelles, le 18 avril 1911.

Messieurs,

Comme suite à votre requête du 16 janvier 1911, tendant à obtenir une subvention de dix mille francs (frs. 10.000) pour assurer dans un avenir prochain la publication du premier fascicule du *Dictionnaire de la Langue wallonne*, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas de règle dans mon Département d'assumer par voie de subsides tous les frais d'une publication entreprise par l'initiative privée.

Cependant, afin de permettre à votre Société de mener à bien une œuvre dont la valeur scientifique intéresse

non seulement le pays, mais encore les romanistes de l'étranger, j'ai décidé :

1° de considérer l'allocation de mille francs (frs. 1000), liquidée anticipativement en vue du premier fascicule, comme un subside extraordinaire;

2° de porter de mille francs (frs. 1000) à quinze cents francs (frs. 1500) le subside ordinaire que la Société liégeoise de Littérature wallonne recevra en échange de 402 exemplaires de chacun des fascicules à paraître du Dictionnaire.

3° Il doit être entendu que cette subvention devra être demandée pour chacun des fascicules : le Département se réservant d'examiner si la publication maintient son caractère scientifique.

4° Le subside de quinze cents francs est alloué avec maximum de deux fascicules par année.

Agréez, etc.

Le même jour, dans l'officieux *XXe Siècle,* on pouvait lire le communiqué suivant, qui fut reproduit avec satisfaction par la plupart des journaux de la Wallonie :

« M. le baron Descamps, ministre des Sciences et des Arts, avait décidé d'aider la Société liégeoise de Littérature wallonne dans la publication d'un grand Dictionnaire des parlers wallons par un subside de 40.000 francs, répartis en annuités de 2.000 francs affectés aux deux fascicules qui devaient paraître chaque année.

« M. Schollaert, voulant témoigner de l'intérêt qu'il porte à cette œuvre du Dictionnaire wallon, dont la

direction est confiée à trois savants romanistes, MM. A. Doutrepont, Feller et Haust, vient de porter ce subside à 60.000 francs, répartis en annuités de 3.000 francs. »

Épilogue

M. le Ministre sera sans doute étonné d'apprendre que sa réponse ne nous apporte nullement une solution satisfaisante. Ce serait bien plutôt un « enterrement de première classe », si l'œuvre que nous soutenons n'était de celles dont la vie est assurée et par la foi de ses ouvriers et par les besoins, d'ordre scientifique et patriotique à la fois, qui en réclament l'exécution.

Nous aimons à croire que l'État ne manque pas de bonne volonté à notre égard, mais il entre difficilement dans nos vues et n'a pas le sentiment des nécessités qui nous entravent; et peut-être aussi craint-il pour sa générosité des remontrances flamingantes....

En 1907, le Ministère des Sciences et des Arts, dirigé alors par M. Descamps-David, promit de traiter le *Dictionnaire wallon* comme il traitait depuis de longues années le *Nederlandsche Woordenboek*, c'est-à-dire de lui allouer mille francs par fascicule. On nous promet aujourd'hui 1500 francs... Mais on ne pouvait raisonnablement nous les refuser, car, depuis la disparition du Transvaal, qui fournissait sa quote-part, l'État belge alloue au Dictionnaire néerlandais 500 francs de plus par fascicule.

« Alors, diront les gens superficiels, puisqu'on vous traite comme les favoris du jour, pourquoi ne pas vous proclamer fiers et content ? Ne suffit-il, pas pour être juste envers les Wallons, de mettre les deux œuvres sur le même pied ? » En réalité, non. Le *Nederlandsche Woordenboek* paraît en Hollande, n'a rien de spécifiquement belge et jouit de larges revenus. Inutile, pensons-nous, de revenir sur les considérations exposées dans les requêtes que nous publions ci-dessus : quiconque les lira sans parti pris comprendra que l'œuvre du *Dictionnaire wallon* et les multiples entreprises scientifiques de notre groupe de philologues doivent être mises en parallèle (à la distance que l'on voudra, là n'est pas la question pour le moment) avec les travaux de l'Académie flamande, de la Commission royale d'Histoire et de l'Académie royale de Belgique. Dès lors, l'équité exige que l'État, pour savoir comment il doit nous venir en aide, se souvienne un peu de la générosité qu'il témoigne à juste titre à ces organismes scientifiques.

Nous sommes loin de compte, on le reconnaîtra sans peine !

Pour mettre en train l'œuvre du *Dictionnaire wallon* et pouvoir en publier le premier fascicule, il nous aurait fallu *de suite* et *en une fois* dix mille francs, que la « Société de Littérature wallonne », endettée par sa propre activité, ne peut fournir.

Nous les demandons à l'État en nous réclamant du patriotisme et en exposant notre impuissance pécuniaire... On nous répond que les règles administratives interdisent d'encourager trop complètement « l'initiative privée »! Néanmoins on s'engage pour vingt mille francs de plus que naguère, mais on atténue cette générosité en se réservant vingt ans de crédit au moins! Et encore (ce qui réduit à presque rien cette largesse à longue échéance), quand on nous propose un « subside » de quinze cents francs par fascicule, c'est *à charge d'envoyer 402 exemplaires au Ministère !* On ne calcule donc pas que ces 402 exemplaires nous coûteront, à nous, douze cents francs et que l'État ne fait en réalité qu'une « souscription », pour ne pas dire un « achat payable après livraison » ! [1]

Au fond, et c'est triste à dire, les Wallons seront persuadés que si notre groupe était gantois, anversois, louvaniste ou bruxellois, au lieu d'être liégeois, on n'aurait pas invoqué avec tant de respect les sacro-saintes règles administratives ; on aurait jugé que nous donnions d'assez bonnes raisons pour qu'on pût y déroger; on aurait fait sans hésiter le geste d'encouragement et de protection que nous

[1] Si l'Etat maintenait ses conditions et si notre Société les acceptait, nous aurions à fournir 1400 exemplaires au public (1000 exemplaires promis à nos sociétaires, 400 au Ministère) avant d'en mettre un exemplaire en vente !

attendions en faveur d'une œuvre éminemment nationale.... Les Flamands, eux, auront leur Université flamande; un ministre wallon les a bien dotés d'une Académie royale flamande et, cette année même, on leur donne *dix mille francs* pour en fêter le 25e anniversaire, — juste ce que nous demandions pour commencer notre œuvre ! Et ainsi se fera que, ayant été les *premiers* à concevoir et les plus actifs à réaliser ce gigantesque travail d'enquête sur nos dialectes, imités bientôt par les gouvernements voisins, qui donnent aujourd'hui au nôtre de vaines leçons de générosité, nous serons les derniers dans l'exécution...

Eh bien, puisqu'on s'obstine à traiter en Cendrillon les études wallonnes, nous le disons hautement et forts de notre droit : il nous faut aussi notre académie, quelque nom et quelque forme qu'on lui donne. Nous n'avons pas la sotte ambition du panache, mais il nous faut un organisme qui nous permette, comme aux membres des deux Académies belges et de la Commission royale d'Histoire, de poursuivre, à l'abri des misérables soucis d'argent, des travaux dont un pays fier de son passé et soucieux de sa renommée scientifique ne peut, sans forfaire, se désintéresser.

Nous en appelons à M. le Ministre mieux informé et mieux inspiré.

DJAN'NÈSSE

Adaptation wallonne de la 1re scène du *Tartuffe*
par Henri SIMON

PRÉFACE

En 1890, Henri-Joseph Toussaint donna dans *Djan'nèsse* une adaptation du *Tartuffe*. L'essai était loin d'être sans mérite ; pourtant la traduction en paraît fort libre, entachée de nombreux gallicismes et, au surplus, de versification assez peu correcte. L'auteur avoue que le souci de la rime lui a fait souvent intercaler dans le texte des vers inutiles et, reconnaissant que son œuvre est incomplète, il laisse à d'autres le soin de l'achever.

M. Henri Simon a voulu, lui aussi, se mesurer avec le grand comique français : il nous offre aujourd'hui l'adaptation wallonne de la première scène du *Tartuffe*. Il a laissé aux personnages les noms que Toussaint leur avait octroyés, sauf pour Mme Michel, qui devient Mme Purnale.

M. Simon s'est astreint à suivre pas à pas le texte de Molière, à en rendre de façon adéquate les nuances les plus fines, à conserver encore la belle clarté, la vive allure et l'ironie cinglante de l'original.

Servi par sa connaissance profonde des ressources de la langue et son expérience de la scène, il y a parfaitement réussi, et les membres de la Société nous reprocheraient à juste titre de les priver de ce régal savoureux.

Aussi proposons-nous l'impression de cette première scène en formulant le vœu de voir M. Simon terminer son œuvre au plus tôt ; il est certes capable de mener à bonne fin une entreprise aussi délicate [1].

Oscar Pecqueur

---

[1] Rapport présenté en séance de la Société, le 12 juin 1911

Le Tartuffe

Acte premier

Scène I. — Mme Pernelle, Elmire, Mariane, Cléante, Damis, Dorine, Flipote.

Mme Pernelle

Allons, Flipote, allons ; que d'eux je me délivre.

Elmire

Vous marchez d'un tel pas, qu'on a peine à vous suivre

Mme Pernelle

Laissez, ma bru, laissez ; ne venez pas plus loin.
Ce sont toutes façons dont je n'ai pas besoin.

Elmire

De ce que l'on vous doit envers vous on s'acquitte.
Mais, ma mère, d'où vient que vous sortez si vite ?

Mme Pernelle

C'est que je ne puis voir tout ce ménage-ci,
Et que de me complaire on ne prend nul souci.
Oui, je sors de chez vous fort mal édifiée :
Dans toutes mes leçons j'y suis contrariée ;
On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud.

Dj'an'nèsse

Prumîr Ac

Sinne I. — Mme Purnale, Palmîre, Mayane, Andrî, Louwis, Titine, Tchipote.

Mme Purnale

Èvôye, Tchipote, èvôye ; dj'a hâsse di m'è fé qwite.

Palmîre

On-z-a dèl ponne di v' sûre, télemint qu' vos rotez vite.

Mme Purnale

Alez, bâcèle, alez ; n'acorez nin pus lon.
Por mi n'a nin mèsâhe dè fé tant dès façons.

Palmîre

Nos v' divans dè rèspèct ; nos v's èl volans fé vèy.
Mins, mame, poqwè v' såvez-ve foû d' chal å pus abèye ?

Mme Purnale

C'èst qu' mi, dji n' poreû nin vèy on manèdje ainsi,
Èt qu' mây di m'î complaire on n'î print nou souci.
Awè, c'èst d' måle oumeûr qui dj' qwit'rè vosse mohone :
Dj'î so contrâriyêye a chaque consèy qui dj' done ;
On n'î rèspèctêye rin, on-z-î djåse tot brèyant,
Qui c'èst tot djustumint nosse Tchambe des R'présintants.

DORINE

Si....

Mme PERNELLE

Vous êtes, ma mie, une fille suivante
Un peu trop forte en gueule, et fort impertinente ;
Vous vous mêlez sur tout de dire votre avis.

DAMIS

Mais....

Mme PERNELLE

Vous êtes un sot, en trois lettres, mon fils ;
C'est moi qui vous le dis, qui suis votre grand'mère ;
Et j'ai prédit cent fois à mon fils, votre père,
Que vous preniez tout l'air d'un méchant garnement,
Et ne lui donneriez jamais que du tourment.

MARIANE

Je crois....

Mme PERNELLE

Mon Dieu ! sa sœur, vous faites la discrète,
Et vous n'y touchez pas, tant vous semblez doucette !
Mais il n'est, comme on dit, pire eau que l'eau qui dort ;
Et vous menez, sous chape, un train que je hais fort.

ELMIRE

Mais, ma mère....

Mme PERNELLE

Ma bru, qu'il ne vous en déplaise,
Votre conduite, en tout, est tout à fait mauvaise ;

TITINE

Si....

Mme PURNALE

Vos, hoûtez, bâcèle : vos èstez po 'ne sièrvante,
On po trop gueûye-a-blame èt surtout fwért hagnante ;
Voz hèrez trop vol'tî vosse narène divins tot.

LOUWIS

Mins....

Mme PURNALE

Vos, m' fi, vos n'èstez, vos n' sèrez mây qu'on sot,
Èt c'èst mi qui v'sèl dit, mi, qu'èst vosse prôpe grand-mére;
Co traze èt co traze fèyes dj'ènn' a prév'nou vosse pére,
Qui v' prindîz totes lès airs d'on mâva gârnèmint,
Èt d' pus, qu' vos n' lî donrîz co mây qui dè tourmint.

MAYANE

Dji creû....

Mme PURNALE

Mon Diu dê, m' fèye ! Vos fez si bin l' pôlète,
Qui v' n'avez l'air di rin avou vosse mène doûcète.
Mins l' keûte êwe, dit li spot, c'èst bin pés qui l' corant,
Èt v' minez, catchètemint, on djeû qu' m'èst displaihant.

PALMÎRE

Mins portant, mame....

Mme PURNALE

Bâcèle, seûye-t-i dit sins v' displaire,
Vosse manîre di v' kidûre èst tot-a-fait foû sqwêre :

Vous devriez leur mettre un bon exemple aux yeux ;
Et leur défunte mère en usait beaucoup mieux.
Vous êtes dépensière ; et cet état me blesse,
Que vous alliez vêtue ainsi qu'une princesse.
Quiconque à son mari veut plaire seulement,
Ma bru. n'a pas besoin de tant d'ajustement.

CLÉANTE

Mais, Madame, après tout....

Mme PERNELLE

Pour vous, monsieur son frère,
Je vous estime fort, vous aime, et vous révère ;
Mais enfin, si j'étois de mon fils son époux,
Je vous prierois fort bien de n'entrer point chez nous.
Sans cesse vous prêchez des maximes de vivre
Qui par d'honnêtes gens ne se doivent point suivre.
Je vous parle un peu franc ; mais c'est là mon humeur,
Et je ne mâche point ce que j'ai sur le cœur.

DAMIS

Votre monsieur Tartuffe est bien heureux, sans doute...

Mme PERNELLE

C'est un homme de bien qu'il faut que l'on écoute ;
Et je ne puis souffrir, sans me mettre en courroux,
De le voir querellé par un fou comme vous.

DAMIS

Quoi ! je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique
Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique ;

C'èst vos qu'èlzî d'vreût d'ner bon-ègzimpe a turtos ;
Dièw åye l'âme di leû mére, èle li fève bin mîs qu' vos !
Vos furlanguez lès çanses ; èt surtout, çou qui m' djinne,
C'èst di v' vèy ènn' aler moussêye tot come ine rinne
Li cisse qui n' vout complaire qui s' bouname tot bon'mint,
Èdon m' fèye, a bin d' keûre di tos ces bès mouss'mints.

Andrî

Mins, nosse dame, après tot....

Mme Purnale

Por vos, moncheû s' mon-frére,
Dji v's inme èt dji v' rèspèke on n' såreût måy pus fwért;
Mins, tot l' minme, si dj'èsteû di si-ome, parèt, di m' fi,
Dji v' prèyereû di m' fè l' gråce dè n' pus passer m' postis.
Tot côp bon vos prétchîz dès manîres di s' kidûre
Qui dès onêtès djins ni d'vèt co jamåy sûre.
Dji v's èl dit plat'-kisag' ; c'èst-ainsi, dj' n'è pou rin,
Mins 'ne saqwè qu' dj'a so l' coûr, mi, dji nèl ravale nin.

Louwis

À ! vosse moncheû Djan'nèsse èst-awoureûs, sins boûde...

Mme Purnale.

Ça, c'èst-in-ome di bin ! I fåt qu' tot l'monde èl hoûte,
Èt, sins m' mète a l'iviérs, mi, dji n' såreû sofri
Dèl vèy kihustiner d' vos, qu'èst si pô sûti.

Louwis

Di qwè ? Mi dj' supwèt'reû qu'avou totes sès mom'rèyes
I vinse, è nosse manèdje, si rinde maîsse di nosse vèye,

Et que nous ne puissions à rien nous divertir,
Si ce beau monsieur-là n'y daigne consentir ?

DORINE

S'il le faut écouter et croire à ses maximes,
On ne peut faire rien qu'on ne fasse des crimes ;
Car il contrôle tout, ce critique zélé.

Mme PERNELLE

Et tout ce qu'il contrôle est fort bien contrôlé.
C'est au chemin du ciel qu'il prétend vous conduire
Et mon fils à l'aimer vous devrait tous induire.

DAMIS.

Non, voyez-vous, ma mère, il n'est père, ni rien,
Qui me puisse obliger à lui vouloir du bien :
Je trahirais mon cœur de parler d'autre sorte.
Sur ses façons de faire à tous coups je m'emporte ;
J'en prévois une suite, et qu'avec ce pied plat,
Il faudra que j'en vienne à quelque grand éclat.

DORINE

Certes, c'est une chose aussi qui scandalise.
De voir qu'un inconnu céans s'impatronise ;
Qu'un gueux, qui, quand il vint, n'avait pas de souliers
Et dont l'habit entier valait bien six deniers,
En vienne jusque-là que de se méconnaitre,
De contrarier tout, et de faire le maître.

Mme PERNELLE

Hé ! merci de ma vie ! il en irait bien mieux
Si tout se gouvernait par ses ordres pieux.

Èi qu' nos n' porîs pus minme on p'tit pô nos d'vèrti,
A mons qui ç' bê moncheû î vôye bin consinti ?

TITINE.

S'i faléve qu'on l' hoûtahe èt creûre a sès consèys,
On n' wès'reût pus rin fé, sogne dè fé 'ne calin'rèye ;
Ca, d'vins tot, c'èst qu'i fât qu'î vinse mète si grain d' sé !

Mme PURNALE

Tot çou qui sin'dikêye èst fwèrt bin sin'dikė.
C'èst sol dreûte vôye dè cîr qui v' voreût turtos k'dûre,
Èt m' fi n' såreût mîs fé qui di v' consî dèl sûre.

LOUWIS

Nèni, vèyez-ve, grand-mère, i n'a ni pére ni rin
Qui m' pôye måy oblidjî d' lî voleûr fé dè bin.
Si dj' djåséve autrumint, ci sèreût traï m' coûr ;
Qwand dji veû sès manîres, mi song' ni fait qu'on toûr.
Ossu, l' moumint vinrè, qu'avou ç' laid potince la,
I fårè qu' dji m' résoûde dè miner dè fracas.

TITINE.

Ciète, s'i-gn-a pôr å monde ine saqwè qui v' displaise,
C'èst d' vèy qu'in-ètrindjîr prinse chal li plèce dè maîsse,
Qu'on pouyeûs qu'ariva sins solès d'vins sès pîds
Èt nin tant seûl'mint 'ne håre a poleûr ac'sègnî,
Ènnè vinse å rèz d' la dè roûvî s' prôpe valeûr,
Dè contrårier tot èt d' fé l' maîsse èt l' signeûr.

Mme PURNALE

À ! binamé bon Diu ! l'afaire îreût bin mîs,
Si vos v' minîz turtos come i voreût qu' vos l' fîz.

DORINE

Il passe pour un saint dans votre fantaisie :
Tout son fait, croyez-moi, n'est rien qu'hypocrisie.

Mme PERNELLE

Voyez la langue !

DORINE

A lui, non plus qu'à son Laurent,
Je ne me fierais, moi, que sur un bon garant.

Mme PERNELLE

J'ignore ce qu'au fond le serviteur peut être ;
Mais pour homme de bien je garantis le maître.
Vous ne lui voulez mal et ne le rebutez
Qu'à cause qu'il vous dit à tous vos vérités.
C'est contre le péché que son cœur se courrouce,
Et l'intérêt du ciel est tout ce qui le pousse.

DORINE

Oui ; mais pourquoi, surtout depuis un certain temps,
Ne saurait-il souffrir qu'aucun hante céans ?
En quoi blesse le ciel une visite honnête,
Pour en faire un vacarme à nous rompre la tête ?
Veut-on que là-dessus je m'explique entre nous ?...

(*Montrant Elmire.*)

Je crois que de madame il est, ma foi, jaloux.

Mme PERNELLE

Taisez-vous, et songez aux choses que vous dites.
Ce n'est pas lui tout seul qui blâme ces visites :

TITINE

Vos l' loukîz come on saint, èdon, c'èst voste îdèye ?
Tot çou qu'i fait, crèyez-me, i nèl fait qu' par fâstrèye.

Mme PURNALE

Rat'nez vosse linwe !

TITINE

A lu, nin pus qu'a s' bê Lorint,
Sins nou bon rèspondant, mi, dji n' m'î fèyereû nin.

Mme PURNALE

Dji n' sé nin bin å djusse çou qui l' vårlèt pout èsse,
Mins l' maîsse, djèl garantih come in-ome bin è s' plèce.
Vos n' lî volez dè må èt vos nèl riboutez
Qu'a câse qu'i v' sèt bin dîre, a tos, vos vèritès.
C'èst disconte li pètchî qui d' tot s' coûr i s' côr'cêye
Èt, l'intèrèt d' voste âme, vola çou qu' l'ènondêye.

TITINE

Awè ; mins poqwè don, çoula dispôy quéque timps,
Ni sèt-i pus sofri dè vèy vini nole djint ?
Pètche-t-on si fwèrt dè r'çûre ine saquî qu'èst-ognèsse,
Qui po miner 'ne arèdje a nos fé må nosse tièsse ?
Volez-ve qu'inte di nos-autes dji v' dèye li câse di tot ?...
(*Mostrant Palmîre.*)
Dji creû qui d' nosse Madame il èst, ma fwè, djalot !

Mme PURNALE

Taihîz-ve, quand c'èst qu'on djåse, on sondje a çou qu'on
[d'bite.
Ci n'èst nin lu tot seû, dê, qui blâme cès visites :

Tout ce tracas qui suit les gens que vous hantez,
Ces carrosses sans cesse à la porte plantés,
Et de tant de laquais le bruyant assemblage
Font un éclat fâcheux dans tout le voisinage.
Je veux croire qu'au fond il ne se passe rien :
Mais, enfin, on en parle ; et cela n'est pas bien.

CLÉANTE

Hé ! voulez-vous, madame, empêcher qu'on ne cause ?
Ce serait dans la vie une fâcheuse chose,
Si, pour les sots discours où l'on peut être mis,
Il fallait renoncer à ses meilleurs amis.
Et, quand même on pourrait se résoudre à le faire,
Croiriez-vous obliger tout le monde à se taire ?
Contre la médisance il n'est point de rempart.
A tous les sots caquets n'ayons donc nul égard ;
Efforçons-nous de vivre avec toute innocence
Et laissons aux causeurs une pleine licence.

DORINE

Daphné, notre voisine, et son petit époux,
Ne seraient-ils point ceux qui parlent mal de nous
Ceux de qui la conduite offre le plus à rire,
Sont toujours sur autrui les premiers à médire :
Ils ne manquent jamais de saisir promptement
L'apparente lueur du moindre attachement,
D'en semer la nouvelle avec beaucoup de joie
Et d'y donner le tour qu'ils veulent qu'on y croie :
Des actions d'autrui, teintes de leurs couleurs,
Ils pensent dans le monde autoriser les leurs,

Lès grands tralalas qu' fèt totes lès djins qu' vos r'çûvez,
Lès carotches todi-måy a voste ouh arèstés,
Èt l' disdu qu' çoula monne chal tot avå vosse rowe,
Sont cåse qui l' wèsinèdje ènn' èst plin, s'ènnè mowe.
Après tot, dj' vou bin creûre qu'i n' si passe jamåy rin,
Mins, vèyez-ve, on 'nnè djåse ; èt çoula n'èst nin bin.

ANDRÎ

Vorîz-ve mutwèt, nosse dame, èspêtchî lès ram'tèdjes ?
Ci sèreût so nosse monde on måluréûs vikèdje,
Si po quéques sots tape-foû qu'on-z-a fait so nos rins,
I s' falève måy houwer d' tos lès cis qu'on-z-inme bin.
Èt minme, s'on s' résoûdève dè fé 'ne parèye afaire,
Pinsez-ve qu'on-z-oblidj'reût co bin lès djins di s' taire ?
Disconte lès målès linwes on n' si pout warandi.
Ni prindans nole astème ås sots mèssèdjes qu'on dit ;
Loukans dè bin viker, d'avu 'ne consyince ètîre
Èt s' lèyans lès djåseûs dîre çou qu'i volèt dîre.

TITINE

Ni sèreût-ce nin, mutwèt, nos wèzins d'a costé,
Fifine èt si p'tit ome, qui nos årît k'djåsé ?
C'èst todi-måy lès cis qu'ont dès rôyes so leûs cwènes,
Qui hatchèt lès prumîs ou so Dj'han ou so Dj'hène.
I n'ont wåde di måquer dè potchî bin rad'mint
Sol mwinde air d'amitié qui s' mosteûre inte deûs djins,
Po vite èl taper foû : c'èst leû pus grand plaisîr.
Mins i lèyèt-st-ètinde çou qu'i n' volèt nin dîre.
Tot fant creûre qui lès autes tot come zèls si minèt,
I pinsèt qu' tot l' monde va trover bon çou qu'i fèt ;

Et, sous le faux espoir de quelque ressemblance,
Aux intrigues qu'ils ont donner de l'innocence,
Ou faire ailleurs tomber quelques traits partagés
De ce blâme public dont ils sont trop chargés.

Mme PERNELLE

Tous ces raisonnements ne font rien à l'affaire.
On sait qu'Orante mène une vie exemplaire ;
Tous ses soins vont au ciel : et j'ai su par des gens
Qu'elle condamne fort le train qui vient céans.

DORINE

L'exemple est admirable. et cette dame est bonne !
Il est vrai qu'elle vit en austère personne ;
Mais l'âge dans son âme a mis ce zèle ardent,
Et l'on sait qu'elle est prude à son corps défendant.
Tant qu'elle a pu des cœurs attirer les hommages,
Elle a fort bien joui de tous ses avantages :
Mais voyant de ses yeux tous les brillants baisser,
Au monde, qui la quitte, elle veut renoncer,
Et du voile pompeux d'une haute sagesse
De ses attraits usés déguiser la faiblesse.
Ce sont là les retours des coquettes du temps
Il leur est dur de voir déserter les galants.
Dans un tel abandon, leur sombre inquiétude
Ne voit d'autre recours que le métier de prude ;
Et la sévérité de ces femmes de bien
Censure toute chose, et ne pardonne à rien.
Hautement d'un chacun elles blâment la vie,
Non point par charité, mais par un trait d'envie

C'èst qu'i comptèt fé prinde, gràce a leûs calmoussèdjes,
Lès côps fôrés qu'i fèt po dès onêtes mèssèdjes,
Ou r'mète so l' compte dès autes ine tote pitite saqwè
Dèl houwêye qui sor zèls lès bravès djins tapèt.

Mme Purnale

Tos vos bès raisonemints la-d'vins n'ont rin a vèy.
On sèt fwért bin qu'Ortanse monne ine sainte vicårèye,
Qu'èle ni pinse qu'å bon Diu : èt dj'a r'sèpou dès djins
Qu'èlle ablåme di tot s' coûr di v' vèy miner vosse train.

Titine

V's avez bin tchûsi la, ca 'lle èst si binamêye !
Èle vike tot come ine sainte, po çoula c'èst bin vrêy ;
Mins c'èst l'adje qui lî done cès dèvôts sintumints :
On sèt fwért bin qu'èle fait li streûte pace qu'i fåt bin.
Si longtimps qu'èlle a stu djonne èt frisse èt hayète,
Èlle a fwért bin sèpou s' lèyî fé dès clignètes ;
Mins, la qu'èle veût qu' sès oûys ni sont pus si spitants,
A l'amoûr qui s'è howe èle rinonce tot zûnant,
Èt, tot prindant lès airs èwarés d'ine bigote,
Såye di nos fé roûvî qui v'la s' bêté so flote.
C'èst-ainsi qu' po l' djoû d'oûy lès coquètes si r'crèyèt.
Èlzî tome deûr dè vèy lès galants qui s' sêwèt.
Èles sont si måluruseûses d'èsse mètowes ås rikètes
Qu'èles si d'vèt bin résoûde dè fé l' mèstî d' tchafète ;
Èt l' grande onêtité di cès piyeûsès djins
Ritroûve a r'dîre so tot, ni passe co måy so rin.
Di tot l' monde, al pus fwért, èles blåmèt l' vicårèye,
Nin sûr par tcharité, ca c'èst pus vite l'èvèye,

Qui ne saurait souffrir qu'une autre ait les plaisirs
Dont le penchant de l'âge a sevré leurs désirs.

Mme PERNELLE, *à Elmire*

Voilà les contes bleus qu'il vous faut pour vous plaire,
Ma bru. L'on est chez vous contrainte de se taire,
Car madame, à jaser, tient le dé tout le jour.
Mais enfin je prétends discourir à mon tour :
Je vous dis que mon fils n'a rien fait de plus sage
Qu'en recueillant chez soi ce dévot personnage ;
Que le ciel au besoin l'a céans envoyé
Pour redresser à tous votre esprit fourvoyé ;
Que, pour votre salut, vous le devez entendre,
Et qu'il ne reprend rien qui ne soit à reprendre.
Ces visites, ces bals, ces conversations,
Sont du malin esprit toutes inventions.
Là, jamais on n'entend de pieuses paroles ;
Ce sont propos oisifs, chansons et fariboles.
Bien souvent le prochain en a sa bonne part,
Et l'on y sait médire et du tiers et du quart.
Enfin les gens sensés ont leurs têtes troublées
De la confusion de telles assemblées :
Mille caquets divers s'y font en moins de rien ;
Et, comme l'autre jour un docteur dit fort bien,
C'est véritablement la tour de Babylone,
Car chacun y babille, et tout du long de l'aune :
Et pour conter l'histoire où ce point l'engagea...

(*Montrant Cléante.*)

Voilà-t-il pas monsieur qui ricane déjà !

Qui lès fait totes guêvî tot vèyant l's autes djouwi
Dès plaisîrs qui leûs adje èlzî a dèdja r'pris.

Mme Purnale

Vola lès galguizoûtes qu'i v' fât conter po v' plaire,
Èdon, m' fèye? On-z-èst chal bin oblidjî di s' taire,
Ca c'èst mam'zèle qui djâse, si long qui l' djoû seûye long.
Mins, asteûre, c'èst-a m' tour, èt dj' va vûdî m' raison :
Awè, dji v' di qui m' fi a-st-awou 'ne bone îdèye
Dè rastrinde chal in-ome d'ine dèvôcion parèye;
Qui c'èst sûr li bon Diu qui nos l'a-st-avoyî,
Po v' rimète sol dreûte vôye qui turtos v's aband'nîz;
Qui, po l' salut d' voste âme, vos d'vez turtos l'ètinde,
Èt qu' s'i v' riprint so 'ne sôr, c'èst qu'i v' divéve riprinde.
Cès visites èt c s bals èt çou qu' vos î d'bitez,
Ci n'èst bin sûr qui l' diâle qui lès a-st-invantè.
On n'î ètint co mây on seûl piyeûs mèssèdje :
Ci n'èst qu'tos rapwètroûles, tos râtchâs, tos tchaf'tèdjes,
Wice qui lès bravès djins payèt chaskeune leû scot,
Ca on-z-î dit dè mâ so tot l' monde èt so tot.
Pa! l' pus sinsieûs dès omes ènn' a l' tièsse tote troûblêye,
D'ôre li cafu qu'i gn-a d'vins 'ne si-faite atèlêye!
On-z-î fait co cint contes so rin dè monde di timps;
Èt, come on brave priyèsse èl prètchîve dièrinnemint :
Awè, c'èst vormint bin come al toûr di Babèl,
Ca on-z-î babiyêye, tos èssonne al pus bèle;
Èt, po v' bin dîre â djusse disqu'a wice qu'il ala...

(*Mostrant Andrî.*)

C'èst ça! Vola moncheû qui m' rihignetêye dèdja!

Allez chercher vos fous qui vous donnent à rire,

(*A Elmire.*)

Et sans... Adieu, ma bru ; je ne veux plus rien dire.
Sachez que pour céans j'en rabats la moitié,
Et qu'il fera beau temps quand j'y mettrai le pied.

(*Donnant un soufflet à Flipote.*)

Allons, vous, vous rêvez, et bayez aux corneilles
Jour de Dieu ! je saurai vous frotter les oreilles.
Marchons, gaupe, marchons.

Alèz qwèri dès sots po qu' vos 'nnè polèsse rîre !

(*A Palmîre.*)

Èt d' pus.... Â r'vèy, bâcèle, ca dji n' vou pus rin dîre.
Sèpez qu' po vosse mohone dj'ènnè rabat' tot plin,
Èt qu'i f'rè pus bê qu'oûy qwand dji r'mètrè l' pîd d'vins.

(*Dinant on pètârd a Tchipote.*)

Abèye, vos, vos dwèrmez èt v' sondjîz lès brocales.
Abèye, vis di-dje ! ou bin dji v' frot'rè lès deûs spales.
Èvôye, tchinisse, èvôye !

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 1er AOÛT 1911 (1)

I

A. Membres d'honneur

S. M. ALBERT Ier, ROI DES BELGES.
LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.
LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.

B. Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire (2)

M. LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS.
LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.
LE CONSEIL PROVINCIAL DU BRABANT.

---

(1) Prière instante de communiquer tout changement d'adresse au Secrétariat, rue Fond-Pirette, 75, Liège.

(2) La section des « Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire » comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par des subventions spéciales ou par une cotisation extraordinaire (minimum 20 francs).

La Ville de Liège.

La Ville de Huy.

La Ville de Herve.

La Ville de Visé.

La Commune de Chênée.

La Commune de Dison.

La Commune de Jupille.

La Bibliothèque populaire de Bressoux. (M. X. Offermans, bibliothécaire, rue Foidart, Bressoux).

Bastin, Joseph, abbé, professeur, membre corresp. de la *Société de Littérature wallonne,* Dolhain.

Béthune, François (baron), professeur à l'Université, rue de Bériot, 36, Louvain.

Chauvin, Victor, professeur à l'Université de Liège, vice-président de la *Société de Littérature wallonne.*

Dethier, Alphonse, abbé, curé de Troisponts.

Digneffe, Émile, avocat et conseiller communal, rue Paul Devaux, 3.

Discailles, Ernest, professeur émérite de l'Université de Gand, avenue Louise, 492, Bruxelles.

Dufrane-Friart, Jules, sénateur, Frameries

Dupont, Emile, ministre d'Etat et sénateur, rue Rouveroy, 8.

Fraigneux, Louis, avocat et échevin, membre titulaire de la *Société de Litt. wall.,* quai des Pêcheurs, 34.

Francotte, Gust., avocat et membre de la Chambre des Représentants, place du Luxembourg, 13, Bruxelles.

Hubert, Herman, prof. à l'Université, membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne,* rue de Sélys, 7.

Kleyer, Gustave, avocat et bourgmestre de la Ville de Liège, rue Fabry, 21.

Lequarré, Nicolas, prof. émérite de l'Université, président de la *Société de Litt. wall.*, rue André Dumont, 37.

Lurquin, Auguste, percepteur des postes, membre corresp. de la *Société de Littérature wallonne*, Verviers.

Peltzer, Paul, industriel et conseiller communal, rue de la Station, Verviers.

Pietkin, Nicolas, abbé, membre titulaire de la *Soc. de Littérature wall.*, curé de Sourbrodt (Prusse rhénane).

Rasquin, Georges, industriel, rue Laruelle, 6.

Reuleaux, Fernand, avocat, rue Basse-Wez, 28.

Rutten, Louis, industriel et conseiller communal, rue Dartois, 24.

Schmidt, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.

Mme Stiels-Vaillant, rue St-Adalbert, 5.

C. Membres titulaires émérites

Body, Albin, archiviste, à Spa.

Quintin, Toussaint, industriel, rue de la Loi, 27.

Renkin, Henri, banquier, à Marche.

Van de Casteele, Désiré, archiviste honoraire de l'Etat, Devant-le-Pont, Visé.

II

Membres titulaires [1]

* Lequarré, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André Dumont, 37. (janvier 1871)

---

(1) Les noms des membres titulaires qui figurent ci-dessus dans la liste des membres protecteurs sont précédés de l'astérisque.

Demarteau, Jos.-Ern., professeur émérite de l'Université, à Neupont (Wellin). (décembre 1878)

* Chauvin, Victor, professeur l'Université, rue Wazon, 52. (janvier 1879)

Duchesne, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1. (février 1885)

* Hubert, Herman, professeur à l'Université, rue de Sélys, 7. (février 1885)

Defrecheux, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 72. (février 1887)

Simon, Henri, artiste peintre, rue Mont-St-Martin, 55. (novembre 1887)

d'Andrimont, Paul, directeur du Charbonnage du Hasard, bourgmestre de Micheroux. (février 1888)

Rassenfosse, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles, 366. (mars 1889)

Michel, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42. (avril 1894)

Semertier, Charles, pharmacien, rue Sainte-Marguerite, 90. (mai 1894)

Gothier, Charles, imprimeur, rue Saint-Léonard, 205. (février 1895)

Feller, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3, Verviers. (mars 1895)

Doutrepont, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)

Haust, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

Tilkin, Alphonse, fabricant d'armes, rue Lambert-le-Bègue, 5. (avril 1897)

Parmentier, Leon, professeur à l'Université, à Hamoir-sur-Ourthe. (mars 1898)

Pecqueur, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Anglais, 16. (janvier 1901)

Colson, Oscar, instituteur communal, directeur de *Wallonia*, rue Fond-Pirette, 142. (février 1902)

Gilbart, Olympe, docteur en philologie romane, publiciste, rue Fond-Pirette, 77. (janvier 1904)

Mélotte, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45. (id.)

Roger, Jean, industriel, rue de Fragnée, 155. (id.)

Bernard, Émile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58. (février 1906)

Hanon de Louvet, Alphonse, à Nivelles. (id.)

Hens, Joseph, auteur wallon, à Vielsalm. (id.)

Robert, Albert, chimiste, avenue Stéphanie, 8, Bruxelles.

Willame, Georges, directeur au Ministère de l'Intérieur, rue Franklin, 157, Bruxelles. (id.)

Carez, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, Bruxelles. (id.)

Vierset, Auguste, publiciste, rue Leys, 48, Bruxelles. (id.)

* Pietkin, Nicolas, abbé, curé de Sourbrodt-lez-Malmedy, (*Prusse rhénane*). (id.)

Grojean, Oscar, conservateur adjoint à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 238, Uccle. (id.)

Maréchal, Alphonse, professeur à l'Athénée, rue de Dave, 54, Jambes-Namur. (id.)

* Fraigneux, Louis, avocat et échevin, quai des Pêcheurs, 38. (novembre 1906)

REMOUCHAMPS, Joseph, avocat, boulevard d'Avroy, 280. (id.)

VRINDTS, Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)

RANDAXHE, Sébastien, docteur en médecine, rue César Franck, 67. (octobre 1909)

SOTTIAUX, Jules, professeur et homme de lettres, à Montigny-le-Tilleul. (décembre 1909)

TALAUPE, Gaston, secrétaire communal, rue des Arbalestriers, 20, Mons. (id.)

WATTIEZ, Adolphe, industriel, rue de Courtrai, 25, Tournai. (id.)

DEFRECHEUX, Charles, bibliothécaire de la Ville de Liège, rue Bonne-Nouvelle, 56. (mai 1910)

III

A. Membres correspondants de la Société

(1) BASTIN, Joseph, abbé, professeur à Dolhain.

BAYOT, Alphonse, professeur à l'Université, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain.

Dr D. BEHRENS, professeur à l'Université, Wilhelmstrasse, 21, Giessen (*Allemagne*).

BRUNEAU, Charles, professeur au Lycée, rue des Moulins, 17, Reims (Marne, *France*).

BRUNOT, Ferdinand, professeur à la Sorbonne, rue Leneveux, 8, Paris (*France*).

---

(1) Figure déjà dans la liste des Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire.

Clédat, Léon, professeur à l'Université de Lyon (*France*).
Cunibert, Henri, secrétaire de la Bibliothèque Impériale, Hönheimerstrasse, 3, Strasbourg (*Allemagne*).
Dony, Émile, prof. à l'Athénée, secrétaire du Cercle archéologique de Mons, rue de la Réunion, 1, Mons.
Dufrane, Louis, industriel, boulevard du Hainaut, 216, Bruxelles.
Dr Q. Esser, rue Neuve, Malmedy (*Prusse rhénane*).
Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.
Lejeune, Jean, auteur wallon, aux Bruyères, Jupille.
(1) Lurquin, Auguste, percepteur des postes, Verviers.
Marichal, Joseph, docteur en phil. romane, Weywertz (Bahnhof) in der Eifel (*Allemagne*).
Meyer, Paul, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, rue de la Sorbonne, 19, Paris (*France*).
Renard, Jules, bourgmestre de Wiers.
Schoenmaekers, Jos., abbé, curé de Neuville-sous-Huy.
Thomas, Antoine, membre de l'Institut, prof. à l'Univ., av. Victor Hugo, 32, Bourg-la-Reine (Seine, *France*).
Waslet, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).

B. Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire (2)

Acheroy, Joseph, abbé, Bornival.
* Bastin, Joseph, abbé, professeur à Dolhain.

---

(1) Figure déjà dans la liste des Membres Protecteurs.

(2) L'astérisque indique que le correspondant de l'Œuvre du Dictionnaire appartient de plus à la Société en qualité de membre titulaire ou affilié ou protecteur de l'Œuvre du Dictionnaire. Rappelons à ce propos qu'il est toujours possible aux autres correspondants de devenir sociétaires et de recevoir ainsi toutes nos publications.

Bastin, instituteur, et Beco, bourgmestre de Stoumont.
* Bayot, Alphonse, professeur à l'Université, Louvain.
Beaujean, A., instituteur, Darion (Hollogne-s-Geer).
* Behen, J., docteur en philologie romane, Pellaines.
* Bernard, Émile, professeur à l'Athénée royal de Liège.
Biot, Auguste, étudiant, Le Roux.
* Bissot, Noël, abbé, professeur, Stavelot.
Bodeux, Henri, instituteur, Troisponts.
* Body, Albin, archiviste de Spa.
* Borckmans, Gérard, auteur wallon, Spa.
Boullienne, Eug., directeur honoraire d'écoles, Visé.
Brabant, A., professeur à l'École moyenne, St-Ghislain.
* Bragard, Louis, professeur à l'Athénée royal, Bruges.
Brill, A., pharmacien-chimiste, Leuze.
* Bruneau, Charles, professeur de lycée, Paris.
* Calozet, Joseph, surveillant à l'Athénée de Namur.
* Carez, Maurice, docteur en médecine, Bruxelles.
* Carlier, Arille, étudiant, Monceau-sur-Sambre.
* Close, Joseph, étudiant en phil. romane, Bonn.
Colinet, Laurent, rue Sur-la-Fontaine, 102, Liège.
Collard, Victor, cultivateur, Oster-Érezée.
* Colson, Arthur, à Herstal.
* Colson, Lucien, instituteur communal, Herstal.
* Colson, Oscar, directeur de *Wallonia*, Liège.
* Conrotte, abbé, curé des Éneilles (Durbuy).
* Courtois, L.-J., abbé, curé de St-Géry (Gentinnes).
* Cozier, Jos., professeur à l'École moyenne, Verviers.
* Crahay, Adrien, employé, Trooz.
Crate, A., receveur communal, Cras-Avernas.

* CUNIBERT, H., secr. de la Bibl. Impériale, Strasbourg.
* DACOSSE, A., abbé, curé de Gentinnes.
D'AOUST, Léon, étudiant, Dongelberg.
DEBATTY, J., huissier, Héron.
* DECRUCQ, François, empl. de charbonnage, Dour.
DE FROIDMONT, instituteur, Eben-Emael.
* DEGIVE, Adolphe, à Ivoz-Ramet.
DELGHUST, docteur en médecine, Renaix.
* DELONGUEVILLE, A., prof. à l'Athénée royal, Namur.
* DELTOUR, Paul, professeur à l'Athénée royal, Liège.
* DEMEULDRE, A., président du Cercle archéol., Soignies.
* DÉOM, Clément, auteur wallon, Liège.
DESPRET, E., photographe, rue St-Anne, 9, Nivelles.
* DETHIER, Alphonse, abbé, curé de Troisponts.
DEWERT, Jules, professeur à l'Athénée royal, Ath.
* DEWEZ, Alphonse, cultivateur, Moulin-du Ruy.
DOHOGNE, Jean, instituteur, Ster-Francorchamps.
DORGE, Gustave, rue des Gymnases, Quiévrain.
* DUFRANE, Louis, industriel, Frameries.
* ESSER, Quirin, Schulrath, Malmedy (Prusse rhénane).
* FERAGE, Émile, pharmacien, Dinant.
* FERRIÈRE, Fernand, étudiant, Mont-St-Guibert.
* FRAÎCHEFOND, professeur à l'École moyenne, Huy.
* FRÉSON, Mathieu, commis-greffier, Glons.
* GAILLARD, Henri, receveur communal, Neuville-s-Huy.
GAVACHE, Jules, comptable, Ambresin (Wasseiges).
* GILLARD, Alphonse, auteur wallon, Seraing.
GOFFIN, Auguste, étudiant au Séminaire, St-Trond.
* GOFFINET, G., receveur des contributions, Liège.

* Gorrissen, Aristide, prof. à l'Athénée de Verviers.
Gorrissen, W., rue Vieille-Voie, 30, Kinkempois.
* Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.
* Grégoire, Antoine, professeur à l'Athénée de Huy.
Grognard, L., boulanger, auteur wallon, Glons.
Hallet, E., instituteur communal, Crehen.
* Halleux, Godefroid, auteur wallon, Liège.
* Hanon de Louvet, Alphonse, Nivelles.
* Hanquet, Flavien, comptable, Mazy.
Hansoul, Alfred, à Chapon-Seraing.
Hanus, chef de gare, Ste-Marie-sur-Semois.
Hardy, Paul, employé, Olne.
* Hens, Joseph, auteur wallon, Vielsalm.
Herman, A., abbé, Aubin-Neufchâteau.
* Heuse, Théo, architecte, Nessonvaux.
Heynen, Eugène, auteur wallon, Wavre.
Hubaut, Ém., avocat, rue de Fragnée, 144, Liège.
Hugé, Maurice, étudiant, Harmignies.
Hurez-Colson, F., rue du Commerce, 49, La Louvière.
Jacob, Joseph, facteur des postes, Mellier.
* Jacquemotte, Edmond, pharmacien, Jupille.
Jacquet, abbé, curé de Gouy-lez-Piéton.
* Jadin, Arm., professeur à l'Athénée royal d'Ostende.
Jeuniaux, G., instituteur, rue de Cologne, Tournai.
* Lallemand, Alexis, professeur honoraire d'Athénée.
Landercy, E., docteur en phil. et lettres, Ministère de l'Intérieur (Bibliothèque de Statistique), Bruxelles.
Laurent, M., prof. d'Univ., r. Le Titien, 19, Bruxelles.
* Lebrun, Adelin, auteur wallon, Dinant.

Leclère, C., professeur à l'Athénée royal, Liège.
Lecocq, Auguste, instituteur, rue Longue, Dison.
* Lejeune, Jean, auteur wallon, Jupille.
* Lejeune, Jean, auteur wallon, Herstal.
* Liégeois, Éd., instituteur hon., Hollogne-aux-Pierres.
* Loiseau, Louis, auteur wallon, Bruxelles.
Lombard, Arnold, pharmacien-chimiste, Grâce-Berleur.
* Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
* Lurquin, Auguste, percepteur des postes, Verviers.
Malevé, Joseph, étudiant, Sart-Risbart.
Maquet, Auguste, à Petit-Thier (lez-Vielsalm).
Maquet, Joseph, instituteur, Rachamps (Bourcy).
* Maréchal, Alph., professeur à l'Athénée, Namur.
Maréchal, Jules, instituteur, Méry-Tilff.
* Marichal, Jos., doct. en phil. rom., Weywertz (Allem.).
Martin, L., abbé, Visé.
Martiny, L., receveur communal, Olne.
* Massart, Jean, négociant, Mettet.
* Masson, Antoine, professeur à l'Athénée royal, Liège.
Mathieu, L., secrétaire communal, Basse-Bodeux.
Mattart, L., instituteur, Wanhériff (Couthuin).
Maury, A., instituteur, rue de Liège, 59, Verviers.
* Mélotte, Félix, ingénieur, Liège.
* Merx, Pierre, rentier, Visé.
Meunier, Philémon, étudiant, Sainte-Marie-Geest.
Michel, Léopold, abbé, Wanne.
* Molitor, Lucien, professeur à l'Athénée royal, Liège.
Molle, Félicien, auteur wallon, rue Neuve, Luttre.
* Monseur, Édouard, auteur wallon, Beaufays.

MORTEHAN, Émile, instituteur, Ferrières (Hamoir).

* MORTIER, Adolphe, auteur wallon, Schaerbeek.

NÉVRAUMONT, R., instituteur, boulevard Jacques Bertrand, 84, Charleroi.

NICAISE, A., commis des contributions, Beauraing.

NICKERS, instituteur honoraire, Ucimont.

NICOLAS-SCHEUREN, Jos., cultiv., Thibessart (Mellier).

* NOËL, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.

* NOLLET, J., prof. au Collège communal de Dinant.

* OLYFF, Fr., publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.

OUTER, Nestor, artiste peintre, Virton.

* OUVERLEAUX, Em., conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

PAQUAY, Edmond, instituteur, Stavelot.

PAQUAY, Léopold, instituteur, Villettes-Bra.

* PARMENTIER, Edouard, agent de change, Nivelles.

* PECQUEUR, Oscar, prof. à l'Athénée royal, Liège.

* PETIT, Jules, employé de laiterie, Bourlers-lez-Chimay.

* PIETKIN, Nic., abbé, curé de Sourbrodt (Malmedy).

* PIRON, Henri, instituteur, Masta (Stavelot).

* PIRSON, Nic., r. de la Verrerie, 50-52, Lize Seraing.

POMMIER, Yvon, étudiant, Tilly.

* PREUDHOMME, Léon, professeur à l'Athénée, Gand.

QUINTIN, G., quai des Princes, 38, Seraing.

* RANDAXHE, S., docteur en médecine, rue Courtois, 38, Liège.

* REGNIER, Émile, surveillant à l'Athénée royal, Liège.

* RENARD, Edgar, étudiant, Fontin-Esneux.

* RENARD, Jules, bourgmestre, Wiers.

RINCK, instituteur, Neuville-Vielsalm.

* ROBERT, Albert, chimiste, Bruxelles.
ROGER, Lucien, employé, Hayingen (Lorraine allem.).
* Mlle ROLLAND, Julia, institutrice comm., Ellezelles.
RONVAUX, Mathieu, rue de Hodimont, 63, Verviers.
SCHAUWERS, Arthur, Pécrot (Nethen).
* SCHOENMAEKERS, Jos., curé de Neuville-sous-Huy.
* SCHUIND, Jean, auteur wallon, Kessenich.
* SCHUIND, Henri, auteur wallon, Liège.
SIMON, Constant, cultivateur, Ste-Marie-sur-Semois.
* SIMON, Henri, auteur wallon, Liège.
* SIMON, Léon, industriel, Ciney.
Mlle SIMON, Lucie, institutrice, Ben-Écoles (Ben-Ahin).
* SOILLE, Fernand, abbé, Jauche.
* SOSSON, Joseph, instituteur, Thibessart (Mellier).
* TALAUPE, Gaston, auteur wallon, Mons.
TASSIN, Jules, professeur, Philippeville.
* TILKIN, Alphonse, auteur wallon, Liège.
* TOUSSAINT, Fr., abbé, professeur, Dolhain.
TRILLET, Jacques, auteur wallon, Bouny-Romsée.
* VANDEREUSE, Jules, auteur wallon, Marcinelle.
* VAN DE RYDT, M., prof. à l'Athénée royal, Liège.
* VAN HASSEL, V., docteur en médecine, Pâturages.
VAN LANGENHOVE, juge de paix, Mouscron.
* VANMARCKE, E., étudiant, Luingne-lez-Mouscron.
* VERDIN, Olivier, directeur de banque, Marche.
* VIERSET, Auguste, publiciste, Bruxelles.
WASLET, Jules, prof. au lycée de Laon (France).
* WATTIEZ, Adolphe, auteur wallon, Tournai.
* WILLAME, Georges, auteur wallon, Bruxelles.

* Willem, Joseph, président du *Caveau liégeois*. Chênée.
* Xhignesse, Arthur, ingénieur, Liège.

IV

Membres affiliés

BELGIQUE

Adolphy, Adolphe, auteur wallon, chaussée de Heusy, 156, Verviers.
Aerts-Leurs, Auguste, rentier, aux Grosses-Pierres (par Chaudfontaine).
Alberti, Guillaume, administrateur du journal *La Meuse*.
Anciaux, Charles, étudiant à l'École Normale, Nivelles.
Ancion, Jules, quai de l'Ourthe, 37.
Ancion, père, distillateur, rue d'Amercœur, 16-18.
Andrien, François, entrepreneur, quai d'Amercœur, 21.
Ansay, Arthur, ingénieur, place Ste-Véronique, 6.
Arnold, Léon, capitaine d'artillerie, rue Albert de Cuyck, 53.
Auvray, Michel, receveur à l'Univ., r. du Paradis, 90.
Bada, Maurice, ingénieur, rue des Carmes, 17 bis.
Baivy de Lexhy, G., directeur d'usine, Jemeppe-s-Meuse.
Balau, S., abbé, curé de Pepinster.
Banneux, Philippe, directeur du Horloz, à Tilleur.
Baras, Florent, abbé, curé à Fraiture (Nandrin).
Baras, Joseph, professeur, Mont (Jemeppe-s-Meuse).
Barbette, dir. de l'Institut Francken, r. d'Archis, 18.
Baré-Declaie, J., négociant, place Delcour, 22.
Barjasse, A., reprès. de comm., r. Fond-Pirette, 65.

BARLET, Henri. ingénieur au charbonnage Gosson-Lagasse, Montegnée.

BARTHOLOMÉ, Jules, docteur en médecine, Fléron.

BARTHOLOMEZ, Ch., boul. de la Constitution, 14.

BAUCHE, Joseph, architecte, rue de Fétinne, 104.

BEAUJEAN, Émile, ingénieur, rue Basse-Wez, 351.

BEHEN, Jean, docteur en phil. rom., Pellaines (Lincent).

BELOT, Jules, horticulteur, rue des Vennes, 128.

BERNARD, Lambert, industriel, quai de Coronmeuse, 31.

BERTRAND, Omer, notaire, à Saive.

BEURET, Auguste, rentier, avenue Rogier, 22.

BIAR, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.

BIHOT, Laurent, commis-rédacteur à la Bibliothèque de l'Université, place Lecomte, Herve.

BINDELLE, Léon, fils, industriel, rue Vinâve-d'Ile, 19.

BIQUET, Jacques, rue de l'Aumônier, 19.

BISCHOFF, Henri, prof. à l'Univ., quai de l'Abattoir, 89.

BISSOT, Noël, abbé, professeur, Stavelot.

BLANDOT, docteur en médecine, rue Vinâve, Tilff.

BODSON, A., rue d'Amercœur, 4.

BODSON, Hôtel d'Angleterre, rue des Dominicains, 2.

BODSON, Victor, quai de l'Ourthe, 53.

BOHET, Victor, surveillant à l'Athénée d'Ath.

BOINEM, Jean, professeur, rue des Tawes, 35.

BOINEM, Jules, professeur à l'Athénée, chaussée de Willemeau, 34, Tournai.

BOLLY, H., abbé, curé de St-Denis, rue de Donceel, 2.

BORBOUX, Thomas, huissier, rue des Écoles, Verviers.

BORGUET, Armand, rue Royale, 10.

BORKMANS, Gérard, auteur wallon, pl. des Écoles, Spa.
BOSCHERON, Léon, ingénieur, boulevard d'Avroy, 282.
BOSSON, Victor, architecte, avenue de l'Exposition, 56.
BOUHON, Antoine, peintre-décorateur, r. des Bayards, 14.
BOUHON, Théophile, prof. à l'Athénée, rue En-Bois, 50.
BOUILLENNE, Léopold, instituteur, quai des Pêcheurs, 55.
BOULBOULLE, L., professeur, r. Conscience, 32, Malines.
BOUTON, J., Hôtel Continental, place Verte, 14-16.
BOVIER, Maurice, industriel, rue César Franck, 46.
BOVY, Théo, auteur wallon, rue de Hesbaye, 207.
BOXUS, Robert, 2e Régiment de Lanciers, Liège.
BOYENS, Joseph, professeur à l'Athénée, Tournai.
BOZET, Lucien, notaire, Seraing.
BRACONIER, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.
BRACONIER, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 14.
BRACONIER, Maurice, rue Louvrex, 75.
BRACONIER, Raymond, rue Hazinelle, 4.
BRAGARD, Louis, professeur à l'Athénée, rue Neuve, 19, St André-lez-Bruges.
BRAHAM, A., conseiller provincial, r. Large-Voie, Herstal.
BRASSEUR, W., artiste dram. wallon, rue Ste Julienne, 91.
BRASSINNE, J., sous-bibliothécaire de l'Université, rue Nysten, 30.
BRÉBANT, Pierre, empl. à l'adm. prov., rue Chéri, 28.
BREUER, G., receveur communal, r. des Éburons, 71.
BREUER, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 14.
BROCHARD, Alfred, négociant, rue Neuve, 24, Hodimont.
BRONNE, Lucien, Mont St-Martin, 52.
BROSSEL, Charles, juge de paix, avenue Reine Marie-Henriette, 150, Spa.

Brouet, J., professeur à l'Athénée, Chimay.
Brouwers, archiviste de l'État, rue Lelièvre, 46, Namur.
Bya, rue de Fragnée, 17.
Cadot, Albert, rentier, rue de l'État-Tiers, 10.
Calozet, Jos., surv. à l'Athénée, rue Brabant, 11, Namur.
Capelle, N., docteur en droit, rue des Urbanistes, 2.
Carlier, Ar., étud., r. Traversière, Monceau-s-Sambre.
Caron, Alphonse, artiste peintre, rue Naimette, 18.
Carpentier, Victor, rue Vivî-Houet, 19, Bressoux.
Cession, Guillaume, mécanicien, rue Basse-Wez, 8.
Cession, Pierre, chapelier, rue Léopold, 24.
Chantraine, Joseph, pharmacien, Herstal.
Chabot, V., conseiller comm., Ninâne-Chaudfontaine.
Charlier, Alf., professeur, Grand'Place, 28, La Hestre (Morlanwelz).
Charlier, Gustave, architecte, rue Regnier, 75.
Chaumont, Léopold, avocat, rue Hayeneux, 86, Herstal.
Chot, Edm., professeur, rue Damhouder, 5, Bruges.
Claskin, Jules, rue Gravioule, 3.
Cleffert, Raoul, rue du Rèwe, 6.
Clerdent, Pierre, prof. de musique, rue du Pont, Visé.
Cleyckens, Auguste, professeur honoraire d'Athénée, rue Royale, 227, Ste-Marie-Nord, Bruxelles.
Cloots, H., prof. à l'Ath., r. de Dave, 42, Jambes-Namur.
Close, Adolphe, industriel, Dave.
Close, François, architecte, rue César Franck, 60.
Close, Henri, receveur des contributions, Fléron.
Closset, Joseph, rue des Écoles, 5.
Colback, Albert, instituteur, Mellier.

Collette, François, notaire, Érezée.

Collette, B., docteur en médecine, rue du Bosquet, 20.

Collin, Adolphe, rue de la Chaumière, 3, Schaerbeek.

Colson, Arthur, rue Félix Chaumont, 114, Herstal.

Colson, Lucien, instituteur, rue de la Tombe, 21, Herstal.

Conrotte, E., abbé, curé des Eneilles (Durbuy).

Construm, Armand, directeur-gérant des charbonnages du Corbeau, rue Wazon, 114.

Corin, G., professeur à l'Université, boul. Piercot, 54.

Coste, Charles, agent de change, rue de la Casquette, 26.

Coste, J., industriel, à Tilleur.

Counet, Philippe, docteur en médecine, Cheratte.

Counson, Albert, professeur à l'Université, Rempart de la Biloque, 308, Gand.

Courtois, L.-J., abbé, curé à Saint-Géry (par Gentinnes).

Courtois, Léon, aux Avins (Condroz).

Cozier, J., prof. à l'École moy., r. de Liège, Verviers.

Crahay, Ad., charbonnages du Hasard, Trooz.

Crespin, Léon, ingénieur des mines, Stavelot.

Crismer, L., professeur, rue Hobbéma, 39, Bruxelles.

Croisier, Mathieu, expert-comptable, rue Jacob Makoy, 77.

Crotteux, Léon, rue Joseph Henrion, 10.

Crutzen, G.-J., prof. à l'Athénée, r. Verte, 82, Anvers.

Cuvelliez, Nestor, prof. à l'École moyenne, Quiévrain.

Dabin, Henri, rue de l'Université, 45.

Dabin, Jean, étudiant, rue de l'Université, 45.

Dacosse, Antoine, abbé, curé de Gentinnes.

DAMRY, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.
D'ANDRIMONT, Gustave, avocat, rue Mont-St-Martin, 53.
D'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, place du Théâtre, 15.
DANHAIVE. Fern., rue Beau-Vallon, St Servais, Namur.
DAUBY, Jules, docteur en médecine, Tintigny.
DAUBY, étudiant, Tintigny.
DAUSIAS, Charles, auteur wallon, rue de Naast, 4, Mons.
DAVENNE, Célestin, prof. à l'École Industr., r. du Fer, 5.
DAVID, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.
DAVID, commissaire-voyer, à Herve.
DAXHELET, Aug., ingénieur à la Soc. Cockerill, Seraing.
DAXHELET, Arthur, professeur à l'Athénée, rue des Échevins, 105, Bruxelles.
DE BAETS, J., rue de la Station, 12, Ans.
DEBATTY, Léon, rue Entre-les-Ponts, 9, Spa.
DEBEFVE, Jules, prof. au Conservatoire, rue Charles Morren, 36.
DE BELVAUX, Ch., négociant, rue de Dison, 56, Verviers.
DE BOECK, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.
DE BRUYN, fabricant, boulevard de la Sauvenière, 4.
DECHARNEUX, Ém., avenue de la Couronne, 32, Bruxelles.
DECHESNE, Prosper, juge au tribunal de 1re instance, rue Albert de Cuyck, 34.
DECRUCQ, Adhémar, étudiant, rue Pasteur, 20.
DEFISE, Jos., ingénieur, avenue Palmerston, Bruxelles.
DEFRECHEUX, Albert, boulevard Militaire, 159, Ixelles.
DEFRECHEUX, Léon, rue Bonne-Nouvelle. 56.
DEFRECHEUX, Marie, directrice d'école, rue Lairesse, 73.
DEFRECHEUX, Émile, comptable, rue Lairesse, 73.

DEFRESNE, Fernand, rentier, quai de l'Ourthe, 25.
DEFRESNE, Jules, instituteur, Coo-Trois-Ponts.
DEGAND, E., notaire honoraire, Mons.
DEGEY, Jean, rue de l'Intendant, 19, Bruxelles.
DEGIVE, ingénieur, Grâce-Berleur (Ans).
DEGIVE, Léon, conseiller provincial, Ramet.
DEGIVE, Adolphe, Ivoz-Ramet (Val-St-Lambert).
DEGLIN, Charles, Taverne britannique, Verviers
DE HASSE, Lucien, boulevard de la Sauvenière, 126 (ou à Warsage-lez-Visé).
DEHIN, François, fabricant d'orfèvrerie, rue Éracle, 57.
DEHOTTAY, Jean, prêtre de la Mission, Theux.
DEHOUSSE, G., constructeur mécanicien, r. Sous-l'Eau, 2.
Mlle Jeanne DEHOUSSE, rue du Progrès, 28, Bressoux.
DEITZ, Alexis, étudiant, place Maghin, 7.
DE JAIFFE, bourgmestre de Mazy.
DEJARDIN-DEBATTY, Félix, ingénieur, rue de l'Ouest, 56.
DEJONG, Émile, étudiant, avenue du Marteau, Spa.
DE KONINCK, L., prof. à l'Univ., quai de l'Université, 2.
DELBŒUF, Charles, docteur en médecine, r. Darchis, 48.
DELCHEVALERIE, Charles, publiciste, place Verte, 5.
DELCOURT, Georges, capitaine commandant, rue des Champs Elysées, 23, Namur.
DELEIXHE, Lambert, avenue des Thermes, 50.
DE LEXHY, Désiré, ingénieur civil, à Grâce-Berleur.
DELFORGE, R., publiciste, av. Hanlet, Heusy (Verviers).
Mme DELGOUFFRE, rentière, rue de la Vallée, 23, Ixelles.
DELHAISE, Jules, avenue Louise, 155, Bruxelles.
DELHAYE, Henri, négociant, rue André-Dumont, 30.

Delheid, Jules, avocat, rue Etienne Soubre, 29.
Delongueville, prof. à l'Ath., r. du Collège. 8, Namur.
Delrue, Gustave, candidat notaire, boul. d'Avroy, 278.
Delruelle, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.
Deltour, Paul, prof. à l'Athénée, rue César Franck, 64.
de Macar, baron Fernand, rue Belliard, 8, Bruxelles (ou à Presseux).
Demarteau, G., avocat général, rue Louvrex, 92.
Mme Jules Demarteau, rue de Sélys, 9.
Demazy, fabricant de limes, rue Basse-Wez, 335.
Mme Ve Demblon, rue d'Amercœur.
Demeuldre, Amé, président du Cercle archéologique, rue Neuve, 38, Soignies.
Demeuse, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.
Demoulin, Félix, rue de Stembert, 153, Verviers.
Denoël, Lucien, prof. à l'Univ., rue Bois-l'Évêque, 93.
Déom, Clément, rue de Hesbaye, 117.
de Péralta, marquis, ministre plénipotentiaire, Angleur.
Deprez, J. A., professeur à l'Athénée royal de Liège.
de Rechain, Jean, rue Raymond, 49, Verviers.
Desait, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115.
Désamoré, H., auteur wallon, quai Henvart, 32.
de Sélys-Longchamps, sénateur, Halloy (Ciney).
Desoer, Flor., avocat, aven. du Hêtre, Cointe, Sclessin.
Dessart, Abel, fabricant, r. d'Amercœur, 63-65.
Destrée, conducteur prov. des ponts et chaussées, Thier de Cornillon, 51, Bressoux.
Dethier, Adolphe, fils, représentant de commerce, rue des Carrières, 38, Verviers.

DETHIOUX, Prosper, clerc de notaire, r. de Campine, 185.
DETHIOUX, Alph., empl. d'assurances, imp. Lacroix, 51.
Mme la baronne DE WAHA, à Tilff.
DEWANDRE, Jules, industriel, r. de Jupille, 227, Bressoux.
DEWEZ, Alphonse, Moulin-du-Roy (Roanne-Coo).
DE WITTE, directeur de l'Académie, rue des Anglais.
D'HEUR-FAYETTE, H., négociant, rue de la Régence, 19.
D'HOFFSCHMIDT, L., conseiller à la Cour de Cassation, square Marie-Louise, 57, Bruxelles.
DINRATHS, Joseph, relieur, rue André Dumont, 11.
DOMMARTIN, L., h. de lettres, r. d'Orléans, 47, Bruxelles.
DONCKIER DE DONCEEL, abbé, curé de Geer.
DONNAY, Auguste, professeur à l'Académie, Méry-Tilff.
DORMAL, J., docteur en médecine, Hollogne-aux-Pierres.
DOUTREPONT, Georges, professeur à l'Université, rue des Joyeuses-Entrées, 24, Louvain.
DOYEN-HELLA, rue de Robermont, 118.
DRESSE, Armand, industriel, boul. de la Sauvenière, 136.
DREYE, Alexis, quai Mativa, 35.
DROSSART, Th., dir. de l'enreg., r. Ste-Véronique, 179.
DRUMAUX, Arthur, préfet honoraire de l'Athénée de Liège, avenue de la Couronne, 191, Ixelles.
DUBOIS, René, secrétaire de la ville de Huy.
DUBOIS, Jean, avocat, rue Beckman, 46.
DUCHESNE, A., prof., r. Vanderkindere, 218, Uccle.
DUCHESNE, Théo, électricien, rue des Vennes, 327.
DUCULOT, Maurice, avocat, boul. de la Sauvenière, 26.
DUFONTENY, Joseph, pharm., av. des Viaducs, 7, Charleroi.
DUMONT, Henri, fabricant de tabacs, r. St-Thomas, 28.

DUMONT, Fern., rentier, Thier de Cornillon, 1, Bressoux.
DUMOULIN, Victor, négociant, place St-Paul, 3.
DUPONT, Armand, avocat, rue Darchis, 56.
DUPONT, Désiré, inspecteur des sépultures, r. Eracle, 58.
DUQUENNE, H., rue Surlet, 16.
DURBUY, Joseph, auteur wallon, Antheit.
DUSART, Gustave, étudiant, Virginal.
DUYSENX, Jos., chef d'orchestre, r. Vieille-Montagne, 16.
ELOY, L., dir. du charb. de Marihaye, Flémalle-Haute.
ENGEL, R., Mont. aux Herbes potagères, 41, Bruxelles.
ÉTIENNE, Antoine, fils, rue Hors-Château, 46.
ETIENNE, Is., fils, pharm., r. de l'Harmonie, 11, Verviers.
EULERS, Jos., caissier-compt., Rivage-en-Pot, Angleur.
ÉVRARD, Joseph, place Delcour, 3.
FAIRON, archiviste de l'État, Pepinster.
FALLOISE, M., avocat et éch., boul. de la Sauvenière, 96.
FASSIN, Jules, fabricant d'armes, boulevard d'Avroy, 51.
FERAGE, Émile, pharmacien, rue Grande, 5, Dinant.
FERETTE, Henri, rue Hullos, 38.
FERRIÈRE, F., étudiant, Mont-St-Guibert.
FIRKET, Ch., prof. à l'Univ., place Ste-Véronique, 8.
FLECHET, Arm., sénateur, r. de l'Harmonie, 7, Verviers.
FLECHET, Fernand, représentant, Warsage.
FLÉRON, Émile, pharmacien, à Queue-du-Bois.
FLESCH, O., dir. des Charb. d'Ans et de Rocour, Ans.
FOCCROULE, Georges, avocat, boul. Frère-Orban, 21.
FOIDART, J., prof. à l'Athénée, r. Étienne Soubre, 32.
FORGERON, Alph., fabr. d'armes, r. Adolphe Borgnet, 5.
FORTIN, Eugène, chef de division à la Cour des comptes, rue St-Bernard, 107, St-Gilles (Bruxelles).

Fourgon, abbé, curé de Lincé (Sprimont).
Fournal, Jos., auteur wallon, r. Pisseroule, 212, Dison.
Fraîchefond, Ch., prof. à l'École moy., r. du Marché, Huy.
Fraigneux, Eugène, rentier, rue d'Amercœur, 28.
Fraigneux, Jean, ingénieur, quai d'Amercœur, 37.
Fraikin, A., suiv. des Ponts et Ch., r. André Dumont, 37.
Fraipont, F., docteur en médecine, rue Beckman, 24.
Fraipont, Max, Mont-St-Martin, 35.
Franck, Jean, imprimeur, rue Léopold, 43, Dison.
Francotte, X., prof. à l'Univ., quai de l'Industrie, 13.
Francotte, Charles, Mont-St-Martin, 73.
Frédéricq, P., prof. à l'Univ., r. des Boutiques, 9, Gand.
Frenay, directeur de l'Institut de l'Est, r. Publémont, 8.
Fréson, Armand, avocat, rue des Augustins, 4.
Fréson, Mathieu, commis-greffier, r. Fond-Pirette, 54.
Froidart, Gaspard, rentier, rue Sous-l'Eau, 92.
Gaillard, Henri, auteur wallon, Neuville-sous-Huy.
Gauthier, abbé, curé d'Auby-sur-Semois.
George, Hyacinthe, prof. d'Athénée, r. St-Léonard, 183.
Gérard, F., r. de Longue Vie, 13, Bruxelles.
Gérard, Gustave, préfet de l'Athénée royal de Liège.
Gérard, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.
Gérardy, Hubert, abbé, professeur, Stavelot.
Germay, H., marchand de bois, r. des Guillemins, 20.
Gillard, Alphonse, rue Fanny, 17, Seraing.
Gillard, Robert, boulevard Frère-Orban, 45.
Gillet, Eug., prof. à l'Athénée, r. du Brou, 34. Verviers.
Glesner, F., avocat, rue du Progrès, Heusy (Verviers).

GLESNER, Gustave, échevin. Heusy (Verviers).
GNUSÉ, Charles, avocat, rue de l'Académie, 26.
GNUSÉ, libraire, rue du Pont-d'Ile.
GOB, professeur à l'Athénée royal de Liège. rue Bovy, 13.
GOEMAERE, Omer, étudiant. Luingne-lez-Mouscron.
GOFFINET, A., prof. à l'Ath., r. de Bruxelles, 91, Verviers.
GOFFINET, G., receveur des contrib., r. St-Séverin, 102.
GOFFLOT, Louis. juge au tribunal de 1re instance, Arlon.
GOMEZ, Léon. notaire. rue du Pot-d'Or, 56.
GORDINNE, Charles, papetier, rue de l'Harmonie, 15.
GORRISSEN, Ar., prof. à l'Athénée, r. du Palais, Verviers.
GOTTSCHALK. Max, étudiant, quai des Pêcheurs, 30.
GOUDMAN. Jean, rue d'Amercœur, 38.
GOUVERNEUR, Sylv., direct.-gérant des charbonn. d'Ans.
GRAFFART, Julien, peintre-décorateur, pl. Cathédrale, 22.
GRÉGOIRE, Achille, ingénieur agricole, chef du service chimique à l'Institut de l'État, Gembloux.
GRÉGOIRE, Ant., prof. à l'Ath., r. des Crépalles, 49, Huy.
GRÉGOIRE, G., député permanent, quai des Pêcheurs, 54.
GRÉGOIRE, Carl, ingénieur, boul. de la Constitution, 29.
GRÉGOIRE, Marcel, avocat, Mont-St-Martin. 3.
GRIGNARD, Antoine. rue de l'Harmonie, 40, Verviers.
GRIGNARD, Pascal, chaussée de Heusy, 233, Verviers.
GRIGNET, Jos., appariteur à l'Univ., r. de la Justice, 8.
GRISARD, J., prof à l'Athénée, rue des Wallons.
GROULARD, docteur en droit, rue des Wallons, 112.
GUILLICK, Pierre, empl. à la Banque liégeoise, Ampsin.
HACHERELLE, abbé, curé de Somme-Leuze.
HALLEUX, Fern., artiste dram. wallon, r. Coqraimont, 4.

HALLEUX, Godefroid, rentier, place des Franchises, 12 *bis*.
HALLEUX, Joseph, rue Sur-la-Fontaine, 85.
HALLEUX, Victor, abbé, curé de Tavier.
HALLEUX, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.
HALLEUX, L., fabricant d'armes, rue St-Hubert, 12.
HAMELIUS, P., professeur à l'Université, rue du Village, 68, Hermalle-sous-Argenteau.
HANNAY, Jos., comptable, av. Alb. Giraud, 40, Schaerbeek.
HANSEZ, H., instituteur, rue Chaussée-des-Prés, 42.
HANQUET, Flavien, comptable, Mazy.
HANSON, G., avocat, rue Beckman, 35.
HAUBOURDIN, Louis, négoc., r. de l'École, Stambruges.
HAVERSIN, Arm., ingénieur, r. de Séroule, 11, Verviers.
HAVET, Ch., auteur wallon, r. Haute-Wez, 105, Grivegnée.
HAYOT, Évariste, prof. au Collège de Bellevue, Dinant.
HEINTZ, Joseph, pharmacien, Bastogne.
HENEN, prof. à l'Ath., Courte rue de l'Autel, 24, Anvers.
HENNEN, Guill., archiviste, rue Grandjean, 27, Verviers.
HENNEMONT, Auguste, rue Frère-Orban, 35, Bruxelles.
HÉNOUL, L., proc. gén. à la Cour d'appel, r. Dartois, 36.
HENRION, François, rue Jonruelle, 63.
HENVAUX, V., comptable des charb. du Hasard, Micheroux.
HERMANS, Joseph, prof. hon. de l'Athénée, r. Fabry, 32.
HERVE, Émile, industriel, Trooz.
HERZÉ, Ant., commis à l'Adm. comm., rue Florimont, 5.
HEUSE, Théo, architecte, Nessonvaux.
HEUSE, Henri, étudiant, place St-Jean, 11.
HEYNE, J., chef de bureau à l'Adm. comm., Montagne-de Bueren, 16.

Hock. Aug., chez M. Bussy, dir. de l'École sucrière, Glons.
Hock, Charles, ingénieur, Fléron.
Hodeige, Victor, rentier, r. Vinâve, 27, Grivegnée.
Honin, Alfred, négociant, rue des Franchimontois, 47.
Honlet, Robert, chaussée de Liège, Huy.
Houben, Jacques, professeur à l'Athénée, avenue Royale Ste-Marie, 29, Bruxelles.
Hovegnée, Ar., prof. à l'Athénée, rue Grandgagnage.
Huleux, contr. au ch. de fer, r. de la Paix, 18, Verviers.
Humblet, J., fils, empl. à l'Adm. comm., r. du Méry, 23.
Hurard, Alexis, surv. à l'Ath. de Liège, à Anthisnes.
Hurard, Henri, rue des Vieillards, 57, Verviers.
Iserentant, P., professeur à l'Athénée royal de Malines.
Ista, Alfred, papetier, rue Mathieu-Laensbergh, 40.
Ista, Georges, rue du Pâquier, 23.
Jacob, C., docteur en méd., r. des Raines, 19, Verviers.
Jacob, H., commissionn.-expéditeur, r. de la Syrène, 13.
Jacobs, Charles, S. J., recteur du Collège St-Servais.
Jacquemin, Achille, rue de la Syrène, 19.
Jacquemotte, Edm., pharm., rue Chafnay, 35, Jupille.
Jacquemotte, Jean, professeur à l'Athénée royal, Mons.
Jacques, Victor, professeur à l'Athénée, rue Bassenge, 52.
Jadin, Arm., prof. à l'Athénée, r. de Rome, 40, Ostende.
Jamar, Armand, ingénieur, place de Bronckart, 16.
Jamar, Eugène, architecte, rue Pasteur, 11.
Jamme, Jules, avocat, rue Jonfosse, 12.
Jamotte, Jules, notaire, Dalhem.
Jans, P.-J., dir. d'écoles, r. Champ-des-Manœuvres, 52, Bressoux.

Janssens, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
Jaspar, Paul, architecte, boulevard de la Sauvenière, 149
Jeunehomme, Léon, instituteur, à Flémalle-Haute.
Jomouton, Ad., peintre décor., rue de l'Arsenal, Namur.
Jopken, Ernest, préfet hon. d'Athénée, r. Rioul, 5, Huy.
Joris, Hubert, industriel, rue du Midi, 12.
Jorissen, A., prof. à l'Univ., rue Sur-la-Fontaine, 112.
Jorissenne, Gust., docteur en méd., r. Saint-Jacques, 2.
Keerens, Jean, boulanger, rue Basse-Wez, 7.
Kemna, Georges, professeur à l'Athénée royal de Liège.
Keppenne, Jules, notaire, place St Jean, 31.
Keybets, J., prés. du *Sillon*, r. de la Paix, 26, Verviers.
Kimps, Charles, rue de Lombardie, 11, Bruxelles.
Kistenberg, Pierre, auteur wallon, rue Villette, 41.
Küntziger, Ign., prof. à l'Athénée, r. Charles Morren, 2.
Labeye, P., huissier, rue Dartois, 3.
Labroux, L., secr.-trésorier de l'Ath., r. du Vertbois, 86.
Lacomble, Jos., docteur en médecine, quai Mativa, 53.
Lagauche, Louis, rue Vivegnis, 145.
Lahaye, conserv. des archives de l'État, r. du Palais, 15.
Lallemand, Alexis, prof. honoraire de l'Athénée, rue de Locht, 76, Bruxelles.
Laloux, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 12.
Lamberty, Joseph, imprimeur et industriel, à Stavelot.
Lambrichts, A., docteur en médecine, rue Hullos, 3.
Laoureux, Henri, rue Vandermesch, 25, Bruxelles.
Largefeuille, Pierre, sous-chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville, rue Colompré, 92, Bressoux.
Lassaux, Jean, Thier des Minimes, Jupille.

Latour, Arthur, employé, Melreux (Hotton).
Laubain, Joseph, à Gembloux.
Laurent, Maurice, avocat, rue de Campine, 71.
Lebrun, Adelin, Fonds de Leffe, 81, Dinant.
Lecloux, J., préfet du Collège communal, Dinant.
Lecrenier, Joseph, avocat, Huy.
Ledent, Joseph, ingénieur, rue Chevaufosse, 11.
Lefils, J.-A., docteur en médecine, rue Trappé, 4.
Legrand, J., attaché à la Banque liég., r. Nysten, 46.
Lejaer, Jean, docteur en méd., rue Laoureux, Verviers.
Lejeune, Jean, rue Large-Voie, 97, Herstal.
Lempereur, Jules, quai de Fragnée, 8.
Lenders, pharm. militaire, r. Van Luppen, 21, Anvers.
Mme Lenoir de Somzée, rue des Palais, Bruxelles.
Lenoir, Jos., vitrier, rue des Deux-Eglises, Bruxelles.
Lequarré, Alph., prof. hon. d'Athénée, à Retinne.
Leruth, Jules, rue Grétry, 94.
Leseuil, Alex., peintre, rue Ste-Julienne, 102.
L'Heureux, Fern., ingén., avenue de l'Observatoire, 34.
Lhoest-Burnay, ingénieur, directeur du charbonnage de Gosson-Lagasse, Montegnée.
Lhoneux, Jos., prof. à l'Athénée, Coupure, 63, Gand.
Libbrecht, avocat, rue André Dumont, 32.
Libotte, négociant, rue Simonon, 8.
Licot, Arthur, employé des postes, Sprimont.
Liégeois, C., prof. à l'Ath., ch. d'Alsemberg, 90, Forêt-Uccle.
Liégeois, Éd., instituteur pens., Hollogne-aux-Pierres.
Lieutenant, Edm., indust., r. de la Concorde, Verviers.

Lixon, C., appariteur à l'Univ., bourgmestre, Cheratte.
Lohest, Max, prof. à l'Univ., Mont Saint-Martin, 46.
Loiseau, Louis, rue de Namur, 57, Bruxelles.
Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
Lorent, L., prof. à l'École moyenne, rue Gramme, 23.
Losseau, Léon, avocat, rue de Nimy, 37, Mons.
Lousberg, J., architecte de la ville, quai de Fragnée, 48.
Lousberg, François, instituteur, Dolhain.
Lovens, Paul, rue St-Thomas, 9-11.
Lufin, S., percepteur des télégraphes, Verviers.
Mabille, employé à l'adm. prov., Embourg.
Magnette, C., sénateur, rue Sœurs-de-Hasque, 24.
Maillart, Georges, rue Fond-Pirette, 87.
Mairlot, J., professeur à l'Athénée royal de Namur.
Malaise, directeur de charbonnage, Wandre.
Mallieux, Fernand, avocat, rue Beckman, 20.
Mansion, Albert, ingénieur, avenue Godin, Huy.
Maquinay, abbé, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.
Marcette, Henri, distillateur, avenue du Marteau, Spa.
Marchand, lieutenant, adjoint d'État-Major, avenue de l'Hippodrome, 46, Ixelles.
Maréchal, Ed., abbé, curé de Hodeige (Remicourt).
Maréchal, François, chef-comptable de la Banque Nagelmackers, rue des Dominicains, 28.
Maréchal-Léonard, Jos., boulanger, Prayon-Trooz.
Maréchal, R., ingénieur des mines, r. du Vertbois, 19.
Marneffe, A., prof. à l'Athénée, r. Léanne, 21, Namur.
Martens, Charles, docteur en philosophie et lettres, rue Marie-Thérèse, 27, Louvain.

Massart, Ch., cand. en sciences soc., r. Fyon, Verviers.
Massart, Émile, industriel, rue Sœurs-de-Hasque, 17.
Massart-Attout, Jean, négociant, Mettet.
Massaut, J., méd.-dir. de la Colonie d'aliénés, Lierneux.
Massaux, abbé, curé de Dion-le-Val (Wavre).
Massillon, P., empl., rue des Bonnes-Villes, 16.
Masson, Antoine, prof. à l'Athénée, rue Pasteur, 16.
Mathien, doct. en méd., avenue de l'Observatoire, 160.
Mathieu, Alexandre, chef de section aux chemins de fer, Grand'Place, Tirlemont.
Maubeuge, Lucien, rue de Tavier, 2, Seraing.
Mawet, Fernand, prof. de musique, rue Monulphe, 19.
Mercenier, Isidore, avocat, rue André-Dumont, 29.
Merx, Pierre, rentier, Visé.
Micha, Alfred, avocat, rue des Anges, 19.
Midrolet, Maurice, rue Neuve, 122, Bruxelles.
Miest, Alphonse, étudiant, r. Juste-Lipse, 66, Louvain.
Mignon, J., commissaire en chef de la ville, r. Méan, 26.
Minders, Alexis, pharmacien, r. Verte, 89, Schaerbeek.
Minsier, Ad., ingénieur, ch. de Liège, 150, Huy.
Modave, Léon, directeur honoraire d'École, r. du Coq, 50.
Moers, Guillaume, rue Raymond, 88, Verviers.
Molitor, Lucien, professeur à l'Athénée, quai Mativa, 9.
Monseur, Édouard, à Beaufays (par Chaudfontaine).
Monseur, Eugène, professeur à l'Université, avenue Milcamps, 67, Bruxelles N. E.
Moreau, Eugène, notaire, boul. de la Sauvenière, 136.
Morisseaux, Ch., fils, fabricant d'armes, r. Nysten, 46.
Mortier, Adolphe, rue Fraikin, 8, Schaerbeek.

Mottard, Julien, quai de Maestricht, 9.
Moulron, Léon, comptable, ch. de Lille, 36, Tournai.
Mouton, Alfred, avocat, avenue Roger, 14.
Mouton, Alphonse, brasseur, rue St-Paul, 33.
Mouton-Timmerhans, brasseur, rue Charles Morren, 5.
Mug, Henri, quai de la Dérivation, 5.
Nagelmackers, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 53.
Nandrin, François, négociant, boul. Frère-Orban, 24-25.
Neef, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.
Neujean, Joseph, publiciste, avenue de Cornillon, 20.
Nicaise, M., prof. à l'Ath., r. de la Culture, 24, Ixelles.
Nicolet, Lamb., marchand de vins, r. du Midi, Verviers.
Nissenne, Jules, rue Renkin, 17, Verviers.
Noaillon, Henri, rue Large, 19, Chênée.
Noël, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.
Noirfalise, Cam., prof. à l'Athénée, r. de Campine, 205.
Nollet, J., prof. au collège comm. de Dinant, Bouvignes.
Olyff, Franz, publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.
Orval, commissaire de police, quai de l'Ourthe, 1.
Parfonruy, commis à l'admin. prov., r. Féronstrée, 91 *bis*.
Parmentier, agent de ch., r. de Soignies, 19, Nivelles.
Peclers, Maurice, pharmacien, rue de la Liberté, 4.
Petit, Léon, ingénieur, Soignies.
Petit, Jules, avocat, rue Thier-Mère-Dieu, 8, Verviers.
Pety de Thozée, en son château, à Othée.
Philippe, Thomas, bourgmestre, Cul-des-Sarts.
Philippin, prof. à l'Athénée, boul. Conscience, 20, Bruges.
Pholien, C., avocat général à la Cour d'appel, boulevard de Waterloo, 95, Bruxelles.

PICARD, Georges, avocat, place de Bronkart, 15.
Mlle Maria PICRAY, rue du Midi, 2, Verviers.
PIERRE, Guillaume, industriel, Rouillon-Annevoie.
PIERRY, Joseph, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.
PIETTE-MESTERS, Ch., négociant, rue St-Léonard, 151.
PILET, Gérard, ingénieur au charb. du Horloz, Tilleur.
PIRARD, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.
PIRENNE, Henri, professeur à l'Université, rue Neuve-St-Pierre, 132, Gand.
PIRON, Henri, instituteur communal, Masta-Stavelot.
PIROTTE, A., chef de bur. à l'Adm. comm. r. Naimette, 22.
PIROTTE, Alfred, rue d'Amercœur, 101.
PIROTTE, Léon, ingénieur, Flémalle-Haute.
PIRSON, Nicolas, r. de la Verrerie, 50-52, Seraing.
POETGENS, Guill., commissionnaire-expéditeur, Verviers.
POETGENS, Henri, rentier, Repos du Roi, Verviers.
POLLEUR, Eugène, instituteur, r. d'Ensival, 16, Verviers.
POLAIN, Henri, avocat, quai de l'Ourthe.
POLLET, abbé, curé de Noiseux.
PONCEAU, Ernest, Grand'Place, Tournai.
PONCELET, Éd., archiviste, pl. du Parc, 23, Mons.
PONCELET, Félix, dessinateur, Esneux.
PONCIN, Olivier, industriel, rue Ste-Marguerite, 31.
PONTHIER, N., fils, rue Pansy, 29, Montegnée.
POPULAIRE, Louis, surveillant à l'Athénée de Liège.
PREUD'HOMME, Léon, prof. à l'Ath., r. Nassau, 4, Gand.
PUTZEYS, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.
RADOUX, Simon, auteur wallon, rue de la Chaussée, Glain.
RASQUIN, Joseph, industriel, Tilff.

RAVEZ, W., rue Beyaert, 50, Tournai.
RAZE DE GROULARD, Alphonse, industriel, Esneux.
REGNIER, Émile, surveillant à l'Athénée de Liège.
REMACLE, François, rue du Palais, 13, Verviers.
RÉMONT, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 17.
REMOUCHAMPS, Ém., architecte prov., rue Simonon, 10.
REMOUCHAMPS, Joseph, meunier, rue du Palais, 44.
RENARD, Edgar, doct. en phil. rom., Fontin-Esneux.
RENAUX DE BOUBERS, Paul, industriel, rue Forgeur, 7.
RENSON, Théo, fabricant de pianos, boulev. d'Avroy, 74.
REULEAUX, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (rue Hemricourt, 35).
RIGALI, Ant., auteur wallon, rue Jean d'Outremeuse, 14.
RIGO, Jos., secrétaire de la ville de Liège, rue Nysten, 16.
RIGO, Pierre, Montagne Ste-Walburge, 10.
ROBERT, Georges, avoué à la Cour, rue Ste-Marie, 38.
Mme ROBERTI, avenue de l'Hippodrome, 36, Bruxelles.
ROLAND, Léon, doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.
Mlle Julia ROLAND, institutrice communale, Ellezelles.
ROMIÉE, H., docteur en médecine, rue Raikem, 16.
RONCHESNE, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 514.
ROSE, John, fils, industriel, Seraing.
ROSOUX, Louis, typographe, rue de la Station, 1, Ensival.
ROSOUX, P., contr. des Ch. de fer, Repos du Roi, Verviers.
ROUMA, O., direct. d'Institut, boul. de la Sauvenière, 87.
ROUP, Léon, surveillant à l'Athénée d'Ath.
ROUSSAR, Joseph, rue Lacroix, 21.
RUELLE, J., avocat, rue de Nivelles, Wavre.
RULOT, Joseph, prof. à l'Académie, rue des Remparts, 7.

Sacré, Eugène, avocat, place des Bons-Enfants, 12.
Savinien, O., inspecteur d'assur., rue Puits-en-Sock, 54.
Scharff, Paul. prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 41.
Schérès, H., avenue de l'Observatoire, 270.
Schiffers, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.
Schipperges, Henri, boulevard Anspach, 20, Bruxelles.
Schmitz, J.-P., contrôleur supérieur des postes à Boma (Congo), Île-Adam, Verviers.
Schoenmaekers, L., architecte, rue du Marché, 51, Huy.
Schomus, Armand, curé de Winandplanche (Spa).
Schréder, abbé, aumônier, Bois-St-Jean (Bihain).
Schroeder, J., dir. du Th. comm. wallon, r de l'Ouest. 73.
Schuind, Henri, rue des Éburons, 42.
Schuind, Nicolas, percepteur des postes, Ans.
Schuind, Jean, à Kessenich.
Sculier, Jean, place Jehan-le-Bel, 5.
Seeliger, Jules, échevin, rue du Jardin Botanique, 16.
Servais, J., photographe, rue des Vennes, 221.
Simon, Jules, notaire, rue Léon Castillon, 24, Arlon.
Simon, J., empl. à l'Adm. prov., rue du Conseil, 72, Tilff.
Simon-Henin, Léon, industriel, Ciney.
Simonis, Léon, auteur wallon, Esneux.
Snyers, Arthur. architecte, rue Louvrex, 62.
Soille, Fernand, étudiant, Jauche.
Sosson, Joseph, instituteur, Thibessart (Mellier).
Sougnez, Ernest, avocat. place de Bronkart, 11.
Soumagne, Arthur, industriel, quai d'Amercœur. 32.
Spring, W., professeur à l'Université, rue Beckman, 38.
Stainier, Louis, conservateur adjoint à la Bibliothèque Royale, Grand Place, 29, Mont-St-Guibert.

Steenebruggen, Ch., comptable, rue du Limbourg, 80.
Stiels, Arn., subst. auditeur militaire, r. St-Adalbert, 5.
Stiels, Eugène, juge de paix, à Maeseyck.
Stiernet, H., directeur de l'École moyenne, Schaerbeek.
Straetmans, G., prof. à l'Athénée, rue Osy, 2, Anvers.
Swaen, A., professeur à l'Université, rue de Pitteurs, 16.
Thiriar, Philippe, imprimeur, quai de la Batte, 6.
Thiriar, Léon, négociant, place Verte, 5.
Thomas, Paul, prof. à l'Univ., rue Platteau, 41, Gand.
Thonet, Charles, ingénieur, boul. de la Sauvenière, 68.
Thonet, Jules, juge de paix, rue de l'Académie, 24.
Thonnard, Lambert, avocat, rue des Vingt-Deux, 13.
Thonnart, Armand, plombier, rue Méan, 13.
Thuillier, architecte, rue Billy, 24, Grivegnée.
Tihon, docteur en médecine, Theux.
Tilman, Gustave, rentier, rue Hennet, 19.
Tilmans, L., géomètre des charb. du Hasard, Micheroux.
Tonglet, Émile, avocat, rue L. Namèche, Namur.
Tourneur, Victor, attaché à la Bibliothèque Royale, rue Defacqz, 98, St-Gilles (Bruxelles).
Toussaint, Louis, auteur wallon, Rivage, Dinant.
Toussaint, François, abbé, professeur à Dolhain.
Trasenster, Paul, ingénieur, boulevard d'Avroy, 53.
Troisfontaines, Franz, juge au tribunal de 1re instance, rue des Augustins, 48.
Ulrix, Eugène, professeur à l'Athénée, boulevard de la Toison d'Or, 85, Bruges.
Van Aubel, Ch., docteur en médecine, avenue de Cortenberg, 29, Bruxelles.

Van der Cam, Paul, abbé, professeur au Collège St-Louis, rue du Marais, à Bruxelles.

Vandereuse, Jules, président de l'Association littéraire wallonne de Charleroi, rue des Forgerons, 2, Marcinelle.

Van de Rydt, M., prof. à l'Athénée, r. des Rivageois, 21.

Vandeveld, Ernest, directeur de la *Bibliographie de Belgique*, avenue de la Brabançonne, 12, Bruxelles.

Van Hassel, Valentin, docteur en médecine, Pâturages.

Van Hoegaerden, avocat, boulevard d'Avroy, 5.

Van Marcke, Ch., avocat, boulevard Piercot, 13.

Vanmarcke, E., étudiant, Luingne lez-Mouscron.

Van Ormelingen, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.

Van Roggen, Mathys, fils, maître de carrières, Sprimont.

Van Strydonck-Larmoyeux, rue St-Jean, 20.

Van Wert, architecte, rue Louvrex, 6.

Van Zuylen, Ernest, place St-Barthélemy, 8.

Van Zuylen, Joseph, négociant, r. Féronstrée, 93.

Van Zuylen, Léon, ingénieur, boul. Frère-Orban, 47.

Verdin, Olivier, directeur de Banque, Marche.

Verlhac, Grand Hôtel Verlhac, boul. Sauvenière, 153.

Verquin, Fernand, rue de Wamont, 12, Landen.

Vincent, Victor, auteur wallon, rue Saint-Paul, 28.

Viroux, instituteur, rue César Franck, 44.

Vivier, P., ingénieur, rue des Grands-Prés, Chênée.

Voué, Joseph, quai de Londoz, 27.

Vreuls, abbé, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.

Waleffe, Pierre, insp. hon. des écoles, r. de Sluse, 17.

Wankenne, P., doct. en méd., r. Ortmans, 16, Verviers.

Warnant, Julien, avocat, rue Forgeur, 22.

WASSEIGE, Jos., industriel, avenue de l'Exposition, 53.
WATHELET, Émile, négociant, quai Orban, 13.
WAUCOMONT, Th., prof. à l'Athénée de Mons, Nimy.
WAUTERS, J., prof. à l'Athenée, r. Souveraine, 37. Ixelles.
WEBER, Arm., opticien, place du Martyr, 49, Verviers.
WÉVE, L., dir. de l'École des Textiles, r. du Centre, Verviers.
WIKET, Émile, auteur wallon, quai Saint-Léonard, 12.
WILLEM, Jos., président du *Caveau liégeois*, Chênée.
WILMET, rentier, Oupeye.
WILMOTTE, Maurice, professeur à l'Université de Liège, rue de la Ferme, 118, Bruxelles.
WITMEUR, receveur communal, Jupille
WITTMANN, V., prof. à l'Athénée d'Ixelles, rue Neuve, Genval.
WYCKMANS, Jos., avenue des Coteaux, 74, Grivegnée.
XHIGNESSE, Arthur, ingén., rue des Houblonnières, 23.
XHIGNESSE, Gaspard, rue du Plan-Incliné, 107.

ÉTRANGER (1)

CLOSE, Joseph, étudiant en philosophie, Faymonville-Weismes (*Prusse rhénane*).
COHEN, Gustave, rue Severo, 3, Paris (*France*).

---

(1) La cotisation des membres qui habitent l'étranger est de **7 francs**. Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, **au début de l'année**, un mandat-poste au Trésorier, M. Oscar PECQUEUR, rue des Anglais, 16, Liège. Le talon du manda leur servira de reçu.

DONNAY, André, professeur au lycée, rue d'Étigny, 12, Pau (*France*).

FESTER, Ch., Dr phil., Malmedy (*Prusse rhénane*).

FRANZ, Arthur, Dr phil., Giessen (*Allemagne*).

GRIGNARD, Adelin, S. J., Manresa House, Ranchi, Bengal Precidency, East India.

JEANJAQUET, J., secrétaire du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Parcs, 17, Neuchâtel (*Suisse*).

JAMME, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, Bensberg, près Cologne (*Prusse rhénane*).

KRAFT DE LA SAULX, Frédéric, ingénieur en chef à la Société Alsacienne de constructions mécaniques, Mulhouse (*Alsace, Allemagne*).

LAMBY, Jos., docteur en médecine, Brand (Rheinland).

LEJOLY, Léonard, abbé, curé de Kalmuth, Schleiden (*Prusse rhénane*).

MORF, Heinrich, professeur à l'Université, Kurfürstendamme, 100, Berlin-Halensee (*Allemagne*).

MOSEMILLER, C.-A., professeur associé de langues romanes à l'Université, Bloomington, Indiana (*États-Unis d'Amérique*).

MULLER, Clément, littérateur, Malmedy (*Prusse rhénane*).

OUVERLEAUX, Émile, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortambert, 13, Paris (*France*).

PIRART, Alph.-L., abbé, rue St-Denis, 3, Boulogne-sur-Seine (*France*).

PIRSON, J., professeur à l'Université, Sieglitzhoferstrasse, 28, Erlangen (*Allemagne*).

PIRSOUL, Leon, Direction du service administratif, Boma (*Congo belge*).

POLAIN, M.-Louis, rue Madame, 60, Paris (*France*).

RUFFER, Philippe, artiste musicien, Königin Auguste Strasse, 24, Berlin, W. 10 (*Allemagne*).

SALVIONI, prof. à l'Univ., via Ariosto, 4, Milan (*Italie*).

SCHEFFEN, Jules, abbé, curé primaire de Malmedy (*Prusse rhénane*).

SIMON, Jules, professeur à la Kriegsacademie, Lothstrasse, 12II, Munich (*Allemagne*).

Dr STEINBACH, Friedrichsstrasse, 116, Berlin N. XXIV (*Allemagne*).

THUNUS, abbé, curé de Hollerath, Hellenthal-bei-Aachen (*Allemagne*).

VAN BOOVEN, C., villa Anna-Charlotte, Hilversum-Amsterdam (*Pays-Bas*).

WUIDART, Jules, vice-consul de Belgique, St-Hubert, Eaton Avenue, Hampstead, Londres (*Angleterre*).

ZELIQZON, L., professeur au lycée, quai Félix-Maréchal, 21, Metz (*Lorraine-allemande*).

V

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

BELGIQUE

1. *Cercle d'études wallonnes* institué à l'Université de Louvain (p. adr. M. Bayot, président, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain).

2. *Association des diplômés de l'École Industrielle*, Seraing.
3. *Cercle littéraire et scientifique*, r. de l'Église, Ougrée.
4. *Le Wallon Club*, cercle dram. de Dinant (p. adr. M. Em. Ferage, vice-président, r. Grande, 40, Dinant).
5. Cercle *Lès Bonnes auteûrs walons* (p. adr. M. Jean Sculier, secrétaire, rue Jehan-le-Bel, 5, Liège.
6. *Société d'Harmonie*, à Verviers.
7. *Union des auteurs wallons sérésiens* (p. adr. M. Alph. Gillard, président, rue Fanny, 17, Seraing).
8. *La Walone d'Arlon*, société d'agrément (p. adr. M. Van Dooren, président, av. des Voyageurs, 9, Arlon).
9. *Cercle wallon de Charleroi* (p. adr. M. Léon Garcia, trésorier, rue de l'Ange, 20, Marcinelle).
10. Bibliothèque communale de Stavelot. (M. Jean Quiriny, bibliothécaire communal, Stavelot).
11. Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liège. (M. Alphonse Tilkin, président, rue Lambert-le-Bègue, 5).
12. *Les Mélomanes*. (M. Jean Charlier, président, Herve).
13. Bibliothèque communale de Seraing. (M. Picalausa, secrétaire-trésorier, rue de l'Industrie, 99, Seraing).
14. *Nameur po tot*. Cercle dramatique et littéraire wallon; local : Maison de l'Etoile, Grand'Place, 9, Bruxelles.
15. *Ligue wallonne du Tournaisis*. (M. Adolphe Wattiez, président, rue de Courtrai, 25, Tournai).
16. Bibliothèque communale de Ben-Ahin. (M. Tassin, secrétaire communal, à Ben-Écoles).
17. Société *l'Émulation* de Hannut. (M. Oger Charlier, président, instituteur, à Villers-le-Peuplier).

18. Bibliothèque communale de Hermalle-sous-Argenteau. (M. Froidmont, bourgmestre.)
19. *Association littéraire wallonne de Charleroi*, local : au Cheval arabe, rue de la Montagne, Charleroi.
20. Bibliothèque communale d'Ougrée. (M. Corbusier, instituteur en chef).
21. Bibliothèque communale de Sclessin-Ougrée. (M. Sauvenier, instituteur en chef).

ÉTRANGER

22. Kaiserliche Universitäts und Landesbibliothek, Strassburg (*Allemagne*).
23. Landes und Stadt-Bibliothek, Dusseldorf 82, Friedrichplatz, 7 (*Allemagne*).
24. Groszherzogliche Bibliothek, Weimar (*Allemagne*).
25. Königliche und Universitäts-Bibliothek Breslau (*Allemagne*).
26. Königliche und Universitäts-Bibliothek Königsberg i. Pr. (*Allemagne*).
27. Universitäts-Bibliothek Leipzig (*Allemagne*).
28. Stadtbibliothek Hamburg (*Allemagne*).
29. Freiherrlich Carl von Rothschild'sche öffentliche Bibliothek Frankfurt a. M. (*Allemagne*).
30. Gr. Hess. Universitäts-Bibliothek Giessen (*Allemagne*).
31. Romanisches Seminar Tübingen (*Allemagne*).
32. Universitäts-Bibliothek Heidelberg (*Allemagne*).
33. *Société Internationale de Dialectologie Romane*. Edmund Siemers Allee, 36, Hamburg (*Allemagne*).

34. Königliche Bibliothek, Berlin NW. 7, Dorotheenstrasse, 97 (*Allemagne*).

35. Bibliotheek der Ryks-Universiteit, Groningen (*Pays-Bas*).

VI

Échange des publications

BELGIQUE

1. Commission royale d'Histoire.
   Académie royale de Belgique, Bruxelles.
2. Institut archéologique liégeois.
   Mme Dasoul, concierge du Musée, rue du Palais.
3. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. le bibliothécaire, rue Bonne Fortune, 2, Liège.
4. *Wallonia*, archives wallonnes mensuelles.
   M. Oscar Colson, directeur, Liège.
5. Académie royale flamande.
   M. Gailliard, secrétaire perpétuel, Gand.
6. Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.
   M. Ém. Vierset, docteur en droit, rue Rioul, Huy.
7. Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
   M. Lejear, bibliothécaire, rue Laoureux, Verviers.
8. Cercle verviétois de Bruxelles.
   Au Cygne, Grand'Place, Bruxelles.
9. Société archéologique de Namur.
   M. Oger, conservateur du Musée arch., Namur.
10. Société archéologique de Nivelles.
    M. A. Hanon de Louvet, président, Nivelles.

11. *Institut archéologique du Luxembourg*. Arlon.
12. Cercle archéologique de Mons.
M. E. Dony, secrétaire, rue de la Réunion, 1, Mons.
13. *L'Ropïeur*, gazette hebdomadaire.
Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.
14. Société historique et archéologique de Tournai.
M. Soil de Moriamé, rue Royale, 45, Tournai.
15. *La Revue tournaisienne,* mensuelle.
M. Hocquet, direct., ch. de Willemeau, 55, Tournai.
16. Le Caveau liégeois, place Cockerill, 2, Liège.
17. Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons. — M. J. Closset, rue des Écoles, 5.

ÉTRANGER

18. Société nationale des Antiquaires de France.
M. Klincksieck, éditeur, rue de Lille, Paris (*France*).
19. *La Revue d'Ardenne et d'Argonne,* mensuelle.
M. Laroche, éditeur, Sedan (*France*).
20. Section historique de l'Institut grand-ducal du Luxembourg. — M. Buck, éditeur, Luxembourg.
21. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande.*
Hallestrasse, 39, Berne (*Suisse*).
22. *Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde.* M. K. Wehrhan, Günthersburg-Allée 76, I, Frankfurt a M.-Bornheim (*Allemagne*).
23. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*
M. le Dr D. Behrens, Giessen (*Allemagne*).
24. *Les Marches de l'Est.*
Rue du Regard, 10, Paris (*France*).

25. Königliche Bayerische Akademie der Wissenschaften. Neuhauserstrasse, 51, München (*Bavière*).
26. *Revue du Nord*. Bibl. universitaire de Lille (*France*).
27. *Romania*. M. Paul Meyer, directeur de l'École des Chartes, Paris (*France*).
28. *Revue de Philologie française et de Littérature*. M. Léon Clédat, rue Molière, 29, Lyon (*France*).

Bureau de la Société pour 1911

Lequarré, Nicolas, *Président*.
Chauvin, Victor, *Vice-Président*.
Defrecheux, Jos., 2e *Vice-Président* (à titre personnel).
Haust, Jean, *Secrétaire*.
Pecqueur, Oscar, *Trésorier*.
Colson, Oscar, *Bibliothécaire*.
Randaxhe, Sébastien, *Archiviste*.

Tableau de la Société

I.	A. Membres d'honneur	4
	B. Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire	32
	C. Membres titulaires émérites. . . .	4
II.	Membres titulaires.	40
III.	A. Membres correspondants de la Société.	20
	B. Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire	179
IV.	Membres affiliés (Belgique 652 ; Étranger 28)	680
V.	Sociétés, bibliothèques publiq., groupes abonnés (Belgique 21 : Étranger 14). .	35
VI.	Échange des publications (Belgique 17 ; Étranger 11)	28
		1022
	Membres qui figurent dans plus d'une catégorie	110
	Total au 1er août 1911. . .	912

TABLE DES MATIÈRES

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie —
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8 —
Liège 1912

1912 — N° 25

ANNUAIRE

DE LA

Société de Littérature wallonne

N° 25

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie —
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8 —
Liège — 1912

1912 — N° 25

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE

La *Société liégeoise de Littérature wallonne* a été fondée le 27 décembre 1856 ; depuis le 1er janvier 1910, elle s'intitule **Société de Littérature wallonne**. Elle est la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est seule, en Belgique, à pratiquer l'étude philologique de tous nos dialectes romans, depuis Malmedy jusqu'à Tournai. Pour ces deux raisons, on la considère généralement comme notre « Académie wallonne ».

Son but essentiel est de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes. Parmi les moyens qu'elle emploie à cet effet, l'un des plus efficaces est l'organisation de concours annuels, dont le programme, conçu largement, comprend l'ensemble des genres littéraires et des études de philologie wallonne.

Elle concentre dans sa bibliothèque toutes les œuvres dialectales de son domaine géographique et

toutes les études littéraires ou linguistiques se rapportant à ce domaine Cette bibliothèque est ouverte à tous les membres, qui peuvent la consulter (au local : Université de Liège) en s'adressant au Bibliothécaire ou au Secrétaire de la Société.

Depuis sa création, et surtout depuis une dizaine d'années, la Société réunit les matériaux du **Dictionnaire général de la langue wallonne** ou **Glossaire des parlers romans de la Belgique**, qui promet d'être un monument de science et de patriotisme, élevé à la gloire des parlers si expressifs de nos pères et à l'étude de la vie populaire [1]. Cette œuvre, qui est aujourd'hui en pleine voie de réalisation et dont le premier fascicule paraîtra prochainement, aura pour compléments naturels la **Bibliographie** des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes (voir *l'Annuaire*, t. 19, pp. 133-140), l'**Atlas linguistique** des parlers de son domaine, le **Glossaire général de la toponymie wallonne** et l'**Atlas toponymique** de communes de ce même ressort (voir *Bulletin du Dictionnaire*, 1907, pp. 1-18).

---

[1] Voir le *Projet du Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in 4° de 36 p. à deux colonnes (1903-4) ; prix : 2 francs ; les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, 2e édition (1905), brochure de propagande, in-8° de 72 p. ; prix : 0.50 centimes ; et le *Bulletin du Dictionnaire*.

La Société publie régulièrement.

1° un *Annuaire*, qui contient spécialement ce qui a trait à l'administration de la Société. Le tome 25 a paru en 1912 ;

2° un *Bulletin* littéraire et philologique, contenant les pièces et mémoires couronnés aux concours, avec les rapports des différents jurys. Le tome 54 (concours de 1909) paraîtra en 1912 ;

3° un *Bulletin du Dictionnaire wallon*, nouveau périodique fondé en 1906 et comprenant quatre fascicules par an. Le tome 7 paraîtra en 1912.

Soit, au total, 86 volumes qui contiennent la plupart des chefs-d'œuvre de notre littérature dialectale.

La Société a décidé d'étendre encore le cycle de ses publications en créant deux nouvelles collections qui paraîtront à date indéterminée :

1° une *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne* : le n° 1 (les *Noëls wallons* par M. Aug. Doutrepont ; prix 5 francs) a paru en 1907. Le n° 2, les *Êwes di Tongue*, édition critique par M. O. Grojean, est en préparation.

2° une *Bibliographie wallonne* : le n° 1 (*Bibliographie de 1905 et 1906*, par M. O. Colson) vient de paraître ; le n° 2 (*Bibliographie de 1907 et 1908*, par le même) est en préparation.

La Société compte aujourd'hui près de mille

membres, à savoir : des *membres titulaires,* au nombre de quarante ; — des *membres correspondants* ; — des *membres affiliés,* payant une cotisation annuelle de 5 francs (étranger : 7 francs) ; — des *membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire,* payant une cotisation minima de 20 fr. ; etc.

Les pouvoirs publics s'intéressent vivement aux efforts de la Société : le gouvernement, des provinces, certaines villes et communes wallonnes lui allouent des subventions. Néanmoins ce sont les finances qui lui manquent le plus pour mener à bonne fin les œuvres nombreuses qu'elle a entreprises. Aussi la Société fait appel à tous ceux qui voudraient l'aider dans la réalisation de son programme, qui doit lui concilier la sympathie de tous les Wallons. Elle les prie de s'inscrire sur la liste de ses membres protecteurs ou affiliés. D'autre part, elle prie aussi les personnes qui s'intéressent à nos dialectes de collaborer au futur Dictionnaire en qualité de correspondants.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat, *rue Fond-Pirette, 75, Liège.*

STATUTS

I

CHAPITRE I. — Titre, but, domaine d'action

ART. 1. La *Société liégeoise de Littérature wallonne* fondée le 27 décembre 1856 et dont le siège est à Liège, adopte à partir du 1er janvier 1910, le titre de *Société de Littérature wallonne.*

ART. 2. Elle se propose de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes.

ART. 3. Son domaine s'étend à la Belgique romane et à la Wallonie prussienne.

CHAPITRE II. — Moyens d'action, programme des travaux

Elle compte réaliser son œuvre par les moyens suivants :

A. ART. 4. La Société exerce au dehors une propagande matérielle et morale, aussi active que ses ressources le lui permettent,

pour conserver au langage sa saveur et sa richesse de vocabulaire, pour en propager l'orthographe et les règles, pour empêcher que son évolution inévitable n'aboutisse à la décadence et à l'abâtardissement ;

pour maintenir et élever le niveau de la littérature wallonne ;

pour protéger les meilleurs auteurs et les meilleures œuvres ;

pour assurer la représentation des chefs-d'œuvre du théâtre wallon, la diffusion des meilleurs chants populaires et des plus belles œuvres lyriques.

Art. 5. Elle peut créer des cours et des conférences à cet effet.

Art. 6. Elle peut patronner des œuvres dont le but concorde avec le sien.

Art. 7. Elle facilite par un service d'échange de publications, par des dons gracieux ou des récompenses en livres, la diffusion des œuvres qu'elle publie.

Art. 8. Elle institue des concours annuels de littérature et de philologie portant : 1° sur les divers genres littéraires fixés par le programme des concours, 2° sur les diverses branches de philologie wallonne fixées par le même programme.

Art. 9. Des rapports critiques des œuvres envoyées au concours, ou même soumises hors concours à l'appréciation de la Société, préciseront les désirs de la Société et serviront à orienter les concurrents éventuels.

B. Art. 10. Pour assurer la conservation des œuvres et perpétuer la mémoire de leurs auteurs,

comme aussi pour rassembler les matériaux nécessaires à ses travaux, la Société réunit dans sa bibliothèque :

toutes les productions dialectales de son domaine géographique ;

toutes les études littéraires, historiques, biographiques et bibliographiques se rapportant à ce domaine ;

tous les travaux linguistiques intéressant soit directement, soit comparativement, la philologie des dialectes de ce domaine ;

toutes les œuvres manuscrites de littérature et de philologie relatives à ce domaine.

Art. 11. Les membres sont invités à produire en séance des travaux littéraires ou scientifiques.

Art. 12. La Société s'attache à fixer la grammaire usuelle, l'orthographe et la versification par des traités sur la matière.

Art. 13. Elle établit la grammaire comparative des parlers romans de son domaine.

Art. 14. Elle en publie le dictionnaire général, comprenant, pour chaque mot : 1° une partie historique traitant de la dialectologie et de l'origine du mot ; 2° une partie usuelle traitant de ses diverses significations confirmées de nombreux exemples.

Art. 15. Elle extraira de cet ouvrage un dictionnaire abrégé wallon-français, un dictionnaire français-wallon et un dictionnaire des rimes.

Art. 16. La Société complète par l'étude des documents locaux d'archives le glossaire de l'ancien wallon.

Art. 17. Elle publie les anciens textes wallons offrant une valeur littéraire ou linguistique.

Art. 18. Elle prépare une chrestomathie de l'ancien wallon et des chrestomathies des dialectes romans de son domaine.

Art. 19. Elle dresse un atlas linguistique des parlers de son domaine.

Art. 20. Elle prépare le glossaire général de la toponymie wallonne et l'atlas toponymique des communes de ce même domaine.

Art. 21. Elle dresse la bibliographie des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes.

Art. 22. Elle réunit en un musée les objets ou dessins d'objets relatifs à la vie wallonne, dans le but spécial d'assurer l'exactitude des définitions données aux mots et de faciliter l'illustration de ses publications linguistiques.

C. Art. 23. La Société décerne des récompenses aux meilleurs travaux envoyés à ses concours. Elle en décide l'impression. Elle fournit aux auteurs

imprimés un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires et leur assure, à leur gré, un tirage supplémentaire à prix réduit. Elle entreprend l'examen et décide l'impression de tous autres travaux qui lui sont présentés.

Art. 24. Elle élit au nombre de ses membres titulaires les personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux Lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Art. 25. Chaque année, elle peut réunir confraternellement 1° en une séance plénière, 2° en une séance officielle de remise des prix, 3° en un banquet, tous les éléments dispersés de l'activité wallonne.

II

ORGANISATION GÉNÉRALE

Chapitre III. — **Des membres**

Art. 26. La Société se compose de quatre classes de membres :

1re classe : *A*. Les membres d'honneur;
B. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire;
C. Les membres titulaires émérites;

2e classe : Les membres titulaires ;

3e classe : *A.* Les membres correspondants de la Société ;

B. Les membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire ;

4e classe : Les membres affiliés.

1re classe.

Art. 27. La section des membres d'honneur se compose de personnes élues par la classe des membres titulaires en raison d'éminents services rendus à la Société.

Ils peuvent, sans renoncer à leur titre de membre d'honneur, faire partie d'une autre classe, en assumant les droits et devoirs des membres de cette classe.

Art. 28. La section des membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par une subvention spéciale ou par une cotisation extraordinaire.

La liste des membres protecteurs figurera dans chaque fascicule du Dictionnaire.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

Art. 29. La section des membres titulaires émérites se compose de membres titulaires qu'une cause indépendante de leur volonté empêche d'assister régulièrement aux séances.

Ce changement de section est une faveur accordée

à l'intéressé sur sa demande par un vote de la Société. Il ne détruit pas les droits de l'ancien titulaire, qui peut à son gré assister aux séances et prendre part aux discussions avec voix consultative et délibérative.

Les membres titulaires émérites reçoivent toutes les publications de la Société.

2e classe.

ART. 30. La classe des membres titulaires se compose, ainsi qu'il est dit à l'article 24, de personnes qui se recommandent par leurs œuvres, par des services rendus aux Lettres wallonnes, ou par le concours que leurs fonctions ou leurs études leur permettraient d'apporter à la Société.

Elle se recrute parmi les membres affiliés.

Elle est limitée à quarante membres.

Les membres de cette classe s'engagent à fréquenter les réunions mensuelles et à prendre part aux divers travaux de la Société.

Ils ont le droit de présenter des propositions en tout ce qui concerne la Société. Ils ont voix consultative et délibérative.

Ils reçoivent toutes les publications de la Société.

3e classe.

ART. 31. *A*. La section des membres correspondants de la Société se compose :

1° de membres étrangers nommés *honoris causa* par un vote de la Société ;

2° de membres affiliés ayant servi et désireux de servir par leurs œuvres la cause de la littérature et de la philologie wallonnes, mais que l'éloignement empêche d'assister régulièrement aux réunions mensuelles. Ils se tiennent en relation avec la Société en lui signalant les travaux, les auteurs, les exécutions et publications d'œuvres, et, en général, les événements de leur région qu'il importe à la Société de connaître. Ils sont invités à lui envoyer les articles de journaux et publications régionales relatives à ces événements, ainsi que leurs propres travaux ;

B. La section des membres correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire se compose des personnes qui répondent régulièrement aux questionnaires lexicologiques. Elles reçoivent à ce titre le *Bulletin du Dictionnaire*. Elles ne reçoivent les autres publications que si elles font également partie de la classe des membres affiliés.

4e classe.

Art. 32. La classe des membres affiliés se compose de personnes qui s'intéressent aux productions en langue wallonne ou relatives au wallon et qui désirent soutenir l'œuvre de la Société.

Ils reçoivent à ce titre les publications ordinaires.

Le nombre des membres de cette classe n'est pas limité : toute personne honorable peut y être admise sur présentation de deux membres titulaires.

Les membres affiliés sont invités à assister aux assemblées et à participer au banquet annuel de la Société.

Art. 33. La Société admet en outre, à titre d'abonnés, des Bibliothèques et des Sociétés désirant obtenir ses publications ordinaires, contre paiement de la cotisation de membre affilié.

Nominations, radiations.

Art. 34. Les membres de toutes les catégories sont nommés par la classe des membres titulaires, à la majorité absolue des membres présents.

Toute proposition de candidature à un siège de membre titulaire doit être préalablement annoncée au Bureau, après que celui-ci aura déclaré la vacance du siège. L'assemblée statue sur la prise en considération.

En cas de vacance d'un siège, le Bureau doit, dans les six mois, déclarer à l'assemblée la succession ouverte.

La discussion de la candidature et le vote doivent être annoncés à l'ordre du jour des séances ultérieures.

Le vote aura lieu dans la séance ordinaire qui suivra celle de la discussion de candidature.

Art. 35. On procédera de même en cas de proposition de radiation.

Cotisations

Art. 36. Les membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire paient une cotisation minima de vingt francs.

Les membres titulaires émérites, les membres titulaires, les membres affiliés et les collectivités abonnées paient une cotisation annuelle de cinq francs (1) ; de même les membres correspondants, s'ils désirent recevoir les publications.

Les cotisations sont recouvrables dans le courant du mois de janvier.

Tout membre qui néglige de payer sa cotisation est considéré comme démissionnaire.

Chapitre IV. — **Du Bureau**

I

Art. 37. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un bibliothécaire et d'un archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un second vice-président, un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

---

(1) Pour l'étranger, cotisation et frais de port : sept francs.

Ces fonctions ne donnent droit à aucune rémunération de la part de la Société.

Le bureau se réunit quelques jours avant la séance mensuelle. Il étudie les questions qui seront soumises aux délibérations de la Société. Il fixe l'ordre du jour des séances, déclare éventuellement la vacance des sièges de membres titulaires et reçoit les propositions de candidatures.

Le président réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire.

II

Art. 38. Le président règle l'ordre du jour et dirige les séances. Il réunit le bureau chaque fois qu'il le juge nécessaire. Il veille à l'exécution du règlement et des décisions de l'assemblée. Il contrôle l'état des finances.

A la réunion de janvier, il rend compte des travaux de l'année écoulée.

Art. 39. Le Secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance. Il exécute les décisions de la Société.

Art. 40. Le trésorier opère les recettes et effectue les payements. Il rend ses comptes à la première séance de l'année. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Art. 41. Le bibliothécaire conserve et classe

la bibliothèque. Il en dresse et tient à jour le catalogue alphabétique et systématique. Il tient note des prêts faits aux membres. Il rend compte chaque mois des publications reçues et des dons offerts à la bibliothèque de la Société. Il présente en janvier un rapport sur le mouvement de la bibliothèque et le travail de classement.

ART. 42. L'archiviste conserve et classe les archives de la Société.

III

ART. 43. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

IV

ART. 44. Les membres de bureau sont nommés pour la durée de la session annuelle, qui coïncide avec l'année civile.

Le renouvellement général du bureau se fait tous les ans dans la séance de décembre.

En cas d'urgence, l'assemblée peut nommer pendant le cours de l'année à des fonctions vacantes.

Pour toute proposition de candidature nouvelle on suivra le procédé indiqué à l'art. 34.

Toute élection d'un membre du bureau a lieu au scrutin secret.

Chapitre V. — Des Séances

Art. 45. Les membres titulaires s'assemblent de droit au local ordinaire des séances, une fois par mois, sauf en août et en septembre, au jour et à l'heure fixés par eux.

Art. 46. Ils traitent en général toutes les questions littéraires, scientifiques et administratives qui concernent la Société. Toute discussion politique ou religieuse est bannie.

Art. 47. Les membres reçoivent, trois jours avant la séance, une convocation qui contient l'ordre du jour.

Art. 48. La présence de cinq membres titulaires est requise pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Art. 49. Tout membre titulaire a le droit d'initiative d'une proposition. Si l'assemblée la prend en considération, elle est inscrite à l'ordre du jour de la Séance suivante.

Art. 50. Tout membre peut réclamer le vote au scrutin secret.

Art. 51. Le cours ordinaire d'une séance comprend : 1° la lecture et l'approbation du procès-verbal, la correspondance ; 2° les rapports des jurys ;

3° les rapports des commissions, les rapports sur l'état des publications et sur l'accroissement de la bibliothèque ; 4° la discussion des questions particulières portées à l'ordre du jour ; 5° la lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ; 6° des questions diverses.

Art. 52. Le cours ordinaire d'une session annuelle comprend notamment :

En janvier, rapports annuels du président, du bibliothécaire et du trésorier sur l'exercice écoulé ; projet de budget ; fixation du programme des concours pour l'année courante ; nomination des commissions ordinaires ;

En février, fixation du programme des publications de l'année ;

En février, mars, avril, rapports sur les concours clos au mois de décembre précédent ;

De février à novembre inclus, lecture et discussion de travaux littéraires et scientifiques ;

En décembre, classement des manuscrits envoyés au concours ; nomination des jurys de concours ; renouvellement du bureau ; assemblée plénière et banquet annuel.

Art. 53. Une fois par an, il pourra se tenir une assemblée générale à laquelle seront invités tous les membres de la Société indistinctement. Cette assemblée pourra coïncider avec la séance de la dis-

tribution des prix du concours. La Société en fixera l'ordre du jour.

Art. 54. Chaque année, au mois de décembre, a lieu le banquet traditionnel. Tous les membres sont invités par convocation spéciale à y participer.

Art. 55. Sur l'initiative du président ou à la demande de cinq membres titulaires, le secrétaire est tenu de convoquer la Société en séance extraordinaire. La convocation spécifie l'objet porté d'urgence à l'ordre du jour.

III

ORGANISATIONS PARTICULIÈRES

Chapitre VI. — **Organisation des concours**

Art. 56. La Société détermine chaque année, dans la séance de janvier, le programme des concours de l'année, leurs conditions, et les récompenses allouées aux lauréats.

Le programme et le règlement particulier des concours sont imprimés et reçoivent la plus grande publicité possible.

L'époque de clôture du concours est fixée au 1er décembre suivant.

Art. 57. Dans la séance de décembre qui suit la clôture se fait le classement des œuvres ainsi que la nomination des jurys et des rapporteurs éventuels.

Art. 58. Si le premier rapporteur désigné se trouve empêché de remplir son mandat ou s'il n'est pas d'accord avec la majorité de ses collègues, le jury du concours a le droit de lui substituer un autre de ses membres pour rédiger le rapport.

Art. 59. Les jurys déposeront leurs conclusions, et donneront lecture de leurs rapports dans les séances des quatre premiers mois de l'année suivante, au plus tard dans la séance d'avril.

Art. 60. L'assemblée statue sur les conclusions, et, le cas échéant, proclame les noms des auteurs d'œuvres couronnées, vote l'impression intégrale ou partielle des travaux distingués par le jury.

Art. 61. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives de la Société après les opérations du jury.

Art. 62. Les œuvres destinées au *Bulletin* en impression totale, même avec des remaniements soit des auteurs, soit du jury, deviennent la propriété de la Société. Elles ne peuvent être réimprimées par l'auteur que d'accord avec la Société. L'auteur qui publie son œuvre primée avant l'apparition au *Bulletin* perd le bénéfice de la publication par la Société et le prix qui lui était destiné.

Art. 63. Un auteur qui fait imprimer lui-même une œuvre devenue la propriété de la Société s'ex-

pose à des poursuites, 1° s'il n'a pas obtenu l'autorisation préalable de la Société; 2° s'il ajoute au titre des indications vagues ou mensongères de distinction obtenue [1]; 3° s'il omet d'indiquer que son œuvre a été remaniée ou améliorée depuis l'examen du jury.

Art. 64. L'auteur d'une œuvre admise à l'insertion au *Bulletin*, sauf en ce qui concerne les fragments cités dans les rapports des jurys, a droit à un tirage à part gratuit de cinquante exemplaires.

Art. 65. La distribution solennelle des récompenses a lieu au moins tous les deux ans.

Chapitre VII. — Des Commissions particulières

Art. 66. L'assemblée peut déléguer des membres ou nommer diverses commissions pour effectuer certaines démarches ou certains travaux particuliers, pour examiner de certaines questions ou des publications extraordinaires.

Il existe notamment : une commission ou un membre délégué à la surveillance de l'impression des publications; une commission particulière pour la composition du Dictionnaire wallon; une ou

---

[1] Œuvre *couronnée* ou *primée* signifie *ayant obtenu un premier prix*. La mention honorable doit être signalée comme telle. Le mieux est de spécifier la médaille ou la distinction obtenue.

plusieurs commissions pour les publications extraordinaires ; une commission de la bibliothèque; une commission du banquet annuel. D'autres services sont créés au fur et à mesure des besoins.

Art. 67. L'assemblée fixe la durée du mandat de ces commissions et délégués.

Art. 68. Ces commissions s'organisent à leur gré. Elles rendent compte à l'assemblée de l'état de leurs travaux.

Chapitre VIII. — **Des publications**

Art. 69. Les publications *ordinaires* de la Société sont les suivantes :

1° un *Annuaire* contenant des documents administratifs, des notices biographiques, des variétés ;

2° un *Bulletin* contenant : *a*) les pièces et mémoires couronnés dans les concours ; *b*) les rapports des jurys de concours ; *c*) des travaux personnels des membres ; *d*) des pièces et mémoires adressés à la Société dont l'impression dans le *Bulletin* a été jugée avantageuse ;

3° un *Bulletin du Dictionnaire*, revue de philologie wallonne destinée essentiellement à maintenir la Commission du Dictionnaire en rapport avec ses correspondants et à faciliter les moyens d'information ;

4° le *Dictionnaire*, à publier en fascicules ;

5° la *Bibliographie wallonne*.

ART. 70. A l'aide de ressources spéciales, la Société peut éditer des publications *extraordinaires*, recueils de textes anciens, chrestomathies, atlas, ouvrages spéciaux, etc., sans être tenue d'en faire la distribution aux membres affiliés. Toutefois elle s'oblige à réserver aux membres affiliés des conditions avantageuses de souscription ou d'achat.

Une de ces publications extraordinaires porte le titre de *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne*.

ART. 71. La Société délègue un ou plusieurs membres pour veiller à l'impression et à la distribution de ses publications.

ART. 72. Tous les membres qui paient une cotisation annuelle ont droit aux publications ordinaires de la Société. Les membres titulaires et les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire ont droit à toutes les publications de la Société.

Un exemplaire de toutes les publications est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et aux Bibliothèques communales de la ville de Liège.

CHAPITRE IX. — **Des recettes et des dépenses**

ART. 73. Les recettes consistent en cotisations

payées par les membres protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire, par les membres honoraires et titulaires, par les membres correspondants et par les affiliés, par les abonnés ; en dons volontaires ; en subventions ou souscriptions des pouvoirs publics ; en produit de la vente des publications livrées au commerce.

Art. 74. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget. Elles consistent en frais de local et de séances ; frais de publications ; frais de bureau du secrétaire, du trésorier, des délégués et commissions ; frais des récompenses décernées aux concours ; frais pour l'organisation de la cérémonie de distribution des prix ; frais de bibliothèque, achats de livres et manuscrits, revues, reliures, mobilier ; frais de propagande et d'encouragement à certaines œuvres relevant du domaine d'action de la Société.

Art. 75. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget.

Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

Art. 76. Le rapport sur la situation financière ainsi que le projet de budget sont présentés par le trésorier dans la séance de janvier.

IV

Chapitre X. — De la revision des Statuts et de la dissolution de la Société

Art. 77. Les statuts ne peuvent être modifiés que si la nécessité en a été reconnue par la majorité absolue de tous les membres titulaires, soit présents, soit absents.

Art. 78. La nécessité de la revision étant prise en considération, aucune modification ne peut être introduite que si la question de revision a figuré à l'ordre du jour de deux séances ordinaires successives. Le vote final a lieu dans une troisième séance ultérieure.

Art. 79. Les règlements particuliers et les modifications à ceux-ci sont votés en une seule séance à la majorité des membres présents.

Art. 80. La dissolution ne peut être mise en délibération que si, des membres titulaires convoqués spécialement à cet effet, les trois quarts sont présents.

Art. 81. Toutefois, si deux convocations successives à cet effet sont restées sans résultat, la Société délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 82. Le vote ne peut avoir lieu que dans une troisième séance et si la question a figuré à l'ordre du jour de deux séances successives antérieures.

Art. 83. La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents.

Art. 84. Un procès-verbal particulier de la dissolution sera dressé et signé de tous les membres ayant voté la dissolution. Il fera mention des noms des membres opposants.

Art. 85. La bibliothèque, les archives et le sceau de la Société seront déposés à la Bibliothèque de la Ville de Liège, où ils formeront un fonds spécial.

Le solde restant en caisse sera transmis au Bureau de bienfaisance de la Ville de Liège.

Société de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1912

PROGRAMME

Histoire et Philologie

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e Concours. — Étude de folklore.

On demande soit un recueil assez complet des traditions originales d'une région, soit une monographie comparative d'un groupe de traditions à

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

travers la Wallonie. Il serait notamment désirable de récolter les contes en patois et les chansons anciennes. Voy. *Ann.* **23**, pp. 58-67.

3e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

4e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

5e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e et 4e Concours, suivre dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

6e Concours. — Chrestomathie des œuvres liégeoises des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, jusqu'à Nicolas Defrecheux.

7e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

8e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1]), dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

9e Concours. — Étude de syntaxe [2].

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

10e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

11e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle [3].

12e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine [4].

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (1906-1912).

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, suffisamment connue.

(2) A l'exclusion de la région de Liège, suffisamment connue.

(3) A l'exclusion du règne animal, dont le vocabulaire a paru.

(4) La Société a déjà publié une cinquantaine de ces vocabulaires technologiques ; on en trouve le détail dans la *Table générale systématique des publications de la Société*, 1856-1906, qui forme le tome 47 du *Bulletin*. (Liège, Vaillant-Carmanne, 1907 ; prix, 3 francs). — La Société désirerait notamment recevoir les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain et des fondeurs de cuivre.

13e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée ([1]).

14e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit).

15e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites ou orales; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Les concurrents sont tenus de travailler *sur fiches de papier ordinaire*.

16e Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

17e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

Littérature

18e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

([1]) La Société a déjà publié les glossaires toponymiques de *Francorchamps* (*Bulletin*, t. 46), de *Jupille* (t. 49), de *Forges-lez-Chimay* (t. 51), de *Beaufays* (t. 52), et d'*Ayeneux* (t. 53) Les concurrents sont invités à consulter ces œuvres et à suivre les conseils qui leur sont donnés dans le *Bulletin du Dictionnaire*, IIe année (1907), p. 1-18

19e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

20e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

21e Concours. — Pièce lyrique en général : ode, romance, chanson, etc.

22e Concours. — *Crâmignon.*

23e Concours. — *Pasquêye* (poésie satirique).

24e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

25e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre originale en langue étrangère.

La traduction doit être faite directement *sur l'œuvre originale.* Si l'original est de courte étendue, les auteurs sont tenus de le joindre à leur traduction : en tout cas, sous peine d'exclusion, ils doivent donner des indications exactes pour que le jury trouve sans peine l'œuvre qui a servi de modèle.

26e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

27e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

28e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

Pour les 27e et 28e concours (Pièces dramatiques), les envois sont reçus dans tout le courant de l'année, *sauf en août et en septembre.* Ces pièces sont immé-

diatement jugées ; le jury fait connaître sa décision et dépose son rapport au plus tard deux mois après la réception de chaque envoi.

1er PRIX — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 24e et pour le 28e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

REMARQUES. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 60 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 62, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions [1].

---

[1] Voici les conditions avantageuses que la Société a obtenues de l'imprimeur pour les tirages à part *supplémentaires, identiques à ceux de la Société et tirés en même temps que les siens* : la page à 100 ex., 0,35 c. ; 200 ex., 0,60 ; 300 ex., 0,85 ; 400 ex., 0,90 ; 500 ex., 0,95 (brochage métallique compris). Couverture imprimée identique à celle de la Société : 2 fr. le cent. Titre spécial ou modifié avec l'approbation du secrétaire) : 1 franc.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent); — 2° des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. À défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 138-140).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société. Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne,** par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié sur tous les sujets jusqu'en 1906.

Les pièces devront être adressées, franches de port, au Secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, 75, à Liège, **avant le 1er décembre 1912. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur,** une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction, seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 8 janvier 1912.

Le Secrétaire,
JEAN HAUST

Le Président,
N. LEQUARRÉ

Societé de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1911

La Société a reçu 141 pièces :

12e Concours. *Vocabulaire technologique.* — Vocabulaire du faudreur. [*Archives* n° 1011.]

Jury : MM. Doutrepont, Feller, Haust, *rapporteur.*

13e Concours. *Toponymie.* — 1. Toponymie de Wiers. — 2. Toponymie de la ville de Chimay. — 3. Toponymie de Landelies. [*Archives* nos 1012-1014.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller, *rapporteur.*

18e Concours. *Étude descriptive.* — 1. Rak'mince. — 2. Grand-route. — 3. Deûs raisons. — 4. Va ! — 5. Li mwért et l' rogneûs. — 6. Li kèyeû. — 7. Lèyontine. — 8. Èl pétite cuturière. — 9. Lu djòne ame. — 10. Mariadje dimande mwinnadje. — 11. Li p'tit scriyeû. — 12. Pinsêyes èt vûsions. — 13. Grand-pére. [*Archives* nos 1015 à 1026bis.]

Jury : MM. Bastin, Ch. Defrecheux, Parmentier, *rapporteur.*

19e Concours. *Récit assez étendu* — 1. Grâce èt mamé. — 2. Contes qui n' f'ront nin l' vosse. 3. Rin-n'-vât. — 4. Mérète. — 5. Djâque èst rèscoulé. — 6. Lu mitchot d' lès rwès. — 7. Li mwért d'ine mére. — 8. On mâva sondje. — 9. Lès deûs fis dè brak'neû. — 10. Li fièsse dè houyeû. — 11. Li houlot. [*Archives* nos 1027 à 1037.]

Jury : MM. Semertier, Simon, Ch. Defrecheux, *rapporteur*.

20e Concours. *Fable, petit conte, etc.* — 1. Contes d'èfants. — 2. Ine picêye di râvions. — 3. Li gorlî dèl Toûr-â-bwès. — 4. Mamé. — 5. Rèsponses. — 6. Iviér. — 7. Lu vî pére. — 8. On some. — 9. Vive li bon vin ! — 10. Il irwat mieus qu'i n' va ! — 11. One sîse â côcoûrs du dicsion. — 12. Djans don ! — 13. Prumî amoûr. — 14. On cwèpî bin ris'mèlé. — 15. Dji n' sâreû nin. — 16. Dèl vèye al mwért. — 17. Prumîre crapaude. — 18. Po lès mâlè reûs. — 19. Moumints d' boneûr. — 20. Prumî bâhèdje. — 22. Donez, ni rèfusez jamais. — 22. Li pwèrteûse di gazètes. — 23. Dièrain djodjowe. [*Archives* nos 1038 à 1050bis.]

Jury : MM. Bernard, Tilkin, Bastin, *rapporteur*.

21e Concours. *Pièce lyrique en général : ode, romance, chanson, etc.* — 1. Dièrinne tûsêye.

— 2. Tra-dèra-lon-linne ! — 3. Pârlans pôk èt pârlans bin. — 4. I fât qu' djônèsse su passe. — 5. Parvénu ! — 6. Mamés oûhês. — 7. Malâde. — 8. Mam'zèle Lamoûr. — 9. Filosofèye. — 10. Adièw. — 11. Pardon. — 12. Rigrèt. — 13. Kifèssion. — 14. Rafiya n'a mây ala. — 15. Li bèle-mére come èl fât. — 16. Marèye-Bâre. — 17. Li rèw tchante. — 18. Po l' prumî djoû d' l'annêye. — 19. Mirâcolèye. — 20. Simpe istwére. — 21. Tribolez ! — 22. Todi lu. — 23. Mirâcolèye. — 24. Sov'nances di m' djône timps. — 25. Mi s'crèt-mawèt. — 26. Peûr amoûr. — 27. Rimeû d'amoûr. — 28. Djonne mére. — 29. A m' grand-pére. — 30. Tchanson d' plêve. — 31. In-ome. — 32. Por vos — 33. Tchansons por zèles. — 34. Li vint sofèle è l'aite. — 35. L'istwére dèl vèye. — 36. Prindez-m' â coûr. — 37. In-ome plorève. — 38. Li p'tite Lîdjwèse. — 39. Li vî molin. — 40. Li chagrin d'a Colas. — 41. Al powésèye. — 42. Dji v's aime ! [*Archives* n°s 1060 à 1100bis.]

Jury : MM. Vrindts, Pecqueur, Maréchal, *rapporteur*.

22e Concours. *Crâmignon.* — 1. Djans, Dj'hène-Marèye ! — 2. N'ont-i nin bon ? — 3. Lu plaisir d'èsse marié. — 4. Lès p'tits Lîdjwès.

— 5. A vét ans. — 6. Come on parvint. — 7. Simon l' fôrdjeû. — 8. Dju' r'grète Matî. [*Archives* nos 1101 à 1108.]

Jury : MM. Maréchal, Vrindts, Pecqueur, *rapporteur*.

23e Concours. *Pasquèye*. — 1. Li walon univèrsél. — 2. Qwand vo îrez hanter. — 3. Lès sôlêyes. — 4. Lès couh'nîres. — 5. Tchanson! — 6. So lès twèlètes. — 7. Li doûs prétimps. [*Archives* nos 1109 à 1115.]

Jury : Les mêmes.

24e Concours. *Recueil des poésies*. — 1. Deux sonnets croquis. — 2. Nos bons vìs. — 3. Åtoû dèl cinse. — 4. Hanterèye. — 5. Divins lès bwès. — 6. Djonnias! — 7. Routes èt pazês. — 8. Riv'nou. — 9. Ine pougnêye di fâves. [*Archives* nos 1116 à 1124.]

Jury : MM. Parmentier, Semertier, Feller, *rapporteur*.

25e Concours. *Traduction, imitation, etc.* — 1. Li rôsî. — 2. Li fôre di Ciney. — 3. Soliloques. — 4. Thackeray. — 5. Li curé d' Coufî-coufou. — 6. Addison. — 7. Farinète. — 8. Èl langue dés fèmes. — 9. L'âne èt sès maîsses. [*Archives* nos 1125 à 1133.]

Jury : MM. Mélotte, Randaxhe, Parmentier, *rapporteur*.

26e Concours. *Scène populaire.* — 1. Lèy èt Lu. — 2. Li corèdjeûs. [*Archives* nos 1134 à 1135.]

Jury : MM. Simon, Tilkin, Mélotte, *rapporteur.*

27e Concours. *Pièce en un acte.* — 1. Saint Nicolèy. — 2. Li vârin. — 3. Cac'trèsse. — 4. Li d'mande d'a Djèrâ. — 5. Deûs sòrs di feumes. — 6. L'îdêye d'a Garite. — 7. Nuée d'orâge. — 8. Pitits foyous.

Jury : MM. Chauvin, Jos. Defrecheux, Doutrepont, Michel, Roger, Simon, Gilbart, *rapporteur.*

28e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — 1. Matile Dètombê. — 2. Amon Cokêcoûk. — 3. Li vî Bièt'mé. — 4. Dins lés ouviers. — 5. Toûrsiveûses. [*Archives* nos 909 à 1010 ; 1136.]

Jury : Les mêmes

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1911

MESSIEURS,

Au vœu de l'art. 38 de nos Statuts, j'ai l'honneur de présenter à la séance de mars 1912, le rapport du président de la Société sur les travaux de celle-ci pendant l'année 1911. Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis de le présenter, ainsi que le veut le règlement, à la réunion de janvier.

Deux-cent-onze pièces vous avaient été envoyées, en décembre de l'année précédente, en réponse à quinze des concours de 1910. Vos divers jurys les ont examinées et jugées au cours de l'année. Ils ont décerné une médaille d'or ou premier prix, cinq médailles d'argent ou seconds prix, une médaille de bronze à titre de troisième prix, et en outre vingt-huit mentions honorables, dont quinze avec impression au *Bulletin* et treize sans cette impression.

Les prix ont été attribués aux auteurs et travaux suivants.

12e concours. — Médaille d'or à MM. Arille Carlier, avocat, à Monceau-sur-Sambre, et Émile Dony, professeur à l'Athénée royal de Mons, pour la *Toponymie de Monceau-sur-Sambre.*

9e concours. — Médaille d'argent à M. Arille Carlier, déjà nommé, pour son *Glossaire de Marche-lez-Ecaussines.*

10e concours. — Médaille d'argent à M. Édouard Liégeois, de Tintigny, pour son *Vocabulaire du Règne végétal à Tintigny.*

11e concours. — Médaille d'argent à M. Camille Fouarge, d'Ombret, pour son vocabulaire technologique : *La Batellerie au pays wallon.*

17e concours. — Etude descriptive. — Médaille d'argent à M. Henri Schuind, de Stavelot, pour *Lu lèver dè solo.*

27e concours. — Médaille d'argent à M. Adrien Crahay, de Trooz-Forêt, pour sa pièce en trois actes : *Djonnèsses.*

Médaille de bronze (troisième prix) à M. Jean Lejeune, de Jupille, pour sa pièce en trois actes : *Matile Dètombay.*

Au cours de l'exercice 1911, nous avons distribué aux membres de notre Société les publications

suivantes, que la grève des typographes liégeois a nécessairement mises en retard :

1° Le tome 24 de l'*Annuaire* de la Société ;

2° Les livraisons 1 et 2 pour 1911 du *Bulletin du Dictionnaire* ;

3° La deuxième partie du tome 53 du *Bulletin* de la Société.

Nous allons distribuer le tome 48 du *Bulletin* et les n°s 3-4 du *Bulletin du Dictionnaire* (1911).

Est sous presse et sur le point d'être terminée la *Bibliographie wallonne* des années 1905 et 1906, par M. Oscar Colson, notre actif bibliothécaire.

Il y a quelques années Henri-Joseph Toussaint, vérificateur des poids et mesures à Mons (Hainaut), mais liégeois d'origine, soumit à l'appréciation de la Société, sous le titre de *Djan'nèsse*, un essai de traduction en vers wallons, du *Tartufe* de Molière, chef-d'œuvre de la scène comique française. Quoique le travail de M. Toussaint ne fût pas sans mérite, le jury chargé de l'examiner, estima que la traduction n'était pas à la hauteur de l'original.

Notre confrère M. Henri Simon, justement réputé l'un de nos meilleurs auteurs dramatiques wallons, a repris l'œuvre et a soumis la première scène du *Tartufe*, à titre d'essai, à l'appréciation de la Société. Les conclusions de M. O. Pecqueur,

rapporteur de la commission, ont proposé, avec éloges, l'impression dans l'*Annuaire* de 1911, où la première scène de *Djan'nèsse* occupe, texte en regard, les pages 110 à 127.

Le comité du *Dictionnaire général de la Langue wallonne* a poursuivi son œuvre en 1911 sans se laisser décourager par les difficultés d'ordre administratif qui empêchent jusqu'à présent le gouvernement de lui venir en aide.

La Société justement préoccupée du soin de se procurer les moyens pratiques, autrement dits financiers, de mener l'entreprise à bonne fin, a, le 16 janvier, sollicité du Ministre des Sciences et des Arts l'allocation d'une subvention extraordinaire de dix mille francs qui lui permît de commencer la publication du *Dictionnaire*.

Cette requête, comme aussi la lettre du 1er février par laquelle la Société en soumettait le texte aux sénateurs et aux représentants de tous les arrondissements du pays indistinctement, a paru dans l'*Annuaire* de 1911, aux pages 90 à 96.

Ces pièces sont suivies de la liste des quarante-trois sénateurs et des cinquante-huit représentants qui ont bien voulu répondre à notre appel [1].

---

(1) Il faut y ajouter M. Neven, représentant de Tongres.

Une dépêche ministérielle du 2 février répondit à notre requête (voir *Annuaire*, t. 24, pp. 98 et 99) en demandant à notre Société d'établir d'une façon détaillée la nécessité spéciale et l'emploi précis du subside demandé. Nous envoyâmes à Bruxelles, avec un état de notre situation financière, un *Devis estimatif* pour la publication du premier fascicule du Dictionnaire, comportant quatre feuilles de seize pages, tiré à trois mille exemplaires, et dont le détail justifiait le coût de dix mille francs.

Après quelques semaines de réflexion, le Ministre nous informa qu'il n'est pas de règle dans son Département d'assumer par voie de subsides tous les frais d'une publication entreprise par l'initiative privée.

Les choses en sont là.

En attendant des temps meilleurs, nous ne pouvons que répéter avec l'épilogue des pièces publiées dans l'*Annuaire*, qu''il est fâcheux, déplorablement fâcheux que les Wallons ne soient ni Tongrois, ni Saintronaires, ni Anversois.

En 1911, le gouvernement a créé un Musée de Littérature nationale. Notre confrère M. Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liège et vice-président de notre Société, a été appelé à y représenter les intérêts de la Wallonie liégeoise.

A l'intervention de notre confrère M. Auguste Doutrepont, nous avons adressé à M. le Ministre de l'Intérieur une protestation contre la nomenclature trop étroite adoptée dans les bulletins de recensement pour les langues parlées en Belgique. Il se trouve en effet que de très nombreux Wallons qui ne parlent pas et même ne comprennent pas le français, sont forcés de déclarer qu'ils parlent cette langue, la statistique n'admettant pas que l'on parle le *wallon*.

A la date du 27 mars 1911, M. Paul Berryer, Ministre de l'Intérieur, a répondu à la Société que les bulletins de recensement étaient repris depuis plusieurs semaines par les administrations communales et qu'à moins de recommencer les opérations, il était trop tard, pour cette fois-ci, de tenir compte des vœux de la Société, mais que pour l'avenir il transmettrait notre requête à la commission centrale de statistique, en signalant spécialement nos desiderata à son attention pour qu'il en soit tenu compte dans les études en vue des futurs recensements.

L'Académie royale flamande, célébrant en 1911 le XXV[e] anniversaire de sa fondation, avait invité notre Société à déléguer un de ses membres pour la représenter aux fêtes de cet anniversaire. M.

Aug. Doutrepont avait accepté cette mission. Il reçut en tout et pour tout un seul imprimé l'invitant à la séance solennelle de l'Académie. Il ne lui fut pas difficile de s'assurer que les autres délégués, notamment celui de l'université de Liège, avaient reçu de l'Académie flamande des marques de déférence autrement nombreuses et flatteuses. Dans ces conditions, M. Aug. Doutrepont a considéré l'accomplissement de son mandat comme incompatible avec la juste considération qui nous est due ; il en a fait part à la Société dans la séance du 9 octobre. Son attitude très correcte a été approuvée à l'unanimité.

Les pouvoirs publics, État, Province et Ville de Liège, nous ont continué les subsides des années précédentes. Il en est de même des communes de la province de Liège qui encouragent la publication de notre Dictionnaire par leur souscription annuelle. Le Conseil provincial de Liège a bien voulu porter de cent francs à trois cents le subside qu'il alloue au Dictionnaire de la Langue wallonne.

Merci de grand cœur à tous ces administrateurs éclairés et patriotes.

Le ministère des Sciences et des Arts a commandé quarante exemplaires de ses *Noëls wallons* à M. Aug. Doutrepont. Notre aimable confrère a

généreusement mis à la disposition de la Société les deux cents francs que représente cette commande, en vue d'encourager les travaux du Dictionnaire wallon, soit en rétribuant les correspondants les plus méritants, soit en créant un prix pour les glossaires régionaux ou toponymiques.

Merci à M. Aug. Doutrepont.

Quelques modifications sont survenues au cours de l'année 1911 dans la liste de nos membres titulaires.

Par lettre en date du 26 mai 1911, M. l'abbé Nicolas Pietkin, curé de Sourbrodt lez Malmedy, membre titulaire, sollicite, pour raisons d'âge, sa promotion à l'éméritat, et propose, pour le remplacer, comme représentant plus spécialement la Wallonie prussienne, M. l'abbé Joseph Bastin, de Faymonville, professeur à Dolhain-Limbourg.

Sur la proposition du Bureau, M. l'abbé N. Pietkin a été nommé membre titulaire émérite et M. l'abbé Joseph Bastin a été élu membre titulaire en son remplacement.

Le 10 juillet 1911, M. Paul d'Andrimont, ingénieur, administrateur des Charbonnages du Hasard et bourgmestre de Micheroux, a également sollicité sa promotion à l'éméritat : la Société la lui a accordée à l'unanimité, et le 11 décembre, sur la

proposition du Bureau, elle a élu, également à l'unanimité, M. Jean Lejeune, de Jupille, pour lui succéder en qualité de membre titulaire.

Le 14 septembre dans la matinée, un affreux accident de tramway nous a enlevé M. Joseph-Ernest Demarteau, professeur émérite de l'Université de Liège, ancien directeur de l'École normale des Humanités, officier de l'Ordre de Léopold, membre titulaire de notre Société depuis le 15 décembre 1878. Selon la volonté expresse du défunt, ses funérailles ont eu lieu dans l'intimité : votre président, informé en temps utile, a pu y représenter la Société.

Parmi les membres effectifs recrutés au cours de 1911, je dois signaler les noms suivants, comme témoignage de la valeur qu'on reconnaît à nos travaux à l'étranger.

M. le Dr Franz, professeur à l'Université de Giessen (Hesse supérieure, Allemagne);

La Bibliothèque royale de Berlin (Prusse) ;

La Bibliothèque royale de l'Université de Groningue (Pays-Bas);

M. le professeur Salvioni, à Milan (Italie).

M. Van Booven, à Hilversum (Hollande septentrionale, Pays-Bas).

Notre *Bulletin* pénètre même au Congo, où deux

de nos membres effectifs, MM. Léon Pirsoul et Jean Schmitz, le reçoivent à Boma.

La Société a coopéré, par voie de souscription, à l'érection de deux monuments funéraires, l'un érigé à la mémoire de M. Veders, auteur wallon d'une originalité réaliste de très bon aloi ; l'autre à celle de Dieudonné Salme, auteur dramatique wallon et l'un des prosateurs les plus féconds de notre littérature dialectale.

Je termine, Messieurs.

Quoique notre horizon financier apparaisse très sombre, nous ne devons pas désespérer. La désespérance est une plante qui ne prospère pas en terre wallonne.

Il n'est pas possible que le Ministère des Sciences et des Arts, qui alloue un si plantureux budget à l'Académie flamande — je ne dis pas néerlandaise —, n'encourage pas résolument une entreprise aussi gigantesque que celle du Glossaire des parlers wallons, pour laquelle notre Société a patiemment et laborieusement rassemblé, un demi-siècle durant, une quantité énorme de documents divers, de matériaux qui se trouvent à pied d'œuvre, précisément au moment psychologique où les patois se meurent et où il n'est que tout juste temps d'en recueillir tous les éléments menacés de tomber dans l'oubli.

N. Lequarré

Comptes de 1911

Recettes

1.	En caisse au 1er janvier 1911	3.70
2.	Cotisations (806)	4641.10
3.	Subside de la province de Liège (1910)	500.00
4.	» pour le Dictionnaire (1911)	100.00
5.	Subside de la ville de Liège (1910)	600.00
6.	» » (1911)	600.00
7.	Vente de publications	112.90
8.	Divers	5.00
		6562.70

Dépenses

1.	Local : concierges, assurances	132.50
2.	Publications	5575.00
3.	Service de la bibliothèque	378.38
4.	Mobilier, fiches, copies	119.35
5.	Frais de bureau du secrétaire	32.80
6.	Recouvrement des quittances et frais de correspondance du trésorier	85.33
7.	Frais de correspondance du bibliothécaire	41.95
8.	Divers	191.35
		6556.66

Balance

Recettes	6562.70
Dépenses	6556.66
En caisse au 1er janvier 1912	6.04

Le Trésorier,

Oscar Pecqueur.

Nosse 42me Djama

BANQUET DU 30 DÉCEMBRE 1911

C'est dans la salle mauresque du Continental que la Société s'est réunie pour fêter allègrement le cinquante-cinquième anniversaire de sa fondation.

Et ce fut, comme d'habitude, un *djama* bien wallon, de fraternelles agapes où, au dessert, avec les chansons, on sentit battre plus fort son cœur de franc Liégeois et circuler plus vite en ses veines, avec les vins généreux, le sang ardent de notre vieille race.

A 7 heures, soixante-dix convives prenaient place autour de l'immense table en fer à cheval, présidée par M. N. Lequarré, président, ayant à ses côtés MM. G. Klever, notre sympathique bourgmestre, V. Chauvin, vice-président, Eug. Duchesne, Ad. Degive, Paul d'Andrimont, Jos. Mouton, Ch. Semertier, S. Gouverneur.

On remarquait également MM. A. Doutrepont, F. Mélotte, O. Gilbart, J. Haust, S. Randaxhe, J. Vrindts et J. M. Remouchamps, membres titulaires ; MM. G. Alberti, N. Capelle, P. Rigo, G. Rasquin, A. Stiels, L. Lorent, J. Schroëder, H. Désamoré, Léon Pirsoul, F. Dumont, E. Re-

nard, Fraikin, Emile, Charles et Léon Defrecheux. A Masson, H. Bischoff, C. Destrée, E. Beaujean, I. Mercenier, E. Sohier, J. Legrand, Fréson, D. Dupont, P. Dethioux, A. Herzé, A. Nillès, J. Baré, J. Eulers, A. Boon, J. Leroy, W. Halein, A. Snyers, membres affiliés, plus une pléiade de jeunes auteurs wallons, Louis Lagauche, Maubeuge, Jean Lamoureux, Jean Lejeune (de Jupille), V. Vincent, Ch. Steenebruggen, Roussar, Duyseux, ainsi que les représentants de la presse liégeoise.

Sur la carte du menu s'offrait, spirituellement dessinée par Léon Defrecheux et vraiment « parlante », la silhouette du vénérable président.

Au moment des toasts, M. N. Lequarré leva, selon la tradition, son verre *å Rwè* :

Tos l's ans, qwand c'èst qu' nosse vîle Sôciyèté
Rassonle sès djins po l' djoû dèl grande eûrêye.
Li dreût dè djeû, c'èst dè pwèrter l' santé
Dè maîsse qui k'dût li vièrna dèl Patrèye.

Buvans å Rwè! C'èst lu, so mons d' deûs ans,
Qui n's a mostré çou qu' I vout dèl Bèlgique :
Qu'èle seûye po tot on payîs r'glatihant,
Po l's oûves d'èsprit tot come po lès fabriques;

Qui d'vins l's ouhènes, lès houyîres èt lès tchamps,
L'ovrî contint wangne dès bonès djournêyes,
Qu'i mète è scole si p'tite niyêye d'èfants :
C'èst la l' mèyeû di totes lès pîres d'anglêye..

Buvans å Rwê ! C'èst todi nosse planquèt :
I l'a d'manou qwand c'èst qu'a stu nosse maîsse ;
So nos rédjisses d'aveûr li no dè Rwè,
N'èst-ce nin bêcòp trop d'aweûr po qu'on l' taîsse ?

Buvans parèy al bèle èt bone Royène !
Piiits èt grands, tot l' monde èl veût vol'tî ;
Dè fè dè bin èle a vite pris guimène ;
Deûs fèyes sès *fleûrs* sont la po l'ac'sègnî !

Ni roûvians nin nos p'tits princes èt princèsses ;
Èt qu' d'on plin cop on ôse vocial sins fin
Lès francs Walons braire èt rabraire timpèsse :
Vîvåt po nosse Riwè ! Vîvåt po totes sès djins !

Ce toast est longuement applaudi et, séance tenante, la Société télégraphie ses acclamations « au plus éminent de ses membres d'honneur » (1).

On a, immédiatement après, sans discours inutiles, donné la parole aux chansonniers. La vaillante troupe du *Cabaret wallon*, dirigée avec un brio inlassable par son président Louis Lagauche, avait répondu à l'appel fait « aux jeunes » : elle s'est

---

(1) Le Président a reçu le lendemain le télégramme suivant :
« Le Roi vous remercie vivement des sentiments dont vous me faites l'interprète auprès de lui. Il suit vos travaux avec le plus grand intérêt et vous adresse ses vœux les plus sincères ».

Comte Jean DE MÉRODE, grand maréchal.

réellement prodiguée pour mettre en joie les convives. Pendant deux heures, ce fut un feu roulant de savoureux *râvions,* accompagnés au piano par M. Duysenx, dont on connaît le talent original, et annoncés avec une bonhomie malicieuse par M. Lagauche qui, lui aussi, met les auditeurs en large gaieté. Les plus goûtés de nos chansonniers, Vrindts, Maubeuge, Lagauche, Steenebruggen, J. Lamoureux, V. Vincent, Boon, Desamoré, Roussar, etc., défilent sans interruption *so li scanfâr.*

Il était bien tard lorsque les convives se sont séparés, *disqu'a l'an qui vint,* emportant le meilleur souvenir de cette soirée vraiment wallonne.

INVITÂCION Â 42e DJAMA

As djonnes !

Acorez turtos, djonnes Walons !
C'èst-on vî planquèt qui v's î prèye.
Acorez vite a nosse magn'hon.
Vinèz' fé hô èl Walon'rèye !

Dihans-l' tot bas : a nosse banquèt
I mâque ine miyète di djônèsse ;
I nos fât, ci sèrè l' bouquèt,
Ine hiède di djônès qui tchantèsse.

Lès vîs qu'î v'nèt dispôy tofêr,
Si plairont èmé lès clapètes ;
Mins qu'on tchante, tot l' minme so quél air,
Li vin, l' walon ou l's amourètes !

Si vite qui lès djônes kinohront
Li vôye qui mône a noste eûrêye,
Tos l's ans, vos veûrez qu'i r'vinront
Si rèstchâfer e nosse nivêye.

Adon nosse clapante Sôciètè
Di s' djonne timps r'troûv'rè tote l'èhowe...
Vinèz' beûre on vêre èt tchanter ;
As djônnes nos sohait'rans l' binv'nowe !

Vosse vî Présidant,
N. Lequarré

VÎVÅT PO NOSSE PRÉSIDANT !

Air : *La Mère aveugle*, de Béranger.

Po fièsti nosse prèsidant,
Qui, v'la l' quarantinme annêye,
Print pårt al clapante eûrêye
Qu'on radjônih tos lès ans,
Dj'a d'filé mi èki d' sôye
Po cayeter cès quéquès rôyes
Èt lî dîre qu'on èst-al djôye
D'èl vèyî si bin pwèrtant.
Oûy qui n's èstans èl liyèsse,
Mès amis, brèyans timpèsse :
« Vîvåt po nosse Présidant ! »

Nosse présidant, sins bråk'ler,
Èst, vèyez-ve, in-ome tot oute.
Dizos si-éle i nos ahoute
Èt veûye so nosse Sôcièté.
Si coûr d'ôr èst todi prèt'
A mète in-aute a s' navète.
Qwand on va caker a s' pwète,
I n'a rin d'ossi fièstant.
Po v' diner dès bons consèys,
C'èst cière in-ome sins parèy :
Vîvåt po nosse présidant !

Nosse président, lådje èt long,
Èst k'nohou come Barabas ;
Mins, la wice qui tot s' dèpasse,
C'èst qwand on d'vise de walon.
Dizeû l' Sôciètè Walone,
I r'lîve foû haut l'åbarone,
Èt v's oyez s' grosse cloke qui sone,
S'on vout d'hîfrer sès èfants.
Lu, qu'èst-on pére po nos-autes,
Djèrèye qui l' glwére nos ravôte
Vîvåt po nosse presidant !

Nosse binamé président
N'a måy situ tchin d' sès ponnes.
I trîmêye tot come on djonne
Po nosse walon qu'il inme tant.
L'amoûr di nosse vîle patrèye,
Li grandeûr dèl Walon'rèye
Lî d'nèt dès djôyes sins parèye,
Mågré l' pèsanteûr dès ans.
C'èst todi lu qui vièrnèye
Nosse vigreûse Acadèmèye.
Vîvåt po nosse prèsidant !

Joseph Vrindts

COUPLÈTS D'INTRÊYE

AIR : *So l'air dè tra.....*

Mècheûs, dji prind l' parole èt dj' vou qu' tot l' monde
[si taise,
Pusqu'a pârti d'asteûre on-z-a dit qu' dj'èsteû maîsse.
Come dji so rèsponsâbe dèl djôye a ç' bê banquèt,
Dji n'vou pus qu'on ram'têye, mins qu'on tchante si
[bokèt.

Pusqui l' tâve nos rassonle, i fât qu'on l' tinse a gogne :
Inte li vêre èt l' tchanson fans rîsète â Bourgogne ;
I n' fât nin qu' nos banquèts r'çûvèsse leû côde pènâl
Tot tournant-st-a sèyance dè Consèy comunâl.

Ni djêrans mây d'avu nosse fauteûy al Violète,
Ca nos î moûrrîs d' seû pusqu'i n'a nole canliète ;
On î djâse bècôp trop' sins mây poleûr tût'ler,
Mins chal on s' pout ravu tot buvant sins djâser.

On deût bin beûre di l'êwe qwand on s' trouve èl marmêce;
Portant, chal a vosse sîse, i fârè bin qu' dji laisse
Lès êwes alimantaires po l'èch'vin dès travaus,
Ca m' compteûr so m' menu vint dè marquer « Bordeaux ».

L'èchèvin dès bês arts m'a dit dîmègne sol Bate :
« Si dj' va st-a vosse banquèt, ni m' vin nin taper l' hate ;
Èt s' t'ès bin binamè, t'ârès t' tèyâte walon
Èt t' fameûs monumint ...è l'aite di Robièmont. »

Dj'a-st-on vî camarâde qui s'aveût fait bin gây
Po prinde pårt a cisse fièsse, mins s' feume ni vola mây.
I s' plaindéve dé marièdje. Ossu dji li dèri :
« Ti n'aveûs qu'a fé come li borguimaisse èt mi ! »

Mècheûs, dj'a scrî cès rôyes po droviér l'åriyole,
Asteûre c'èst nosse Vincent qui va prinde li parole :
Ossu, po fé d' l'oneûr tos èssonle a m' plankèt,
Rèpètez-avou lu ; mi, dj' va beûre on tchikèt.

Louis Lagauche

Å BANQUET

Air : *Ah ! Malvina.*

Creûrîz-ve qui c'èst l' prumîre fèye
Qui dj' vin chal a vosse banquèt,
Mins v'la qwinze djoûs qu' dji m' rafèye
Dè v'ni magnî l' bon boquèt.
I s' pout qu' vos v's è dotez 'ne gote,
Dj'inme dè magnî come i fåt
Èt d' beûre timps-in timps 'ne bone gote,
Ossu dji n' mi pwète nin må !
Èt dj'inme pôr dè tchanter
Qwand c'èst qui dj' so r'monté :

Rèspleû

À ! lès Walons, lès Walons ont l' caractére
Li caractére plaihant :
Tot riyant,
I fèt leû dag so cisse tére ;
I d'vrît viker cint ans.
Lès Walons, lès Walons ont l' caractére
Li caractére plaihant
Èt spitant :
S'il ont quéqu'fèye dèl misére,
Èl roûvièt tot tchantant !

Mins ç' n'èst nin seûl'mint pol tåve
Qu'å banquèt dj' m'a-st-atchôkî ;
C'èst po lès homes amiståves
Qui d'adrame l'ont-st-èmantchî.

Nos veyans-st-âtou d' nos-autes
Tos lès cis qu' sut'nèt l' walon
Èt qu' l'inmèt come ine crapaude,
Pusqu'èl vantèt d' lådje èt d' long.
Por zèls, dji vou tchanter,
Sayîz dèl rèpèter : (*å rèspleû*)

I-n-a-st-ossu chal èl plèce
Quéqu's onks di nos bons scrîheûs ;
I fårè qu'i nos d'bitèsse
Saqwantès fèyes leûs rèspleûs ;
Ca, qwand on fait 'ne cråsse eûrèye,
Ci sèreût piède li raison
Èt r'noyî nosse Walon'rèye
Qui dè n' nin dîre sès tchansons !
Èt dj' va co rèpèter
Çou qu' vos v'nez dè hoûter : (*å rèspleû*)

Èt, come todi, lès gazètes
Ont chal avoyî 'ne saquî ;
Adon l' mayeûr s'a v'nou mète
Al fièsse, po l'èscorèdjî.
Po l'zî sohaitî l' binv'nowe,
Çou qu'i-n-årè co d' mèyeû,
C'èst d'èsse turtos pleins.... d'èhowe
Èt di s' mostrer fwért djoyeûs.
Alons, fåt rèpèter,
S'on s' deût minme fé pèter : (*å rèspleû*)

Jean Lamoureux

— — —

[Dialecte de Verviers]

ONEÛR AL SÔCIÈTÉ LÎDJWÈSE !

Vîle Sôciètė, dj'âreû volou
Prinde pârt, oûy, a vosse crâsse eûrêye ;
Mins ô n' fait né tot çou qu'ô vout,
Qwand ô-z-a 'ne fame èt 'ne pitite fêye.

Dj'âreû volou, vîle Sôciètė,
Vus v'ni tchanter 'ne pitite pasquêye
So totes lès oûves quu v' fez roter,
V'la pus d'one céqwantaine d'ânêyes.

Duspôy lu djoû qu' vos m'avez r'çû
Come mimbe du vosse grand wèsinèdje,
Mu coûr du Walon èst-ac'sû
D' djôye, tot loukant vos bês ovrèdjes.

Oûy a l'ocâsion d' vosse Banquèt
Dju vé d' fôrdjî 'ne pougnêye du rôyes,
Quu dju v' présinte come ô bouquèt
Po mète sol tâve dèl cramadjôye.

Nu côtez né qu' dju v' vègne vanter,
Dju n' di quu l' veûre, téle quu djèl troûve :
Vos m'avez tofêr rècrèstė,
Qwand dj'a lèhou vos ritchès oûves.

Oneûr a vos, vîle Sôciète,
Oûy al tièsse du nosse Walon'rèye!
Vos n' vus avez mây èssok'te :
C'èst çou qui fait vosse runomèye.

Oneûr a vos, vîle Sôciètè,
Qui sét r'qwèri, avou tant d' syince,
Lès bôs vîs mots qu'ô lêt d' coste,
Po qu' nosse walon r'troûve su lokince!

Oneûr a vos, vîle Sôciètè,
Qu'èst d'pôy lôtimps so tchamps so vôyes
Ovrant timpèsse, po-z-adjinç'ner
Lu dicsionaire, qui f'rè nosse djôye !

Oneûr a vos, vîle Sôciètè,
Qui fait parète dès si bês lîves,
Qu'ô-z-a bô d' lére, po-z-î hoûter
Lu doûce musique qui s'ènn' èlîve !

À ! cès bês lîves, djèl di po m' pårt,
I sôt la, d'vant mi, qwand dj' rîmèye,
Arindjîs come tos fîrs sôdårs,
Èt dj' lès passe an r'vuwe pus d'one fèye.

Oneûr a vos, vîle Sociètè !
I n'a qu' vos qu' èmantche chaque ânèye
Cès grands côcours si bè minès,
Si bè djudjîs so chaque îdèye.

Oneûr a vos, vîle Sôciètè !
Si nos loukans tote lu côvôye
Du nos scriveûs, nos d'vans tchanter
Qu' c'èst vos qu'èls a mètou so vôye....

Ossu, corèdje, vîle Sôciètè !
Sèyîz fîre d'aveûr a vosse tièsse
Dès peurs Walons, tot dèvouwès
A v' tère tofêr al prumî plèce !

Come c'èst djusse dumain l' novèl an,
Dju v' vè sohaiti l' bone ânêye
Èt l' tchance duvins tos lès bês plans
Qu' vos mètez so vôye, a pal'têyes.

Nos-autes, pitits mimbes, o ! bé p'tits,
Nos v' promètans d' trîmer timpèsse,
Po sognî lès fleûrs dè corti,
Qu' vos fez sûrder d'ine tèle ritchèsse.

I fât qu' nos fanhe dîre è payîs
Du pus d'ô Flamind qui nos k'boute :
« Lès Walons, qu' nos volans k'hètchî,
C'èst co portant dès ames tot oute ! »

Dison, le 31 Dècimbe 1911.

Joseph Fournal

[Dialecte de Botassart]

A la Société de Littérature Wallonne, en son Banquet du 30 décembre 1911.

Dins l' doûs walon de m'n ancyin vyadje,
Laichez-m' vous ècrère in p'tit mot,
Pou v' souhaiti, sins bavardadje,
Boune anée èt santé seurtot.

Ne riyez né : ce s'rot damadje
Èt pas accouradjant de tot,
Chûr'mint, po m' pauve èt vî langadje,
De s' moquer d' lou tout coume d'in sot.

Dins ç' patwas la, dj'é wêti d' fwère
Pou vosse banquèt, qui va si bin,
In rê sonèt, tout simplement.

I-gn-an é co pont d'sse la tère
Que l' ména... Èt dîre – ô trisse afwêre! –
Que Bŏtaussau n'a saurè rin ! ...

Bruxelles, 30 décembre 1911.

Arthur Drumaux

LÈS PLAISÎRS DÈ DÎMÈGNE

Paroles et musique de Joseph DUYSENX

Dispôy tofér, on nos ac'sègne
Qui, qwand l'ome a-st-ovré sî djoûs.
I fât qu'i s' ripwèse li dîmègne
Èt qu' s'amûse qwand l' saminne èst foû.
L'ovrî, minme li pus plin d' corèdje,
Èst binâhe dè sûre cisse règue la ;
Èt l' sèm'di, tot qwitant l'ovrèdje,
I tchante, èt dit s' boneûr tôt plat :
Il ârè bon 'ne djournêye ètîre
Èt, por lu, c'èst dèdja bêcôp.
Pusqui l' dîmègne èst fait po rîre,
I fât qu'i s' divèrtihe on pô !

Il arive quèqu'fèye qui l' dîmègne
On n' s'amûse wère pus qu' lès autes djoûs :
Par ègzimpe, on fait dèdja 'ne hègne,
Tot s' dispièrtant, s' on veût qu'i ploût.
On flèm'têye d'ine tchèyîre a l'aute ;
On fait dès bâyes dès eûres â long !...
Å contrâve, on sòrt' si crapaude
Si l' cîr èst clér èt qu'i fait bon :
On s' pormonne, on rote, on traftèye,
On magne dèl poûssîre... on z-a tchaud :
Mins l' dîmègne, qwand l' timps nos sorêy,
I fât bin qu'on s'amûse on pô !

Po mîs profiter dèl djournêye.
On l' rimplih chaskeun' a s' façon :
Ci-chal dwèm tote li matinêye ;
Cila r'louke après ses colons ;
In-aute, avou quéque camaråde,
Alowe sès pèces å cåbarèt ;
Èt, disqu'a tant qu'i d'vinse malåde,
Li båbinème beût dè pèkèt.
Sins 'ne çans', on l' rèmonne è s' mohone,
Prêt' a rinde l'åme, èbu, mwért-sô ;
Mins c'èst dîmègne, on lî pardone :
I fåt bin qu'on s'amûse on pô !

Po n' nin d' morer tofér è s' djîse,
È l'iviér, qwand n' coûrt nou bon-air,
Li dîmègne, on passe sovint l'sîse
Å tèyåte ou d'vins quéque concêrt :
On d'meûre la dès eûres so l' minme hame,
A s' morfonde qui po-z-assoti
La qu'on n'apice nin l' traîte d'on drame
Èt qu' c'èst l'ènocint qu'èst pûni !
On s' pleûre lès deûs oûys foû dèl tièsse
Èt li stoumac' èst l' cou-z-å haut !...
Ènn' a qui trovèt çoula bièsse.
Mins fåt bin qu'on s'amûse on pô !

Lès cis qu' n'inmèt nin l' comèdèye
Vont d'vins lès bals disqu'å matin.
Çoula, sorlon mi p'tite îdèye,
C'èst co l' pus drole dès amûs'mints.

La, n' s'adjih nin d' piède ine minute
Disqu'a tant qu'on djowe li galop,
I fât potchî, danser tote nut'
Èt toûrner parèy qui dès sots !
Tant qu' lès s'mèles tinèsse âs èpègnes,
On toûrnikêye, on n' nn'a nin s' sô ! ...
Èt dîre qu'on-z-invanta l' dîmègne
Po qu' l'ome si rispwèsahe on pô !

Joseph DUYSENX

DJAN'NÈSSE

Adaptation wallonne du *Tartuffe*, par Henri Simon

Prumir Ake

Sinne I. — Mme Purnale, Palmîre, Mayane, Andrî, Louwis, Titine, Tchipote.

Mme Purnale

Èvôye, Tchipote, èvôye : dj'a hässe di m'è fé qwite.

Palmîre

On-z-a dèl ponne di v' sûre, tèlemint qu' vos rotez vite.

Mme Purnale

Alez, bâcèle, alez ; n'acorez nin pus lon.
Por mi n'a nin mèsâhe dè fé tant dès façons.

Palmîre

Nos v' divans dè rèspèct ; nos v's èl volans fé vèy.
Mins, mame, poqwè v' sâvez-ve foû d' chal â pus abèye ?

Mme Purnale

C'èst qu' mi, dji n' poreû nin vèy on manèdje ainsi,
Èt qu' mây di m'î complaire on n'î print nou souci.
Awè, c'èst d' mâle oumeûr qui dj' qwit'rè vosse mohone :
Dj'î so contrâriyèye a chaque consèy qui dj' done ;
On n'î rèspèctêye rin, on-z-î djâse tot brèyant,
Qui c'èst tot djustumint nosse Tchambe des R'présintants.

TITINE

Si..

Mme PURNALE

Vos. hoûtez, bâcèle : vos èstez po 'ne siervante,
On po trop gueûye-a-blame èt surtout fwèrt hagnante;
Vos hèrez trop vol'tî vosse narène divins tot.

LOUWIS

Mins....

Mme PURNALE

Vos, m' fi, vos n'èstez, vos n' sèrez mây qu'on sot.
Èt c'èst mi qui v's èl dit. mi, qu'èst vosse prôpe grand-mére;
Cò traze èt co traze fèyes dj'ènn' a prév'nou vosse pére,
Qui v' prindîz totes lés airs d'on mâva gârnèmint,
Èt d' pus, qu' vos n' lî donrîz co mây qui dè tourmint.

MAYANE

Dji creû...

Mme PURNALE

Mon Diu dê, m' fèye ! Vos fez si bin l' pôlète,
Qui v' n'avez l'air di rin avou vosse mène doûcète.
Mins l' keûte èwe, dit li spot, c'èst bin pés qui l' corant,
Èt v' minez, catchètemint, on djeû qu' m'èst displaihant.

PALMÎRE

Mins portant, mame....

Mme PURNALE

Bâcèle, seûye-t-i dit sins v' displaire,
Vosse manîre di v' kidûre èst tot-a-fait foû sqwêre :

C'èst vos qu'èlzî d'vreût d'ner bon-ègzimpe a turtos :
Diêw âye l'âme di leû mère, èle li fève bin mîs qu' vos !
Vos furlanguez lès çanses ; èt surtout, çou qui m' djinne,
C'èst di v' vêy ènn' aler moussêye tot come ine rinne.
Li cisse qui n' vout complaire qui s' bouname tot bon'mint.
Èdon m' fève, a bin d' keûre di tos cès bês mouss'mints.

ANDRÎ

Mins, nosse dame, après tot....

Mme PURNALE

Por vos, moncheû s' mon-frère,
Dji v's inme èt dji v' rèspèke on n' sâreût mây pus fwèrt ;
Mins, tot l' minme, si dj'èsteû di s'-ome, parèt, di m' fi.
Dji v' prèyereû di m' fè l' grâce dè n' pus passer m' postis.
Tot côp bon vos prètchîz dès manîres di s' kidûre
Qui dès onètès djins ni d'vèt co jamây sûre,
Dji v's èl di plat'-kisag' ; c'est-ainsi, dj' n'è pou rin,
Mins 'ne saqwè qu' dj'a so l' coûr, mi, dji nèl ravale nin.

LOUWIS

À ! vosse moncheû Djan'nesse èst-awoureûs, sins boûde...

Mme PURNALE

Ça, c'èst-in-ome di bin ! I fât qu' tot l' monde èl hoûte,
Èt, sins m' mète a l'iviérs, mi, dji n' sâreû sofri
Dèl vêy kihustiner d' vos, qu'èst si pô sûti.

LOUWIS

Di qwè ? Mi, dj' supwèt'reû qu'avou totes sès mom'rêyes
I vinse, è nosse manèdje, si rinde maîsse di nosse vêye,
Èt qu' nos n' porîs pus minme on p'tit pô nos d'vèrti,
A mons qui ç' bê moncheû î vôye bin consinti ?

TITINE

S'i faléve qu'on l'hoûtahe èt creûre a sès consèys.
On n' wèz'reût pus rin fé, sogne dè fé 'ne calin'rèye ;
Ca, d'vins tot, c'èst qu'i fåt qu'î vinse mète si grain d' sé !

Mme PURNALE

Tot çou qui sin'dikêye èst fwért bin sin'diké.
C'èst sol dreûte vôye dè cîr qui v' voreût turtos k'dûre.
Èt m' fi n' såreût mîs fé qui di v' consî dèl sûre.

LOUWIS

Nèni, vèyez-ve, grand-mère, i n'a ni pére ni rin
Qui m' pôye måy oblidjî d' lî voleûr fé dè bin.
Si dj' djåséve autrumint, ci sèreût traï m' coûr ;
Qwand dji veû sès manîres, mi song' ni fait qu'on toûr.
Ossu, l' moumint vinrè qu'avou ç' laid potince la,
I fårè qu' dji m' résoûde dè miner dè fracas.

TITINE

Ciète, s'i-gn-a pôr å monde ine saqwè qui v' displaise.
C'èst d' vèy qu'in-ètrindjîr prinse chal li plèce dè maîsse,
Qu'on pouyeûs qu'ariva sins solés d'vins sès pîds
Èt nin tant seûl'mint 'ne hår a poleûr ac'sègnî,
Ènnè vinse å réz d' la dè roûvî s' prôpe valeûr.
Dè contrårier tot èt d' fé l' maîsse èt l' signeûr.

Mme PURNALE

 ! binamé bon Diu ! l'afaire îreût bin mîs,
Si vos v' minîz turtos come i voreût qu' vos l' fîz.

TITINE

Vos l' loukîz come on saint, èdon, c'èst voste îdèye ?
Tot çou qu'i fait, crèyez-me, i nèl fait qu' par fåstrèye.

Mme PURNALE

Rat'nez vosse linwe !

TITINE

A lu, nin pus qu'a s' bê Lorint,
Sins nou bon rèspondant, mi, dji n' m'î fèyereû nin.

Mme PURNALE

Dji n' sè nin bin å djusse çou qui l' vårlèt pout èsse.
Mins l' maîsse, djèl garantih come in-ome bin è s' plèce.
Vos n' lî volez dè må èt vos nèl riboutez
Qu'a câse qui v' sèt bin dîre, a tos, vos vèritès.
C'èst disconte li pètchî qui d' tot s' coûr i s' côr'cêye
Èt, l'intèrèt d' voste âme, vola çou qu' l'ènondêye.

TITINE

Awè : mins poqwè don, çoula dispôy quèque timps,
Ni sét-i pus sofri dè vèy vini nole djint ?
Pètche-t-on si fwért dè r'çûre ine saquî qu'èst-ognèsse.
Qui po miner 'ne arèdje a nos fé må nosse tièsse ?
Volez-ve qu'inte di nos-autes dji v' dèye li câse di tot ?...
(*Mostrant Palmîre*).
Dji creû qui d' nosse Madame il èst, ma fwè, djalot !

Mme PURNALE

Taihîz-ve ! quand c'èst qu'on djåse, on sondje a çou qu'on [d'bite.
Ci n'èst nin lu tot seû, dê, qui blâme cès visites :
Lès grands tralalas qu' fèt totes lès djins qu' vos r'çûvez,
Lès carotches todi-mây a voste ouh arèstés,
Èt l' disdu qu' çoula monne chal tot avå vosse rowe,
Sont câse qui l' wèsinèdje ènn' èst plin, s'ènnè mowe.

Après tot, dj' vou bin creûre qu'i n' si passe jamåy rin,
Mins, vèyez-ve, on 'nnè djåse ; èt çoula n'èst nin bin

ANDRÎ

Vorîz-ve mutwèt, nosse dame, èspêtchî lès ram'tèdjes ?
Ci sèreût so nosse monde on måhureûs vikèdje,
Si po quéques sots tape-foû qu'on-z-a fait so nos rins,
I s' falève måy houwer d' tos lès cis qu'on-z-inme bin.
Èt minme, s'on s' résoûdève dè fé 'ne parèye afaire,
Pinsez-ve qu'on-z-oblidj'reût co bin lès djins di s' taire ?
Disconte lès målès linwes on n' si pout warandi.
Ni prindans nole astème ås sots mèssèdjes qu'on dit ;
Loukans dè bin viker, d'avu 'ne consyince ètîre
Èt s' lèyans lès djåseûs dîre çou qu'i volèt dîre.

TITINE

Ni sèreût-ce nin, mutwèt, nos wèzins d'a costé,
Fifine èt si p'tit ome, qui nos årît k'djåsé ?
C'èst todi-måy lès cis qu'ont dès rôyes so leûs cwènes,
Qui hatchèt lès prumîs ou so Dj'han ou so Dj'hène.
I n'ont wåde di måquer dè potchî bin rad'mint
Sol mwinde air d'amitié qui s' mosteûre inte deûs djins,
Po vite èl taper foû : c'èst leû pus grand plaisîr.
Mins i lèyèt-st-ètinde çou qui n' volèt nin dîre.
Tot fant creûre qui lès autes tot come zèls si minèt,
I pinsèt qu' tot l' monde va trover bon çou qu'i fèt :
C'èst qu'i comptèt fé prinde, gråce a leûs calmoussèdjes,
Lès côps fôrés qu'i fèt po dès onêtes mèssèdjes,
Ou r'mète so l' compte dès autes ine tote pitite saqwè
Dèl houwêye qui sor zèls lès bravès djins tapèt.

Mme Purnale

Tos vos bès raison'mints la-d'vins n'ont rin a vèy.
On sèt fwèrt bin qu'Ortanse monne ine sainte vicårèye.
Qu'èle ni pinse qu'â bon Diu : èt dj'a r'sèpou dès djins
Qu'èlle ablåme di tot s' coûr di v' vèy miner vosse train.

Titine

V's avez bin tchûsi la, ca 'lle èst si binamêye !
Èle vike tot come ine sainte, po çoula c'èst bin vrêy ;
Mins c'èst l'adje qui lî done cès dèvôts sintumints :
On sèt fwèrt bin qu'èle fait li streûte pace qu'i fåt bin.
Si longtimps qu'èlle a stu djonne èt frisse èt hayète,
Èlle a fwèrt bin sèpou s' lèyî fé dès clignètes :
Mins, la qu'èle veût qu' sès oûys ni sont pus si spitants,
A l'amoûr qui s'è howe èle rinonce tot zûnant,
Èt, tot prindant lès airs èwarès d'ine bigote,
Såye di nos fé roûvî qui v'la s' bêté so flote.
C'èst-ainsi qu' po l' djoû d'oûy lès coquètes si r'crèyèt.
Èlzî tome deûr dè vèy lès galants qui s' sêwèt.
Èles sont si målureûses d'èsse mètowes ås rikètes
Qu'èles si d'vèt bin rèsoûde dè fé l' mèstî d' tchafète ;
Èt l' grande onêtité di cès piyeûsès djins
Ritroûve a r'dîre so tot, ni passe co måy so rin.
Di tot l' monde, al pus fwèrt, èles blåmèt l' vicårèye,
Nin sûr par tcharité, ca c'èst pus vite l'èvèye
Qui lès fait totes guêvî tot vèyant l's autes djouwi
Dès plaisîrs qui leûs adje èlzî a dèdja r'pris.

Mme Purnale

Vola lès galguizoûtes qu'i v' fåt conter po v' plaire.
Èdon, m' fêye ? On-z-èst chal bin oblidjî di s' taire,

Ca c'èst mam'zèle qui djåse, si long qui l' djoû seûye long.
Mins. asteûre, c'èst-a m' tour. èt dj' va vûdî m' raison :
Awè, dji v' di qui m' fi a-st-awou 'ne bone îdèye
Dè rastrinde chal in-ome d'ine dèvôcion parèye ;
Qui c'èst sûr li bon Diu qui nos l'a-st-avoyî,
Po v' rimète sol dreûte vôye qui turtos v's aband'nîz ;
Qui, po l' salut d' voste âme, vos d'vez turtos l'ètinde,
Èt qu' s'i v' riprint so 'ne sôr, c'èst qu'i v' divéve riprinde.
Cès visites èt cès bals èt çou qu' vos î d'bitez.
Ci n'èst bin sûr qui l' diâle qui lès a-st-invanté.
On n'î ètint co måy on seûl piyeûs mèssèdje ;
Ci n'èst qu' tos rapwètroûles, tos råtchås, tos tchaf'tèdjes,
Wice qui lès bravès djins payèt chaskeune leû scot,
Ca on-z-î dit dè må so tot l' monde èt so tot.
Pa ! l' pus sinsieûs dès omes ènn' a l' tièsse tote troûblêye,
D'ôre li cafu qu'i-gn-a d'vins 'ne si-faite atèlêye !
On-z î fait co cint contes so rin dè monde di timps ;
Èt, come on brave priyèsse èl prètchîve dièrinn'mint :
Awè, c'èst vormint bin come al toûr di Babèl.
Ca on-z-î babiyêye, tos èssonne al pus bèle ;
Èt, po v' bin dîre å djusse disqu'a wice qu'il ala...

(*Mostrant Andrî.*)

C'èst ça ! Vola moncheû qui m' rihign'tèye dèdja !
Aléz' qwèri dès sots po qu' vos 'nnè polésse rîre !

(*A Palmîre.*)

Èt d' pus.... Å r'vèy, bâcèle, ca dji n'vou pus rin dîre !
Sèpez qu' po vosse mohone dj'ènnè rabat' tot plin,
Èt qu'i f'rè pu bê qu'oûy qwand dji r'mètrè l' pîd d'vins.

(*Dinant on pètârd a Tchipote.*)

Abèye, vos, vos dwèrmez èt v' sondjîz lès brocales.
Abèye, vis di-dje ! ou bin dji v' frot'rè lès deûs spales.
Èvôye, tchinis', èvôye !

Sinne II. — Andrî, Titine.

Andrî

Dji n'a wâde d'î aler,
Di sogne qu'èle ni vinreût co 'ne fèye mi ratèler ;
Tot l' minme cisse pauve vèye âme...

Titine

Alez, n'a sûr nou risse!
Damadje qu'èle ni v's ôt nin taper 'ne parèye divise ;
Èle vis dîreût co bin qui v' n'èstez qu'on vrêy sot,
Èt qu'èle n'èst nin co d'adje a lî d'ner parèy no !

Andrî

So nos-autes po dès rins come èlle èsteût d'mantchêye !
Èt come di s' bê Djan'nèsse èlle avise rafârêye !

Titine

Ç' n'èst co rin, ca c'èst l' fi qu'i v' fâreût vèy ad'lè :
Pa! si vos l' vèyahîz, vos dîrîz : « C'èst co pés ! »
L'an trinte i s' fa rik'nohe po 'n-ome di bon consèy,
I mostra dè corèdje po disfinde si patrèye.
Mins oûy il èst div'nou come in-ome tot k'mèlè,
Dispôy qui di s' Djan'nèsse il èst-èmacralè ;
Èl lome si fré, i l'inme di tot s' coûr, co cint fèyes
Pus qu'i n'inme si prôpe mére, si fi, si feume èt s' fèye.

Si pus p'tit s'crèt-mawèt c'èst po Djan'nèsse tot seû,
Èt d'vins totes sès afaires i v's èl print po consieû,
Èl can'dôze, èl tchouf'tèye ; pa ! bin sûr qu'a 'ne maîtrèsse
On n' sâreût fé, pinse-dju, dès pus grandès carèsses :
Al tâve, al pus bèle plèce i vout qu'i seûye assiou.
Avou djôye i v's èl veût qui magne ot'tant qu'i pout.
Lès mèyeûs bokèts d' tot, c'èst lu qui s'è régale,
Èt, si mây i s'ècrouke, i lî bouhe inte lès spales.
Anfin ènnè reû sot ; i n'a qu' lu, c'èst s' djodjo ;
Èl vante a tot côp bon, è djåse a propôs d' tot ;
I print po dès miråkes li pus mwinde di sès djèsses,
Èt tos lès mots qu'i dit c'èst tot vrêyes, come a k'fèsse.
L'aute, lu, qui k'noh bin si-ome, èt qu'è vout profiter,
Avou sès fås simblants v's a l' toûr di l'èsblaw'ter ;
Grâce a totes sès mom'rèyes, i lî ramasse sès pèces,
Èt print l'dreût d' nos k'djåser ot'tant qu' nos polans-t-èsse.
I-gn-a minme disqu'å bê qui lî siév di vårlèt
Qui dè v'ni nos r'mostrer wèze aveûr li toupèt ;
I nos r'prétche tot nos fant dès oûys come on såvadje
Èt k'tape-t-i nos ribans, nos flokèts, nos camadjes.
Li laid has' wèza bin, l'aute djoû, mète a bokèts
On norèt qu'i trova disconte on vî tchap'lèt,
Tot brèyant qu' nos k'mahîs, abôminåbe afaire,
Totes lès ustèyes dè cîr avou lès cisses d'infêr !

Sinne III. — Palmîre, Mayanè, Louwis, Andrî, Titine.

Palmîre

Alez, v's avez d' l'aweûr la qui v's n'avez nin v'nou ;

C'èst-apreume so l' pas d' l'ouh qui vos 'nn' årîz-st-oyou !
Dj'a vèyou mi-ome qui r'vint ; come i n' m'a polou vèy.
Dji va l'aler rawåde la d'zeûr å pus abèy.

ANDRÎ

Mi, djèl ratindrè chal, ca dji n' m'amûs'rè nin,
Èt dji m' lî va priyî l' bondjoû tot simplumint.

Sinne IV. — ANDRÎ, LOUWIS, TITINE.

LOUWIS

So l' mariėdje d'a Mayane tapez-li don 'ne barbote.
Quî mèt' dès pîres èl vôye ? C'èst Djan'nèsse, dji m'è dote,
I deût-èsse câse qui m' pére tchik'têye po dîre awè :
Èt, vos l' sèpez come mi, ciste afaire mi tint d' près...
Si Mayane èt Prospér ont d' l'amoûr onk po l'aute,
Vos savez bin qui l' soûr d'a Prospér c'èst m' crapaude
Èt, s'i faléve...

TITINE

Vo-l'-chal !

Sinne V. — DUPONT, ANDRÎ, TITINE.

DUPONT

Bondjoû. sorodje, bondjoû.

ANDRÎ

Dji sôrtéve èt dj' so bin binåhe di v' vèy rim'nou.
Li campagne po l' djoû d'oûy n'èst co sûr wêre florêye ?

DUPONT

(*A Andrî*).
Titine ! Sorodje, rawårdez, dji v's è prêye,

Po m' sètchî d'imbaras vos vorez bin, s'i v' plait,
Qui dj' lî d'mande on p'tit pô çou qu' s'a passé d' novê.
(*A Titine*).
N'avez-ve, cès deûs djoûs chal, avou nole astrapâde ?
Èl mohone qui fait-on ? N'a-t-i nouk di malâde ?

TITINE.

Madame eûrit d'vant-z-îr li fîve dês l'â-matin,
Èt, d' pus', on té mâ d' tièsse qu'on n'î comprindéve rin.

DUPONT.

Èt Djan'nèsse ?

TITINE

Lu, Djan'nèsse ? I s' pwète tot come on djonne,
Bin fris' èt bin ros'lant, ossi crâs qu'on tchènonne.

DUPONT

Li pauve ome !

TITINE

Al vèsprêye èle n'ava gos' so rin,
Èt, po soper, n' pola minme dissèrer sès dints,
Tél'mint qui s' laid mâ d' tièsse ènn' î féve todi vèy !

DUPONT

Èt Djan'nèsse ?

TITINE

I sopa, lu tot seû, la d'vant lèy ;
Èt bin dévôcieûsemint magna 'ne cope di pûvions,
Avou 'ne bone grosse mwètêye d'on gros djigot d' mouton.

DUPONT

Li pauve ome !

TITINE

Tote li nut' si passa longue ètîre
Sins qu'èle polahe sèrer rin qu'on moumint 'ne påpîre,
Dès wapeûrs l'èspêtchît dè poleûr s'èssok'ter,
Èt disqu'å djoû, d'lé lèy, i nos fala hoûter.

DUPONT.

Èt Djan'nèsse ?

TITINE

Si sintant tot d'on côp pris d' somêy,
I r'monta d'zeûr è s' tchambe après s' dièrinne bètchêye :
Èt la, d'vins s' bon tchaud lét s' hèrant bin abèyemint,
I s'èdwèrma påhûle po disqu'å lèd'dimain.

DUPONT

Li pauve ome !

TITINE

Fin d' compte, èle hoûta nos consèys,
Si lèya mète dès bwètes èt fourit aswådjêye
Di tot l' må qu'èlle aveût, so rin dè monde di timps.

DUPONT

Èt Djan'nèsse ?

TITINE

I r'prit rade si corèdje a deûs mains
Èt, conte totes lès rabrouhes volant t'ni s' coûr bin prèt',
Po ragrawî tot l' song' qui l' dame vinève dè piède,
I v' magna, po d'djuner, deûs tchêm'nêyes èt qwatre oûs.

DUPONT

Li pauve ome !

Titine

Onk come l'aute i s' pwèrtèt come dès noûs,
Èt dj' coûr ad'lé madame lî dîre å pus abèye,
Tote li djôye qui v's avez dèl fin di s' maladèye.

Sinne VI. — Dupont, Andrî.

Andrî

Chal a vosse prôpe narène, èle rèy di vos, bê-fré :
Èt, sins-avu l'îdèye di v' voleûr fé d'monter,
Dji v' dîrè bin frank'mint qu'èlle a l' bon dreût por lèy.
Çou qu'on n'a pus vèyou, c'èst-on vièrzin parèy !
Èst-i possibe qu'in-ome vis èstchante si tél'mint
Qui vos roûvîsse por lu tot l' rèstant dè houdin ?
Qu'après l'avu pris chal po l' sètchî dèl mar'mêce.
Vos 'nnè v'nèsse disqu'å pont...

Dupont

Hale, savez la, nosse maisse !
Vos n' kinohez sûr nin l'ome qui vos 'nnè pårlez.

Andrî

Dji nèl kinoh, parèt, d'abôrd qui vos l' volez ;
Mins tot l' minme, po sèpi çou qu'il èsteût d'avance...

Dupont

Bê-fré, v' sèrîz-st-ås andjes si vos fîz si k'nohance ;
Èt vos 'nn' årîz-st-ine djôye a nin 'nnè vèy li fin.
Ca c'èst in-ome parèt... in-ome... tot-oute anfin !
Cila vike bin ê påy qui hoûte çou qu'i raconte :
Come on hopê d'ancène i v' lêt d' costé tot l' monde.

Awè, qwand dj' djåse avou, dji m' sin div'ni 'ne aute djint:
I m'ac'sègne di n'avu pus nol amour po rin;
Di tos lès cis qu' dj'inméve il a distourné m' coûr;
Èt dji veûreû mori mére, èfant, feume èt soûr,
Qui dji m'ènnè mouw'reû djusse ot'tant qui d' çoula.

Andrî

Èy ! lès bês sintumints, sorodje, qui v's avez la !

Lufont

Â ! si v's avîz vèyou come dj'ènn' a fait l' rèsconte,
Vos 'nn' årîz pris come mi tote l'amitié dè monde.
A basse mèsse, tos lès djoûs, vos l' polîz vèy vini
D'in-air påhûle si mète, a deûs gngnos, dreût d'vant mi.
Il atiréve lès oûys di l'èglîse tote ètîre,
Si tél'mint qui d' bon coûr i v' dihéve sès priyîres;
I féve dès grands sospirs tot djondant sès deûs mains,
Èt, tot pèneûs, båhîve li tére a tot moumint,
Èt, so l' parvis d' l'èglîse, å pus vite i coréve
Po m' diner l' bèneûte êwe quand c'èst qu' dj'ènnè ralève.
Rac'sègnî di s' vårlèt, qui print modèle sor lu,
Èt di s' foû grande misére èt d' çou qu'il aveût stu,
Dji lî stitchîve dès çans' mins 'l-èsteût si ognèsse.
Qui m'ènnè voléve rinde ine bone pårt a tote fwèce.
« C'èst bin trop', dihéve-ti, c'èst bin trop' dèl mitant;
Alez, dji n' mèrite wêre qui por mi vos fèsse tant. »
Èt, qwand c'èst qu' dji r'fûséve di lî r'prinde mès patårs,
Ås pauves, divant mès oûys, ènnè d'néve lès treûs qwårts.
Anfin, gråce å bon Diu, chal dji l'a rastrindou,
Èt, dispôy ci timps la, mès bins s'ont racrèhou.

Il a lès oûys so tot èt s' print-i, po mi-oneûr,
Ine atincion so m' feume qui c'èst-a nèl nin creûre ;
Onk lî fait-i 'ne clignète, i m'avèrtih di tot,
Èt, cint fèyes pus' qui mi, s'ènnè mosteûre djalot.
Mins vos n' creûrîz co mây a 'ne dévôcion parèye :
I pinse avu pètchî po l' pus mwinde dès tchin'trèyes ;
Il èst si vite djinné qu'on rin c'ènn' èst-assez.
Di qwè? l' saminne passêye i s' vina bin k'fèsser
D'avu hapé 'ne grosse pouce la qui d'hève sès pâtèrs,
Èt d' l'aveûr sipaté avou trop' di colère.

ANDRÎ

Å ! po ç' côp la, bê-frè, vos div'nez sot, m' sonle-t-i !
Avou tos vos bwègnes contes èst-ce qui vos riyez d'mi ?
D'abôrd qui volez-ve dîre ? Qui dès s'-faitès bièstrèyes...

DUPONT

Sorodje, çou qu' vos d'hez la si r'sint bin dès îdèyes
Dès målès djins d'asteûre. Vos 'nn' èstez fwèrt djondou ;
Èt, come traze èt traze fèyes dji v's ènn' a d'dja prév'nou,
Vos veûrez qu'on bê djoû vos rascôyerez 'ne disgråce.

ANDRÎ

Divins vosse sôr di djins vola bin k'mint qu'on djåse :
Tot l' monde deût èsse aveûle la qu' zèls i n' vèyèt nin.
Si v's avez dès bons oûys vos n' crèyez pus a rin,
Èt, so leûs chimagrawes li ci qu'a dès dotances,
N'a ni fwè ni rèspèct po nos saintès crèyances.
C'èst qu' tos vos grands råtchås ni m' fèt nin sogne, dê, mi !
Li bon Diu k'noh mi coûr, èt dj' sé bin çou qui dj' di.
On n'èst nin lès èsclåves di tos vos feûs d' mèssèdjes.

I-gn-a l' fâsse dèvôcion come i-gn-a l' fâs corèdje :
Èt, come nos n' vèyans mây qui lès omes corèdjeûs,
Quand c'èst qu'is ont fait 'ne djèsse, èl brèyèt so lès teûts,
Lès bons, lès vrèys dévôts, lès cis qu' nos mostrèt l' vôye,
Ci n'èst nin lès cis qu' fèt tant dès caramadjôyes.
Di qwè ? vos n' vèyez nin l' difèrince qui n's avans
Inte lès cis qui crèyèt èt lès cis qu' fèt simblant ?
Vos lès volez traitî come s'i v'nît dè minme sètch,
Èt rinde å masse l'oneûr qu'on deût rinde å visèdje,
Mète èssonle sol minme vôye li frankîse èt l' fåss'té,
Prinde dès sotès vûsions po çou qu'èst l' vèrité,
Fé ot'tant d' cas d' l'âbion qui dè cwér qui v's èl done,
Èt r'çûre dèl fåsse manôye tot come s'èle fourihe bone ?
Lès treûs bons qwårts dès omes sont faits bin drol'dimint,
Èco mây a mèseûre i n' si minèt d'vins rin :
Li raison a por zèls dès rat'nas trop lèdjîrs ;
Tot côp bon v' lès vèyez qui frohèt sès bårîres,
Èt lès mèyeûs dès câses tofér i v' lès gåtèt,
Tot mostrant trop d'èhowe qwand c'èst qu'i lès d'findèt.
Seûye-t-i dit, fré sorodje, sins v' tini cou so hame.

Dupont

Awè, v's èstez, por sûr, on savant qu'on rèclame ;
Tote li siyince dè monde a pris djîse ad'lé vos ;
C'èst vos qu'èst l' pus randahe èt qu'èst l' pus malin d' tos,
Vos èstez on profète, li gènîye di ç' timps chal ;
Èt, d'lé vos, l' rèsse dès omes ci n'èst qu' totès bouhales.

Andrî

Sorodje, dji n' so nin sûr on savant qu'èst r'clamé,
Èt l' siyince ad'lé mi n' s'a co mây adjîstré.

Mins, vèyez-ve, dji sé bin, c'èst minme la tote mi syince,
D'inte çou qu'èst l' vrèy èt l' fås rik'nohe li difèrince.
Èt, come dji n' veû pèrsone qu'on deûsse préhî pus haut
Qui l' ci qu'on pout dîre èsse on vèritåbe dévôt,
Rin so nosse tére qui seûye pus bê, pus rèspèctåbe,
Qui l' fwè d'vins li r'ligion quand 'lle èst bin vèritåbe;
Ossu n' kinoh-dju rin qui m'avise pus hisdeûs
Qui d' fé lès qwanses d'avu dès sintumints piyeûs,
Qui cès grands charlatans, qui cès mineûs d'arèdje,
Qui, gråce a leûs fås airs èt leûs trompeûs visèdjes,
Profitèt sins nole sogne, po fé leûs côps fôrés,
Di tot çou qui nos d'mane di pus saint, d' pus sacré;
Cès djins la qui, n' tûsant qu'a-z-agrawî dès mèyes,
Fèt dèl dèvôcion minme on mèstî, 'ne martchandèye,
Èt qui sayèt d'atch'ter lès oneûrs qu'i r'qwèrèt
Avou dès fås clègns d'oûy èt dès airs di pôlèt;
Cès djins-la, di-dje, qu'on veût, pris d'ine foû råre èhowe,
Sûre li sainte vôye dè cîr po-z-acrèhe leû riv'nowe;
Qui, djêrant èt priyant, vont d'mander tot costé,
Èt, tot fant dès gogoyes, nos prètchèt l' pauvrité;
Qui savèt radram'ter leûs crèyances èt leûs vices,
Sont subitins, sont fås, rancuneûs, pleins d' malice,
Èt qui, po piède in-aute, racovrèt-st-adrèt'mint,
Tot rèclamant l' bon Diu, leû hayîme, leû vènin;
D'ot'tant pus fwért a r'crainde qu'è leû fèle calin'rèye
I r'tournèt conte nos-autes lès pus saintès îdèyes,
Èt pôr qui leû colére, qu'on 'nnè-zî sèt bon gré,
Si siève dèl riligion po mîs nos ahorer.
Di cès fås caractéres li monde d'oûy ènnè r'dohe,

Mins lès vrèys dévôts, zèls, sont âhèys a rik'nohe.
Di ç' timps chal, fré sorodje, a Lîdje nos è vèyans
Qui nos polèt sièrvi d'ègzimpe tant qui n's èstans.
Loukîz Djòsèf Kinâve, loukîz Louwis Mèn'cheûr,
Dèlcomeune èt Poron, l' vî Ridant, Copèneûr;
C'èst sûr on no qu' pèrsone n'èlzî wèz'reût noyî;
Di s' vanter d' çou qu'i sont, zèls, i n' fèt nin l' mèstî;
Dè fé dès hîhâhâs sûr qu'i n' sont nin capâbes,
Èt z'ont-t-i 'ne dèvôcion qu'èst doûce, qu'èst tcharitâbe.
I n' si mèlèt co mây dè blâmer çou qu' nos fans,
Por zèls, sin'diker l's autes c'èst fé trop fwért li grand;
Èt, lèyant lès brâk'leûs d'biter leûs hauts mèssèdjes,
C'èst par leû prôpe goviène qu'i r'prindèt nosse vikèdje.
A l'aparince dè mâ, zèls, i n' si fiyèt nin,
Èt leû coûr èst tot prèt' a bin pinser dès djins.
Foû d' tos lès côps fôrés, foû d' totes lès talmah'rèyes,
On n' lès veût mây qwèri qu'a bin miner leû vèye.
Conte li ci qu'a fait 'ne fâte i n'ont wâde dè hatchî,
I wârdèt tot bon'mint leû hayîme po l' pètchî,
Èt ci n' sèrè nin zèls qui sèront mây capâbes
Di s' fé, come dit li spot, pus catoliques qui l' pâpe.
Vola, mès djins, vola k'mint qu'i nos fât tchèrî,
Vola, parèt, l'ègzimpe qu'i fâreût qu' nos sûrîs.
Voste ome, a dîre li vrêye, n'èst nin d'on s'-fait modèle :
C'èst d' fwért bônâ-fîdè qui vos l' vantez po tèl;
Mins dji v' pinse èsblawi d'on fâmeûs fâs solo !

DUPONT

Binamé fré sorodje, asteûre ave bin dit tot ?

ANDRÎ

Awè.

DUPONT (*tot 'nn' alant*)

Vosse sèrviteûr.

ANDRÎ

On mot po s' mète d'acwérd,
Èt n' djåsans pus d' çoula. Vos savez qu'a Prospér
Vos avez promètou qu'i sèreût vosse bê-fi.

DUPONT

Awè.

ANDRÎ

Èt dè marièdje li djoû minme èsteût dit.

DUPONT

C'èst vrèy.

ANDRÎ

Adon, poqwè voleûr rimète li fièsse ?

DUPONT

Dj'ènnè sé rin.

ANDRÎ

Årîz-ve ine aute îdèye èl tièsse ?

DUPONT

Mutwèt.

ANDRÎ

Di qwè ? r'magn'rîz-ve tot çou qu' vos avez dit ?

DUPONT

O ! dji n' di nin çoula.

ANDRÎ

Mins dji n' veû rin, m' sonle-t-i,
Qui v' poreût èspêtchî di t'ni totes vos promèsses.

DUPONT

Vola.

ANDRÎ

Po dîre on mot, fât-i tant d' kèsses èt d' mèsses ?
Prospèr, a ç' propôs la, m'aveût d'mandé dè v'ni.

DUPONT

Dj'è rind grâce à bon Diu !

ANDRÎ

Mins qu' lî r'dîrè-dje ainsi ?

DUPONT

O ! tot çou qu'i v' plairè,

ANDRÎ

I fât portant qu'on sèpe
Lès îdèyes qui v's avez. Djans, rèspondez.

DUPONT

Dj'accèpe
Çou qui l' bon Diu vorè.

ANDRÎ

Djåsans tot foû dès dints :
Prospér a vosse parole ; è-bin, l' tinrez-ve ou nin ?

DUPONT

Å r'vèy.

Andrî

Po sès amoûrs dj'a bin sogne qui l' djeû n' flaire,
I fât qu'å pus abèye djèl prévinse di l'afaire.

Deûzinme Ake

Sinne I. — Mayane, Dupont

Dupont

Hê Mayane !

Mayane

Qwè, papa ?

Dupont

Hoûtez chal, dj'a 'ne saqwè
A v' dîre inte di nos deûs.

Mayane (*a Dupont qui louke divins 'ne pitite plèce a costé*).

Qui qwèrez-ve ?

Dupont

Ma fwè,
Dji louke s'i n'a pèrsone qui nos poreût-st-ètinde,
Ca ç' rècoulis' èst la tot djusse po s' fé surprinde.
Djans, vo-nos-la foû sogne. Mayane, dispôy longtimps
Dj'a r'marqué qui v's avîz dès fwért doûs sintumints ;
Ossu, dji v' veû vol'tî, çoula dispôy tofér.

Mayane

Dji so fwèrt rik'nohante a cist amoûr di pére.

Dupont

Çoula, c'èst bin dit, m' fèye. Ossu, po l' mèriter,
Vos d'vez n'avu qu'on d'sîr, c'èst l' ci di m' continter.

Mayane

C'èst bin sûr la qui dj' mèt' li pus grande di mès glwéres.

Dupont

C'èst fwèrt bin. Qui pinsez-ve di Djan'nèsse ?

Mayane

Quî, mi, pére ?

Dupont

Awè, vos. Loukîz bin l' manîre qui v' rèspondrez.

Mayane

À ! mon Diu, dj'è dîrè, mi, tot çou qu' vos vorez.

Sinne II

Dupont, Mayane, Titine (*intrant tot bê doucemint èt s' tinant drî Dupont sins-èsse vèyowe*)

Dupont

C'èst djâser come ine djint... Dihez-me don vite, mi fèye,
Qui, dès pîds disqu'al tièsse, c'èst-in-ome sins parèy,
Qui v's a d'dja pris vosse coûr, èt qu' çoula v's ahâyereût
Dèl vèy div'ni voste ome la qu' dji v's èl présint'reû.
Hìn ? (*Mayane si rèscoule tote èwarêye*)

MAYANE

Hin ?

DUPONT

Qu'èst-ce ?

MAYANE

Plait-st-i ?

DUPONT

Qwè ?

MAYANE

Fåt-i creûre mès orèyes ?

DUPONT

Kimint ?

MAYANNE

Mins quî don, pére ? Quî volez-ve qui dji v' dèye
Qui m'a dèdja pris m' coûr, èt qu' çoula m'ahåyereût
D'ènnè fé mi-ome, la qu' c'èst vos qui mèl prèsint'reût ?

DUPONT

Djan'nèsse.

MAYANE.

Ci n'èst nin vrèy, savez, pére, dji v's èl djeûre !
Poqwè m' voleûr fé dîre çou qu'èst-ine minte tote peûre ?

DUPONT

È-bin, mi, dj' vou qu' çoula d'vinse ine peûre vèrité,
Èt c'èst-assez, por vos, qui dj'ènn' åye li vol'té.

MAYANE

Di qwè ! Vos volez, pére...

DUPONT

Awê, par vosse mariêdje,
Bâcèle, dji vou qu' Djan'nèsse inteûre è m' parintèdje.
C'èst lu qu' sèrè voste ome. C'èst mi qui vout çoula
Èt, come so vos îdèyes dji... (*aporçûvant Titine*) Qu'èst-ce
[qui vos fez la ?
Sûr qui l' curiôsité qui v' kitchèsse èst bin fwète,
Binamêye, po nos v'ni hoûter chal è catchète.

TITINE

Dji n' sè vormint si c'èst-on brut qu'a vèyou l' djoû
Ainsi d'on côp d' hasård ou si c'èst-on tape-foû ;
Mins dj'a-st-apris l' novèle di vosse fameûs mariêdje,
Èt, po m' pårt, dj'a traitî tot çoula d' bwègnes mèssèdjes.

DUPONT

Di qwè ! l'afaire èst-èlle a n' nin creûre ?

TITINE

Si tél'mint
Qui, vos minme, èdon, maîsse, è-bin ! dji n' vis creû nin.

DUPONT

Dji troûv'rè bin mwèyin di v's èl poleûr fé creûre.

TITINE

Awè, awè, vos nos contez la 'ne plaihante keûre !

DUPONT

Dji conte tot djustumint çou qu'on veûrè tot dreût.

TITINE

Ta ta ta !

DUPONT

Çou qu' dji v' di, Mayane, ci n'èst nou djeû.

TITINE

Alez, mam'zèle, i n' fât nin creûre moncheû vosse pére ;
I couyone.

DUPONT

Mi, dji v' di...

TITINE

Vos l' sutinrîz tot mwért,
Qu'on n' vis creûreût nin pus'.

DUPONT.

Dji m' mâvèle après tot !...

TITINE

È-bin ! dji v' creû, parèt ; mins tant pés vât por vos.
Di qwè ! sèreût-ce possibe qu'avou 'ne ossi blanke tièsse,
Èt l'air qui vos avez d'in-ome si bin è s' plèce,
Vos sèyésse assez sot po voleûr...

DUPONT

Vos, hoûtez :
Vos v' mèlez dè prinde chal tote sôr di lîbèrtés,
Qui n' m'ahâyèt sûr nin ; dji v's èl di po 'ne bone fèye !

TITINE

Djâsans sins nos mâv'ler, èdon maîsse, dji v's è prèye.
Po-z-èmantchî 'ne si-faite, èst-ce qui v' riyez dès djints ?
Por sûr qu'a on bigot vosse fèye ni convint nin ;
Sondjîz qu'i fât qu'i tûze a bin dès autes mèssèdjes.

Èt pwis qu'èst-ce qui çoula v' rapwète, on s'-fait mariëdje?
Poqwè voleûr aler, tot comptant tot vosse bin,
Prinde on pouyeûs fiåsse?...

DUPONT.

Taîhîz-ve, vos! S'i n'a rin,
I fåt po çoula minme qui lès djins l' rèspèctèsse.
C'èst-ine onête misére, li misére quèl kitchèsse;
Dizeû totes lès grandeûrs èle li mèt' tot fî dreût,
D'abôrd qu'i s'a lèyî haper çou qu'il aveût
Pace qu'i fait trop pô d' cas dès afaires di nosse monde
Èt qu' po lès cisses di l'aute di tot s' coûr i s'ènonde.
Mins oûy, mi' dj' sèrè chal po lî d'ner lès mwèyins
Di s' sètchî di spèheûr èt d' ravu çou qu' lî r'vint :
È s' payis, c'èst dès bins qu'on 'nnè knoh li valeûr ;
Èt lu, come on l' veût la, c'èst-on vrèy grand signeûr.

TITINE

Awè, c'èst lu quèl dit ; cisse manîre di s' vanter,
Moncheû, n'èst wêre di sqwére avou 'ne grande piyèté.
Crèyez-m' bin, d'ine sainte vèye li ci qui r'qwîrt li påy
Ni deût nin tant djåser ni di s' no ni d' sès tåyes,
Èt, tot s' minant sins brut, lès vèritåbes dèvôts
N'ont sûr wåde di voleûr èl fé pèter si haut.
Poqwè totes cès grandeûrs?.. Mins djèl veû, çoula v' djinne;
Lèyans d' costé s' nôblèsse èt djåsans di s' guèdinne.
Èst-ce qui vos vorîz d'ner, sins pus d' façon qu' coula,
Ine bèle crapaude come lèy a in-ome come cila ?
Ni d'vez-ve nin vis d'mander si c'èst bin sès îdèyes
Èt prèveûr a l'avance çou qui l' mariëdje f'rè d' lèy ?

Sèpez qu'on pére di s' fèye risquêye li bravisté
Qwand, po lî tchûsi 'n-ome, i lêt s' gos' di costé :
Qui l' bone vol'té qu'èlle a dè miner 'ne onête vèye
Dèpint dès quâlités dè galyârd qu'èle marèye,
Èt qu' tos lès cis qu'on veût ramasser dès afronts,
C'èst zèls qui fèt sovint leûs fenm'rèyes çou qu'èles sont.
Anfin, c'èst mâlâhèy di s' wârder tote ètîre
Po cèrtains omes qui sont faits d'ine cèrtainne manîre ;
Èt l' ci qui done a s' fèye on bouname qu'èle hérè
Rindrè compte â bon Diu di totes lès zafs qu'èle f'rè.
Câse di vosse vîre, sondjîz qui l' mâleûr pout v' ac'sûre.

Dupont

Dji v' di qu'èle va m'aprinde li manîre di m' kidûre !

Titine

Vos f'rîz sûr brâv'mint mîs dè hoûter mès raisons.

Dupont

Djans, lèyans-l' la, Mayane, çoula, c'èst dès tchansons ;
Dji sè bin çou qu'i v' fât, d'abôrd qui dj' so vosse pere.
Dj'aveû, rapôrt a vos, d'né m' parole a Prospér ;
Mins, pôr qu'on m'a d'dja dit qu'i trim'lêye âhèyemint,
Dj'a co lès pinses ossu qu'i n' creût pus wêre a rin ;
Dji n'a mây rimarqué qu'i hâbite lès èglîses.

Titine

Fâreût-i qu'a vos eûres il î prindahe si djîse,
Come tos lès cis qu'î vont rin qu' po-z-î èsse vèyous ?

Dupont

La-d'ssus dji n' vis d'mande nin voste îdèye, ave oyou?

Fin d' compte, l'aute èst-in-ome qui rimplih tos sès d'vwèrs:
Çoula, c'èst-ine ritchèsse come ènn' a nin sol tére.
On mariėdje come cila ni v's apwètrè qu' dè bin ;
I sèrė tot hoslė d' plaisir èt d' contint'mint.
Èssonle vos pass'rez 'ne vèye tot v's inmant-st-al pus bèle,
Tot come deûs vrêys èfants, djans, come deûs tûrturèles :
Qu'èst-i sûr qu'inte vos-autes co måy vos n' vis k'batrez ;
Èt vos alez fé d' lu tot çou qu' vos 'nnè vorez.

TITINE

Lèy ? Èlle ènnė f'rè måy qu'on båbô, dji v's èl djeûre.

DUPONT

Kimint ! qui d'hez-ve ?

TITINE

Dji di qu'ènn' a tote li toûrneûre,
Si planète èst tote faite, moncheû ; çoula sèrè,
Mågré l'onête èhowe qui vosse brave fèye årè.

DUPONT

Loukîz di m' lèyî dîre èt rat'nez vosse clapète,
Sins v'ni hèrer vosse nez la wice qu'i n' vis compète.

TITINE (*èle li r'côpe tos lès côps qu'i voul djåser a s'fèye*)

O ! mi, si dj'ènnè djåse, moncheû, c'èst po vosse bin.

DUPONT

C'èst par trop' di bonté, taihîz-ve ine gote seûl'mint.

TITINE

Si dji n' vis inmève nin...

DUPONT

Mi, dji n' vou nin qu'on m'inme.

TITINE

Èt mi, dji v' vou-st-inmer, moncheû, mâgré vos-minme.

DUPONT

Â !

TITINE

Dji tin d' voste oneûr èt ça n' m'ahâyereût nin
Dè vèy lès djints qui v' f'rît dès moqu'rèyes drî lès rins.

DUPONT

Vos n' vis volez nin taire ?

TITINE

Fåreût-èsse foû dèl grâce,
Èdon, di v' lèyî prinde on parèy po fiyåsse.

DUPONT

Ti tairès-se, laid sièrpint ! tès må-tournés stitchas...

TITINE

Kimint ! vos qu'èst dévôt, vos v' måv'lez come çoula ?

DUPONT

Awè, gn-a l' bîle qui m' monte a-z-ôre tès bwègnes
[mèssèdjes !
Qui ç' seûye ine fèye po totes, i m' plait qu' ti clôses ti
[bètch.

TITINE

C'èst bon, mins tot m' taihant dj'ènnè pins'rè nin mons.

DUPONT

Pinse, si çoula t'ahâye, mins prind tès atincions
Dè n' nin m'ènnè djåser, ou bin... (*Si tournant vès s'fèye*)
Avou consvince
Dj'a r'tourné co traze fèyes l'afaire è m' tièsse.

TITINE

Dji k'mince
A crèhe dè n' nin poleûr djåser !

DUPONT

Sins-èsse djonnê,
Djan'nèsse a co 'ne tourneûre...

TITINE

Awè, c'èst sûr on bê !

DUPONT

Qui, minme si v' n'èstîz nin par trop fwért rafårêye
Di totes sès quålités...

TITINE

Vo-l'-la bin ahèssêye !
Si c'èsteût måy di mi, nol ome assurémint
Ni m' vinreût sposer d' fwèce sins savu çou qu' lî r'vint ;
Èt, si vite li fièsse oute, dji såreû lî fé vèy,
Qu'ine feume a todi prète ine vindjince divèrs lèy.

DUPONT

Ainsi, tot çou qu' dji di, çoula compte po dès rins ?

TITINE

Kimint, di qwè v' plindez-ve ? D'abôrd, dji n' vis djåse nin.

DUPONT

Mins, djans, qui fais-se ainsi ?

TITINE

C'èst-a mi-minme qui dj' djåse.

DUPONT (*a pårt*)

C'èst bon. Mins si-èfront'rèye va tot-rade avu håsse,
I fåt sûr qui dj' lî make on pètård a r'vièsse-main.

(*I s' mèt' di manîre dè poleûr diner on pètård a Titine, èt, a chaque mot qu'i dit a s' fèye, i s' ritoûne po loukî Titine qui s' tint dreûte sins djåser*).

DUPONT

Båcèle, c'èst vosse divwèr dè fé çou qui m' convint...
Èt d' bin v' mète è vosse tièsse... qui po l'ome qui dji d'sîre...
(*A Titine*).
Poqwè ni t' djåses-tu nin ?

TITINE

Mi, dji n'a rin a m' dîre.

DUPONT

Djans, rin qu'on tot p'tit mot ?

TITINE

I n' mi plaît nin, moncheû.

DUPONT

Dji t'awaitîve, parèt.

TITINE

Mutwèt qu'ine sote èl f'reût !...

DUPONT

Anfin, vola, bâcèle, i fårė qu' vos m' hoûtėsse.
Èt, po çou qu' c'èst di m' tchûse, dji vou qu' vos
[l'acomptėsse.

TITINE (*tot s' såvant*)

Alez, mi dj' n'åreû wåde dė sposer vosse djodjo !

DUPONT (*après avu mâqué dè d'ner on pètård a Titine*)

Vos avez la, bâcèle, ine måle pèsse avou vos.
Sins pètchî, impossibe qui dj' håbite avou lèy.
Sès èfrontêyės d'vises m'ont bouhî l' cou-z-å haut,
Èt dji m' va haper l'air po m' rimète on p'tit pô.

Sinne III. — MAYANE, TITINE

TITINE

Bin, djans, d'hez-mèl ine gote, avez-ve pièrdou l' parole ?
Èt fåt-i qui ç' seûye mi qui deûsse djower vosse role ?
Soufri qu'on v' mète al main dè fé parèy martchî,
Sins qu' vos d'hėsse on seûl mot po sayî d' l'èspêtchî !

MAYANE

Conte on pére si tièstou qui volez-ve don qu'on faisse ?

TITINE

Çou qu'i fåt po loukî di s' sètchî dèl mar'mèce.

MAYANE

Qwè ?

TITINE

Lî dîre qui vosse coûr n'a mėsåhe di nolu

Po tchûsi ; qu' vos v' mariez por vos, mins nin por lu :
Qui, come vos èstez l' cisse po quî s' fait tote l'afaire,
C'èst-a vos, nin a lu, qui voste ome divrè plaire,
Èt qui, si l' bê Djan'nèsse a por lu d' l'agrèmint,
I n'a qu'a l' siposer, qu'i n'a nol èspètch'mint.

MAYANE

On père a so nos-autes dès si grands dreûts qu' po m' compte
Dji n'a co måy awou l' fwèce di rin lî rèsponde.

TITINE

Èspliquans-nos. Prospér s'a dèclaré : è-bin !
D'hez-mèl sins tchipoter, l'inmez-ve ou n' l'inmez-ve nin ?

MAYANE

À ! mon Diu, qu' so mi-amoûr vos èstez må pinsante,
Titine ! Kimint polez-ve mi fé 'ne parèye dimande ?
Ni v's a-dje nin co traze fèyes dishovrou m' coûr la-d'ssus ?
Mins djans, n' savez-ve nin bin tot çou qu' dji r'sin por lu ?

TITINE

Qui sé-dje don, mi, s' vosse boke a djåsé come vosse coûr,
Èt si c'èst d' bon qu' por lu vos åyîsse di l'amoûr ?

MAYANE

Tot 'nnè dotant, Titine, vos m' fez bin dè chagrin ;
Dji n'a qu' trop pô catchî tos mès vrèys sintumints.

TITINE

Ça fait don qu' vos l'inmez ?

MAYANE

A nin s'è fé 'ne idèye.

TITINE

Èt, come dji veû l'afaire, i v's inme tot tî parèy ?

MAYANE

Djèl pinse.

TITINE

Èt, tos lès deûs, vos djêrîz so l' moumint
Dè n' fé qu'ine cope èssonle, èdon ?

MAYANE

Tot djustumint.

TITINE

Rapôrt a l'aute marièdje quèle sôr d'îdèye avez-ve ?

MAYANE

Ci sèreût di m' distrûre, si mây on m' fwèrcihéve.

TITINE

C'èst ça. Dji n' sondjîve wêre, po m' pårt, a ç' mwèyin la :
Vos n'avez qu'a mori po v' sètchî d'imbaras.
Vochal apreume on r'méde ! Li diale mi monte èl tièsse
Tot-z-oyant qu'on-z-aboute dès mèssèdjes ossi bièsses !

MAYANE

 ! mon Diu don ! Titine, quèle oumeûr èst-ce qui v' print !
Vos n' vis fez wêre di ponne po lès rabrouhes dès djins.

TITINE

Dji n' mi fai nin dèl ponne po l' ci qu' dit dès bièstreyes,
Èt qui n' si sèt sut'ni d'vins 'ne ocåsion parèye.

MAYANE.

Mins djans, qu' volez-ve, parèt ? Si on-z-èst pawoureûs...

TITINE

Mins çou qu' l'amoûr dimande, c'èst-on coûr corèdjeûs.

MAYANE

Bin ! n' l'a-djdju nin mostré po l'amoûr d'a Prospér ?
Èt n'èst-ce nin pus vite lu qu' deût fé consinti m' pére ?

TITINE

Di qwè ! Pace qui voste pére èst-in-ome årvolou,
Qui di s' fameûs Djan'nèsse èst div'nou tot pièrdou,
Èt qui r'magne si parole rapôrt a vosse mariėdje,
Vosse galant 'nnė deût-i ramasser tote li tchėdje ?

MAYANE

Mins, tot r'boutant Djan'nèsse avou 'n-air di mèpris,
N'èst-ce nin mostrer qu' po l'aute mi coûr èst trop fwért [pris ?
Si binamé qu'i seûye, fårè-t-i qui dj' roûvèye
Por lu mès d'vwérs d'èfant èt mi oneûr di djonne fèye ?
Volez-ve, tot-avå Lîdje, di mès amoûrs aler ..

TITINE

Nèni, mi, dji n' vou rin. Mins dj' veû çou qu' vos volez :
Div'ni madame Djan'nèsse ; qwand dj'î tûze, dj'åreû twért
Di v' voleûr distourner d' fé dès si bês acwérds.
Po quéle raison voreû-dje èspêtchî çou qui v' plaît ?
Ci mariėdje la d' lu minme èst-ine saqwè d' fwért bê :
Moncheû Djan'nèsse ! oho ! c'èst qui ç' n'èst nin dèl djote !
Moncheû Djan'nèsse, parèt, s'i fåt qu'on lès dèye totes,
Alez, c'èst sûr in ome a n' wèzeûr kitaper :
Èt ç' n'èst nin pô d'aweûr dèl poleûr atraper.

Vos vèyez d'dja tot l' monde qui lî pwète di l'oneûr.
È s' payis c'èst-on nòbe, èt z'a-t-i 'ne bèle tourneûre ;
Il èst co tot plin d' feû, bin fris' èt bin ros'lant ;
Vos n' vik'rez qu' trop ureûse avou 'n-ome si spitant.

MAYANE

Mon Diu !...

TITINE

Sondjîz d' quèle djôye voste âme sèrè rimplèye,
Qwand d'on si bê bouname vos v' veûrez li k'pagnèye !

MAYANE

Dji v's è prèye, ni d'hez pus dès afaires come çoula ;
Èt z'aidîz-me a m' sètchî di ç' mâdit marièdje la.
Djans, c'èst fini, dji m' rind. Qu' fât-i fè ? dj' so d'acwèrd.

TITINE

Nèni, mam'zèle, i fât qu'ine djonne fèye hoûte si pére,
Voreût-i minme lî d'ner po si-ome on mârticot.
Vosse sôrt n'èst-i nin bê ? Mins djans, d'qwè v' plaindez-ve co ?
Vos prindrez l' char-a-bancs po v' kidûre è s' viyèdje,
Vos î troûv'rez cusins, monnonkes, tot l' parintèdje,
Avou quî vosse plaisir sèrè di v's intrit'ni.
D'abôrd, amon lès ritches on v' va priyî dè v'ni ;
Vos îrez rinde visite, po bin k'mincî l'afaire.
Al feume dè borguimaisse come al cisse dè notaire,
Qui vout, po v' fè d' l'oneûr, s'assîr a vosse costé.
La, dè timps d' carnaval, on magne dès pans crotès,
A Pâque c'èst dès cocognes, â Noyé dès boûkètes,
Al fièsse on-z-a Con'tî qui djowe lès marionètes.
Mins, tot l' minme, si voste ome...

MAYANE

Mon Diu, vos m' fez mori !
Di vos consèys sondjîz pus vite di m' sècouri.

TITINE

Dji so vosse sèrviteûr.

MAYANE

Djans, Titine, dji v's è prèye...

TITINE

I fât qu' l'afaire arive po qu' vos sèyîsse pûnèye.

MAYANE

Djans, binamêye !

TITINE

Nèni.

MAYANE

Si mi-amoûr s'a mostré...

TITINE

Hale ! Djan'nèsse èst voste ome, èt vos 'nnè gostêyerez.

MAYANE

Vos savez bin qu' djoûrmåy c'èst-a vos qu' dji m' kifèsse :
Djans, fez-me...

TITINE

Nèni, ma fwè, vos sèrez po Djan'nèsse.

MAYANE

È-bin ! pusqui so m' sôrt vos n' polez v's apîtî,
Tote seûle avou m' chagrin vos n'avez qu'a m' lèyî :

C'èst-a lu qui m' pauve coûr îrè d'mander dèl fwèce ;
Li r'mède a tos mès mâs, dji sè çou qui ç' deût èsse.
(*Èle vout 'nn' aler*).

TITINE

Hê-la ! volez-ve riv'ni ! Djans, djans, vola qu' c'èst tot.
I fârè bin, tot l' minme, qu'on s' faisse dèl ponne di vos.

MAYANE

C'èst qui, vèyez-ve, si dj' deû sofri parèy mârtîre,
I fât qui dj' moûre, Titine, dji n' catche nin di v's èl dîre.

TITINE

Djans, rapâh'tez-ve. Tot s'î prindant 'ne gote adièt'mint,
On pout sûr èspêtchî... Vochal Prospér qui vint.

Sinne IV. — PROSPÉR, MAYANE, TITINE

PROSPÉR

On vint dè taper foû, Mayane, ine frisse novèle
Qui dji n' saveû nin co, mins qu'on pout dîre foû bèle.

MAYANE

Di qwè ?

PROSPÉR

Qui vos sposez Djan'nèsse.

MAYANE

O ! po çoula,
C'èst vrêy qui m' pére si hére èl tièsse ciste îdêye la.

PROSPÉR

Kimint ? vosse pére, Mayane...

MAYANE

Il a toûrné casaque :
I vint di m' mète al main ç' martchî la plat'-kisag'.

PROSPÉR

Di qwè ! sèriyeûs'mint ?...

MAYANE

Awè, sèriyeûs'mint.
Ç' mariédje la lî ahåye, i l'a dit hayèt'mint.

PROSPÉR

Èt vos, qui comptez-ve fé, quéle îdèye ave èl tièsse,
Mayane ?

MAYANE

Mi, dji n' sé nin.

PROSPÉR

Li rèsponse èst-ognèsse :
Vos n' savez nin ?

MAYANE

Nèni.

PROSPÉR

Nèni ?

MAYANE

Qui m' consîz-ve, vos ?

PROSPÉR

O ! por mi, dji v' consèye dèl prinde, èt pwis c'èst tot.

MAYANE

Vos mèl consîz ?

PROSPÉR

Awè.

MAYANE

Po l' bon ?

PROSPÉR

C'èst sûr.

Po 'ne tchûse, c'èst-ine bèle tchûse, rin ni v' såreût mîs
[dûre.

MAYANE

È-bin, c'èst-on consèy qui dj'accèp'trè, moncheû.

PROSPÉR

Vos n'årez nin dèl ponne dèl sûre, a çou qui dj' creû.

MAYANE

Nin sûr pus qu' vos 'nn' avez qwand vos m' consîz l'afaire.

PROSPÉR

Mi, si dji v' l'a consî, mam'zèle, c'èst po v' complaire.

MAYANE

Èt n' sèreût-ce qui po v' fé plaisir, mi, djèl sûrè.

TITINE (*si r'sètchant è fond dè tèyåte*)

Hoûtans, po vèy di tot çouchal çou qu'advinrè.

PROSPÉR

Ainsi, v'la k'mint qu'on-z-inme ? Èt c'èsteût tote
[tromp'rèye

Qwand c'èst qu' vos...

MAYANE

Ni djåsans nin d' çoula, dji v's è prèye.
Vos m'avez dit tot franc qui dji d'véve accèpter
Po mi-ome li ci qu'on vint di m' vini présinter.
È-bin ! mi, hoûtez bin, djèl f'rè, c'èst mès îdèyes,
D'abôrd qui c'èst vos-minme qui m'è done li consèy.

PROSPÉR

So çou qu' dj'a polou dîre, djans, ni v's èscusez nin.
Ciste îdèye, vos l'avîz, çoula dispôy longtimps.
Èt v' potchîz so 'ne raison qui n'a ni cou ni tièsse
Po v' diner l' dreût d' poleûr rinoyî vosse promèsse.

MAYANE

C'èst-ainsi, c'èst bin dit.

PROSPÉR

C'èst sûr qui c'èst-ainsi.
Vos n'avez mây oyou nou vrèy amoûr por mi.

MAYANE

Anfin, v's avez bin l' dreût d'avu 'ne si-faite pinsêye.

PROSPÉR

Awè qu' dj'ènn' a bin l' dreût : mins mi âme qu'a stu
[blèssêye
Prindrè l'avance sor vos d'vins çou qu' vos volez fè ;
Èt wice qui dj' pwètrè m' coûr, n'åyîz nole sogne, djèl sé.

MAYANE

O ! ça, dj'ènnè dote nin ; pus d'eune èst rafårêye
Dès mèrites...

PROSPÉR

Lèyans-lès po lès quatwaze èt d'mêye;
Sûr qui dj'ènn' a fwért pô, vos l'avez bin provê,
Mins sol bontê d'ine aute dji m' sårê bin r'trover.
Èt dji k'noh ine saquî qui tint por mi s' coûr prèt'
A consinti tot dreût di m' fé roûvî vosse pièce.

MAYANE

Li pièce n'èst nin fwért grande; èt d'on parèy candj'mint
Vos v's ènnè consol'rez po l' pus sûr âhèyemint.

PROSPÉR

Dji f'rè mi p'tit possibe, alez, vos m' polez creûre:
A roûvî quî nos r'boute nos mètans noste oneûr;
Nos d'vans po-z-î av'ni fé tot çou qu' nos polans;
Èt, si c'èst-impossibe, nos fans dè mons simblant;
On n' vis pardonreût mây d'avu stu si jan-foute,
Qui dè mostrer d' l'amoûr po 'ne crapaude qui v' riboute.

MAYANE

Vola çou qu'on pout dîre dès foû bês sintumints!

PROSPÉR

C'èst sûr, i n'a pèrsone qui n' lès aprouv'reût nin.
Di qwè! vorîz-ve mutwèt qui chal â fond di m' coûr
Dji wårdahe co por vos dès sintumints d'amoûr,
Èt qu'â brès' d'on galant dji v' vèyahe ènn' aler
Sins rinde a 'ne aute on coûr qu'a l'air di v's èhaler?

MAYANE

Bin dè contraire; por mi, c'èst bin çou qu' dji sohaite;
Dji voreû dèdja minme qui l'afaire fourihe faite.

PROSPÉR

Vos l' vorîz, d'hez-ve ?

MAYANE

Awè.

PROSPÉR

C'èst par trop' mi tèm'ter,
Mam'zèle, dji va tot dreût loukî di v' continter.
(*I fait on pas po 'nn' aler*).

MAYANE

Alez, parèt.

PROSPÉR (*riv'nant*)

Surtout, mètez-ve bin è vosse tièsse
Qui c'èst vos qui fwèrcih mi coûr dè fé 'ne téle fwèce.

MAYANE

Awè.

PROSPÉR (*riv'nant co*)

Qui çou qui dj' fai d'vins 'ne si-faite ocåsion,
C'èst bin po fé come vos.

MAYANE

Po fé come mi, c'èst bon.

PROSPÉR (*tot sôrtant*)

C'èst tot, vos alez sûr èsse siërvowe a l'îdèye !

MAYANE

Tant mîs våt.

PROSPÉR

Vos m' vèyez, po l' djèrin côp di m' vèye.

MAYANE

A la bone eûre.

PROSPÉR (*Prospér ènnè va èt, qwand c'èst qu'il èst so l' pas d' l'ouh, i s' ritoûne*)

Hin ?

MAYANE

Qwè ?

PROSPÉR

N'avez-ve nin dit : « hê-la » ?

MAYANE

Mi ! vos sondjîz !

PROSPÉR

È-bin, si c'èst-ainsi, dj' m'è va...
Diè-wåde, mam'zèle.

MAYANE

Diè-wåde, moncheû.

TITINE (*a Mayane*)

Mi, dj'a l'îdèye
Qui v's avez pièrdou l' tièsse dè voleûr fé 'ne parèye ;
Èt dji v's a lèyî k'bate, a voste åhe, tos lès deûs,
Po bin vèy disqu'a wice qui tot çou-chal îreût.
Hê-la ! moncheû Prospér.

(*Èle arèstèye Prospér po l' brès'.*)

PROSPÉR (*tot fant lès qwances di n' nin voleûr*)

Qui volez-ve, don, Titine ?

TITINE

Djans chal.

PROSPÉR

Nèni, nèni, ca l' colère mi dômine.
Ni m' distoûrnez nin d' fé çou qu'èlle årè volou.

TITINE

Èst-ce tot ?

PROSPÉR

Nèni, vèyez-ve, c'èst-ine saqwè d' conv'nou.

TITINE

O !

MAYANE (*a pårt*)

I n' mi sét pus vèy, c'èst sûr mi qui l'èhale.
Èt dji f'rè bråv'mint mîs dèl lèyî tot seû chal.

TITINE (*qwitant Prospér, èt corant après Mayane*)

Bon asteûre ! Wice corez-ve ?

MAYANE

Lachez-me !

TITINE

I fåt riv'ni.

MAYANE

Nèni, nèni, Titine; vos n' mi sårîz rat'ni.

PROSPÉR (*a pårt*)

Djèl veû : rin qu' di m' loukî c'èst-ine sofrance por lèy,
Èt djèl va d'haler d' mi, c'èst l' mèyeû dès îdèyes.

TITINE (*qwitant Mayane po cori après Prospér*)

Co 'ne fèye ! Qui l' diåle vis stronle ! I m' plait qui ç' seûye ainsi.
Lèyîz la vos sotrèyes èt v'nez' chal ad'lé mi.

(*Èle print Prospér èt Mayane pol main èt lès ramonne*).

PROSPÉR (*a Titine*)

Mins djans, qui volez-ve fé ?

MAYANE

Quéle îdèye ave, asteûre ?

TITINE

C'èst di v' rimète èssonle, di v' sètchî di spèheûr.
(*A Prospér*).
Vos èstez sot sûr'mint, vos, di v' vini quar'ler ?

PROSPÉR

N'avez-ve nin bin oyou l' manîre qu'èle m'a pârlé ?

TITINE (*a Mayane*)

Èstez-ve sote, parèt, vos, d'èsse si vite dismontêye ?

MAYANE

N'ave nin vèyou l'afaire èt k'mint qu' dj'a stu traitêye ?

TITINE

Ossi bièsses onk qui l'aute.
(*A Prospér*).
Èle n'a qu'in-imbaras,
C'èst di s' wârder por vos ; dji sé bin k'mint qu'i va.
(*A Mayane*).
I n'inme qui vos tote seûle èt n'a nole aute èvèye
Qui dè div'ni voste ome ; dj'ènnè rèspond so m' vèye.

MAYANE (*a Prospér*)

Poqwè don m' vini d'ner dès consèys come cila ?

PROSPÉR (*a Mayane*)

Poqwè m'ènnè d'mander don, vos, so cisse kèsse la ?

TITINE

V's èstez sots tos lès deûs. Chaque vosse main chal, abèye!
(*A Prospér*).
Djans, vos.

PROSPÉR (*tot d'nant s' main a Titine*)

Mi main, poqwè l' volez-ve ?

TITINE (*a Mayane*)

Èt l' vosse, don, lèy.

MAYANE (*tot d'nant s'main a Titine*)

A qw' èst-ce qui çoula siêv ?

TITINE

Corèdje, avancihez.
Vos v's inmez tos lès deûs pus fwért qui vos n' pinsez.
(*Prospér èt Mayane si t'nèt quéque timps pol main sins s' loukî*).

PROSPÉR (*tot s' toûrnant dè costé d' Mayane*)

Bin djans don, vos, n' fez nin lès afaires a conte-coûr
Èt s' loukîz 'ne gote lès djins d'ine pitite air d'amoûr.
(*Mayane si toûne dè costé d' Prospér tot soriyant*).

TITINE

A v' dîre li vrèye, parèt, l's amoureûs sont bin sots !

PROSPÉR

È-bin! n'a-dje nin bin l' dreût di m' poleûr plainde di vos?
Èt d' pus', po n' nin minti, n'èstez-ve nin bin mètchante
Di m' dîre po v's amûser dès afaires displaihantes ?

MAYANE

Mins 'n-ome ingrât come vos, djans, wiceèl troûv'reût-on ?

TITINE

Lèyîz-la vos râtchás po d'vins 'ne aute ocâsion,
Êt s' loukans d'èspètchî ç' laid mâ-toûrné mariédje.

MAYANE

D'hez-nos par qué mwèyin qu'i fârè qu'on s'è sètche.

TITINE

Nos alans 'nn' èployî d' co traze sôrs di façons.
(*A Mayane*). (*A Prospér*).
D'abôrd vosse pére couyone. Ci n'èst qu' totès tchansons.
(*A Mayane*).
Li mîs, por vos, c'èst d' fé lès qwanses dè dîre âmèn'
A sès sotès îdèyes tot lî mostrant bèle mène,
Po qui, d'vins l' cas d' dandjî, vos polésse âhèyemint
Fé rastârdjî l' mariédje qu'on vint di v' mète al main.
Sovint, tot londjinant, tot a-fait si r'médèye.
Tot-rade vos èmantch'rez quéque pitite maladèye
Qui v' prindrè tot d'on côp, mins qui d'mand'rè dè timps;
Tot-rade vos invant'rez dès laids prèssintumints ;
Vos ârez fait l' rèsconte d'on mwért avâ l' djoûrnêye,
Sipiyî vosse mureû, sondjî d'êwe kimahêye :
Anfin, çou qu'i-gn-a d' mîs, c'èst qu'i n'a nou mwèyin
Di v's è fé sposer 'n-aute sins vosse prôpe consint'mint.
Mins, po mîs rèûssi, parèt, mi, çou qu'i m' sonle,
C'èst qu'i n' fât nin qu'on v' veûse qui vos djâsez èssonle.
(*A Prospér*).
Èvôye ; èt, sins târdjî, èployîz totes vos djins

Po qu'on v' tinse li promèsse qu'on v's aveût fait d'vins [l' timps.
Nos alans mète èn oûve tote l'èhowe di s' mon-frére,
Èt, d' pus', loukî d'avu po nos-autes li bèle-mère.
Diè-wâde.

Prospér (*a Mayane*)

Si fwète èhowe qui nos mostranse turtos,
Li pus grand d' mès èspwérs, po v's èl bin dîre, c'èst vos.

Mayane (*a Prospér*)

Dji n' sâreû nin rèsponde dèl vol'tè qu'ârè m' pére;
Mins, mi, dji n' sèrè mây a nol aute qu'a Prospér.

Prospér

Qui vos m' rindez binâhe! qwè qu'on pôye invanter...

Titine

O! l's amoureûs n' sèront co mây nâhîs d' ram'ter.
Èvôye, vis di-dje!

Prospér (*i fait on pas èt r'vint*)

Anfin...

Titine

À! mon Diu, quéle clapète!
Èvôye po ç' costé la! vos, prindez po l'aute pwète!
(*Titine lès tchôke tos lès deûs po lès spales èt lès fwèrcih di s' qwiter*).

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

SUR LES

Accroissements de la Bibliothèque en 1911

Présenté à la séance du 15 avril 1912

La Bibliothèque de la Société s'est accrue en 1911 d'un total de 794 n^{os}. C'est plus du double de ce qui avait été récolté en 1910.

Dans le même temps, les différentes collections spéciales, journaux, placards, ouvrages musicaux, ont reçu régulièrement ce qui était publié dans les diverses régions wallonnes.

Le livre des entrées a enregistré les envois gracieux et les dons de diverses personnes, à qui la Société, lors de nos communications périodiques, a adressé de chaleureux remerciements. Il nous est agréable de les citer nominativement :

Asssociation littéraire wallonne de Charleroi,
Abbé Joseph Bastin,
Imprimerie Bénard,
MM. Oscar Blondeau,
Albin Body,
Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts,

MM. Victor Chauvin,
Oscar Colson,
Eugène Deforeit,
Jules Delhaize,
Fédération wallonne du Hainaut,
MM. Jules Feller,
Théodore Gobert,
Joseph Halleux,
Jean Haust,

MM. Ed. Jacquemotte,
Nicolas Lequarré,
Ed. Parmentier,
Abbé Nic. Pietkin,
François Remacle,
Jacques Schroëder,
Henri Simon,
Alphonse Tilkin,
Marcel Tricot,
Adolphe Wattiez.

Cette liste de donateurs montre que notre Bibliothèque continue à jouir des sympathies du public wallon.

La Société s'en réjouira avec nous.

Le Bibliothécaire,

Oscar Colson

Société de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1911

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

12e Concours. *Vocabulaire technologique.* — Médaille d'argent au *Vocabulaire du faudeur*, par Émile Dony, de Mons.

13e Concours. *Toponymie.* — Médaille d'or à la *Toponymie de Chimay*, par Émile Dony, de Mons, et Alphonse Bayot, de Louvain.

Médaille de vermeil à la *Toponymie de Wiers*, par Jules Renard, de Wiers.

Mention honorable à la *Toponymie de Landelies*, par Léon Foulon et Arthur Noël, de Landelies.

18e Concours. *Étude descriptive.* — Mention honorable (avec impression) à *Li kèyeû*, par Édouard Thirionet, de Jambes.

Id. à *Mariadje dimande mwinnadje,* par le même.

Mention honorable (sans impression), à *Grand-père,* par Charles Donnay, de Liège.

19e Concours. *Récit assez étendu.* — Conclusions négatives.

20e Concours. *Fable, petit conte, etc.* — Mention honorable (sans impression) à *On sone,* par Lucien Maréchal, de Jambes.

Id. à *Il irwat mieus qu'i n' va,* par Fernand Verquin, de Mons.

Id. à *Moumints d' boneûr,* par Joseph Braun, du Val-St-Lambert.

Id. à *Dièrain djodjowe,* par Joseph Fournal, de Dison.

21e Concours. *Pièce lyrique en général.* — Médaille d'argent à *Li rèw tchante* par Jean Lejeune, dit Lamoureux, de Herstal.

Mention honorable (avec impression) à *Dièrinne tûsêye,* par Joseph Fournal, de Dison.

Id. à *Parvénu !,* par Fernand Verquin, de Mons.

Id. (avec impression partielle) à *Miråcolêye,* par Émile Wiket, de Liège.

Mention honorable (sans impression) à *I fåt qu' djônèsse si passe,* par Joseph Fournal, de Dison.

Id. à *Rafiya n'a måy ala,* par Mathieu Ronvaux, de Verviers.

Id. à *A m' grand-père*, par Jules Claskin, de Liège.

Id. à *In-ome*, par Arthur Xhignesse, de Liège.

22e Concours. *Crâmignon.* — Mention honorable (avec impression) à *Dju r'grète Matí*, par Mathieu Ronvaux, de Verviers.

Id. (sans impression) à *Lès p'tits Lidjwès*, par François Dehin, de Liège.

23e Concours. *Pasquèye.* — Mention honorable (avec impression) à *So lès twèlètes*, par Charles Derache, de Liège.

24e Concours. *Recueil de poésies.* — Médaille d'argent à *Djonnias*, par Lucien Maréchal, de Jambes.

Mention honorable (avec impression partielle) à *Riv'nou*, par Jules Claskin, de Liège.

25e Concours. *Traduction, imitation, etc.* — Mention honorable (avec impression), à *Farinète*, par Fernand Verquin, de Mons.

Mention honorable (sans impression) à *Li curé d' Coufi-coufou*, par Arthur Xhignesse, de Liège.

Id. à *L'âgne èt sès maîsses*, par Mathieu Ronvaux, de Verviers.

26e Concours. *Scène populaire.* — Conclusions négatives.

27e Concours. *Pièce en un acte.* — Médaille de bronze (3e prix ; sans impression) à *L'idêye d'a Garite,* par Jules Legrand, de Liège).

Mention honorable (sans impression) à *Saint Nicolèy*, par Louis Cornet, de Liège.

28e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — Médaille de bronze (3e prix ; avec impression) à *Matile Dètombê,* par Jean Lejeune, de Jupille.

Mention honorable (sans impression) à *Dins lés ouviers,* par Fernand Verquin, de Mons.

Id. (hors concours) à *Amon Cokêcoûk,* par Jean Bury, de Liège.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 20 MAI 1912 (1)

I

A. Membres d'honneur

S. M. ALBERT Ier, ROI DES BELGES.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.

B. Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire (2)

M. LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

LE CONSEIL PROVINCIAL DU BRABANT.

---

(1) Prière instante de communiquer tout changement d'adresse au Secrétariat, rue Fond-Pirette, 75, Liège.

(2) La section des « Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire » comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par des subventions spéciales ou par une cotisation extraordinaire (minimum 20 francs).

La Ville de Liège.

La Ville de Huy.

La Ville de Herve.

La Ville de Visé.

La Commune de Chênée.

La Commune de Dison.

La Commune de Jupille.

La Bibliothèque populaire de Bressoux. (M. X. Offermans, bibliothécaire, rue Foidart, Bressoux).

Bastin, Joseph, abbé, professeur, membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne*, Dolhain.

Béthune, baron François, professeur à l'Université, rue de Bériot, 36, Louvain.

Chauvin, Victor, professeur à l'Université de Liège, vice-président de la *Société de Littérature wallonne.*

Claes, John. fils, rue Dupont, 8, Bruxelles.

Dethier, Alphonse, abbé, curé de Troisponts.

Digneffe, Émile, avocat et conseiller communal, rue Paul Devaux, 3.

Discailles, Ernest, professeur émérite de l'Université de Gand, avenue Louise, 492, Bruxelles.

Fraigneux, Louis, avocat et échevin, membre titulaire de la *Société de Litt. wallonne,* quai des Pêcheurs, 34.

Francotte, Gust., avocat et membre de la Chambre des Représentants, place du Luxembourg, 13, Bruxelles.

Hubert, Herman, prof. à l'Université. membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne.* rue de Sélys, 7.

Kleyer, Gustave, avocat et bourgmestre de la Ville de Liège, rue Fabry, 21.

LEQUARRÉ, Nicolas, prof. émérite de l'Université, président de la *Société de Litt. wall.*, rue André Dumont, 37.

LURQUIN, Auguste, percepteur des postes, membre correspondant de la *Société de Littérature wallonne*, rue du Ravin, 43, Charleroi.

PELTZER, Paul, industriel et conseiller communal, rue de la Station, Verviers.

PIETKIN, Nicolas, abbé, membre titulaire émérite de la *Litt. Soc. de wall.*, curé de Sourbrodt (Prusse rhénane).

RASQUIN, Georges, industriel, rue Laruelle, 6.

REULEAUX, Fernand, avocat, rue Basse-Wez, 28.

RUTTEN, Louis, industriel et conseiller communal, rue Dartois, 24.

SCHMIDT, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.

Mme STIELS-VAILLANT, rue St-Adalbert, 5.

C. **Membres titulaires émérites** [1]

BODY, Albin, archiviste de la ville de Spa.

QUINTIN, Toussaint, industriel, rue de la Loi, 27.

RENKIN, Henri, banquier, Marche-en-Famenne.

VAN DE CASTEELE, Désiré, archiviste honoraire de l'Etat, Devant-le-Pont, Visé.

* PIETKIN, Nicolas, abbé, curé de Sourbrodt.

D'ANDRIMONT, Paul, bourgmestre de Micheroux, quai de Fragnée, 2.

HANON DE LOUVET, Alphonse, à Nivelles.

---

[1] Les noms des membres titulaires qui figurent ci-dessus dans la liste des membres protecteurs sont précédés de l'astérisque.

II

Membres titulaires ([1])

* LEQUARRÉ, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André Dumont, 37. (janvier 1871)

* CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52. (janvier 1879)

DUCHESNE, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1. (février 1885)

* HUBERT, Herman, prof. à l'Univ., r. de Sélys, 7. (id.)

DEFRECHEUX, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 72. (février 1887)

SIMON, Henri, artiste peintre, rue Mont-St-Martin, 55. (novembre 1887)

RASSENFOSSE, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles. 366. (mars 1889)

MICHEL, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42. (avril 1894)

SEMERTIER, Charles, pharmacien, rue Sainte-Marguerite, 90. (mai 1894)

GOTHIER, Charles, imprimeur, rue Saint-Léonard, 205. (février 1895)

FELLER, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3, Verviers. (mars 1895)

DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)

([1]) Les noms des membres titulaires et correspondants de la Société qui figurent ci-dessus dans la liste des membres protecteurs sont précédés de l'astérisque.

HAUST, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

TILKIN, Alphonse, fabricant d'armes, rue Lambert-le-Bègue, 5. (avril 1897)

PARMENTIER, Léon, professeur à l'Université, à Hamoir-sur Ourthe. (mars 1898)

PECQUEUR, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Vennes, 30. (janvier 1901)

COLSON, Oscar, instituteur communal, directeur de *Wallonia*, rue Fond-Pirette, 142. (février 1902)

GILBART, Olympe, docteur en philologie romane, publiciste, rue Fond-Pirette, 77. (janvier 1904)

MÉLOTTE, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45. (id.)

ROGER, Jean, industriel, rue de Fragnée, 155. (id.)

BERNARD, Émile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58. (février 1906)

HENS, Joseph, auteur wallon, Vielsalm. (id.)

ROBERT, Albert, chimiste, avenue Stéphanie, 8, Bruxelles

WILLAME, Georges, directeur au Ministère de l'Intérieur, rue Franklin, 157, Bruxelles. (id.)

CAREZ, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, Bruxelles. (id.)

VIERSET, Aug., publiciste, rue Leys, 48, Bruxelles. (id.)

GROJEAN, Oscar, conservateur adjoint à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 238, Uccle. (id.)

MARÉCHAL, Alphonse, professeur à l'Athénée, rue de Dave, 54, Jambes-Namur. (id.)

* FRAIGNEUX, Louis, avocat et échevin, quai des Pêcheurs, 38. (novembre 1906)

REMOUCHAMPS, Joseph-M., avocat, boulevard d'Avroy, 280. (id.)

VRINDTS, Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)

RANDAXHE, Sébastien, docteur en médecine, rue Courtois, 38. (octobre 1909)

SOTTIAUX, Jules, homme de lettres, Montigny-le-Tilleul. (décembre 1909)

TALAUPE, Gaston, secrétaire communal, rue des Arbalestriers, 20, Mons. (id.)

WATTIEZ, Adolphe, industriel, rue de Courtrai, 25, Tournai. (id.)

DEFRECHEUX, Charles, bibliothécaire de la Ville de Liège, rue Bonne-Nouvelle, 56. (mai 1910)

* BASTIN, Joseph, abbé, professeur, Dolhain. (oct. 1911)

LEJEUNE, Jean, auteur wallon, Jupille. (décembre 1911)

III

A. Membres correspondants de la Société

BAYOT, Alphonse, professeur à l'Université, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain.

Dr D. BEHRENS, professeur à l'Université, Wilhelmstrasse, 21, Giessen (*Allemagne*).

BRUNEAU, Charles, professeur au Lycée, rue des Moulins, 17, Reims (Marne, *France*).

BRUNOT, Ferdinand, professeur à la Sorbonne, rue Leneveux, 8, Paris (*France*).

CARLIER, Arille, avocat, Monceau-sur-Sambre.

Clédat, Léon, professeur à l'Université de Lyon (*France*).
Cunibert, Henri, secrétaire de la Bibliothèque Impériale, Hönheimerstrasse, 3, Strasbourg (*Allemagne*).
Dony, Émile, prof. à l'Athénée, secrétaire du Cercle archéologique de Mons, rue de la Réunion, 1, Mons.
Dufrane, Louis, industriel, boulevard du Hainaut, 216, Bruxelles.
Dr Q. Esser, rue Neuve, Malmedy (*Prusse rhénane*).
Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.
* Lurquin, Auguste, percepteur des postes, Charleroi.
Marichal, Joseph, docteur en phil. romane, 3, George Street, Enston Road, Londres N. W. (*Angleterre*).
Meyer, Paul, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, rue de la Sorbonne, 19, Paris (*France*).
Niederländer, Dr, professeur au gymnase, Friedrich-Wilhelmstrasse, 5, Cologne (*Allemagne*).
Ouverleaux, Ém., conserv. hon. des manuscrits de la Bibl. Royale de Belgique, r. Cortambert, 13, Paris (*France*).
Parmentier, Edouard, r. de Soignies, 19, Nivelles.
Renard, Jules, bourgmestre de Wiers.
Schoenmaekers, Jos., abbé, curé de Neuville-sous-Huy.
Thomas, Antoine, membre de l'Institut, prof. à l'Univ., av. Victor Hugo, 32, Bourg-la-Reine (Seine, *France*).
Waslet, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).

B. Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire [1]

Acheroy, Joseph, abbé, vicaire à Mont-St-Guibert.

---

[1] L'astérisque indique que le correspondant de l'Œuvre du Dic-

* Bastin, Joseph, abbé, professeur à Dolhain.
Bastin, instituteur, et Beco, bourgmestre, Stoumont.
* Bayot, Alphonse, professeur à l'Université, Louvain.
Beaujean, A., instituteur, Darion (Hollogne-s-Geer).
* Behen, J., docteur en philologie romane, Pellaines.
* Bernard, Émile, professeur à l'Athénée royal, Liège.
Biot, Auguste, étudiant, Le Roux.
Bodeux, Henri, instituteur, Troisponts
* Body, Albin, archiviste de la ville de Spa.
* Borckmans, Gérard, auteur wallon, Spa.
Boullienne, Eug., directeur honoraire d'écoles, Visé.
Brabant, A., professeur à l'École moyenne, St-Ghislain.
* Bragard, Louis, professeur à l'Athénée royal, Bruges.
Brill, A., pharmacien-chimiste, Leuze.
* Bruneau, Charles, professeur au lycée, Reims.
* Calozet, Joseph, surveillant à l'Athénée, Namur.
* Carez, Maurice, docteur en médecine, Bruxelles.
* Carlier, Arille, avocat, Monceau-sur-Sambre.
* Close, Joseph, étudiant en phil. romane, Bonn.
Colinet, Laurent, rue Ste-Marguerite, 362.
* Collard, Victor, agent d'assurances, Oster-Érezée.
* Collet, Paul, étudiant, Nivelles.
* Colson, Arthur, Herstal.

---

tionnaire appartient de plus à la Société en qualité de membre titulaire ou affilié ou protecteur de l'Œuvre du Dictionnaire. Rappelons à ce propos qu'il est toujours possible aux autres correspondants de devenir sociétaires et de recevoir ainsi toutes nos publications.

* Colson, Lucien, instituteur communal, Herstal.
* Colson, Oscar, directeur de *Wallonia*, Liège.
* Conrotte, abbé, curé des Éneilles (Durbuy).
* Courtois, L.-J., abbé, curé de Saint-Géry (Gentinnes).
* Cozier, Jos., professeur à l'École moyenne, Verviers.
* Crahay, Adrien, employé, Trooz.
Crate, A., receveur communal, Cras-Avernas.
* Cunibert, H., secr. de la Bibl. Impériale, Strasbourg.
D'Aoust, Léon, étudiant, Dongelberg.
Debatty, J., huissier, Héron.
* Decrucq, François, empl. de charbonnage, Dour.
De Froidmont, instituteur, Eben-Emael.
* Degive, Adolphe, Ivoz-Ramet.
Delghust, docteur en médecine, Renaix.
* Delongueville, A., prof. à l'Athénée royal, Namur.
* Deltour, Paul, professeur à l'Athénée royal, Liège.
* Demeuldre, A., président du Cercle archéol., Soignies.
* Déom, Clément, auteur wallon, Liège.
* Dethier, Alphonse, abbé, curé de Troisponts.
Devillers, François, Ben-Ahin.
Dewert, Jules, professeur à l'Athénée royal, Ath.
* Dewez, Alphonse, cultivateur, Moulin-du-Ruy.
Dorge, Gustave, rue des Gymnases, Quiévrain.
* Dufrane, Louis, industriel, Frameries.
* Esser, Quirin, Schulrath, Malmedy (Prusse rhénane).
* Ferage, Émile, pharmacien, Dinant.
* Ferrière, Fernand, étudiant, Mont-Saint-Guibert.
* Fraîchefond, professeur à l'École moyenne, Huy.
* Fréson, Mathieu, commis-greffier, Glons.

* Gaillard, Henri, receveur communal, Neuville-s/Huy.
Gavache, Jules, comptable, Ambresin (Wasseiges).
Gillard, Alphonse, rue Fanny, 17, Seraing.
* Goffinet, G., receveur hon. des contributions, Liège.
* Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.
Grognard, L., boulanger, auteur wallon, Glons.
Hallet, E., instituteur communal, Crehen.
* Halleux, Godefroid, auteur wallon, Liège.
* Hanon de Louvet, Alphonse, Nivelles.
* Hanquet, Flavien, comptable, Mazy.
Hansoul, Alfred, à Chapon-Seraing.
Hanus, chef de gare, Sainte-Marie-sur-Semois.
* Hens, Joseph, auteur wallon, Vielsalm.
Herman, A., abbé, Aubin-Neufchâteau.
Heynen, Eugène, auteur wallon, Wavre.
Hubaut, Ém., avocat, rue de Fragnée, 144, Liège.
Hugé, Maurice, étudiant, Harmignies.
Hurez-Colson, F., rue du Commerce, 49, La Louvière.
Jacob, Joseph, facteur des postes, Mellier.
* Jadin, Arm., professeur à l'Athénée royal d'Ostende.
Jeunieaux, G., géomètre, rue de Cologne, 31, Tournai.
* Lallemand, Alexis, professeur honoraire d'Athénée.
Landercy, E., docteur en phil. et lettres, Ministère de l'Intérieur (Bibliothèque de Statistique), Bruxelles.
Laurent, M., prof. d'Univ., r. Le Titien, 19, Bruxelles.
* Leclère, C., professeur à l'Athénée royal, Liège.
Lecocq, Auguste, instituteur, rue Longue, Dison.
* Lejeune, Jean, auteur wallon, Jupille.
* Liégeois, Éd., instituteur hon., Hollogne-aux-Pierres.

* Loiseau, Louis, auteur wallon, Bruxelles.
Lombard, Arnold, pharmacien-chimiste, Grâce-Berleur.
* Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
* Lurquin, Auguste, percepteur des postes, Charleroi.
Malevé, Joseph, étudiant, Sart-Risbart.
Maquet, Auguste, Petit-Thier (lez-Vielsalm).
Maquet, Joseph, instituteur, Rachamps (Bourcy).
* Maréchal, Alph., professeur à l'Athénée, Namur.
Maréchal, Jules, instituteur, Méry-Tilff.
* Marichal, Jos., doct. en phil. rom., Londres (Angl.).
Martin, L., abbé, vicaire à Blegny-Trembleur.
Martiny, L., receveur communal, Olne.
* Massart, Jean, négociant, Mettet.
* Masson, Antoine professeur à l'Athénée royal, Liège.
Mathieu, L., secrétaire-communal, Basse-Bodeux.
Mattart, L., instituteur, Wanhériff (Couthuin).
Maury, A., instituteur, rue de Liège, 59, Verviers.
* Mélotte, Félix, ingénieur, Liège.
* Merx, Pierre, rentier, Visé.
* Meunier, Philémon, étudiant, Sainte-Marie-Geest.
Michel, Léopold, abbé, Wanne.
Molle, Félicien, auteur wallon, rue Neuve, Luttre.
* Monseur, Édouard, auteur wallon, Beaufays.
Navet, instituteur, Musson.
Névraumont, R., instituteur, boulevard Jacques Bertrand, 84, Charleroi.
Nicaise, A., commis des contributions, Beauraing.
Nickers, Adolphe, instituteur honoraire, Ucimont.
Nicolas-Scheuren, Jos., cultiv., Thibessart (Mellier).

* Noël, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.
* Nollet, J., prof. au Collège communal de Dinant.
* Olyff, Fr., publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.
* Outer, Nestor, artiste peintre, Virton.
* Ouverleaux, Émile, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

Paquay, Edmond, instituteur, Stavelot.

Paquay, Léopold, instituteur, Villettes-Bra.
* Parmentier, Edouard, agent de change, Nivelles.
* Pecqueur, Oscar, prof. à l'Athénée royal, Liège.

Petit, Jules, employé de laiterie, Bourlers-lez-Chimay.
* Pietkin, Nic., abbé, curé de Sourbrodt (Malmedy).
* Piron, Henri, instituteur, Masta (Stavelot).
* Pirson, Nic., r. de la Verrerie, 50-52, Lize-Seraing.

Quintin, G., quai des Princes, 38, Seraing.
* Randaxhe, S., docteur en médecine, Liège.
* Regnier, Émile, professeur à l'Athénée d'Arlon.
* Renard, Edgar, docteur en phil. rom., Fontin-Esneux.
* Renard, Jules, bourgmestre, Wiers.

Rinck, instituteur, Neuville-Vielsalm.
* Robert, Albert, chimiste, Bruxelles.
* Mlle Julia Rolland, institutrice comm., Ellezelles.

Ronvaux, Mathieu, rue de Hodimont, 63, Verviers.
* Schauwers, Arthur, Pécrot (Nethen).
* Schoenmaekers, Jos., curé de Neuville-sous-Huy
* Schuind, Jean, auteur wallon, Kessenich.
* Schuind, Henri, auteur wallon, Liège.

Simon, Constant, cultivateur, Ste-Marie-sur-Semois.
* Simon, Henri, auteur wallon, Liège.
* Simon, Léon, industriel, Ciney.

* Soille, Fernand, abbé, Jauche.
* Sosson, Joseph, instituteur, Thibessart (Mellier).
Stas, Henri, garde-champêtre pens. Blegny-Trembleur.
* Talaupe, Gaston, auteur wallon, Mons.
Tassin, Jules, professeur, Philippeville.
* Tilkin, Alphonse, auteur wallon, Liège.
* Toussaint, Fr., abbé, professeur, Dolhain.
Trillet, Jacques, auteur wallon, Bouny-Romsée.
* Vandereuse, Jules, auteur wallon, Marcinelle.
* Van de Rydt, M., prof. à l'Athénée royal, Liège.
* Van Hassel, V., docteur en médecine, Pâturages.
Van Langenhove, juge de paix, Mouscron.
* Van Marcke, E., étudiant, Luingne-lez-Mouscron
Van Miegeroet, Maur., ch. de Ransart, 195, Gilly.
* Verdin, Olivier, directeur de banque, Marche.
* Vierset, Auguste, publiciste, Bruxelles.
Waslet, Jules, prof. au lycée de Laon (France).
* Wattiez, Adolphe, auteur wallon, Tournai.
* Willame, Georges, auteur wallon, Bruxelles.
* Willem, Joseph, président du *Caveau liégeois*, Chênée.
* Xhignesse, Arthur, ingénieur, Liège.

IV

Membres affiliés

BELGIQUE

Adolphy, Adolphe, chaussée de Heusy, 156, Verviers.
Aerts-Leurs, A. aux Grosses Pierres (pr Chaudfontaine).
Anciaux, Charles, étudiant à l'École Normale, Nivelles.

Ancion, Jules. quai de l'Ourthe, 37.
Ancion. père. distillateur. rue d'Amercœur. 16-18.
Andrien. François, entrepreneur, quai d'Amercœur. 21.
Andrien, Walthère, industriel, rue Basse-Wez.
Ansay, Arthur, ingénieur, place Ste-Véronique, 6.
Arnold, L., capitaine d'artill., r. Albert de Cuyck, 53.
Aubry, Adrien, ancien échevin, Gosselies.
Auvray, Michel, receveur à l'Univ., r. du Paradis, 90.
Bada, Maurice, ingénieur, rue des Carmes, 17 bis.
Baivy de Lexhy, G., directeur d'usine, Jemeppe-s-Meuse.
Balau, S., abbé, curé de Pepinster.
Banneux, Philippe, directeur du Horloz, Tilleur.
Baras. Florent, abbé, curé de Fraiture (Nandrin).
Baras, Joseph, professeur, Mont (Jemeppe-s-Meuse).
Barbette, dir. de l'Institut Francken, r. d'Archis, 18.
Baré-Declaie, J., négociant, place Delcour, 22.
Barjasse, A., représ. de comm., r. Fond-Pirette, 65.
Barlet, H., ing. au charb. Gosson-Lagasse, Montegnée.
Bartholomé, Jules, docteur en médecine, Fléron.
Bartholomez, Ch., boul. de la Constitution, 14.
Bauche, Joseph, architecte, rue de Fétinne, 106.
Beaujean, Émile, ingénieur, rue Basse-Wez, 351.
Behen, Jean, professeur à l'Athénée royal d'Anvers.
Belot, Jules, horticulteur, rue des Vennes, 128.
Berger, professeur à l'Athénée royal d'Ath.
Bertrand, Omer, notaire, Saive.
Beuret, Auguste, rentier, avenue Rogier, 22.
Biar, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.
Bihot, Laurent, rue de Cornillon, 66, Bressoux.

BINDELLE, Léon, fils, industriel, rue Vinâve-d'Ile, 19.
BIQUET, Jacques, rue de l'Aumônier, 19.
BISCHOFF, Henri, prof. à l'Univ., quai de l'Abattoir, 89.
BISSOT, Noël, abbé, vicaire à Saint-Joseph, Verviers.
BLANDOT, docteur en médecine, rue Vinâve, Tilff.
BODSON, A., rue d'Amercœur, 4.
BODSON, Hôtel d'Angleterre, rue des Dominicains, 2.
BODSON, Victor, quai de l'Ourthe, 53.
BOHET, Victor, surveillant à l'Athénée royal d'Ath.
BOINEM, Jean, professeur, rue des Tawes, 35.
BOINEM, J., prof. à l'Ath., ch. de Willemeau, 34, Tournai.
BOLLY, H., abbé, curé de St-Denis, rue de Donceel, 2.
BORBOUX, Thomas, huissier, rue des Écoles, Verviers.
BORGUET, Armand, rue Royale, 12.
BORKMANS, Gérard, auteur wallon, pl. des Écoles, Spa.
BOSCHERON, Léon, ingénieur, boulevard d'Avroy, 282.
BOSSON, Victor, architecte, rue du St-Esprit, 118.
BOUHON, Antoine, peintre décorateur, r. des Bayards, 14.
BOUHON, Théophile, prof. à l'Athénée, rue En-Bois, 50.
BOUILLENNE, Léopold, instituteur, r. Renaux, 18.
BOULBOULLE, L., professeur, r. Conscience, 32, Malines.
BOUMAL, Louis, étudiant, rue de l'Official, 4.
BOUTON, J., Hôtel Continental, place Verte, 14-16.
BOVIER, Maurice, industriel, rue César Franck, 46.
BOVY, Théo, auteur wallon, rue de Hesbaye, 207.
BOXUS, Robert, 2e Régiment de Lanciers, Liège.
BOYENS, Joseph, professeur à l'Athénée, Tournai.
BOZET, Lucien, rue du St-Esprit, .
BRACONIER, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.

BRACONIER, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 14.
BRACONIER, Raymond, rue Hazinelle, 4.
BRAGARD, L., prof. à l'Ath., r. Neuve, 19, St André-lez-Bruges.
BRAHAM, A., conseiller provincial, r. Large-Voie, Herstal.
BRASSEUR, W., artiste dram. wallon, rue Ste Julienne, 91.
BRASSINNE, J., bibliothécaire de l'Univ., r. Nysten, 30.
BRÉBANT, Pierre, empl. à l'adm. prov., rue Chéri, 28.
BREUER, G., receveur communal, r. des Éburons, 71.
BREUER, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 14.
BROCHARD, Alfred, négociant, rue Neuve, 24, Hodimont.
BRONKART, peintre-décor., r. Lambert-le-Bègue, 17.
BRONNE, Lucien, Mont St Martin, 52.
BROSSEL, Ch., juge de paix, av. Marie-Henriette, 150, Spa.
BROUET, J., professeur à l'Athénée, Chimay.
BROUWERS, archiviste de l'État, rue Lelièvre, 46, Namur.
BYA, rue du Limbourg, 100.
CADOT, Albert, rentier, rue de l'État-Tiers, 10.
CALOZET, Jos., surv. à l'Athénée, rue Brabant, 11, Namur.
CAGANUS, Alph., architecte, r. de Fetinne, 168.
Mme Jean CAMBRESIER, rue Lamarck, 53.
CAPELLE, N., docteur en droit, rue des Urbanistes, 2.
CARON, Alphonse, artiste peintre, rue Naimette, 18.
CARPENTIER, Victor, rue Vivi-Houet, 19, Bressoux.
CESSION, Guillaume, mécanicien, rue Puits-en-Sock.
CESSION, Pierre, chapelier, rue Léopold, 24.
CHANTRAINE, Joseph, pharmacien, Herstal.
CHABOT, V., conseiller comm., Ninâne-Chaudfontaine.
CHARLIER, A., Grand'Place, 28, La Hestre (Morlanwelz).

CHARLIER, Gustave, architecte, rue Regnier, 75.
CHAUMONT, Léopold, avocat, rue Hayeneux, 86, Herstal.
CHOT, Edm., professeur, rue Damhouder, 5, Bruges.
CLASKIN, Jules, rue Gravioule, 3.
CLEFFERT, Raoul, rue du Rèwe, 6.
CLERDENT, Pierre, prof. de musique, rue du Pont, Visé.
CLEYCKENS, A., prof. hon. d'Athénée, avenue Eugène Demolder, 104, Schaerbeek.
CLOOTS, H., prof. à l'Ath., r. de Dave, 42, Jambes-Namur.
CLOSE, Adolphe, industriel, Dave.
CLOSE, François, architecte, rue César Franck, 60.
CLOSE, Henri, receveur des contributions, Fléron.
CLOSSET, Joseph, rue des Écoles, 5.
COLLARD, Victor, agent d'assurances, Oster-Érezée.
COLLET, Paul, étudiant, rue de Mons, 14, Nivelles.
COLLETTE, François, notaire, Érezée.
COLLETTE, B., docteur en médecine, rue du Bosquet, 20.
COLLETTE, Maurice, ingénieur, Chênée.
COLLIN, Adolphe, rue de la Chaumière, 3, Schaerbeek.
COLSON, Arthur, rue Félix Chaumont, 114, Herstal.
COLSON, Lucien, instit., rue de la Tombe, 21, Herstal.
CONROTTE, E., abbé, curé des Eneilles (Durbuy).
CONSTRUM, A., dir. des charb. du Corbeau, r. Wazon, 114.
CORIN, G., professeur à l'Université, boul. Piercot, 54.
COSTE, Charles, agent de change, rue de la Casquette, 26.
COSTE, J., industriel, à Tilleur.
COUNSON, prof. à l'Univ., Remp. de la Biloque, 308, Gand.
COURTOIS, L.-J., abbé, curé de Saint-Géry (Gentinnes).
COURTOIS, Léon, aux Avins (Condroz).

COUVREUX, A., artiste peintre, rue de l'Ouest.
COZIER, J., prof. à l'École moy., r. de Liège, Verviers.
CRAHAY, Ad., charbonnages du Hasard, Trooz.
CRESPIN, Léon, ingénieur des mines, Stavelot.
CRISMER, L., professeur, rue Hobbéma, 39, Bruxelles.
CROISIER, M., expert-comptable, rue Jacob Makoi, 77.
CROTTEUX, Léon, rue Joseph Henrion, 10.
CRUTZEN, G.-J., prof. à l'Athénée, r. Verte, 82, Anvers.
CUVELLIEZ, Nestor, prof. à l'École moyenne, Quiévrain.
DABIN, Henri, rue de l'Université, 45.
DABIN, Jean, étudiant, rue de l'Université, 45.
DACOSSE, Antoine, abbé, curé de Gentinnes.
DAMBERMONT, Achille, rue Grétry, 40.
DAMRY, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.
DANDOY, Albert, étudiant, rue Jonruelle, 25.
d'ANDRIMONT, Gustave, avocat, rue Mont-St-Martin, 53.
d'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, place du Théâtre, 15.
DANHAIVE, Fern., rue Beau-Vallon, St Servais, Namur.
DARAS, Eug., h. de lettres, r. d'Arenberg, 34, Bruxelles.
DARTOIS, Jacques, avocat, Bois-de-Breux.
DAUBY, Jules, docteur en médecine, Tintigny.
DAUBY, étudiant, Tintigny.
DAUSIAS, Charles, auteur wallon, rue de Naast, 4, Mons.
DAVENNE, Cél., prof. à l'École Industr., r. du Fer, 5.
DAVID, commissaire-voyer, Herve.
DAVIGNON, prof. hon. d'Ath., r. de l'Evêque, 24, Anvers.
DAXHELET, Aug., ingénieur à la Soc. Cockerill, Seraing.
DAXHELET, A., prof. d'Athénée., r. des Échevins, 105, Bruxelles.

DE BAETS, J., rue de la Station, 2, Ans.
DEBATTY, Léon, rue de l'Evêché, 9, Nivelles.
DEBEFVE, Jules, prof. au Conserv., r. Charles Morren, 36.
DE BOECK, G., parmacien, rue Ste-Marie, 7.
DEBRAS, secr. de la *Visite du Dimanche*, q. d'Amercœur.
DECHARNEUX, Ém , avenue de la Couronne, 32, Bruxelles.
DECHESNE, Pr., juge au trib. de 1re inst., r. A. de Cuyck, 34.
DECRUCQ, Adhémar, étudiant, place du Congrès, 13.
DEFISE, Jos., ingénieur, avenue Palmerston, Bruxelles.
DEFRECHEUX, Albert, boulevard Militaire, 159, Ixelles.
DEFRECHEUX, Léon, rue Bonne-Nouvelle, 56.
DEFRECHEUX, Marie, directrice d'école, rue Lairesse, 77.
DEFRECHEUX, Émile, comptable, rue Lairesse, 77.
DEFRESNE, Fernand, rentier, quai de l'Ourthe, 25.
DEGAND, E., notaire honoraire, Mons.
DEGEY, Jean, rue de l'Intendant, 19, Bruxelles.
DEGIVE, ingénieur, Grâce-Berleur (Ans).
DEGIVE, Léon, conseiller provincial, Ramet.
DEGIVE, Adolphe, Ivoz-Ramet (Val-St-Lambert).
DE HASSE, L., boul. de la Sauvenière, 126 (ou à Warsage).
DEHIN, François, fabricant d'orfèvrerie, rue Éracle, 57.
DEHOTTAY, J., abbé, Josefsthal lez-Henri-Chapelle.
Mlle Jeanne DEHOUSSE, rue du Progrès, 28, Bressoux.
DEITZ, Alexis, étudiant, place Maghin, 7.
DE JAIFFE, bourgmestre de Mazy.
DEJARDIN-DEBATTY, Félix, ingénieur, rue de l'Ouest, 56.
DEJONG, Émile, étudiant, avenue du Marteau, Spa.
DE KONINCK, L., prof. à l'Univ., quai de l'Université, 2.
DELBŒUF, Charles, docteur en médecine, r. Darchis, 48.

Delchef, André, fabr. d'armes, r. Jonruelle.
Delchevalerie, Charles, publiciste, r. de Campine.
Delcourt, G., cap. comm., r. des Ch. Elysées, 23, Namur.
Deleixhe, Lambert, avenue des Thermes, 50.
de Lexhy, Désiré, ingénieur civil, à Grâce-Berleur.
Delforge, R., publiciste, av. Hanlet, Heusy (Verviers).
Mme Delgouffre, rentière, rue de la Vallée, 23, Ixelles.
Delhaise, Jules, avenue Louise, 155, Bruxelles.
Delhaye, Henri, négociant, rue André-Dumont, 30.
Delheid, Jules, avocat, rue Etienne Soubre, 29.
de Limbourg, chevalier Philippe, avocat, Theux.
Delongueville, prof. à l'Ath., r. du Collège, 8, Namur.
Delrue, Gustave, candidat notaire, boul. d'Avroy, 278.
Delruelle, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.
Deltour, Paul, prof. à l'Athénée, rue César Franck, 64.
de Macar, baron Fernand, rue Belliard, 8, Bruxelles.
Demarteau, G., avocat général, rue Louvrex, 92.
Mme Jules Demarteau, rue de Sélys, 9.
Demazy, fabricant de limes, rue Basse-Wez, 335.
Mme Ve Demblon, rue d'Amercœur.
Demeuldre, Amé, directeur de *Jadis*, Soignies.
Demeuse, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.
Demoulin, Félix, rue de Stembert, 205, Verviers.
Denoël, Lucien, prof. à l'Univ., r. Bois-l'Évêque, 93.
Déom, Clément, rue de Hesbaye, 117.
Deprez, J. A., professeur à l'Athénée royal de Liège.
de Rechain, Jean, rue Raymond, 49, Verviers.
Desait, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115
Désamoré, H., auteur wallon, quai Henvart, 32.

de Sélys-Longchamps, sénateur, Halloy (Ciney).
Desoer, Flor., avocat, aven. du Hêtre, Cointe, Sclessin.
Dessart, Abel, fabricant, r. d'Amercœur, 63-65.
Destrée, Constantin, Thier de Cornillon, 80, Bressoux.
Dethier, Adolphe, fils, rue des Carrières, 38, Verviers.
Dethioux, Prosper, clerc de notaire, r. de Campine, 181.
Dethioux, Alph., empl. d'assurances, imp. Lacroix, 51.
Detilleux, G., abbé, prof. à l'Ecole normale, Nivelles.
Mme la baronne de Waha, à Tilff.
Dewandre, Jules, industriel, r. de Jupille, 227, Bressoux.
Dewez, Alphonse, Moulin-du-Roy (Roanne-Coo).
de Witte, directeur de l'Académie, rue Bassenge, 17.
D'Heur-Favette, H., négociant, rue de la Régence, 19.
d'Hoffschmidt, L., square Marie-Louise, 57, Bruxelles.
Dinraths, Joseph, relieur, rue André Dumont, 11.
Dommartin, L., h. de lettres, r. d'Orléans, 47, Bruxelles.
Donnay, Auguste, professeur à l'Académie, Méry-Tilff.
Donnay, Ch., rue de Pitteurs, 21.
Dormal, J., docteur en médecine, Hollogne-aux-Pierres.
Doutrepont, G., r. des Joyeuses-Entrées, 24, Louvain.
Doyen, rue de Robermont, 118.
Dresse, Armand, industriel, boul. de la Sauvenière, 138.
Dreye, Alexis, quai Mativa, 36.
Drossart, Th., dir. de l'enreg., r. Ste-Véronique, 20.
Drumaux, Arthur, avenue de la Couronne, 191, Ixelles.
Dubois, René, secrétaire de la ville de Huy.
Dubois, Jean, avocat, rue Beckman, 46.
Dubrulle, Eug., instituteur, Dolhain.
Duchesne, A., prof., r. Vanderkindere, 218, Uccle.

Duchesne, Théo. électricien, quai Mativa, 63.
Duculot, Maurice, avocat, boul. de la Sauvenière, 26.
Dumont, Henri, fabricant de tabacs, r. St-Thomas, 28.
Dumont, Fern., rentier, Thier de Cornillon, 1, Bressoux.
Dumoulin, Julien, pharmacien, Montegnée.
Dumoulin, Victor, négociant, place St-Paul, 3.
Dupont, Armand, avocat, rue Darchis, 56.
Dupont, Désiré, inspecteur des sépultures, r. Eracle, 58.
Duquenne, H., rue Surlet, 16.
Durbuy, Joseph, auteur wallon, Antheit.
Dusart, Gustave, étudiant, Virginal.
Duysenx, Jos., chef d'orchestre, r. Vieille-Montagne, 16.
Eloy, L., dir. du charb. de Marihaye, Flémalle-Haute.
Engel, R., rue de la Madeleine, 31, Bruxelles.
Étienne, Antoine, fils, rue Hors-Château, 46.
Étienne, Servais, étudiant, ch. de Glain, 127, Glain.
Étienne, Is., fils, pharm., r. de l'Harmonie, 11, Verviers.
Eulers, Jos., caissier-compt., Rivage-en-Pot, 8, Angleur.
Évrard, Joseph, rue St-Adalbert, 2.
Fairon, archiviste de l'État, Pepinster.
Falloise, M., avocat et échev., boul. de la Sauvenière, 96.
Fassin, Jules, fabricant d'armes, boulevard d'Avroy, 51.
Fauconnier-Dechange, Jules, rue du Moulin, Bressoux.
Ferage, Émile, pharmacien, rue Grande, 5, Dinant.
Ferette, Henri, rue Hullos, 38.
Ferrière, F., étudiant, Mont-St-Guilbert.
Firket, Ch., prof. à l'Univ., place Ste-Véronique, 8.
Flamme, Arthur, négociant, Quevaucamps.
Flechet, Arm., sénateur, r. de l'Harmonie, 7, Verviers.

FLECHET, Fernand, representant, Warsage.
FLÉRON, Émile, pharmacien, Queue-du-Bois.
FLESCH, O., dir. des Charb. d'Ans et de Rocour, Ans.
FOCCROULE, Georges, avocat, boul. Frère-Orban, 21.
FOIDART, J., prof. à l'Athénée, r. Étienne Soubre, 32.
FORGERON, Alph., fabr. d'armes, r. Adolphe Borgnet, 5.
FORTIN, Eug., r. St-Bernard, 107, St-Gilles (Bruxelles).
FOURGON, abbé, curé de Louveignez.
FOURNAL, Jos. auteur wallon, r. Pisseroule, 212, Dison.
FRAÎCHEFOND, prof. à l'École moy., r. du Marché, Huy.
FRAIGNEUX, Eugène, rentier, rue d'Amercœur, 28.
FRAIGNEUX, Jean, ingénieur, quai d'Amercœur, 37.
FRAIKIN, A., surv. des Ponts et Ch., r. André Dumont, 37.
FRAIPONT, F., docteur en médecine, rue Beckman, 24.
FRAIPONT, Marcel, Val-St-Lambert, Seraing.
FRAIPONT, Max, Mont-St-Martin, 35.
FRANCOTTE, X., prof. à l'Univ., quai de l'Industrie, 13.
FRANCOTTE, Charles, Mont-St-Martin, 73.
FRÉDÉRICQ, P., prof. à l'Univ., r. des Boutiques, 9, Gand.
FRENAY, directeur de l'Institut de l'Est, r. Publémont, 8.
FRÉSON, Armand, avocat, rue des Augustins, 4.
FRÉSON, Mathieu, commis-greffier, r. Ste-Ursule, 2.
FROIDART, Gaspard, rentier, rue Sous-l'Eau, 92.
GAILLARD, Henri, auteur wallon, Neuville-sous-Huy.
GALAND, abbé, curé-doyen de Soumagne.
GARDESALLE, René, place Hocheporte, 4.
GAUTHIER, abbé, curé d'Auby-sur-Semois.
GEORGE, Hyacinthe, prof. d'Athénée, r. St-Léonard, 183.
GÉRARD, Gustave, préfet de l'Athénée royal de Liège.

GÉRARD, Léo. ingénieur, rue Louvrex, 76.
GÉRARDY. Hubert, abbé, professeur, Stavelot.
GERMAY, H., marchand de bois, r. des Guillemins, 20.
GILLARD, Robert. boulevard Frère-Orban, 45.
GIROUL, L., avocat. ancien représentant, Charleroi.
GLESNER, Gustave, échevin, Heusy (Verviers).
GNUSÉ, libraire, rue du Pont-d'Ile.
GOB. professeur à l'Athénée royal de Liège, rue Fovy, 13.
GOEMAERE-SIX, cultivateur, Luingne-lez-Mouscron.
GOFFINET, A., prof. à l'Ath., r. de Bruxelles, 91. Verviers.
GOFFINET, G., rec. hon. des contrib., r. St-Séverin, 102.
GOFFLOT, Louis, juge au tribunal de 1re instance, Arlon.
GOMEZ, Léon, notaire, rue du Pot-d'Or, 56.
GORDINNE. Charles, papetier. rue de l'Harmonie. 15.
GORISSEN, E., prof. à l'Ath., r. de Bruxelles, 42, Verviers.
GOTTSCHALK. Max, étudiant, quai des Pêcheurs, 30.
GOUDMAN, Jean. rue d'Amercœur. 38.
GOUVERNEUR, Sylv., direct.-gérant des charb. d'Ans.
GRAFFART, Julien, peintre-décorateur, r. des Anges.
GRAILET, prof. au Collège, rue du Curat. Nivelles.
GRÉGOIRE, Ant., prof. à l'Ath., rue des Wallons. 76.
GRÉGOIRE G., député permanent, quai des Pêcheurs, 54.
GRÉGOIRE, Carl, ingénieur, boul. de la Constitution, 52.
GRÉGOIRE, Marcel, avocat, Mont-St-Martin, 3.
GRIGNARD, Antoine, rue de l'Harmonie, 40, Verviers.
GRIGNARD, Pascal, chaussée de Heusy, 233, Verviers.
GRIGNET, Jos., appariteur à l'Univ., Grand-Marchin.
GRISARD, J.. prof. à l'Athénée, rue des Wallons.
GROULARD, docteur en droit, rue des Wallons, 1:2.

Guillick, Pierre, empl. à la Banque liégeoise, Ampsin.
Halein-Renard, W., antiquaire, r. St-Remy, 20.
Halleux, Fern., artiste dram. wallon, r. Coqraimont, 4.
Halleux, Godefroid, rentier, place des Franchises, 12 *bis*.
Halleux, Victor, abbé, curé de Tavier
Halleux, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.
Halleux, L., fabricant d'armes, rue St-Hubert, 12.
Hamelius, P., prof. à l'Univ., Hermalle-sous-Argenteau.
Hanocq, ing., répét. à l'Univ., r. Bourdon, 35, Chênée.
Hannay, Jos., comptable, av. Alb. Giraud, 40, Schaerbeek.
Hanquet, Flavien, comptable, Mazy.
Hanson, G., avocat, rue Beckman, 35.
Haubourdin, Louis, négoc., r. de l'École, Stambruges.
Haversin, Arm., ingénieur, r. de Séroule, 11, Verviers.
Havet, Ch., auteur wallon, r. Haute-Wez, 105, Grivegnée
Hayot, Évariste, prof. au Collège de Bellevue, Dinant.
Heintz, Joseph, pharmacien, Bastogne.
Henen, prof. à l'Ath., Courte rue de l'Autel, 24, Anvers.
Hennen, Guill., archiviste, rue Grandjean, 27, Verviers.
Hennemont, Auguste, rue Frère-Orban, 35, Bruxelles.
Hénoul, L., proc. gén. à la Cour d'appel, r. Dartois, 36.
Henrard, Hôtel de l'Europe, rue Hamal.
Henrion, François, rue Jonruelle, 63.
Henvaux, V., comptable des charb. du Hasard, Micheroux
Hermans, Joseph, prof. hon. de l'Athénée, r. Fabry, 32.
Herve, Émile, industriel, Trooz.
Herzé, Ant., commis à l'Adm. comm., r. de l'Académie 15.
Heuse, Théo, architecte, Nessonvaux.
Heuse, Henri, étudiant, place St-Jean, 11.

HEYNE, J., ch. de bur. Montagne de Bueren, 16.
HOCK, Aug., chez M. Bussy, dir. de l'Ecole sucrière, Glons.
HOCK, Charles, ingénieur, Fléron.
HODEIGE, Victor, rentier, r. Vinâve, 27, Grivegnée.
HONIN, Alfred, négociant, rue des Franchimontois, 47.
HONLET, Robert, chaussée de Liège, Huy.
HOVEGNÉE, Ar., prof. à l'Athénée, rue Grandgagnage.
HULEUX, contr. au ch. de fer, r. de la Paix, 18, Verviers.
HURARD, Alexis, surv. à l'Ath. de Liège, Anthisnes.
HURARD, Henri, rue des Vieillards, 57, Verviers.
ISERENTANT, P., professeur, r. du Bruul, 94, Malines.
ISTA, Alfred, papetier, rue Mathieu-Laensberg, 40.
ISTA, Georges, rue du Pâquier, 23.
JACOB, C., docteur en méd., r. des Raines, 19, Verviers.
JACOB, H., commissionn.-expéditeur, r. de la Syrène, 17.
JACOBS, Charles, S. J., recteur du Collège St-Servais.
JACQUEMIN, Achille, rue de la Syrène, 19.
JACQUEMOTTE, Jean, professeur à l'Athénée royal, Mons.
JACQUES, Victor, professeur à l'Athénée, rue Bassenge, 52.
JADIN, Arm., prof. à l'Athénée, r. de Rome, 40, Ostende.
JAMAR, Armand, ingénieur, place de Bronckart, 16.
JAMAR, Eugène, architecte, rue Pasteur, 11.
JAMME, Jules, avocat, rue Jonfosse, 12.
JAMOTTE, Jules, notaire, Dalhem.
JANS, directeur d'écoles, Bressoux.
JANSSENS, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
JASPAR, Paul, architecte, boulevard de la Sauvenière, 149.
JENOT, Victor, notaire à Xhoris (Comblain-la-Tour).
JEUNEHOMME, Léon, instituteur, Flémalle-Haute.

Jeunehomme, surv. à l'Athénée de Liege.
Jomouton, Ad., peintre decor., r. de l'Arsenal, Namur.
Jopken, Ernest, préfet hon. d'Athénée, r. Rioul, 5, Huy.
Joris, Hubert, industriel, Loncin.
Jorissen, A., prof. à l'Univ., rue Sur-la-Fontaine, 112.
Jorissenne, Gust., docteur en méd., r. Saint-Jacques, 2.
Keerens, Jean, boulanger, rue Basse-Wez, 7.
Kemna, Georges, professeur à l'Athénée royal de Liège.
Keppenne, Jules, notaire, place St-Jean, 31.
Keybets, J., prés. du *Sillon*, r. Tranchée, 107, Verviers.
Kimps, Charles, rue de Lombardie, 11, Bruxelles.
Kistenberg, Pierre, auteur wallon, rue Villette, 41.
Koch, Maurice, abbé, curé de Hony-Esneux.
Küntziger, Ign., prof. à l'Athénée, r. Charles Morren, 2.
Labeye, P., huissier, rue Dartois, 3.
Labroux, L., secr.-trésorier de l'Ath., r. du Vertbois, 86.
Lagauche, Louis, rue Vivegnis, 168.
Lahaye, conserv. des archives de l'État, r. du Palais, 15.
Lallemand, Alexis, prof. honoraire de l'Athénée, rue de la Chapelle, 3, Cortenberg (Brabant).
Laloux, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 12.
Lamberty, Joseph, industriel, Stavelot.
Mme Lambotte-Protin, rue Louise, 28, Anvers.
Lambrichts, A., docteur en médecine, rue Hullos, 3.
Laoureux, Henri, rue Vandermesch, 25, Bruxelles.
Laoureux, Léon, boulevard d'Avroy, 37.
Largefeuille, Pierre, rue Colompré, 92, Bressoux.
Lassaux, Jean, Thier des Minimes, Jupille.
Laubain, Joseph, Gembloux.

Laurent, Maurice, avocat, rue de Campine, 71.
Lebrun, colonel, ch. St-Pierre, 122, Etterbeek.
Lecampe, P., notaire, St-Nicolas-lez-Liège.
Lecrenier, Joseph, avocat, Huy.
Leclère, C., professeur à l'Athénée de Liège.
Ledent, Joseph, ingénieur, rue Chevaufosse, 11.
Lefils, J.-A., docteur en médecine, rue Trappé, 4.
Legrand, J., attaché à la Banque liég., r. Nysten, 46.
Lejaer, Jean, docteur en méd., r. Laoureux, Verviers.
Lejeune, Jean, rue Large-Voie, 97, Herstal.
Lempereur, Jules, quai de Fragnée, 8.
Lenders, pharm. militaire, r. Van Luppen, 21, Anvers.
Lenelle, surv. à l'Athénée de Liège.
Mme Lenoir de Somzée, rue des Palais, Bruxelles.
Lenoir, Jos., r. des Deux-Églises, 57, Bruxelles.
Lequarré, Alph., prof. hon. d'Athénée, Retinne.
Leroy, Jos., rue Lambert Grisard, 22.
Leruth, Jules, rue Grétry, 94.
Leseuil, Alex., peintre, rue Ste-Julienne, 102.
L'Heureux, Fern., ingén., avenue de l'Observatoire, 34.
Lhoest-Burnay, dir. du charb. de Gosson-Lagasse, Montegnée.
Lhoneux, Arm., dir. d'école, r. de l'Académie, 59.
Lhoneux, Jos., prof. à l'Athénée, boul. Dolez, 130, Mons.
Libbrecht, avocat, rue André Dumont, 32.
Libotte, négociant, rue Simonon, 8.
Liégeois, C., ch. d'Alsemberg, 194, Forêt-Uccle.
Liégeois, Éd., instituteur pens., Hollogne-aux-Pierres.
Lieutenant, Edmond, industriel, Tilff.

Lixon, C., appariteur à l'Univ., bourgmestre, Cheratte.
Lohest, Max, prof. à l'Univ., Mont Saint-Martin, 46.
Loiseau, Louis, rue de la Brasserie, 40, Ixelles.
Lomry, docteur en médecine, Bovigny.
Lorent, L., prof. à l'École moyenne, rue Gramme, 23.
Losseau, Léon, avocat, rue de Nimy, 37, Mons.
Lousberg, J., architecte de la ville, quai de Fragnée, 48.
Lousberg, François, instituteur, Dolhain.
Lovens, Paul, rue St-Thomas, 9-11.
Lufin, S., percepteur des télégraphes, Verviers.
Mabille, employé à l'adm. prov., Embourg.
Magnette, C., sénateur, rue Sœurs-de-Hasque, 24.
Maillart, Georges, rue Fond-Pirette, 87.
Mairlot, J., professeur à l'Athénée royal de Namur.
Malaise, directeur de charbonnage, Wandre.
Mallieux, Fernand, avocat, rue Hemricourt, 21.
Mambour, Jos., industriel, r. St-Séverin, 149.
Mansion, Albert, ingén., r. de la Charité, 37, Bruxelles.
Maquinay, abbé, prof. au Collège Marie-Thérèse, Namur.
Marcette, Henri, distillateur, avenue du Marteau, Spa.
Marchand, lieutenant, av. de l'Hippodrome, 46, Ixelles.
Marck, Émile, étudiant, quai du Canal, 63, Herstal.
Maréchal, Ed., abbé, curé de Hodeige (Remicourt).
Maréchal, François, rue des Dominicains, 28.
Maréchal-Léonard, Jos., boulanger, Prayon-Trooz.
Maréchal, R., ingénieur des mines, r. St-Remy, 33.
Marneffe, A., prof. à l'Athénée, r. Léanne, 21, Namur.
Martens, Charles, r. Marie-Thérèse, 27, Louvain.
Massart, Ch., cand. en sciences soc., r. Fyon, Verviers.

Massart-Attout, Jean, négociant, Mettet.
Massaut, J., méd.-dir. de la Colonie d'aliénés, Lierneux.
Massaux, abbé, curé de Dion-le-Val (Wavre).
Massillon, P., empl., rue des Bonnes-Villes, 16.
Masson, Antoine, prof. à l'Athénée, rue Pasteur, 16.
Mathien, doct. en méd., avenue de l'Observatoire, 160.
Mathieu, Alex., chef de section, Grand'Place, Tirlemont.
Maubeuge, Lucien, rue de Tavier, 2, Seraing.
Mawet, Fernand, prof. de musique, rue Monulphe, 19.
Mayence, F., prof. à l'Univ., place de l'Univ., Louvain.
Mercenier, Isidore, avocat, rue André-Dumont, 29.
Merx, Pierre, rentier, Visé.
Meunier, Zénon, Ste-Marie-Geest.
Micha, Alfred, avocat, rue des Anges, 19.
Midrolet, Maurice, r. de la Blanchisserie, 24, Bruxelles.
Miest, Alphonse, étudiant, r. Juste-Lipse, 66, Louvain.
Mignon, J., commissaire en chef de la ville, r. Méan, 26.
Minders, Alexis, pharmacien, r. Verte, 89, Schaerbeck.
Minsier, Ad., ingénieur, ch. de Liège, 150, Huy.
Modave, Léon, directeur honoraire d'École, r. du Coq, 50.
Moers, Guillaume, rue Raymond, 88, Verviers.
Molitor, Lucien, professeur à l'Athénée, quai Mativa, 9.
Monseur, Édouard, Beaufays (par Chaudfontaine).
Monseur, Eugène, prof. à l'Univ., av. Milcamps, 67, Bruxelles N. E.
Moreau, Eugène, notaire, boul. de la Sauvenière, 136.
Moreau, Jules, pharmacien, Wiers.
Morisseaux, Ch., fils, fabricant d'armes, r. Nysten, 46.
Mortier, Adolphe, rue Fraikin, 8, Schaerbeek.

Mottard, Julien, quai de Maestricht, 9.
Moulron, Léon, comptable, ch. de Lille, 36, Tournai.
Mouton, Alfred, avocat, avenue Rogier, 14.
Mouton, Alphonse, brasseur, rue St-Paul, 33.
Mouton-Timmerhans, brasseur, rue Charles Morren, 5.
Moyse-Simon, S., entrepreneur, r. Albert de Cuyck.
Mug, Henri, quai de la Dérivation, 5.
Nagelmackers, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 53.
Nandrin, François, negociant, boul. Frère-Orban, 24-25.
Neef, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.
Neujean, Joseph, publiciste, avenue de Cornillon, 20.
Neujean, Xavier, fils, avocat, avenue Rogier.
Nicaise, M., prof. à l'Ath., r. de la Culture, 24, Ixelles.
Nicolet, Lamb., marchand de vins, r. du Midi, Verviers.
Nillès, Aug., rue Bonne-Nouvelle, 56.
Nissenne, Jules, rue Renkin, 17, Verviers.
Noaillon, Henri, rue Large, 19, Chênée.
Noël, Arthur, commis des chemins de fer, Landelies.
Noirfalise, Cam., prof. à l'Athénee, r. de Campine, 205.
Nollet, J., prof. au collège comm. de Dinant, Bouvignes.
Nothomb, Albert, avocat, avenue de l'Observatoire, 25.
Olyff, Franz, publiciste, rue Haute, 19, Hasselt.
Orban, Ferd., entrepreneur, quai de la Dérivation.
Orval, commissaire de police, quai de l'Ourthe, 1.
Outer, Nestor, artiste peintre, Virton.
Parfonruy, commis à l'admin. prov., r. Féronstrée, 91 *bis*.
Peclers, Maurice, pharmacien, rue de la Liberté, 4.
Petit, Jules, avocat, rue Thier-Mère-Dieu, 8, Verviers.
Philippe, Thomas, bourgmestre, Cul-des-Sarts.

Philippin, prof. à l'Athénée, boul. Conscience, 20, Bruges.
Pholien, C., avocat général à la Cour d'appel, boulevard de Waterloo, 95, Bruxelles.
Pholien, Florent, rue Vinâve-d'Ile.
Picard, Georges, avocat, place de Bronkart, 15.
Pierre, Guillaume, industriel, Rouillon-Annevoie.
Pierry, Joseph, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.
Piette, préfet de l'Athénée royal d'Ath.
Pilet, Gérard, ingénieur au charb. du Horloz, Tilleur.
Pirard, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.
Pirard, Arthur, rentier, rue Bois-l'Evêque, 1.
Pirenne, Henri, prof. à l'Univ., r. Neuve-St-Pierre, 132, Gand.
Piret, Louis, entrepreneur, rue Large, Chênée.
Piron, Henri, instituteur communal, Masta Stavelot.
Pirotte, A., chef de bur. à l'Adm comm. r. Naimette, 22.
Pirotte, Léon, ingénieur, Flémalle-Haute.
Pirson, Nicolas, r. de la Verrerie, 50-52, Seraing.
Poetgens, Guill., commissionnaire-expéditeur, Verviers.
Poetgens, Henri, rentier, Repos du Roi, Verviers.
Polain, Henri, avocat, quai de la Boverie, 6.
Pollet, abbé, curé de Noiseux.
Ponceau, Ernest, Grand'Place, Tournai.
Poncelet, Éd., archiviste, pl. du Parc, 23, Mons.
Poncelet, Félix, dessinateur, Esneux.
Poncin, Olivier, industriel, rue Ste-Marguerite, 31.
Ponthier, N., fils, rue Pansy, 29, Montegnée.
Populaire, Louis, surveillant à l'Athénée de Liège.
Preud'homme, Léon, prof. à l'Ath., r. Nassau, 4, Gand.

Putzeys, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.
Radoux, Simon, auteur wallon, r. de la Chaussée, Glain.
Randaxhe, H., rue Chaussée-des-Prés, 61.
Rasquin, Joseph, industriel, Tilff.
Raze de Groulard, Alphonse, industriel, Esneux.
Regnier, Émile, professeur à l'Athénée d'Arlon.
Remacle, François, rue du Palais, 13, Verviers.
Rémont, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 17.
Remouchamps, Ém., architecte prov., r. Simonon, 10.
Remouchamps, Édouard, boulevard d'Avroy, 280.
Renard, Edgar, doct. en phil. rom., Fontin-Esneux.
Renson, Théo, fabricant de pianos, boulev. d'Avroy, 74.
Reuleaux, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (rue Hemricourt, 33).
Rigali, Ant., auteur wallon, rue Jean d'Outremeuse, 14.
Rigo, Jos., secrétaire de la ville de Liége, rue Nysten, 16.
Rigo, Pierre, Montagne Ste-Walburge, 9.
Robert, Georges, avoué à la Cour, rue Ste-Marie, 38.
Roland, Léon, doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.
Mlle Julia Roland, institutrice communale, Ellezelles.
Romiée, H., docteur en médecine, rue Raikem, 16.
Ronchesne, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 514.
Rose, John, fils, industriel, Seraing.
Rosoux, Louis, typographe, r. de la Montagne, 7, Ensival.
Rosoux, P., contr. des Ch. de fer, Repos du Roi, Verviers.
Rouma, O., direct. d'Institut, boul. de la Sauvenière, 87.
Roup, Léon, surveillant à l'Athénée d'Ath.
Roussar, Joseph, rue Lacroix, 21.
Ruelle, J., avocat, rue de Nivelles, Wavre.

RULOT, Joseph, prof. à l'Académie, rue des Vennes, 132.
SACRÉ, Émile, avocat, place des Bons-Enfants, 13.
SACRÉ, F., architecte, rue Jean d'Outremeuse.
SAVINIEN, O., inspecteur d'assur., rue Puits-en-Sock, 54.
SCHARFF, Paul, prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 41.
SCHAUWERS, Arth., étudiant, Pécrot-Chaussée (Nethen).
SCHÉRÈS, H., avenue de l'Observatoire, 270.
SCHIFFERS, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.
SCHIPPERGES, Henri, boulevard Anspach, 20, Bruxelles.
SCHOENMAEKERS, L., architecte, r. du Marché, 51, Huy.
SCHRÉDER, abbé, aumônier, Bois-St-Jean (Bihain).
SCHROEDER, J., dir. du Th. comm. wallon, r. de l'Ouest 73.
SCHUIND, Henri, rue des Éburons, 42.
SCHUIND, Nicolas, percepteur des postes, Ans.
SCHUIND, Jean, Kessenich.
SCULIER, Jean, rue Gravioule, 52.
SERVAIS, J., photographe, rue des Vennes, 221.
SIMON, Jules, notaire, rue Léon Castillon, 24, Arlon.
SIMON, J., empl. à l'Adm. prov., rue du Conseil, 72, Tilff.
SIMON-HENIN, Léon, industriel, Ciney.
SIMONIS, Léon, auteur wallon, Esneux.
SNAKERS, Jean, rue Trappé, 23.
SNYERS, Arthur, architecte, rue Louvrex, 62.
SOHIER, Eugène, rue des Guillemins, 78.
SOILLE, Fernand, étudiant, Jauche.
SOSSON, Joseph, instituteur, Thibessart (Mellier).
SOUGNEZ, Ernest, avocat, rue Darchis, 17.
SOUMAGNE, Arthur, industriel, quai d'Amercœur, 32.
SPRING, W., étudiant, rue Beckman, 38.

Stainier, Louis, Grand Place, 29, Mont-St-Guibert.
Steenebruggen, Ch., comptable, rue du Limbourg, 84.
Stiels, Arn., subst. auditeur militaire, r. St Adalbert, 5.
Stiels, Eugène, juge de paix, Maeseyck.
Straetmans, G., prof. à l'Athénée, rue Osy, 2, Anvers.
Swaen, A., professeur à l'Université, rue de Pitteurs, 16.
Thiriar, Philippe, imprimeur, quai de la Batte, 6.
Thiriar, Léon, négociant, rue Pont-d'Avroy.
Thomas, Paul, prof. à l'Univ., rue Platteau, 41, Gand.
Thonet, Charles, ingénieur, boul. de la Sauvenière, 68.
Thonet, Jules, juge de paix, rue de l'Académie, 24.
Thonnard, Lambert, avocat, rue des Vingt-Deux, 13.
Thonnart, Armand, plombier, rue Méan, 13.
Thuillier, architecte, rue Billy, 24, Grivegnée.
Tihon, docteur en médecine, Theux.
Tilman, Gustave, rentier, rue Hennet, 19.
Tilmans, L., géomètre des charb. du Hasard, Micheroux.
Tonglet, Émile, avocat, rue L. Namèche, Namur.
Tourneur, Victor, attaché à la Bibliothèque Royale, rue Defacqz, 98, St-Gilles (Bruxelles).
Toussaint, Louis, auteur wallon, Rivage, Dinant.
Toussaint, François, abbé, professeur, Dolhain.
Trasenster, Paul, ingénieur, boulevard d'Avroy, 53.
Troisfontaines, Franz, juge au tribunal de 1re instance, rue des Augustins, 48.
Ulrix, Eugène, professeur à l'Athénée, boulevard de la Toison d'Or, 85, Bruges.
Van Aubel, Ch., docteur en médecine, avenue de Cortenberg, 29, Bruxelles.

Van der Cam, Paul, abbé, professeur au Collège St-Louis. rue du Marais, Bruxelles.

Vandereuse, Jules, président de l'Association littéraire wallonne de Charleroi, rue des Forgerons, 2, Marcinelle.

Van de Rydt, M., prof. à l'Athénée, r. des Vennes, 1.

Vandeveld, E., av. de la Brabançonne, 12, Bruxelles.

Van Hassel, Valentin, docteur en médecine, Pâturages.

Van Hoegaerden, avocat, boulevard d'Avroy, 5.

Van Marcke, Ch., avocat, boulevard Piercot, 13.

Van Marcke, E., étudiant, r. de Malines, 15, Louvain.

Van Ormelingen, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.

Van Roggen, Mathys, maître de carrières, Sprimont.

Van Strydonck-Larmoyeux, rue St-Jean, 20.

Van Wert, architecte, rue Louvrex, 6.

Van Zuylen, Ernest, place St-Barthélemy, 8.

Van Zuylen, Joseph, négociant, r. Féronstrée, 93.

Verdin, Olivier, directeur de Banque, Marche.

Verlhac, Grand Hôtel Verlhac, boul. Sauvenière, 153.

Verquin, F., commis au ministère, r. Pépin, 15, Landen.

Vincent, Victor, auteur wallon, rue Saint-Paul, 28.

Viroux, instituteur, rue César Franck, 44.

Vivier, P., ingénieur, rue des Grands-Prés, Chênée.

Voué, Joseph, quai de Longdoz, 27.

Vreuls, abbé, prof. au Collège Marie-Thérèse, Herve.

Waleffe, Pierre, insp. hon. des. écoles, r. de Sluse, 17.

Waltzing, J.-P., prof. à l'Univ., r. du Parc, 9.

Wankenne, P., doct. en méd., r. Ortmans, 16, Verviers.

Wasseige, Jos., industriel, avenue de l'Exposition, 53.

Wathelet, Émile, négociant, quai Orban, 13.

WATHELET, Fernand, boul. Anspach, 142, Bruxelles.
WAUCOMONT, Th., prof. à l'Athénée de Mons, Nimy.
WAUTERS, J., prof. à l'Athénée, r. du Prince Royal, 76, Ixelles.
WEBER, Arm., opticien, place du Martyr, 49, Verviers,
WÉVE, L., dir. de l'École des Textiles, r. du Centre, Verviers.
WIKET, Émile, auteur wallon, quai Saint-Léonard, 12.
WILLEM, Jos., président du *Caveau liégeois*, Chênée.
WILMET, rentier, Oupeye.
WILMOTTE, Maurice, professeur à l'Université de Liège, rue de Pavie, 40, Bruxelles.
WITMEUR, receveur communal, Jupille.
WITTMANN, prof. à l'Ath., r. Guill. Stocq, 34, Ixelles.
WYCKMANS, Jos., avenue des Coteaux, 74, Grivegnée.
XHIGNESSE, Arthur, ingénieur, rue de Spa, 12.
XHIGNESSE, Gaspard, rue du Plan-Incliné, 107.

ÉTRANGER [1]

CLOSE, Joseph, étudiant en philosophie, Faymonville-Weismes (*Prusse rhénane*).
COHEN, Gustave, rue Chasseloup-Laubat, 7, Paris XV (*France*).

---

[1] La cotisation des membres qui habitent l'étranger est de **7 francs**. Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, **au début de l'année**, un mandat-poste au Trésorier, M. Oscar PECQUEUR, rue des Vennes, 30, Liège. Le talon du mandat leur servira de reçu.

Donnay, André, professeur au lycée, rue d'Étigny, 12, Pau (*France*).

Fester, Ch., D^r phil., Malmedy (*Prusse rhénane*).

Franz, Arthur, D^r phil., Giessen (*Allemagne*).

Grignard, Adelin, S. J., Noatoli, P. O. Basia. Ranchi District, Bengal Precidency, East India.

Jeanjaquet, J., secrétaire du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Parcs, 17, Neuchâtel (*Suisse*).

Kraft de la Saulx, Frédéric, ing. en chef à la Soc. Alsacienne de constr. mécaniques, Mulhouse (*Allemagne*).

Lamby, Jos., docteur en médecine, Brand (Rheinland).

Lejoly, Léonard, abbé, curé de Kalmuth, Schleiden (*Prusse rhénane*).

Magnette, Paul, Randstädter Steinweg, 29 II, Leipzig (*Allemagne*).

Morf, Heinrich, professeur à l'Université, Kurfürstendamme, 100, Berlin-Halensee (*Allemagne*).

Mosemiller, C.-A., professeur associé de langues romanes à l'Université, Bloomington, Indiana (*Etats-Unis d'Amérique*).

Muller, Clément, littérateur, Malmedy (*Prusse rhénane*).

Pirson, J., professeur à l'Université, Sieglitzhoferstrasse, 28, Erlangen (*Allemagne*).

Pirsoul, Léon, Direction du service administratif, Boma (*Congo belge*).

Polain, M.-Louis, rue Madame, 60, Paris (*France*).

Ruffer, Philippe, artiste musicien, Königin Augusta Strasse, 24, Berlin, W. 10 (*Allemagne*).

Salvioni, prof. à l'Univ., via Ariosto, 4, Milan (*Italie*).

SCHEFFEN, Jules, abbé, curé primaire de Malmedy (*Prusse rhénane*).

SCHMITZ, Jean, contrôleur des Postes, Boma (*Congo belge*).

SIMON, Jules, professeur à la Kriegsacademie, Lothstrasse, 12[II], Munich (*Allemagne*).

Dr STEINBACH, Friedrichsstrasse, 116, Berlin N. XXIV (*Allemagne*).

THUNUS, abbé, curé de Höfen-bei-Montjoie (*Allemagne*).

VAN BOOVEN, C., villa Anna-Charlotte, Hilversum-Amsterdam (*Pays-Bas*).

WUIDART, Jules, vice-consul de Belgique, St-Hubert, Eaton Avenue, Hampstead, Londres (*Angleterre*).

ZELIQZON, L., professeur au lycée, Kaiser Wilhelm Ring, 36, Metz (*Lorraine allemande*).

V

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

BELGIQUE

1. Bibliothèque Royale (service de la Bibliographie), 5, rue du Musée, Bruxelles.
2. *Cercle d'études wallonnes* institué à l'Université de Louvain (p. adr. M. Bayot, président, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain).
3. *Association des diplômés de l'École Industrielle*, Seraing.
4. *Cercle littéraire et scientifique*, r. de l'Église, Ougrée.
5. *Le Wallon Club*, cercle dram. de Dinant (p. adr. M. Em. Ferage, vice-président, r. Grande, 40, Dinant).

6. Cercle *Lès Djonnes auteûrs walons* (p. adr. M. Maurice Turc, secrétaire, rue Vivî-Houet, 110, Bressoux.
7. *Société d'Harmonie*, à Verviers.
8. *La Walone d'Arlon*. société d'agrément (p. adr. M. Van Dooren, président, av. des Voyageurs, 9. Arlon).
9. *Cercle wallon de Charleroi* (p. adr. M. Léon Garcia, trésorier, rue de l'Ange. 20, Marcinelle).
10. Bibliothèque communale de Stavelot. (M. Jean Quiriny, bibliothécaire communal, Stavelot).
11. Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liège. (M. Alphonse Tilkin, président, rue Lambert-le-Bègue, 5).
12. *Les Mélomanes*. (M. Jean Charlier, président, Herve).
13. Bibliothèque communale de Seraing. (M. Thys. trésorier, rue Léopold, Seraing).
14. *Nameur po tot*. Cercle dramatique et littéraire wallon; local : rue des Bouchers. 12, Bruxelles.
15. *Ligue wallonne du Tournaisis*. (M. Adolphe Wattiez. président, rue de Courtrai, 25, Tournai).
16. Bibliothèque communale de Ben-Ahin. (M. Tassin. secrétaire communal. Ben-Écoles).
17. Société *l'Émulation* de Hannut. (M. Oger Charlier, président, instituteur, Villers-le-Peuplier).
18. Bibliothèque communale de Hermalle-sous-Argenteau. (M. Froidmont, bourgmestre.)
19. *Association littéraire wallonne de Charleroi*, local : au Café des Brasseurs. place du Sud, Charleroi.
20. Bibliothèque communale d'Ougrée. (M. Corbusier, instituteur en chef).

21. Bibliothèque communale de Sclessin-Ougrée. (M. Sauvenier, instituteur en chef).

ÉTRANGER

22. Kaiserliche Universitäts und Landesbibliothek, Strassburg (*Allemagne*).
23. Landes und Stadt-Bibliothek, Dusseldorf 82, Friedrichplatz, 7 (*Allemagne*).
24. Groszherzogliche Bibliothek, Weimar (*Allemagne*).
25. Königliche und Universitäts-Bibliothek, Breslau (*Allemagne*).
26. Königliche und Universitäts-Bibliothek Königsberg i. Pr. (*Allemagne*).
27. Universitäts-Bibliothek Leipzig (*Allemagne*).
28. Stadtbibliothek Hamburg (*Allemagne*).
29. Freiherrlich Carl von Rothschild'sche öffentliche Bibliothek Frankfurt a. M. (*Allemagne*).
30. Gr. Hess. Universitäts-Bibliothek Giessen (*Allemagne*).
31. Romanisches Seminar Tübingen (*Allemagne*).
32. Universitäts-Bibliothek Heidelberg (*Allemagne*).
33. *Société Internationale de Dialectologie Romane.* Edmund Siemers Allee, 36, Hamburg (*Allemagne*).
34. Königliche Bibliothek, Berlin NW. 7, Dorotheenstrasse, 97 (*Allemagne*).
35. Bibliotheek der Ryks-Universiteit, Groningen (*Pays-Bas*).

VI

Échange des publications

BELGIQUE

1. Commission royale d'Histoire.
   Académie royale de Belgique, Bruxelles.
2. Institut archéologique liégeois.
   Mme Dasoul, concierge du Musée, rue du Palais.
3. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. le bibliothécaire, rue Bonne Fortune, 2, Liège.
4. *Wallonia*, archives wallonnes mensuelles.
   M. Oscar Colson, directeur, Liège.
5. Académie royale flamande.
   M. Gailliard, secrétaire perpétuel, Gand.
6. Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.
   M. Ém. Vierset, docteur en droit, rue Rioul, Huy.
7. Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
   M. Lejear, bibliothécaire, rue Laoureux, Verviers.
8. Société archéologique de Namur.
   M. Oger, conservateur du Musée arch., Namur.
9. Société archéologique de Nivelles.
   M. A. Hanon de Louvet, président, Nivelles.
10. *Institut archéologique du Luxembourg*, Arlon.
11. Cercle archéologique de Mons.
    M. E. Dony, secrétaire, rue de la Réunion, 1, Mons.
12. *L'Ropïeur*, gazette hebdomadaire.
    Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.
13. Société historique et archéologique de Tournai.
    M. Soil de Moriamé, rue Royale, 45, Tournai.

14. *La Revue tournaisienne*, mensuelle.
M. Hocquet, direct., ch. de Willemeau, 55, Tournai.
15. Le Caveau liégeois, place Cockerill, 2, Liége.
16. Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons. — M. J. Closset, rue des Écoles, 5.

ÉTRANGER

17. Société nationale des Antiquaires de France.
M. Klincksieck, éditeur, rue de Lille, Paris (*France*).
18. *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mensuelle.
M. Laroche, éditeur, Sedan (*France*).
19. Section historique de l'Institut grand-ducal du Luxembourg. — M. Buck, éditeur, Luxembourg.
20. *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande.* Hallestrasse, 39, Berne (*Suisse*).
21. *Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde.* M. K. Wehrhan, Volta-Mittelschule, Frankfurt a. M. (*Allemagne*).
22. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.* M. le Dr D. Behrens, Giessen (*Allemagne*).
23. *Les Marches de l'Est.*
Rue du Regard, 10, Paris (*France*).
24. Königliche Bayerische Akademie der Wissenschaften. Neuhauserstrasse, 51, München (*Bavière*).
25. *Revue du Nord.* Bibl. universitaire de Lille (*France*).
26. *Romania.* Directeur, M. Marius Roques, 5, quai Malaquais (librairie Champion), Paris (*France*).
27. *Revue de Philologie française et de Littérature.*
M. Léon Clédat, rue Molière, 29, Lyon (*France*).

Bureau de la Société pour 1912

LEQUARRÉ, Nicolas, *Président.*

CHAUVIN, Victor, *Vice-Président.*

DEFRECHEUX, Jos., 2e *Vice-Président* (à titre personnel).

HAUST, Jean, *Secrétaire.*

PECQUEUR, Oscar, *Trésorier.*

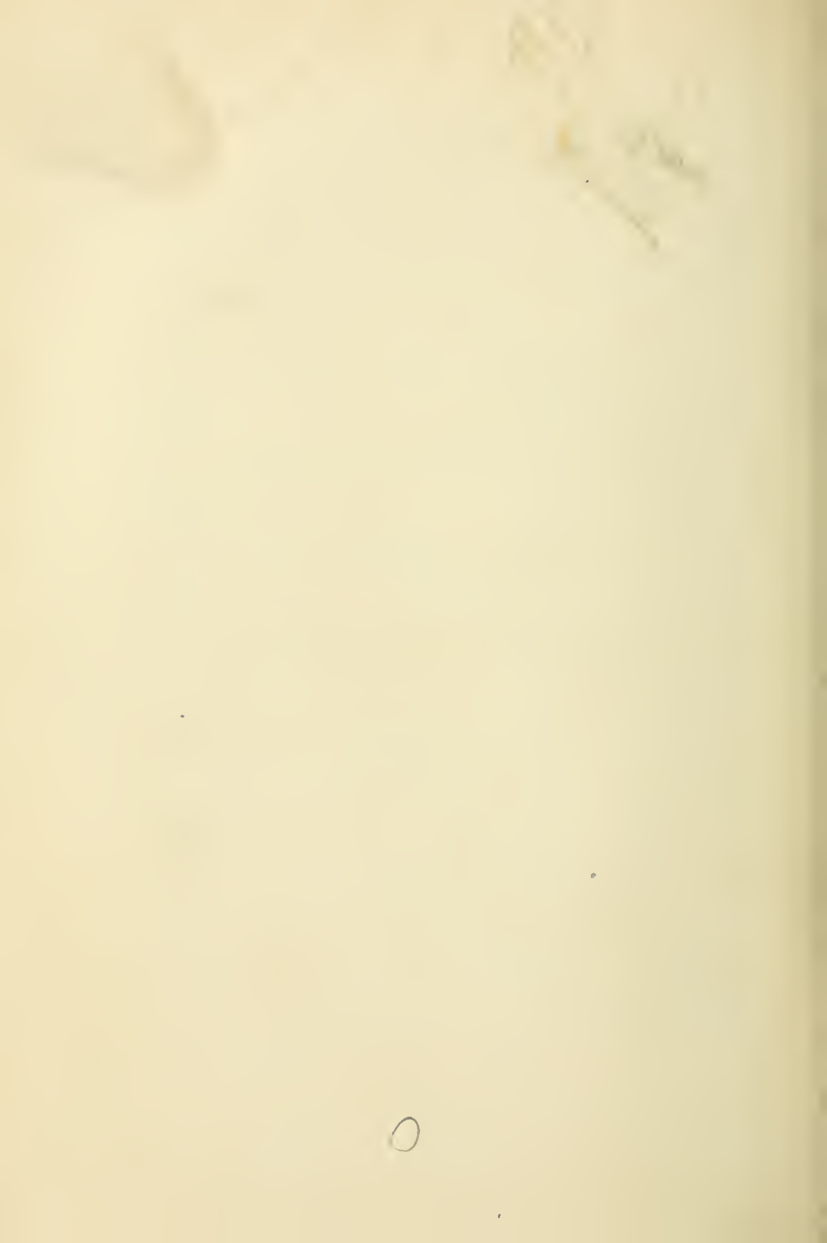
COLSON, Oscar, *Bibliothécaire.*

RANDAXHE, Sébastien, *Archiviste.*

Tableau de la Société

I.	A. Membres d'honneur	4
	B. Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire	31
	C. Membres titulaires émérites	7
II.	Membres titulaires	38
III.	A. Membres correspondants de la Société .	21
	B. Correspondants de l'Œuvre du Dictionnaire	159
IV.	Membres affiliés (Belgique 669 : Étranger 27)	696
V.	Sociétés, bibliothèques publiq., groupes abonnés (Belgique 21 : Étranger 14) .	35
VI.	Échange des publications (Belgique 16 : Étranger 11)	28
		1019
	Membres qui figurent dans plus d'une catégorie	103
	Total au 20 mai 1912 . .	916

TABLE DES MATIÈRES



Société de langue et de littérature wallonnes
Annuaire